



Abécédaire de la future Métropole du Grand Paris

Carnet 1 : État des lieux thématique

Septembre 2014

Directrices de la publication :

Dominique Alba, Directrice Générale de l'Apur
et Valérie Mancret-Taylor, Directrice Générale de l'IAU ÎdF

Coordination éditoriale :

Patricia Pelloux, directrice des études métropolitaines de l'Apur
et François Dugeny, chargé de mission Grand Paris de l'IAU ÎdF

Rédacteurs Apur et IAU ÎdF :

Sandrine Barreiro, Sandrine Beaufls, Frédéric Bertrand, Julien Bigorgne,
Christiane Blancot, Catherine Boillot, Bruno Bouvier, Flora Brett,
Carine Camors, Simon Carrage, Barbara Chabbal, Marion Delplanque,
Véronique Dorel, François Dugeny, Sandrine Gueymard,
Florence Hanappe, Stéphanie Jankel, Audry Jean-Marie, Olivier Mandon,
Catherine Mangeney, François Mohrt, Jeanne Munck,
Michèle-Angélique Nicol, Agnès Parnaix, Patricia Pelloux,
Claire Peuvergne, Olivier Richard, Renaud Roger, Sandra Roger,
Anne-Marie Roméra, Mariette Sagot, Anne-Marie Villot

Cartographes Apur et IAU ÎdF :

Assad Ali-Chérif, Marie-Thérèse Besse, Sylvie Castano,
Christophe Cavaillès, Nicolas Corne-Viney, Christine Delahaye,
Pascale Guéry, Michel Médic, Marie Pagezy-Boissier, Dorothee Palayan,
Lætitia Pigato, Laurent Planchot, Anne Servais, Pascale Sorlin,
Jean-Eudes Tilloy

Recherche des iconographies :

Maud Charasson, Apur

Reportage photographique :

David Boureau, Apur

Mise en page Apur et IAU ÎdF :

Jean-Christophe Bonijol, Agnès Charles, Edwige Dessenne, Vay Ollivier

Imprimerie :

STIPA – 10 rue des Lilas – 93100 Montreuil

© Atelier parisien d'urbanisme

© Institut d'aménagement et d'urbanisme Île-de-France

Dépôt légal : Septembre 2014

ISBN Apur : 978-2-36089-010-1

ISBN IAU : 978 27371 19316



Abécédaire de la future Métropole du Grand Paris

Carnet 1 : État des lieux thématique

Septembre 2014

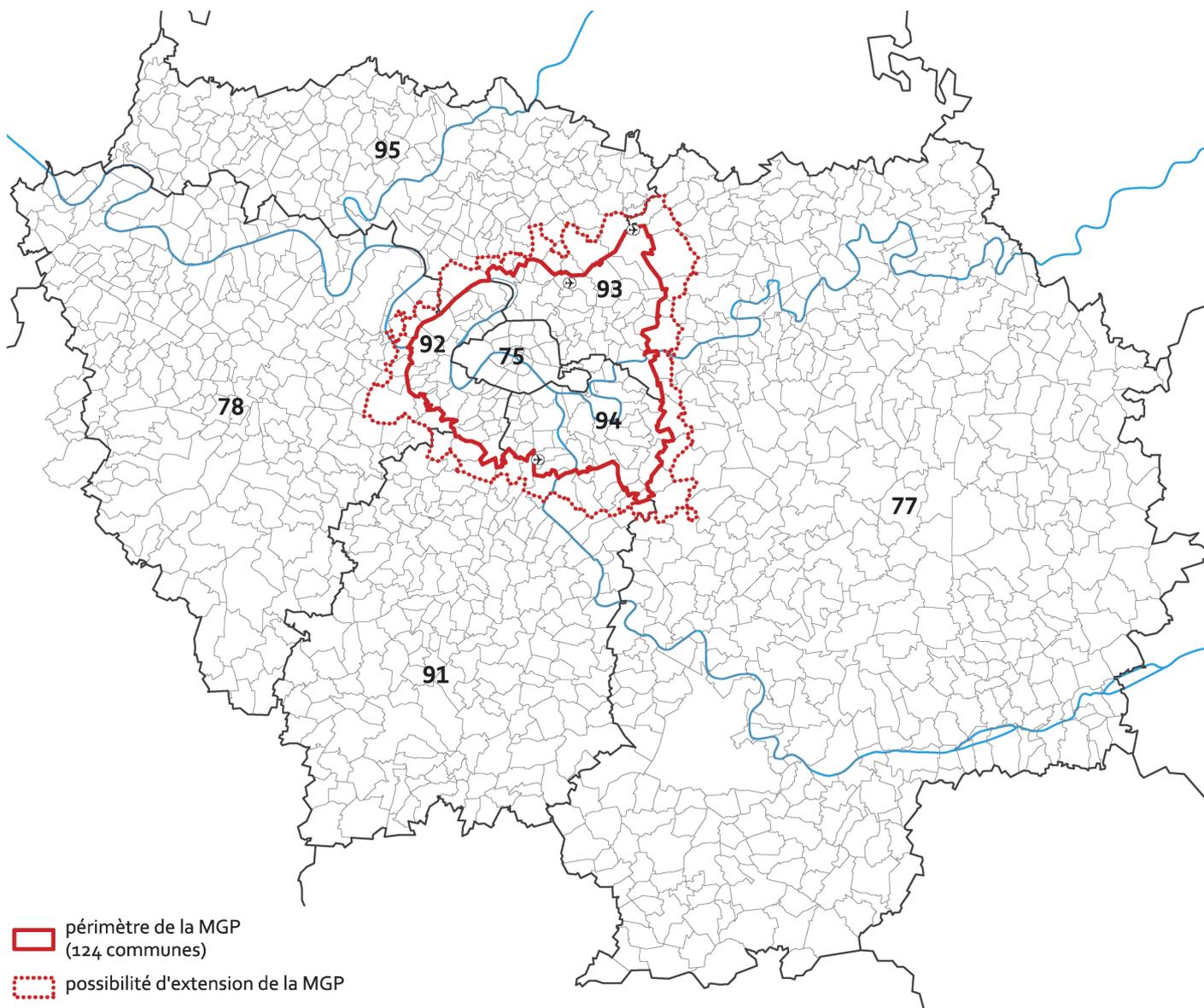
Sommaire

Introduction	7
1- Repères - Principaux documents-cadres	9
La métropole du Grand Paris	11
Une métropole mondiale.....	11
La croissance urbaine	12
Du Paris de l'Ancien Régime à la métropole	12
Une géographie	14
Un espace urbanisé à redécouvrir à partir des grandes structures paysagères.....	14
Les transformations engagées	18
De nombreux projets en cours	18
La base de données des projets d'aménagement urbain et de transport.....	20
Les quartiers des futures gares	22
Les cadres d'organisations communales et intercommunales	24
Les intercommunalités aujourd'hui	24
Les contrats de développement territorial (CDT)	26
Les autres formes de coopération intercommunale de projet.....	27
Les cadres réglementaires	28
Les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), comparaisons	28
Le Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF)	32
Autres schémas et plans : SRCE, SRCAE, SRE, PDUIF	34
2- Une métropole mondiale, innovante et entreprenante... 37	
Une métropole de rang mondial.....	40
Un rayonnement économique, culturel et créatif.....	40
Une métropole entreprenante	42
Recherche, développement, pôles de compétitivité	42
La métropole du Grand Paris, premier centre d'emplois européen.....	44
L'économie créative, moteur de l'attractivité internationale de la métropole.....	46
Le soutien aux créations d'entreprises	48
L'immobilier d'entreprise et de bureaux.....	52
La place des activités productives, de distribution et de services aux entreprises.....	54
Une métropole touristique	56
Le tourisme, une filière économique porteuse	56
Le patrimoine et les paysages, des biens communs.....	60
Les grands évènements sportifs, culturels et les festivals.....	62
3- Une métropole des habitants	67
La population	70
Une augmentation de la population en zone dense	70
Les enjeux démographiques, une dynamique intergénérationnelle à conforter	72
Le logement	74
Un objectif de 37 000 nouveaux logements par an	74
Le logement social, une priorité dans les programmes de construction à venir	76
Le logement locatif privé.....	78
Le logement des jeunes.....	82
La lutte contre l'habitat indigne dans le parc privé.....	84
Les logements temporaires et l'hébergement d'urgence.....	86
Les services aux habitants	88
Le commerce, un secteur en mutation, un enjeu de vie locale	88
Une inégale accessibilité aux soins de proximité.....	90
Une offre culturelle importante, d'accès inégal.....	92
Une très forte disparité socio-spatiale de l'offre d'équipements sportifs	96
La nature	98
La trame verte, espaces publics, espaces privés, jardins partagés.....	98
La mobilité au quotidien.....	102
L'usage croissant du vélo.....	102
Les nouvelles mobilités: Autolib', auto-partage, covoiturage.....	104

4- Une Métropole solidaire	107
Des inégalités	108
Le revenu moyen et médian des ménages.....	108
L'emploi et le chômage.....	110
Les quartiers « politique de la ville », vers une nouvelle géographie prioritaire.....	112
Les Zones Franches Urbaines (ZFU).....	114
Des solidarités	118
Des engagements intercommunaux, l'exemple des équipements culturels communautaires	118
Les taux de fiscalité locale : vers une harmonisation des taux?	122
Le potentiel financier des communes	124
5- Une métropole durable	127
La métropole renouvelée	128
Le développement de stratégies foncières prenant aussi appui sur le « stock » construit et urbanisé	128
La trame viaire, un enjeu à toutes les échelles	132
L'espace public, une sollicitation croissante et évolutive	134
Un maillage de la logistique selon plusieurs échelles.....	138
Les déchets ménagers.....	142
Les nuisances environnementales	144
Les inégalités environnementales	144
Les risques naturels et technologiques	148
L'amélioration de la qualité de l'air	150
Les îlots de chaleur et les îlots de fraîcheur	152
L'énergie	156
Une dépendance forte	156
Des ressources à mobiliser	158
L'eau	160
Des eaux pluviales à infiltrer, stocker, recycler	160
L'eau, une ressource et un patrimoine pour les habitants.....	162







Les documents présentés dans l'Abécédaire sont issus des études menées par les deux agences téléchargeables sur les sites internet suivants : www.apur.org et www.iau-idf.fr
D'autres travaux conduits sur la métropole sont consultables sur les sites de l'AIGP et de la DRIEA : www.ateliergrandparis.fr et www.driea.ile-de-France.developpement-durable.gouv.fr

Introduction

L'Abécédaire de la future Métropole du Grand Paris (MGP), élaboré par l'APUR et l'IAU-IdF, est une contribution au diagnostic préalable, tel que prévu par la loi MAPTAM qui sera proposé au Conseil métropolitain en 2016. À ce titre, il peut aussi nourrir la démarche d'élaboration du projet métropolitain.

Le groupe « projets métropolitains » du syndicat Paris Métropole a exprimé le souhait de disposer d'éléments d'analyse autour des 5 thématiques suivantes :

- une métropole mondiale, innovante et entreprenante,
- une métropole des habitants,
- une métropole solidaire,
- une métropole durable,
- une métropole à toutes les échelles.

Il a été proposé d'ajouter en préambule :

- une série de « cartes » repères qui permettent de comprendre le socle géographique et historique du territoire, et les grandes mutations engagées.
- des éléments relatifs aux documents cadres et programmatiques essentiels à prendre en compte pour composer le projet métropolitain, (SDRIF, SRHH, SRCAE, CDT, PLUI, PMHH, Nouveau Grand Paris...).

Ces données et cartes, ainsi rassemblées, constituent une base documentaire métropolitaine inédite couvrant les 124 communes de l'ensemble de la métropole et les 47 communes qui pourraient en intégrer le périmètre. La mise en commun de ces informations permet de comparer ces communes, les territoires qui les réunissent et d'en apprécier les singularités et les ressemblances, les particularités d'aujourd'hui et les enjeux au regard des évolutions futures.

Nous avons choisi de présenter cet Abécédaire sous la forme de carnets qui feront l'objet de publications successives.

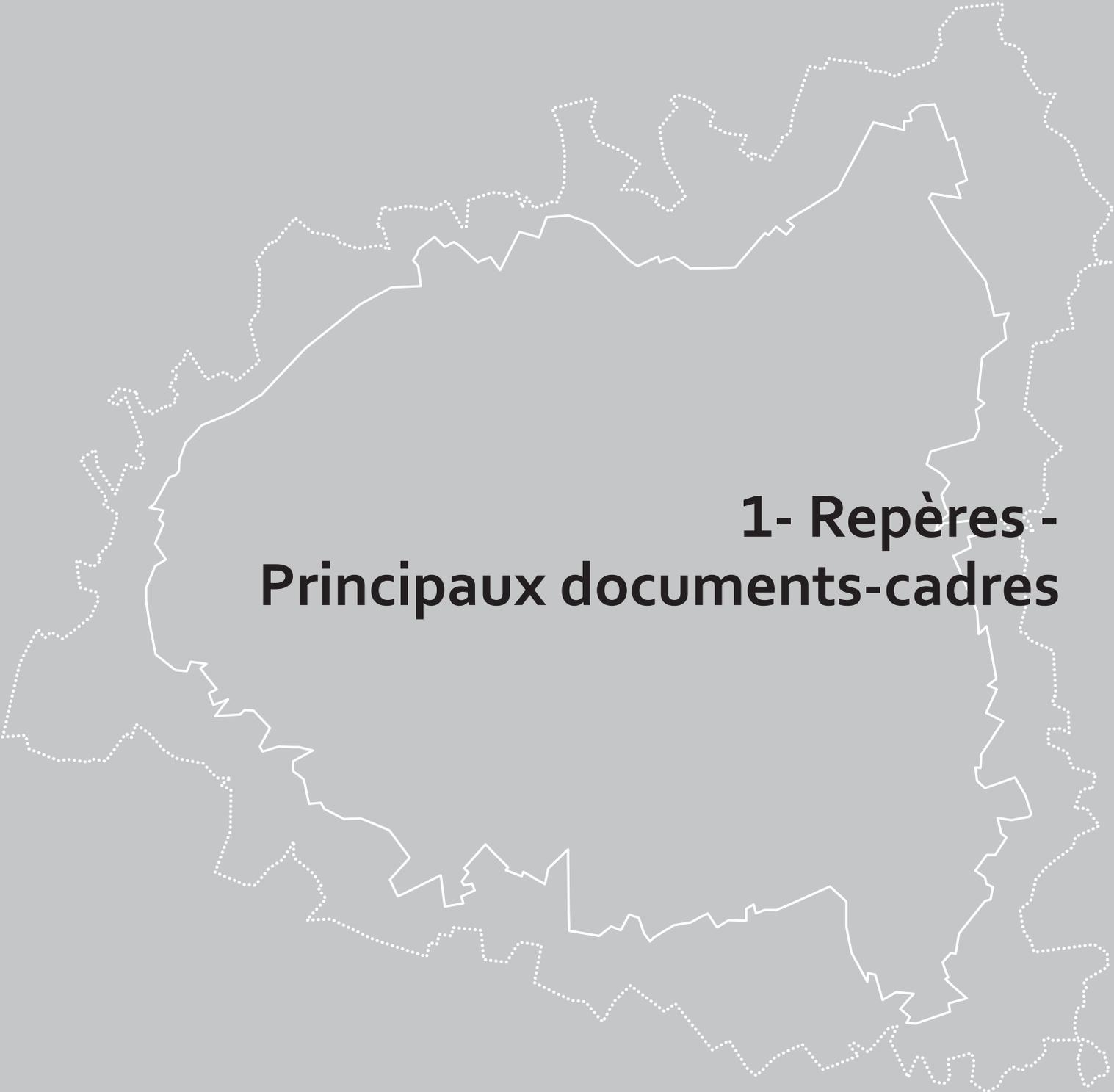
Ce carnet 1 est consacré à la mise en commun des connaissances des 4 premières thématiques.

Le carnet 2 présentera les actions engagées dans les différentes communes et territoires à toutes les échelles. Les relations avec la grande couronne, le rôle des services urbains et leurs évolutions y seront également développés.

Ces deux carnets sont ensemble une invitation à la découverte de chacune des communes et territoires pour en partager la connaissance au service du projet métropolitain de la future Métropole du Grand Paris qui reste à écrire.

Cet Abécédaire vient également compléter « l'Atlas cartographique et des chiffres clefs », réalisé par la DRIEA et les nombreux travaux menés par les deux agences, l'AIGP et les services de l'État.

Si en 1850, Paris réunissait la très grande majorité de la population en Île-de-France, 150 ans plus tard, l'agglomération urbaine compte plus de 10 millions d'habitants résidant dans un système polycentrique, dont la zone la plus dense se caractérise par une très grande dynamique, une multi mobilité croissante et un creusement des inégalités territoriales. Ce système, construit progressivement, est marqué par une histoire riche (District de la région parisienne, transformation du département de la Seine, constitution des intercommunalités...), accompagnée de multiples cadres réglementaires et schémas régionaux. Les réflexions engagées aujourd'hui autour de la mise en place de la future métropole du Grand Paris s'inscrivent dans la continuité de cette longue histoire.



1- Repères - Principaux documents-cadres

La métropole du Grand Paris

Une métropole mondiale

Les métropoles de plus de 10 millions d'habitants



La métropole du Grand Paris s'inscrit dans une région-capitale de 12 millions d'habitants. Celle-ci cumule les critères qui qualifient une métropole de rang mondial, parmi lesquels :

- une démographie importante (au-delà de 10 millions d'habitants);
- des flux aéroportuaires massifs (présence d'un *hub*);
- un réseau de transports publics développé;
- une place boursière active (importance du volume des fonds échangés);
- la présence de multinationales et de salariés expatriés;
- des pôles d'innovation scientifique et technologique;
- la tenue d'événements internationaux (exposition universelle, jeux olympiques, festivals, congrès, tournois sportifs...);
- une importance reconnue au plan patrimonial et culturel (théâtres, musées, opéras, vie artistique...).

Ainsi, bien que la région-capitale française doive composer avec des places fortes financières puissantes telles que Londres, Francfort, New York ou Tokyo, elle n'en est pas moins l'une des villes les plus productives d'Europe⁽¹⁾ et figure, selon cette approche pluri-fonctionnelle, parmi les quatre premiers « *leaders métropolitains* » mondiaux⁽²⁾ (Londres, Paris, New York, Tokyo).

Constituant le centre névralgique du système économique national, dont elle concentre les fonctions amont de commandement et de décision, elle fait aussi figure de point nodal de l'économie mondialisée et bénéficie d'un rayonnement historique et culturel gage d'attractivité.

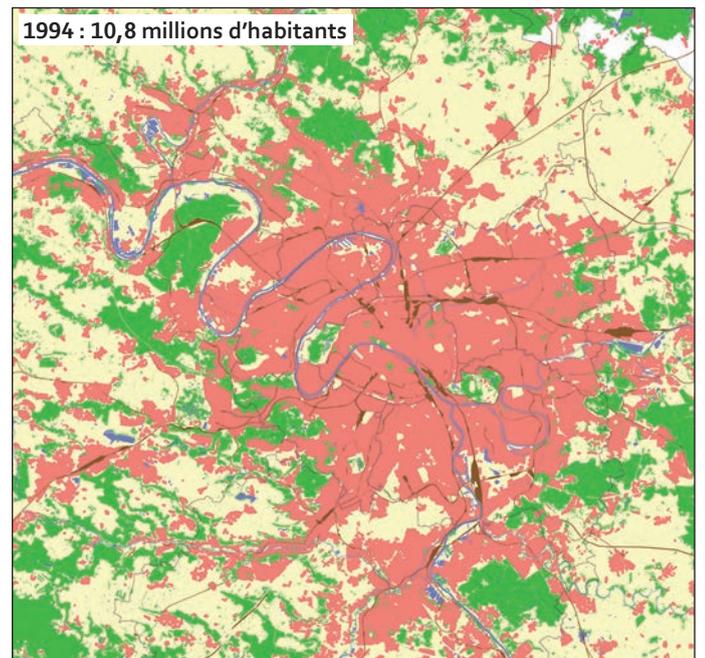
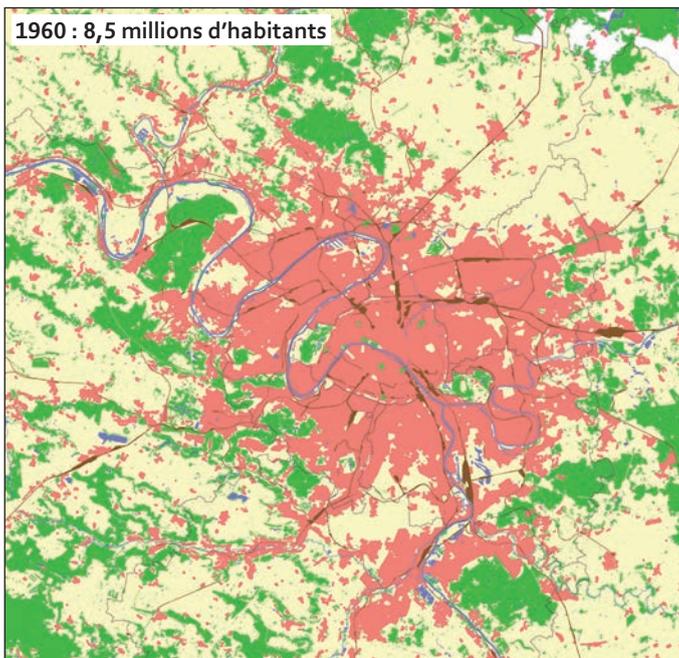
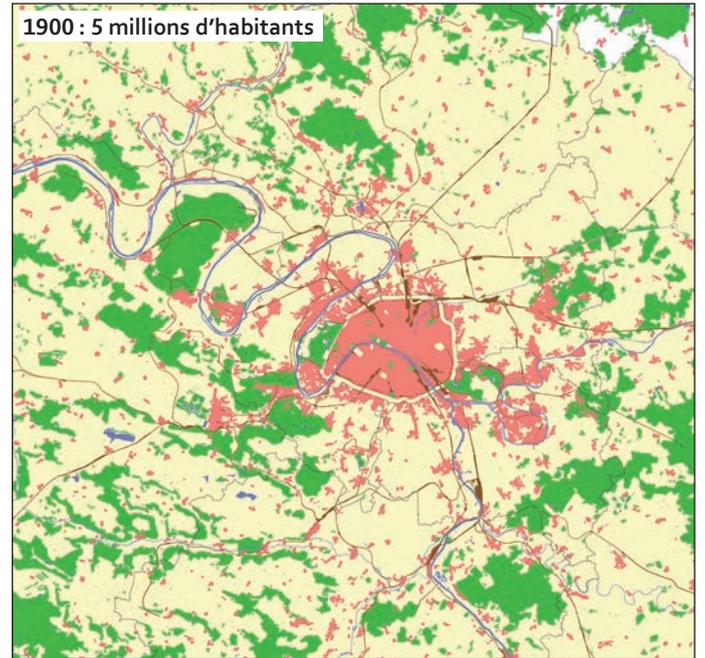
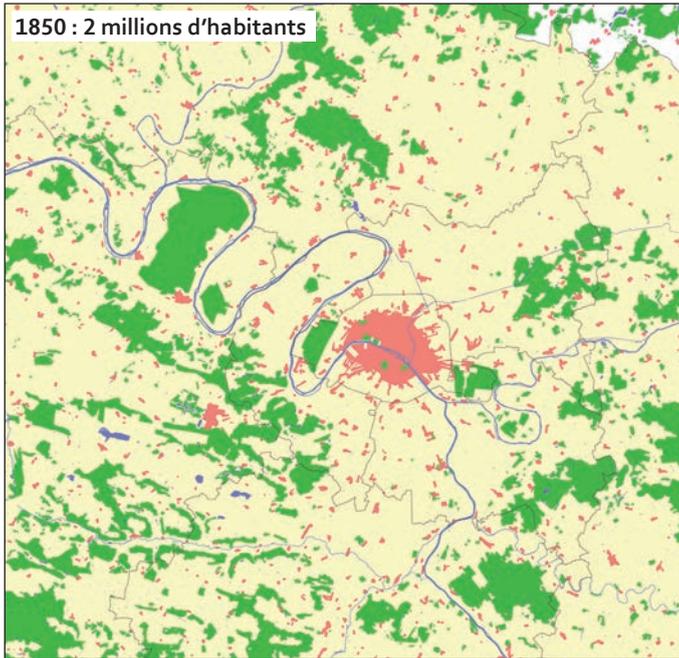
Métropole cosmopolite et multiculturelle, Paris et les départements 92, 93 et 94 accueillent en 2011 un million d'habitants de nationalité étrangère, soit 15% de la population ce qui est plus qu'en Île-de-France (13%) et qu'en France métropolitaine (6%). 26% viennent de l'Union Européenne, 4% d'Europe hors Union Européenne, 46% du continent Africain, 18% d'Asie, 6% d'Amérique et 0,2 % d'Océanie.

(1) Davezies Laurent, « Paris, capitale économique » dans la revue *Pouvoirs* n° 110, 2004.

(2) Antier Gilles, *Les stratégies des grandes métropoles*, 2005.

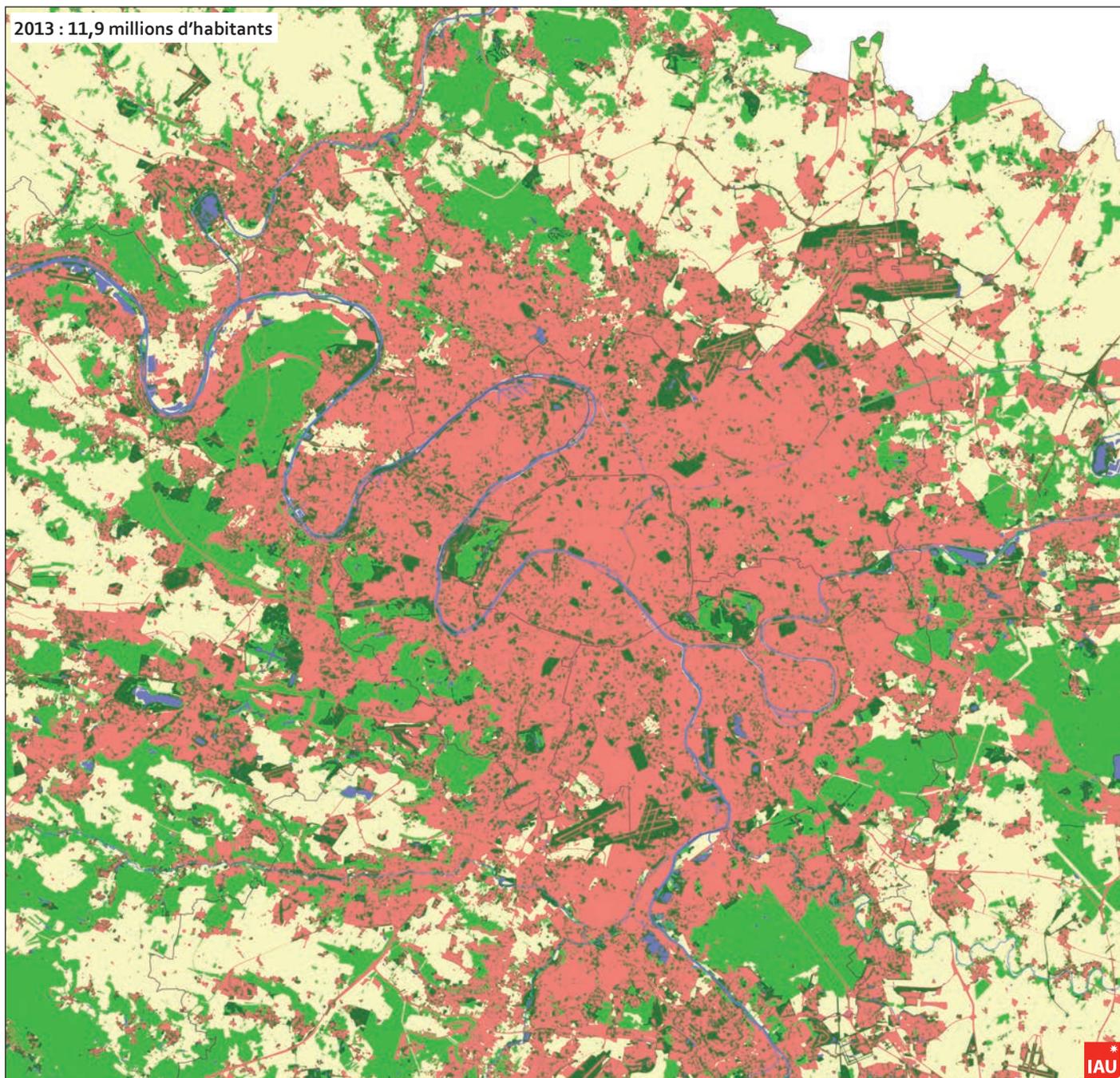
La croissance urbaine

Du Paris de l'Ancien Régime à la métropole



- Depuis le début du XIX^e siècle, l'agglomération parisienne a connu une évolution démographique et spatiale rythmée par des périodes de forte croissance. L'analyse de la cartographie ancienne permet d'en suivre le déroulement.
- Entre 1850 et 1900, la révolution industrielle, le développement de Paris sous Haussmann, mais surtout l'apparition du chemin de fer et de la banlieue, voient l'agglomération doubler en superficie et sa population passer de 2 à 5 millions d'habitants.
- Entre 1900 et 1960, la « marée pavillonnaire » de l'entre-deux-guerres envahit l'espace, complétée par les grands ensembles de l'après-guerre, amenant l'agglomération à presque tripler de surface pour une population passant de 5 à 8,5 millions d'habitants.

2013 : 11,9 millions d'habitants

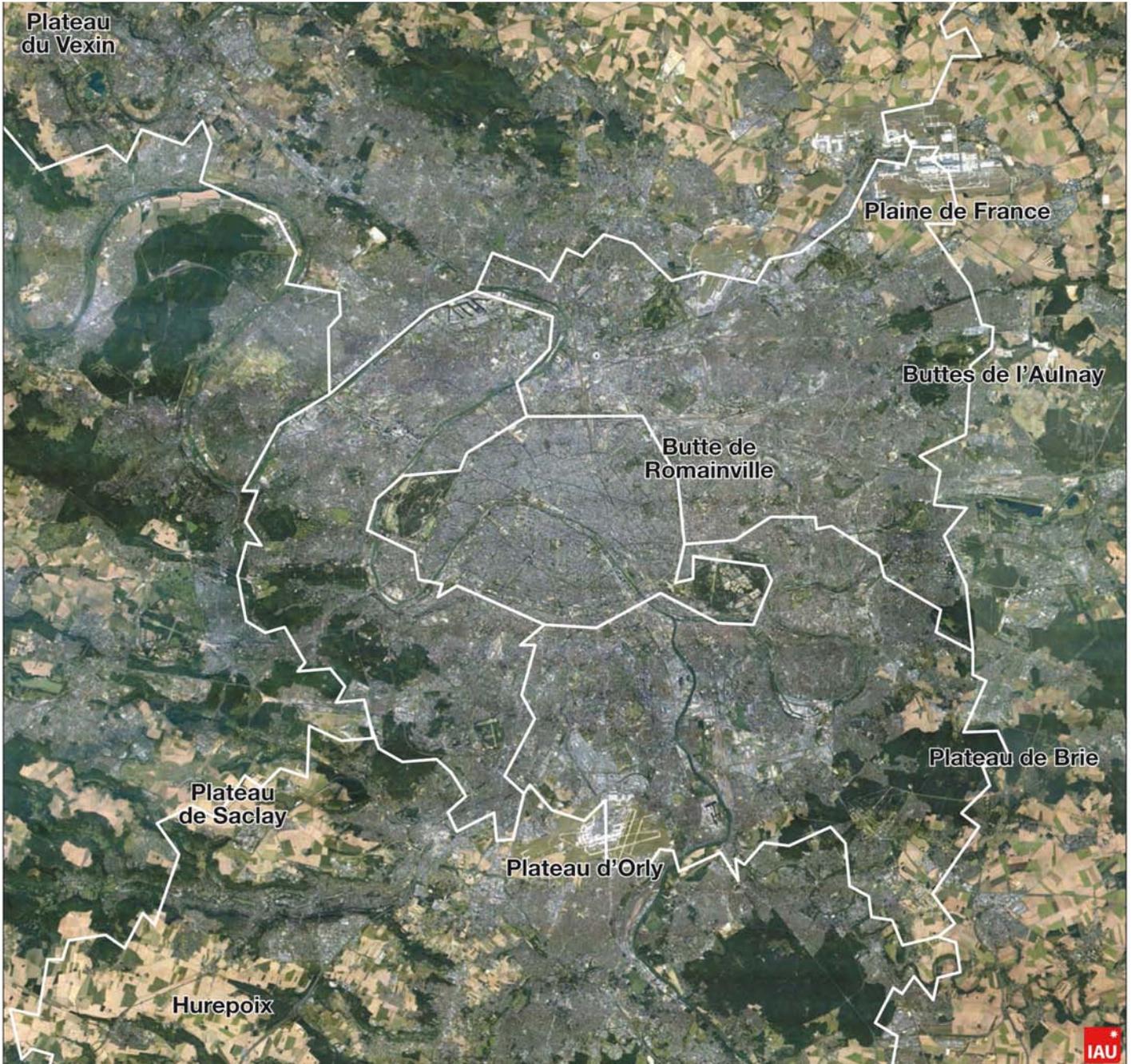


- De 1960 à 1994, l'agglomération s'étend de 40 000 hectares et accueille 2,3 millions d'habitants supplémentaires. Une bonne part de l'extension urbaine est canalisée dans les villes nouvelles planifiées par Paul Delouvrier, desservies par le RER qui structure progressivement l'agglomération parisienne. Cette période voit aussi la réalisation des grands équipements qui vont moderniser l'agglomération (Roissy, Rungis, etc.) et la poursuite de l'étalement de la zone urbanisée.

- La dernière période voit une extension plus maîtrisée : + 24 000 hectares pour une augmentation de près d'1 million d'habitants, le « recyclage urbain », notamment sur les terrains anciennement industriels, ayant récemment pris le pas sur l'extension urbaine. L'analyse de l'évolution de l'occupation du sol de 1982 à 2012 met en effet en évidence que le rythme de consommation d'espaces par l'urbanisation poursuit une baisse entamée depuis 15 ans, amenant aujourd'hui les superficies en restructuration au sein de l'agglomération à être majoritaires.

Une géographie

Un espace urbanisé à redécouvrir à partir des grandes structures paysagères

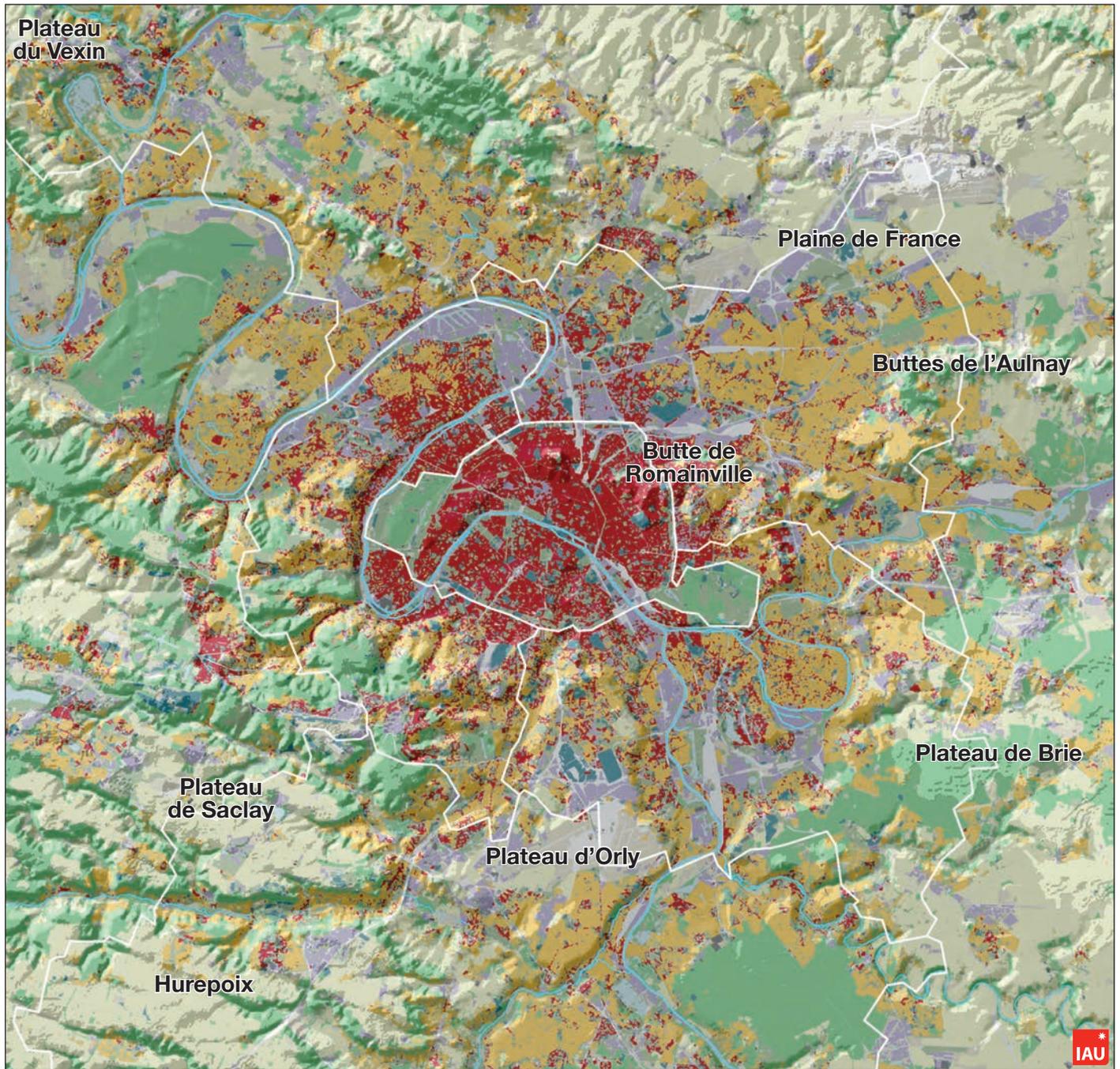


Les paysages de la métropole se fondent sur le relief de l'Île-de-France et, plus largement, du Bassin parisien : un relief de grands plateaux entaillés par le réseau hydrographique.

La métropole parisienne est au carrefour de quatre de ces grands plateaux :

- au sud et à l'ouest, le Hurepoix et le plateau de Saclay qui sont les prolongements du plateau de Beauce ;
- à l'est, entre Seine et Marne, le plateau de Brie prolongé au sud de Paris par ceux d'Évry et d'Orly ;
- au nord, la Plaine de France, entre Marne, Seine et Oise ;
- à l'ouest de l'Oise, le plateau du Vexin.

Fortement découpés, ces plateaux laissent parfois des buttes témoins sur les plateaux voisins, comme celles de l'Aulnay et de Romainville.



Après le relief, ce sont les grandes formes d'occupation du sol qui créent les variations du paysage :

- une agglomération allant du plus dense – R + 4 à R + 7 au cœur de la métropole – à une urbanisation qui s'est développée autour de centralités héritées de l'histoire ancienne ou récente de la métropole ;
- diversité des tissus : résidentiels collectifs ou individuels, implantations industrielles, commerciales, tertiaires, tissus mixtes... ;
- présence de l'eau, de bois et forêts, d'agriculture, de grands alignements plantés ;
- présence de grandes infrastructures.

Occupation du sol en 11 postes

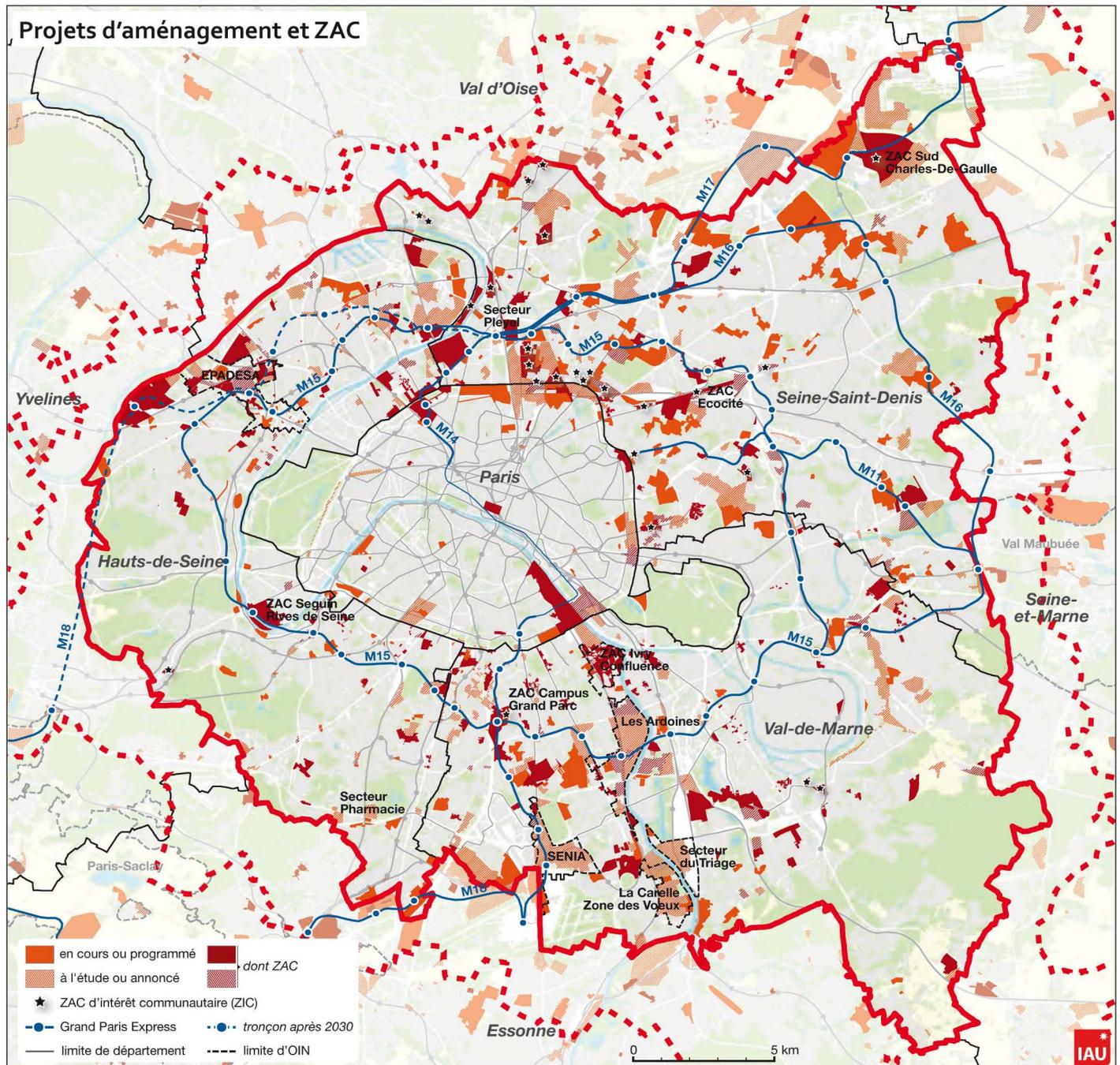
■ Bois	■ Habitat collectif
■ Cultures	■ Activités
■ Eau	■ Équipements
■ Autre rural	□ Transports
■ Urbain ouvert	■ Chantiers
■ Habitat individuel	





Les transformations engagées

De nombreux projets en cours



Les bases de données « projet » rassemblent les projets en cours ou à l'étude pour une connaissance partagée de tous les acteurs. La mise à jour est faite par les agences Apur et IAU à partir d'informations fournies par les collectivités et les aménageurs.

→ 650 projets dont 250 montés en ZAC

Entre 2000 et 2010, entre 20 et 40 ZAC par an se sont créées en Île-de-France, représentant en moyenne 11 000 logements, 280 000 m² de bureaux et 840 000 m² d'activités.

Aujourd'hui, dans l'emprise de la métropole du Grand Paris, 650 projets d'aménagement peuvent être en première approche recensés, couvrant plus de 10 000 ha.

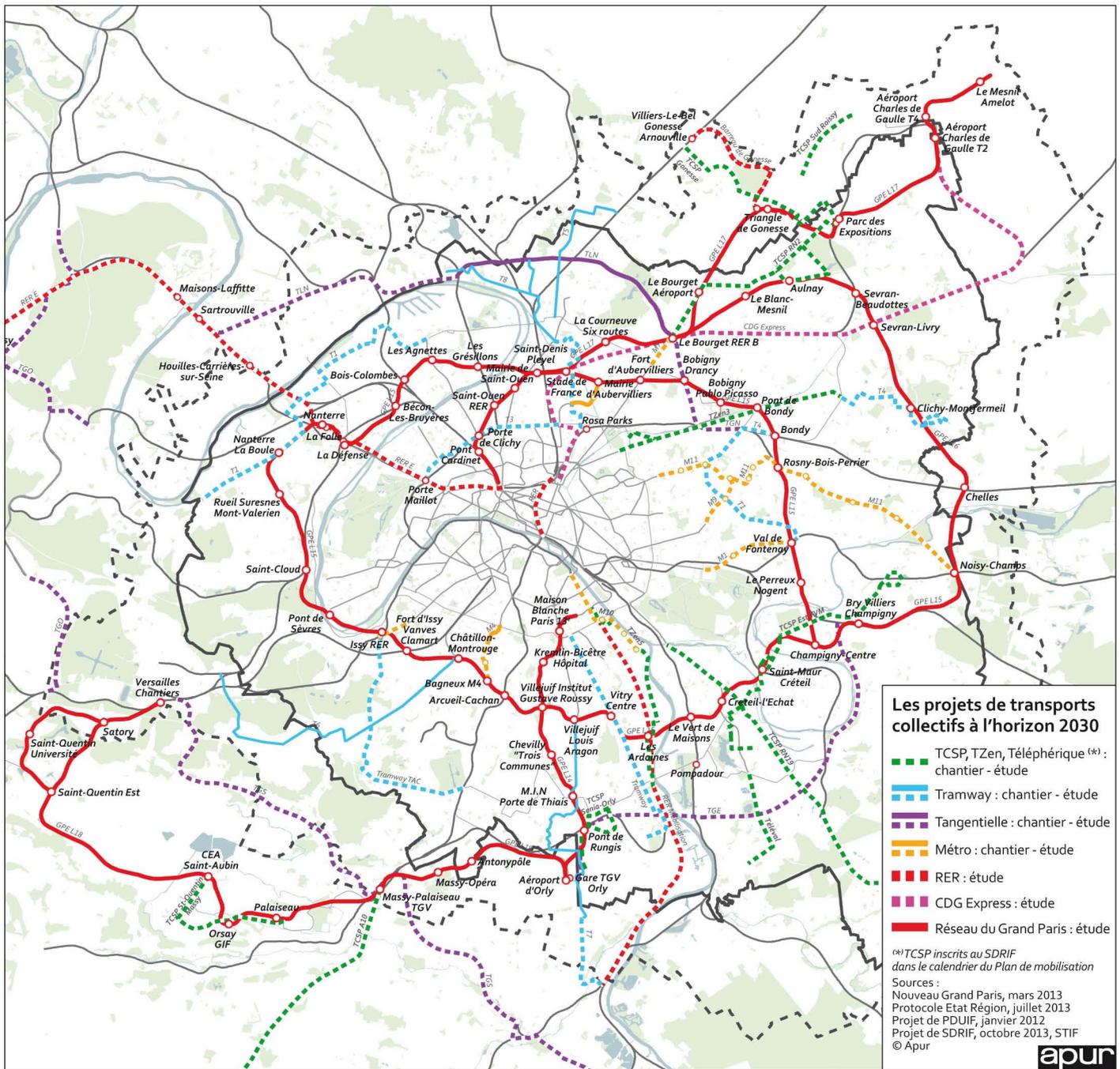
Parmi ces projets, 250 projets sont des ZAC actives (en cours de commercialisation ou à l'étude), représentant 3 500 ha, soit 38 % du nombre

total des projets d'aménagement et 35 % des surfaces au sol concernées. Deux tiers des ZAC actives font moins de 10 ha, 74 d'entre elles entre 10 et 50 ha, 17 dépassent 50 ha. Parmi les plus étendues, Paris Rive Gauche (130 ha) et la ZAC Aérolians (139 ha) à Tremblay-en-France, créée en 2012.

→ Les projets des deux OIN de petite couronne représentent 1 320 ha

Les périmètres opérationnels des deux opérations d'intérêt national de la petite couronne (La Défense-Seine-Arche et Orly-Seine-Amont) représentent 1 800 ha, dont 1 320 ha sont en projet, 50 opérations d'aménagement y ayant été recensées.

À l'intérieur de ces périmètres, 14 ZAC sont actuellement en cours, représentant 388 ha. La plupart de ces ZAC sont récentes puisque



seules 3 ZAC ont été créées avant 2000; 6 entre 2000 et 2010 et 5 après 2010. Les ZAC des OIN ne sont donc pas particulièrement plus grandes que les autres, leur taille variant de 5 à 97 ha : 8 ZAC font moins de 20 ha; 4 ZAC sont comprises entre 20 et 50 ha et 2 ZAC dépassent les 50 ha, la plus grande étant celle d'Ivry-Confluences. Par ailleurs, les projets urbains se concentrent également au nord-est de la Métropole.

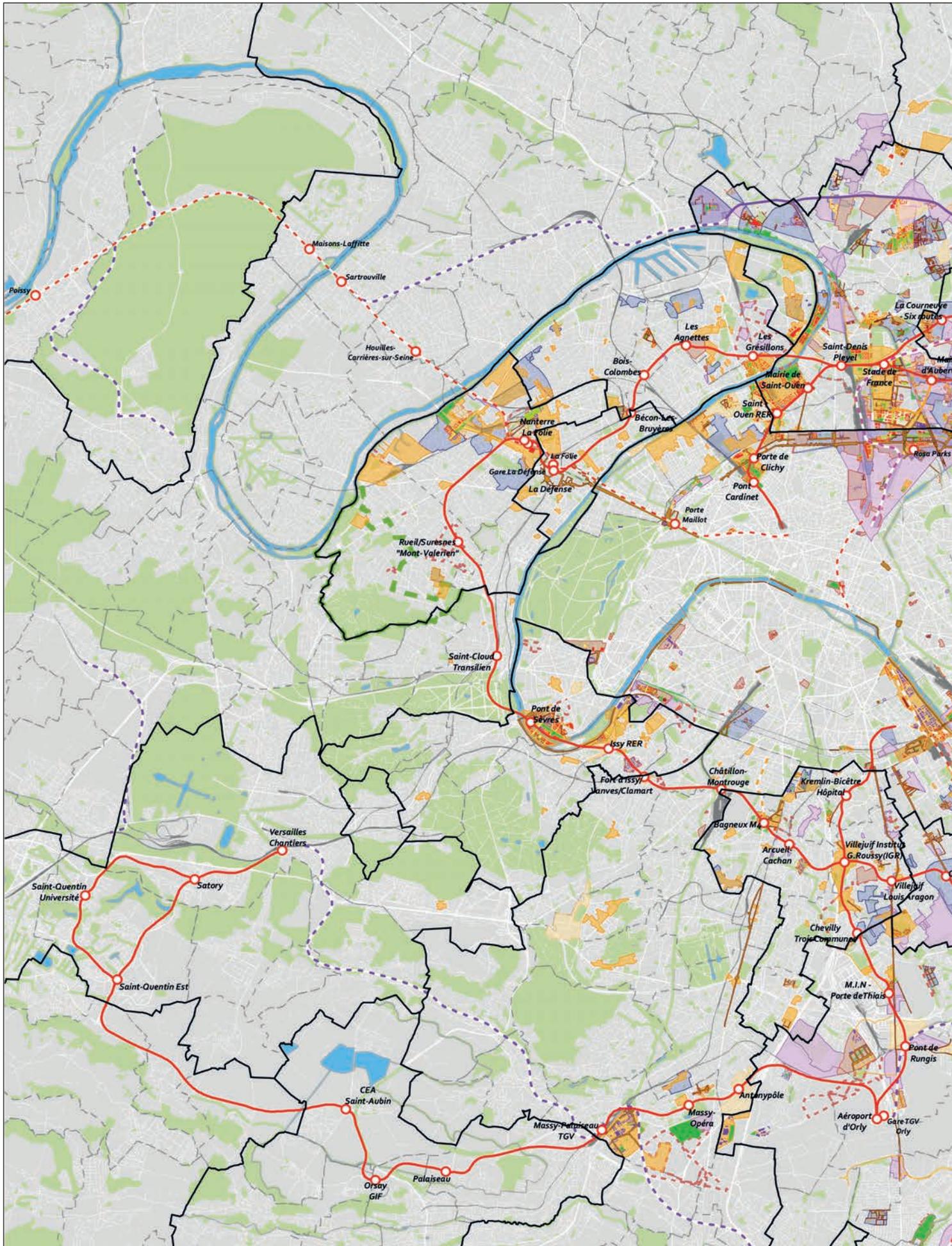
→ Les ZAC d'intérêt communautaire

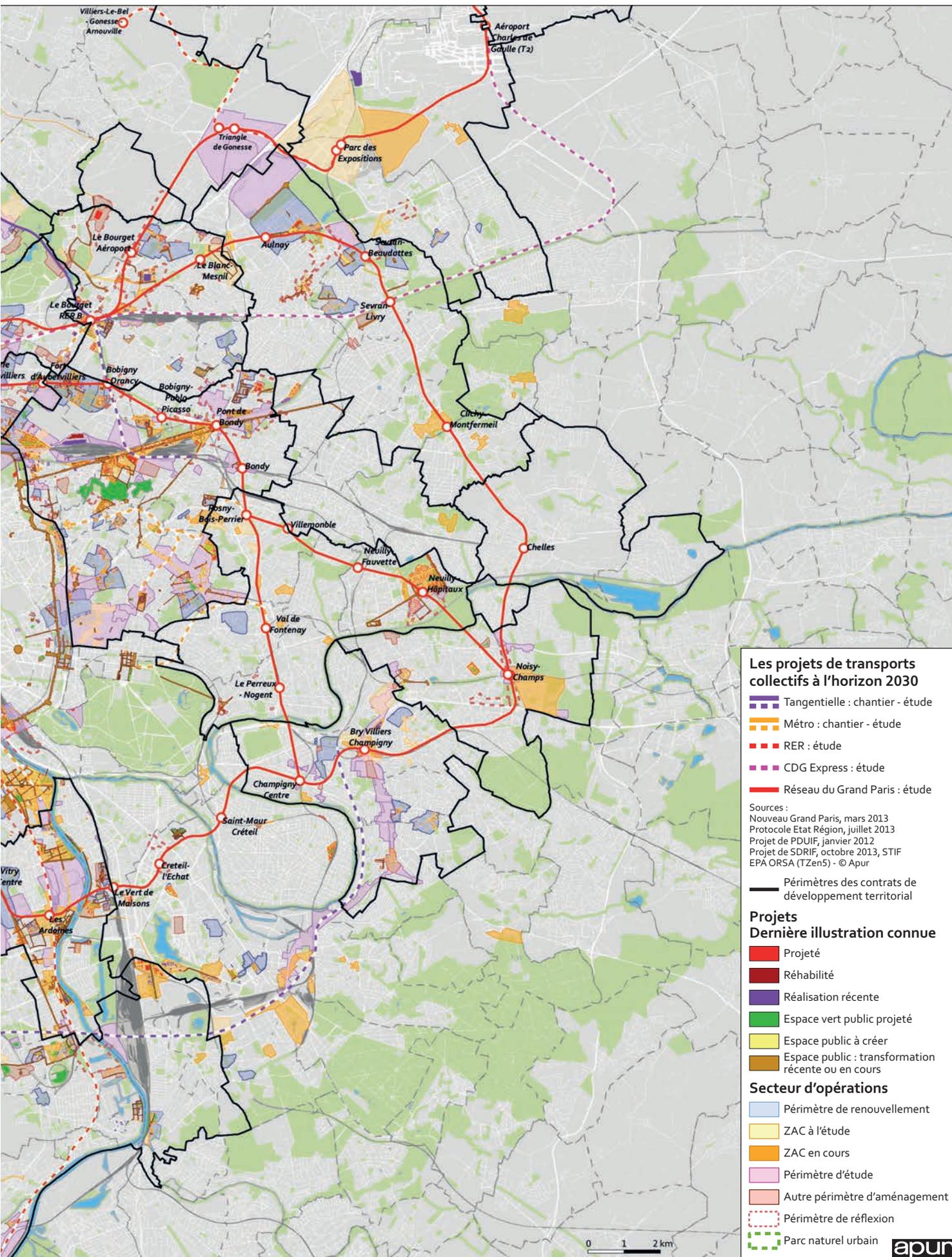
36 ZAC sont aujourd'hui déclarées d'intérêt communautaire (ZIC), la plupart étant situées en Seine-Saint-Denis. Parmi elles, 27 sont réellement actives, les autres étant terminées sans être closes juridiquement. Les dispositions de la loi MAPTAM prévoient que la MGP se charge du portage des projets d'intérêt métropolitain, quelle

que soit leur nature, mais aussi des projets de restructuration et de réhabilitation de l'habitat.

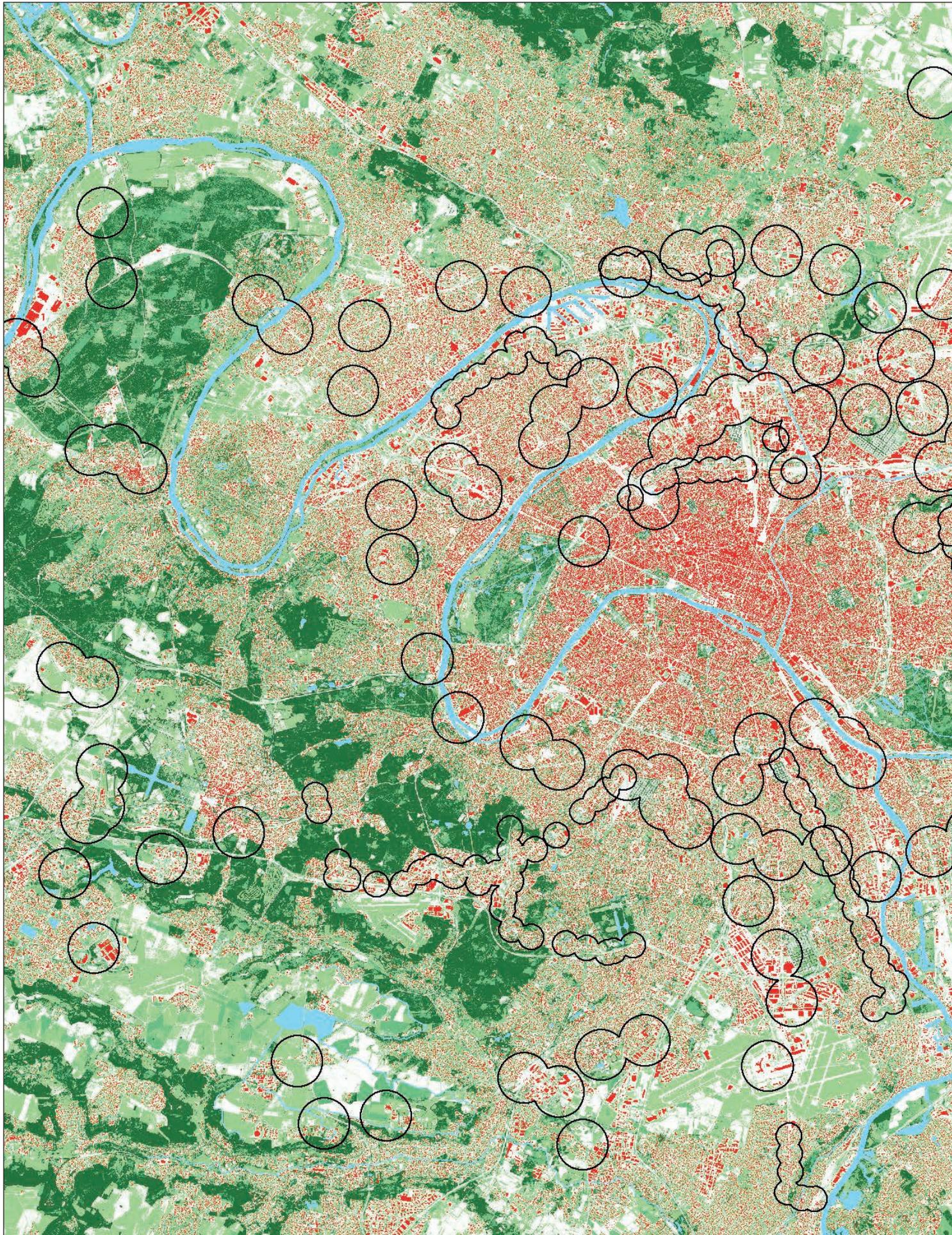
Il s'agira de définir les projets d'intérêt métropolitain et leur articulation avec le « projet métropolitain » global, lui-même à mettre en cohérence avec les stratégies à la fois régionales et communales.

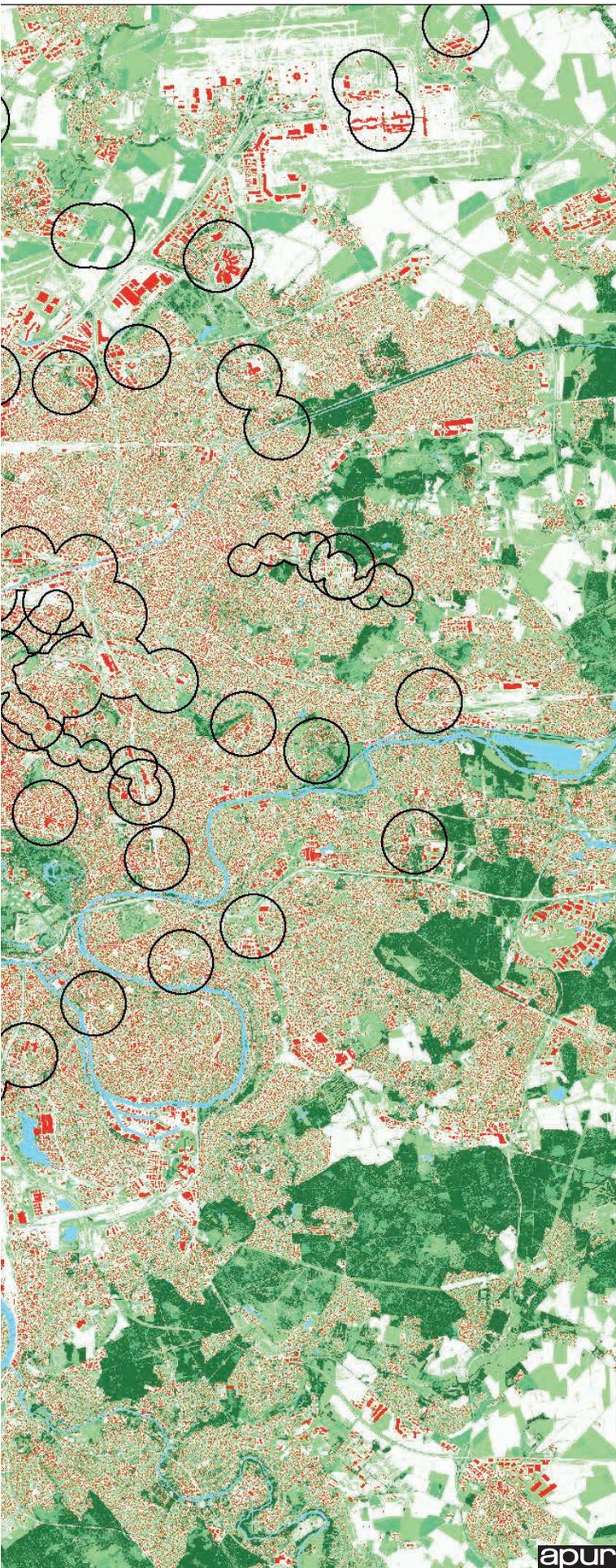
La base de données des projets d'aménagement urbain et de transport





Les quartiers des futures gares





→ Une desserte transformée de tous les territoires à la hauteur des enjeux métropolitains

- un objectif de 37 000 logements par an à créer;
- un rééquilibrage territorial;
- les concrétisations des CDT.

→ 93 nouvelles gares d'ici 2030 desservant des quartiers très divers

Les projets s'appuient sur les différents réseaux :

- le réseau Grand Paris Express : lignes 14, 15, 16, 17, 18 représentant 60 gares dans les départements 75,92,93,94 ;
- le prolongement de lignes de métro : lignes 1, 7,9, 10, 11, 12 représentant 19 nouvelles stations ;
- le développement de 4 nouvelles gares de RER ;
- les tangentielles (10 gares) ;
- auxquels s'ajoutent des tramways et TCSP en surface.

Ces projets de transport accompagnent les projets urbains en desservant :

- des quartiers « politiques de la Ville » ;
- des quartiers situés pour certains au cœur de grands projets urbains ;
- des quartiers dont le renouvellement pourra être accéléré ;
- l'observatoire des quartiers de gare du réseau Grand Paris conçu par la SGP, la DRIEA et l'Apur met en exergue les particularités propres à chacun des quartiers de gare avec des enjeux de projets spatiaux et programmatiques spécifiques. Paris est ainsi une ville compacte avec une densité de 212 habitants à l'hectare, la petite couronne a une densité moyenne de 67 habitants/ha avec des situations très variables (129 hab/ha à Châtillon-Montrouge, 37 aux Ardoines ou 39 à Bry-Villiers-Champigny) ;
- l'arrivée de ces nouvelles lignes va connecter de nouveaux quartiers, offrir des gains de temps et amplifier l'accessibilité des territoires et, notamment, l'accès aux zones d'emploi (multipliées par 2 voire 3 selon les gares).

Les quartiers des futures gares à l'horizon 2030



Rayon de 800 m pour les gares RGPE, RER, TGN et stations de métro.



Rayon de 400 m pour les stations de tramway (non compris les prolongements encore à l'étude : T1 à Rueil-Malmaison, TAC à Issy-Clamart et T3 à Porte Maillot).

Végétation :

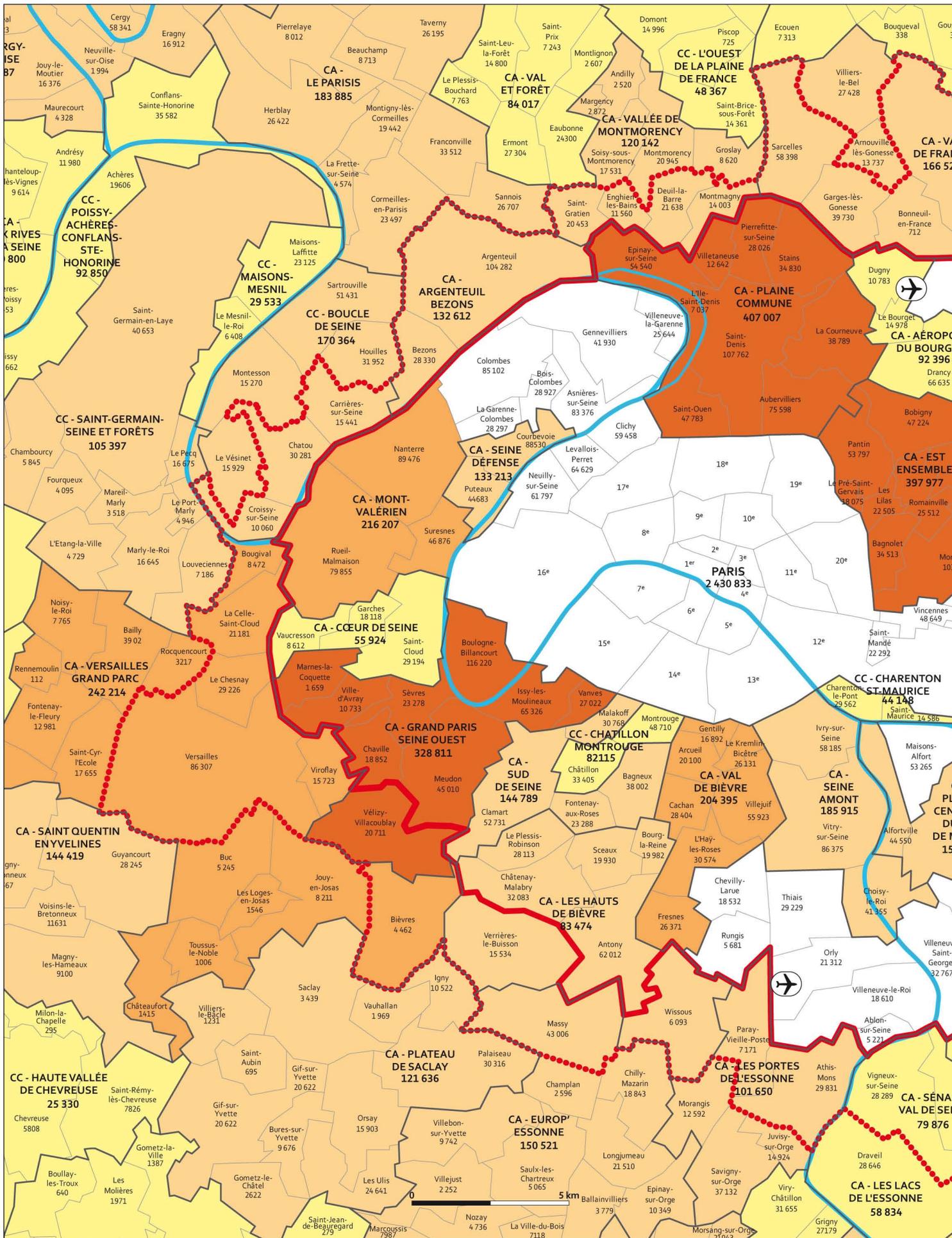
- Moins de 1 m
- de 1 à 10 m
- Plus de 10 m

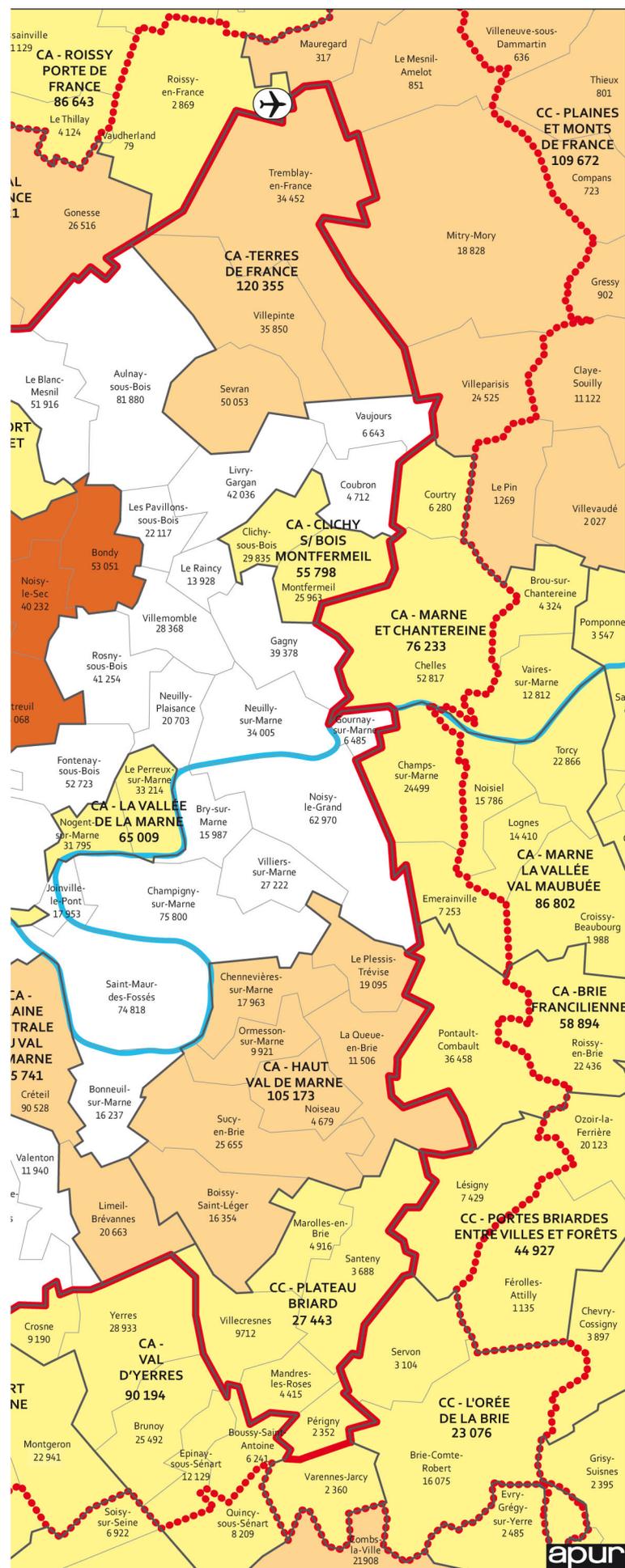
Bâtiments 0 4 km

Sources : APUR ; Photo proche infrarouge - MNE - MNT - 2012 - © InterAtlas

Les cadres d'organisations communales et intercommunales

Les intercommunalités aujourd'hui





• **L'intercommunalité a largement progressé ces dernières années par la création de nombreux EPCI.**

Au 1^{er} janvier 2014, 19 intercommunalités existent sur le périmètre des 4 départements (75, 92, 93, 94) totalisant 83 communes (65 %) et près de 3 millions d'habitants.

41 communes ont jusque-là fait le choix de ne pas se regrouper en intercommunalité représentant près de 1,484 million d'habitants.

Trois intercommunalités dépassent le seuil de 300 000 habitants : Plaine Commune, Est Ensemble et Grand Paris Seine Ouest.

• **La constitution d'une nouvelle carte des territoires**

Dans le périmètre de la métropole du Grand Paris, la loi MAPTAM (titre II, section 2) prévoit que la métropole soit organisée en territoires, d'un seul tenant et sans enclave, d'au moins 300 000 habitants ce qui nécessite une grande évolution des regroupements.

Paris constituant un territoire, un maximum de 15 territoires devront être définis en 2015. Les communes limitrophes peuvent intégrer la Métropole du Grand Paris sous réserve de l'accord de leur intercommunalité d'ici fin 2014.

Au-delà de la MGP, les intercommunalités dont le siège est dans l'unité urbaine devront former des ensembles de plus de 200 000 habitants d'ici fin 2015.

Intercommunalités à fiscalité propre au 1^{er} janvier 2014

- Intercommunalités de plus de 300 000 habitants
- Intercommunalités de 200 000 à 300 000 habitants
- Intercommunalités de 100 000 à 200 000 habitants
- Intercommunalités de moins de 100 000 habitants
- Communes hors intercommunalité
- CA Communautés d'agglomération
- CC Communautés de communes
- SAN Syndicats d'agglomération nouvelle

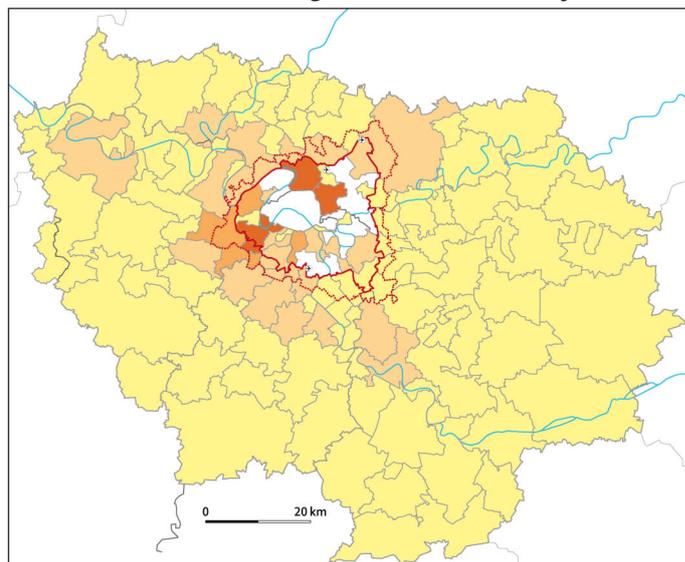
Évolutions attendues d'ici 2016 (loi MAPAM du 27 janvier 2014)

Métropole du Grand Paris

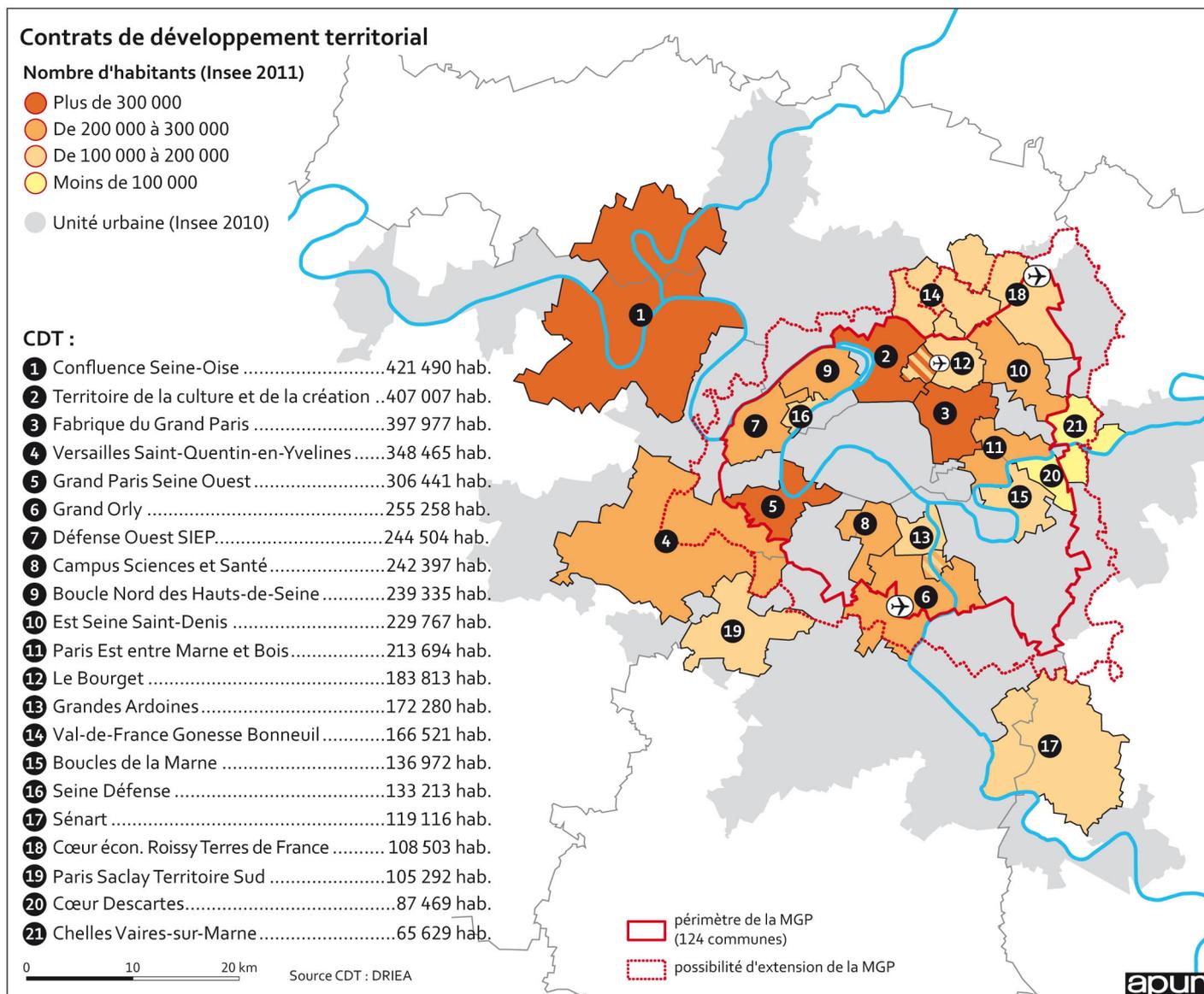
- Périmètre obligatoire au sein duquel les communes doivent se regrouper en "territoire" d'au moins 300 000 habitants en 2015
- Communes limitrophes pouvant l'intégrer sous réserve de l'accord de leur intercommunalité d'ici fin 2014

Sources : Direction Générale des Collectivités Locales, Ministère de l'Intérieur, Insee population légale 2011

Intercommunalités dans la région Île-de-France au 1^{er} janvier 2014



Les contrats de développement territorial (CDT)



→ Les CDT : l'outil de territorialisation de l'ambition de la loi relative au Grand Paris

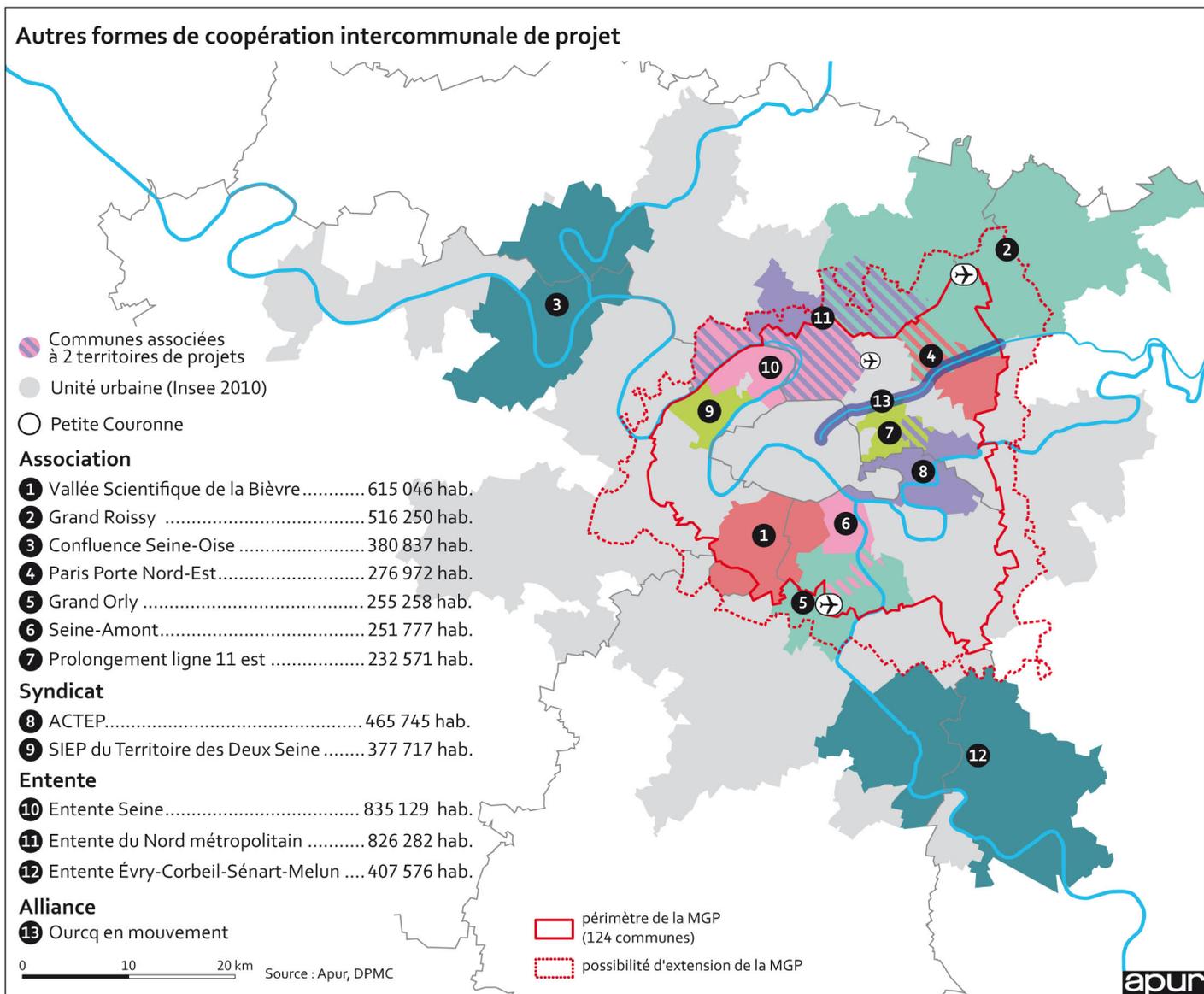
• Les contrats de développement territorial (CDT) « sont la déclinaison locale des objectifs de mise en œuvre du Grand Paris en matière d'urbanisme, de transports, de déplacements, de lutte contre l'exclusion sociale, de développement économique, sportif et culturel, de protection des espaces agricoles et forestiers et des paysages. En matière de logement, la loi relative au Grand Paris a inscrit l'objectif de construire 70 000 logements par an par la Région Île-de-France. Le CDT est l'outil de territorialisation de cette ambition ».

Les CDT sont des ensembles de communes peuplés de plus 200 000 habitants dans près de la moitié des cas. Ces périmètres ne se superposent pas avec les bassins définis par la Territorialisation des Objectifs de Logement (TOL) mais sont en revanche basés sur la composition des intercommunalités existantes, voire sur des territoires plus larges. À ce jour, 21 CDT sont engagés dont 13 sont d'ores et déjà validés.

• Le suivi de la mise en œuvre des objectifs affichés dans chacun des CDT et la cohérence des projets à l'échelle métropolitaine pour éviter les effets de concurrence sont des sujets d'interrogation.

• À titre d'exemple, le récolement des projets quantifiés affichés dans les CDT aboutit à un total de 17 millions de m² de surfaces d'activités supplémentaires à l'horizon 2030.

Les autres formes de coopération intercommunale de projet

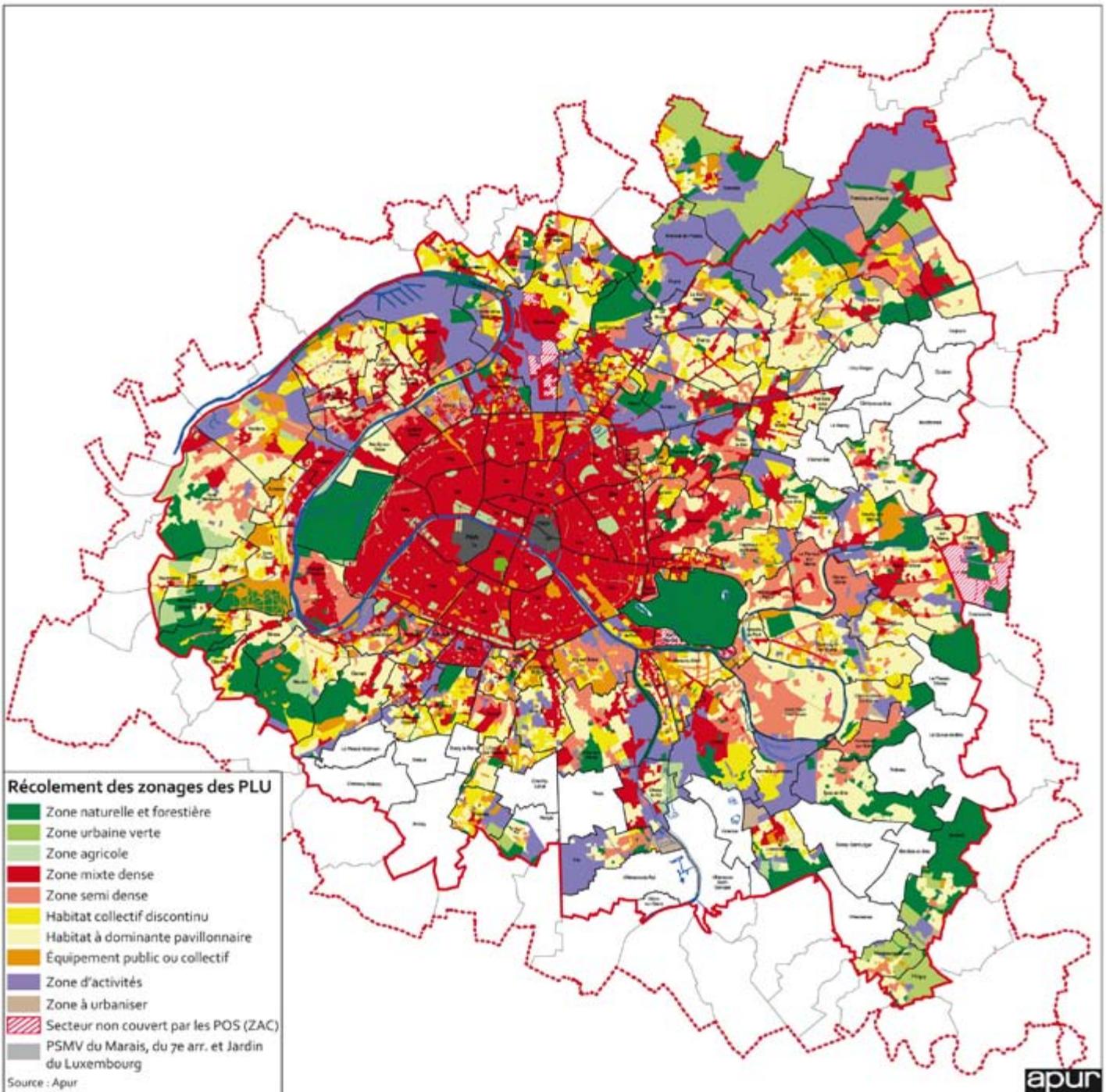


→ Les autres formes de coopération autour de projet

- D'autres formes de dialogue sont mises en avant comme point d'appui possible à de futurs regroupements de communes, notamment en raison de leur souplesse.
- C'est le cas des ententes ou des associations constituées autour de projets spécifiques d'échelle plus large, tels que :
 - les pôles autour des aéroports de Roissy et d'Orly ;
 - les axes de transport (tangentielle nord, prolongement de la ligne de métro n° 11...);
 - les grands sites paysagers comme la Seine ou les canaux.

Les cadres réglementaires

Les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), comparaisons



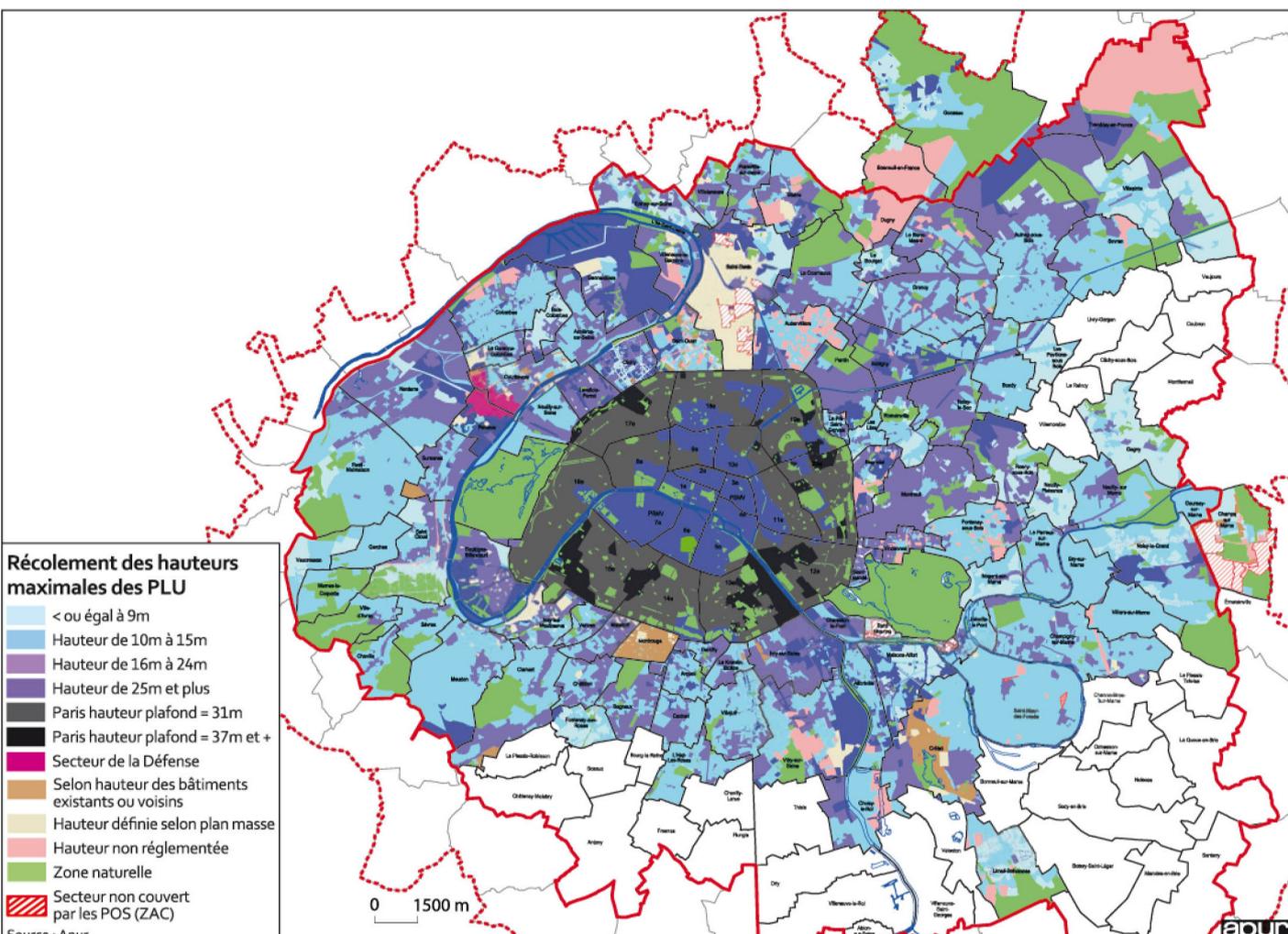
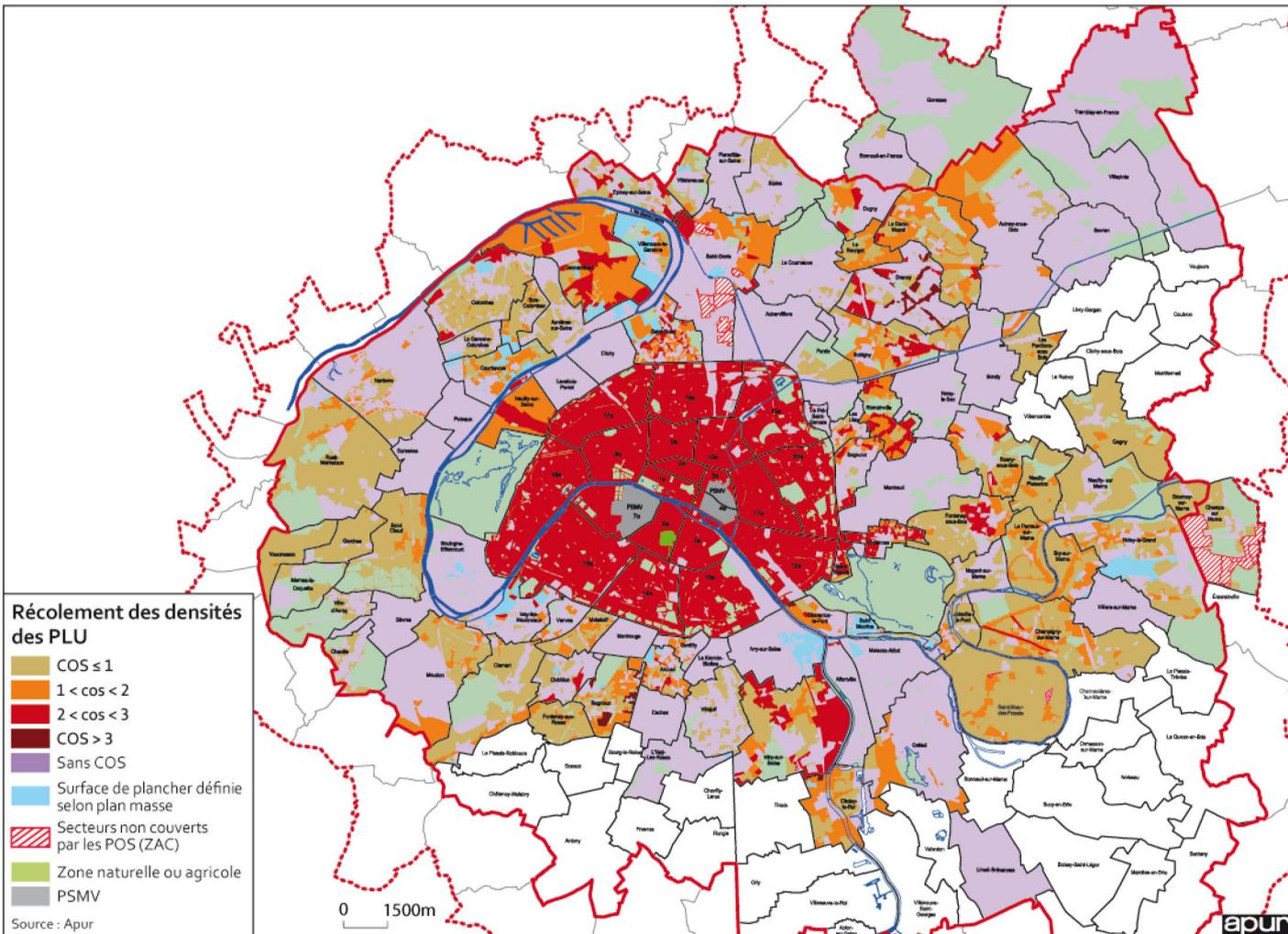
→ Une lecture commune des PLU communaux

• Le récolement comparatif des plans locaux d'urbanisme (PLU) des communes de la future Métropole du Grand Paris est une démarche engagée par l'APUR qui sera finalisée à la fin 2014. Cet assemblage permet d'apprécier les orientations d'urbanisme dont chaque commune s'est dotée.

Ce travail consiste en un examen des règlements des PLU (ou POS) concernant les articles les plus déterminants sur le plan urbain : 1- zonage des règlements d'urbanisme, 2- hauteur maximale des constructions, 3- emprise au sol des constructions et coefficient d'occupation du sol (COS).

• Les éléments de synthèse confirment que les PLU s'inscrivent dans la pérennisation des formes urbaines et occupation des sols existants. On note cependant une augmentation des densités le long des grands axes.

• Ce travail permet de faire le point sur les outils dont disposent certaines collectivités, comme par exemple l'abandon du COS déjà effectif dans de nombreux PLU (avant sa suppression par la Loi ALUR), la zone de grand service urbain (GSU) qui existe à Paris ou bien encore les dispositifs visant à réduire le déficit en logement social pratiqués par de nombreuses communes.



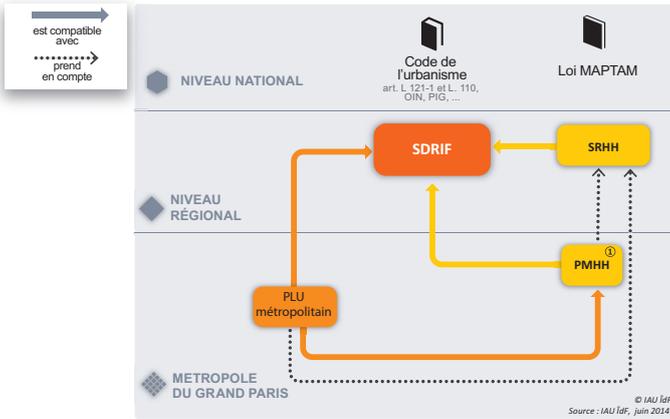


Antony : Le campus universitaire Jean Zay, avec le Parc de Sceaux © ph.guignard@air-images.net

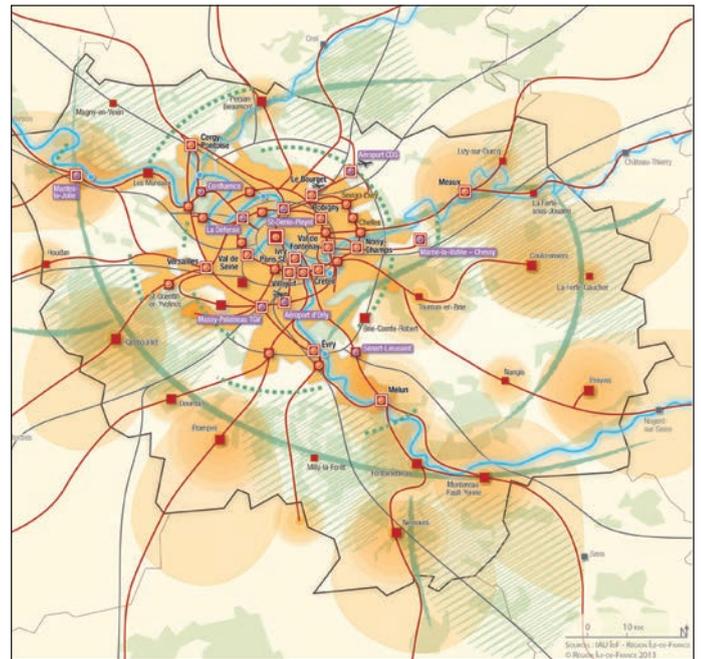
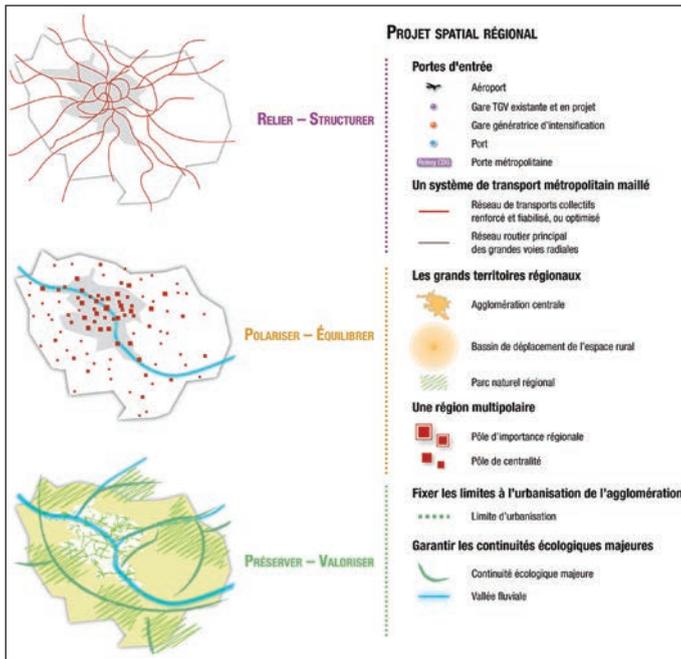


Le Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF)

LIENS DE COMPATIBILITÉ ET DE PRISE EN COMPTE ENTRE DOCUMENTS D'URBANISME ET PROGRAMMATION DU LOGEMENT



PLU : Plan local d'urbanisme / PMHH : Plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement / SDRIF : Schéma directeur de la Région Île-de-France / SRHH : Schéma régional de l'habitat et de l'hébergement
 ① La loi MAPTAM prévoit que le PMHH tient lieu de PLU.



→ Le SDRIF : document cadre de la planification métropolitaine

La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles confirme le SDRIF dans sa vocation de document cadre de la planification et mentionne expressément l'obligation de compatibilité des politiques métropolitaines d'urbanisme et de logement avec le SDRIF :

- le projet métropolitain, qui définit les orientations générales de la politique conduite par la métropole du Grand Paris, participe à la mise en œuvre du SDRIF ;
- le plan local d'urbanisme qui sera élaboré par la métropole du Grand Paris sera compatible avec le SDRIF et le Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement (PMHH). Il prendra en compte le Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (SRHH), qui doit lui-même être compatible avec le SDRIF ;

L'ambition du SDRIF traduit une volonté de rééquilibrage infrarégional. Faisant le constat que territoires urbains et territoires ruraux ne peuvent connaître de développement pérenne et durable sans prise en compte de leur interrelation, chaque territoire est considéré comme à la fois solidaire et contributif de l'échelle régionale. D'ici 2030, tous les espaces urbains auront un rôle à jouer, du cœur de métropole aux polarités des espaces ruraux et seront reconnus au même titre que les grandes polarités comme des morceaux de ville à aménager.

Le projet spatial régional s'appuie sur trois piliers interdépendants « Relier — Structurer », « Polariser — Équilibrer » et « Préserver — Valoriser ». Ce projet tend à limiter les concurrences entre territoires mais il reconnaît également les particularités de chacun afin de favoriser les complémentarités. Il vise à mettre fin à la dichotomie entre centre et périphérie, entre espaces urbains et ouverts, entre espaces de développement économiques et espaces résidentiels.

Le SDRIF n'identifie pas le périmètre institutionnel de la métropole du Grand Paris mais considère ce territoire au travers de l'entité géographique dénommée « cœur de métropole » qui correspond à l'espace urbanisé dense en continuité avec Paris.



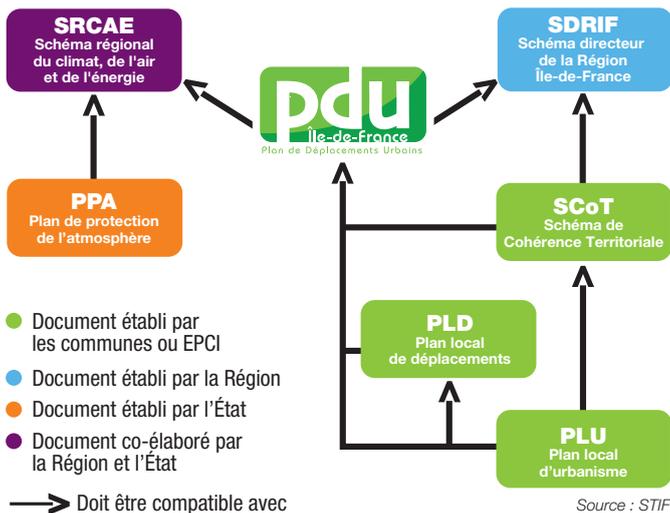
Le cœur de métropole recèle une part déterminante des facteurs d'attractivité économique et de rayonnement culturel et touristique de l'Île-de-France. Il est en forte mutation. Le centre décisionnel métropolitain reste étroitement attaché à Paris Ouest et à La Défense, mais les fonctions nationales, les fonctions économiques supérieures et les fonctions de rang mondial en matière de recherche, de création ou de médias seront réparties sur un espace plus large et sur de multiples pôles en émergence. De plus, les deux plateformes aéroportuaires de Roissy et d'Orly jouent une fonction essentielle de « rotule » entre le cœur de la métropole et les espaces périurbains et ruraux.

Le logement, fondement de l'équité – sociale et territoriale – mais aussi de l'attractivité, appelle une production massive et de qualité, notamment dans le secteur social locatif, afin de permettre à tous un parcours résidentiel choisi. Face à l'aggravation de la crise du logement, l'objectif régional porte son ambition sur un effort de création de 70 000 logements par an en moyenne, soit près de 1,5 million de nouveaux logements à l'horizon 2030.

Le processus d'intensification déjà à l'œuvre dans le cœur de métropole tendra à s'amplifier d'ici à 2030. Sur la durée, avec des projets urbains

attractifs et adaptés aux situations locales, le cœur de la métropole contribuera de manière conséquente au défi de la construction de 70 000 logements par an. Les territoires les mieux desservis par les réseaux de transports collectifs, les quartiers de gare doivent constituer des lieux privilégiés de la densification, tant en termes d'offre d'habitat que d'emploi, afin de favoriser la mobilité par les transports collectifs et de mieux rentabiliser les investissements publics réalisés ou à venir. Si Paris et quelques communes limitrophes (égalisant ou dépassant un seuil de 220 logements par hectare, soit le double de la densité moyenne présente dans le cœur de métropole) disposent de faibles disponibilités foncières et atteignent déjà de fortes densités, une marge de densification existe dans le tissu urbain diffus (10 % du territoire de Paris fait l'objet de projets de renouvellement urbain) et sur de grandes opportunités, comme Paris nord-est ou Bercy-Charenton. Mais l'essentiel de la densification du cœur de métropole, s'effectuera hors de Paris intra-muros, sur les grandes emprises mutables, et dans l'ensemble des tissus urbains constitués les mieux desservis, et en tenant compte des nuisances et risques liés au fleuve, aux industries, aux voies ferrées, etc.

Autres schémas et plans : SRCE, SRCAE, SRE, PDUIF



CARTE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE DES DÉPARTEMENTS DE PARIS ET DE LA PETITE COURONNE LÉGENDE	
<p>CORRIDORS À PRÉSERVER OU RESTAURER</p> <p>Principaux corridors à préserver</p> <ul style="list-style-type: none"> Corridors de la sous-trame arborée Corridors de la sous-trame herbacée <p>Corridors alluviaux multitrames</p> <ul style="list-style-type: none"> Le long des fleuves et rivières Le long des canaux <p>Principaux corridors à restaurer</p> <ul style="list-style-type: none"> Corridors de la sous-trame arborée Corridors des milieux calcaires <p>Corridors alluviaux multitrames en contexte urbain</p> <ul style="list-style-type: none"> Le long des fleuves et rivières Le long des canaux <p>Réseau hydrographique</p> <ul style="list-style-type: none"> Cours d'eau à préserver et/ou à restaurer Autres cours d'eau intermittents à préserver et/ou à restaurer <p>Connexions multitrames</p> <ul style="list-style-type: none"> Connexions entre les forêts et les corridors alluviaux Autres connexions multitrames 	<p>ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS À TRAITER PRIORITAIREMENT</p> <p>Obstacles et points de fragilité de la sous-trame arborée</p> <ul style="list-style-type: none"> Coupures des réservoirs de biodiversité par les infrastructures majeures ou importantes Principaux obstacles Points de fragilité des corridors arborés <p>Obstacles et points de fragilité de la sous-trame bleue</p> <ul style="list-style-type: none"> Cours d'eau souterrains susceptibles de faire l'objet d'opérations de réouverture Obstacles à traiter d'ici 2017 (L. 214-17 du code de l'environnement) Obstacles sur les cours d'eau Secteurs riches en mares et mouillères recoupés par des infrastructures de transport Milieux humides alluviaux recoupés par des infrastructures de transport
<p>ÉLÉMENTS À PRÉSERVER</p> <ul style="list-style-type: none"> Réservoirs de biodiversité Milieux humides <p>CONTINUITÉS EN CONTEXTE URBAIN</p> <ul style="list-style-type: none"> Autres secteurs reconnus pour leur intérêt écologique Liaisons reconnues pour leur intérêt écologique 	<p>AUTRES ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT MAJEUR pour le fonctionnement des continuités écologiques</p> <ul style="list-style-type: none"> Secteurs de concentration de mares et mouillères Mosaïques agricoles Lisières agricoles des boisements de plus de 100 ha situés sur les principaux corridors arborés
<p>OCCUPATION DU SOL</p> <p>Boisements</p> <ul style="list-style-type: none"> Formations à caractère prairial Friches Jardins et espaces verts Cultures Plans d'eau Bassins Tissu urbain Limites départementales <p>Infrastructures de transport</p> <ul style="list-style-type: none"> Infrastructures routières majeures Infrastructures ferroviaires majeures Infrastructures routières importantes Infrastructures ferroviaires importantes 	

L'élaboration à venir du projet métropolitain prévu par la loi MAPTAM va concerner de nombreux acteurs, projets et actions, et devra s'inscrire dans des démarches de planification et de programmation. Nombre de schémas et dispositifs concernent donc le futur projet métropolitain, l'encadreront ou l'influenceront.

Outre le SDRIF approuvé, le plan de déplacements urbains d'Île-de-France (PDUIF) ainsi que les schémas issus du Grenelle de l'Environnement, tels que le schéma régional de cohérence écologique (SRCE), le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) et le schéma régional éolien (SRE), seront donc à prendre en considération.

Le schéma régional de l'habitat et de l'hébergement, en cours d'élaboration, s'ajoutera à la liste de ces documents.

→ Le PDUIF : coordonner le transport des personnes et des biens

Le plan de déplacements urbains d'Île-de-France (PDUIF) a été approuvé par le conseil régional le 19 juin 2014. Il vise à coordonner les politiques des acteurs de la mobilité pour tous les modes de transport – transports

collectifs, voiture particulière, deux roues motorisés, marche à pied et vélo – à l'échelle régionale, ainsi que les politiques de stationnement et d'exploitation routière.

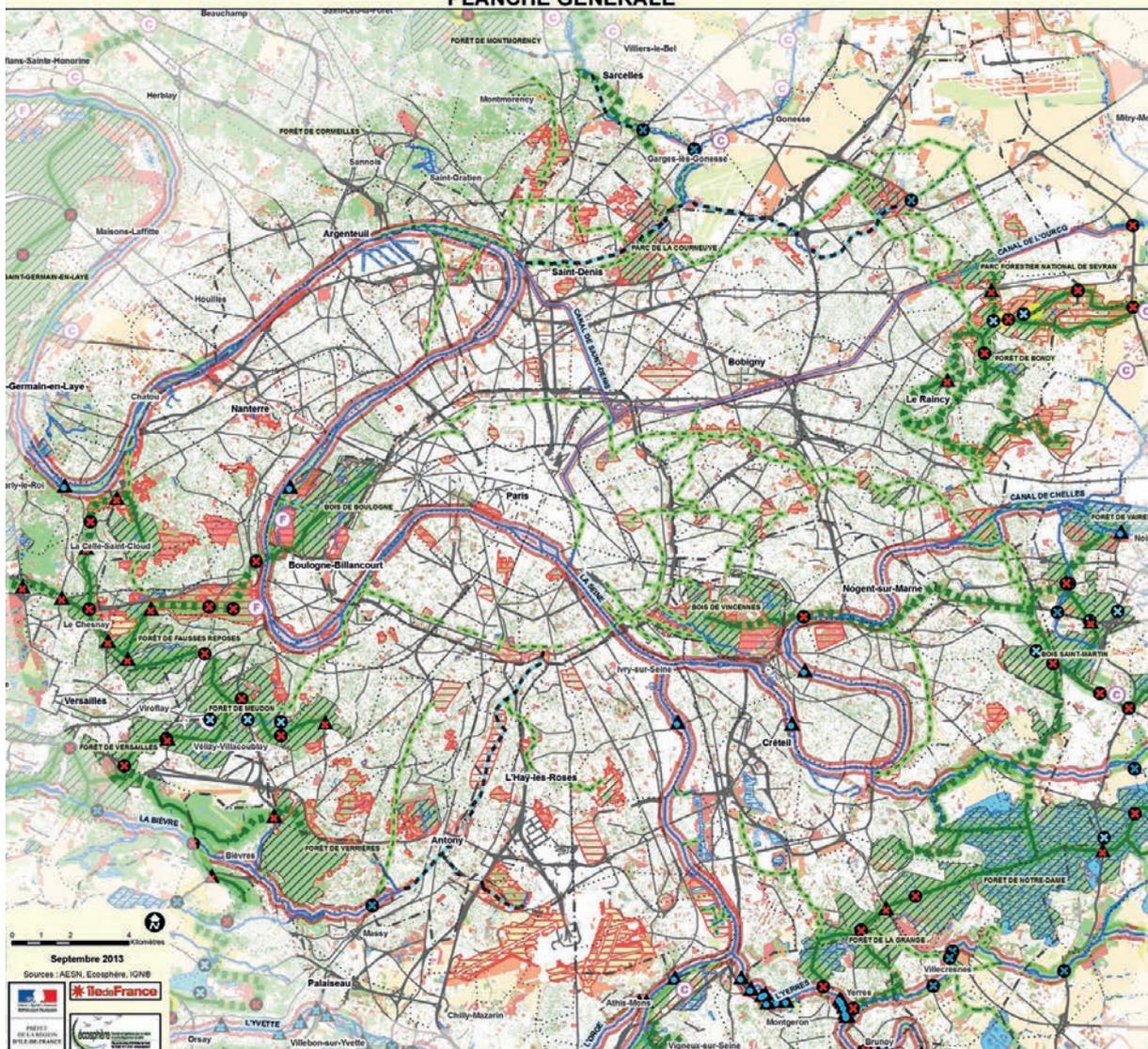
Il fixe les objectifs et le cadre de la politique de déplacements des personnes et des biens pour l'ensemble des modes de transport d'ici 2020.

Dans un contexte de croissance globale des déplacements estimée à 7 %, et pour respecter les réglementations en matière de qualité de l'air et l'engagement national de réduire de 20 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020, le PDUIF vise : une croissance de 20 % des déplacements en transports collectifs et de 10 % des déplacements en modes actifs (marche et vélo) ; une diminution de 2 % des déplacements en voiture et deux-roues motorisés.

→ Le SRCE : préserver et restaurer la trame verte et bleue

Approuvé par délibération du Conseil régional du 26 septembre 2013, le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) d'Île-de-France a été adopté par arrêté du préfet de la région Île-de-France le 21 octobre 2013.

CARTE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE DES DÉPARTEMENTS DE PARIS ET DE LA PETITE COURONNE PLANCHE GÉNÉRALE



La fragmentation et la destruction des milieux naturels par la consommation d'espace et l'artificialisation des sols sont les premières causes d'érosion de la biodiversité. La trame verte et bleue est destinée à y remédier. Prendre en compte ces continuités, tant dans les politiques d'aménagement que dans la gestion courante des espaces ruraux et urbains, est primordial.

Le SRCE, co-élaboré par l'État et la Région, identifie les composantes de la trame verte et bleue et les enjeux régionaux de préservation et de restauration des continuités écologiques. Il définit les priorités dans un plan d'action stratégique et propose les outils de mise en œuvre de ce plan.

→ Le SRCAE et le SRE : climat et planification énergétique

Approuvé par le conseil régional le 23 novembre 2012, le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) a été arrêté par le préfet de la région Île-de-France le 14 décembre 2012.

Élaboré conjointement par les services de l'État, de la Région et de l'ADEME, il a associé de multiples acteurs du territoire. Il fixe 17 objectifs et 58 orientations stratégiques pour le territoire régional en matière de réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à

effet de serre, d'amélioration de la qualité de l'air, de développement des énergies renouvelables et d'adaptation aux effets du changement climatique. Le SRCAE fixe des objectifs chiffrés spécifiques à chaque secteur pour atteindre les objectifs du 3x20 et positionner la région dans une dynamique d'atteinte du Facteur 4.

Le SRCAE 2020 définit les trois grandes priorités régionales en matière de climat, d'air et d'énergie : le renforcement de l'efficacité énergétique des bâtiments, le développement du chauffage urbain alimenté par des énergies renouvelables, la réduction de 20 % des émissions de gaz à effet de serre du trafic routier, combinée à une forte baisse des émissions de polluants atmosphériques (particules fines, dioxyde).

Le Schéma régional éolien (SRE), approuvé par le préfet de la région Île-de-France et le président du Conseil régional d'Île-de-France le 28 septembre 2012, constitue un volet annexé au SRCAE. Il établit la liste des 648 communes situées dans des zones favorables à l'éolien et susceptibles de porter des projets éoliens.

La future métropole du Grand Paris s'inscrit dans une région-capitale de 12 millions d'habitants et au cœur d'un bassin de plus de 20 millions d'habitants qui compose avec les autres métropoles du Nord-Ouest européen un ensemble de plus de 80 millions d'habitants, capable de rivaliser ou de se mettre en synergie avec les plus grandes mégarégions ou mégaloilles du monde.

Elle concentre un certain nombre de fonctions stratégiques de commandement et les services financiers, juridiques ou de conseil qui lui sont nécessaires. De ce fait, elle s'inscrit pleinement dans le concert des grandes métropoles qui assurent le pilotage de l'économie mondiale.

Pour qu'elle maintienne son rang, des fonctions courantes complètent ces fonctions stratégiques. Celles-ci sont indispensables à une métropole innovante et entreprenante, en particulier pour le dynamisme de ses réseaux d'investisseurs : présence de capitaux et d'une puissance scientifique et technique de recherche et développement, présence d'espaces d'accueil pour les activités, d'une qualité de vie attractive et d'un système performant d'acteurs dédiés à l'innovation.

Au-delà des données qui qualifient la vitalité économique de la métropole dans un contexte mondialisé (accueil des grands groupes internationaux, actions en matière de recherche et développement, aide aux petites, moyennes ou grandes entreprises), les projets portés par les collectivités territoriales sont tout autant porteurs de développement économique, qu'il s'agisse de transport, de logement, d'équipement, de culture...

La « transition économique » oblige par ailleurs à penser le développement différemment, en donnant toute leur place aux nouveaux modes de production, de consommation, de transport.



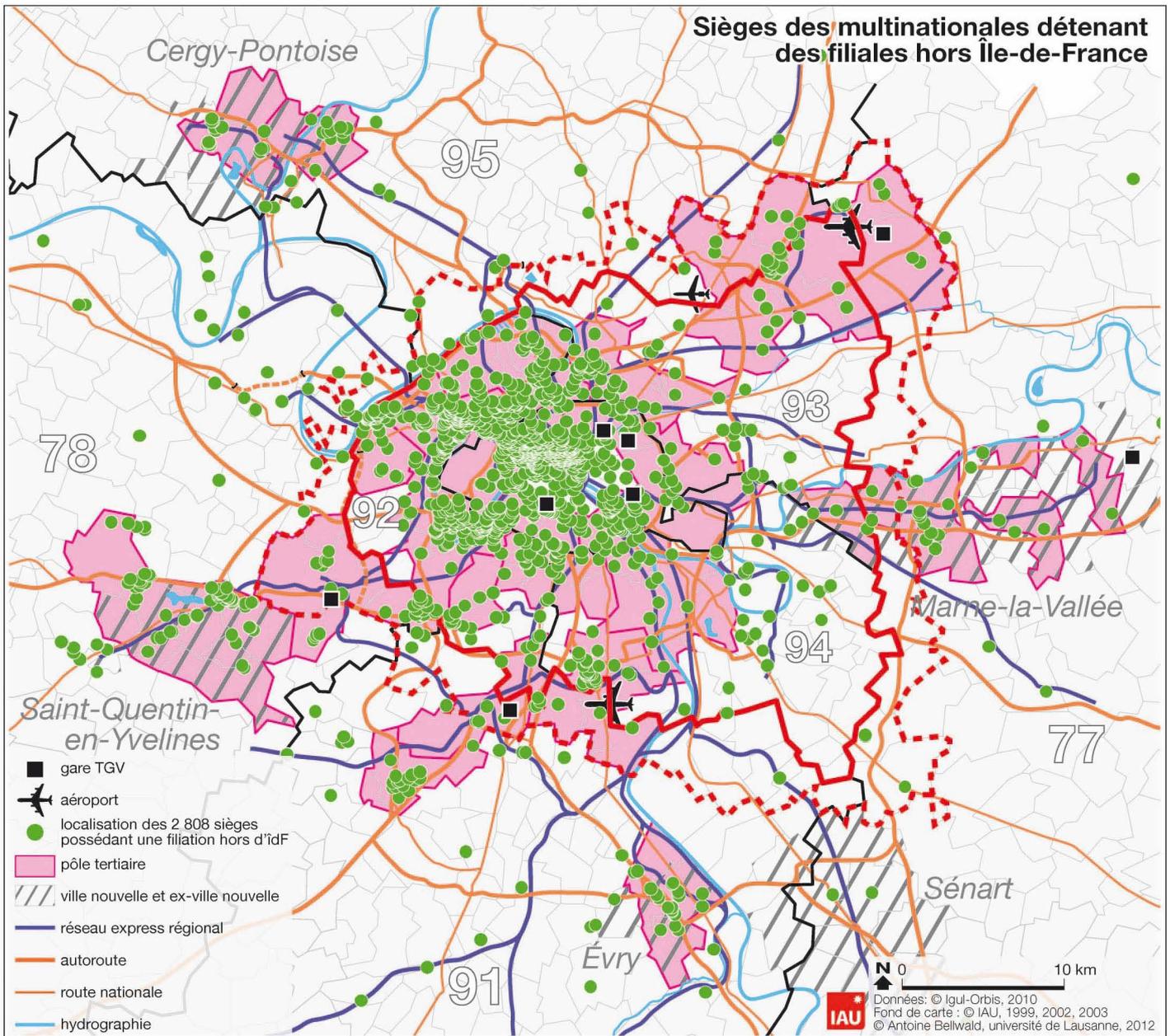
2- Une métropole mondiale, innovante et entrepreneuriale





Une métropole de rang mondial

Un rayonnement économique, culturel et créatif



→ Un rôle moteur à affermir

Par son influence sur la scène mondiale, par la force de son économie et de sa recherche, par la masse et la diversité de sa population, par son rayonnement culturel, intellectuel, touristique, Paris est une métropole de rang mondial de premier plan. Sa performance se joue à plusieurs échelles : internationale, européenne, française et régionale.

- La métropole de Paris s'inscrit dans la courte liste des grands centres de commandement mondiaux. En premier lieu grâce à ses multinationales : une étude récente montre que la région capitale se situe à la deuxième place mondiale en termes de poids total de sièges et de filiales de groupes multinationaux, à peu près à égalité avec New York, derrière Londres. Elle se situe aussi deuxième dans le monde pour l'accueil de sièges d'organisations internationales. Son appartenance à la zone Euro la met en bonne place pour les investissements. Elle constitue un pôle majeur en termes de Recherche

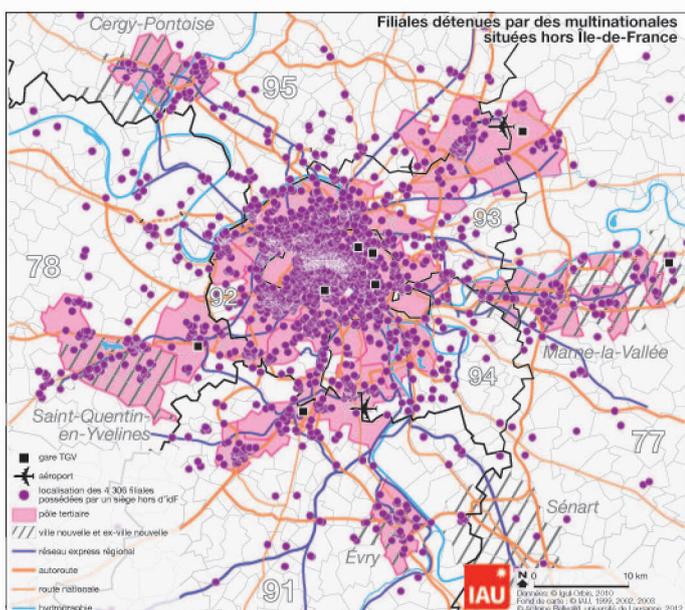
et Développement, publique et privée.

- La métropole représente près de 7 millions d'habitants dans un bassin de 12 millions de personnes au revenu moyen élevé, au niveau d'éducation relativement avancé, mais surtout – ce qui est moins souvent souligné – cultivant de nombreux liens à travers le monde.
- Paris rayonne sur le plan culturel et créatif. C'est une référence mondiale pour le marché de l'art, le cinéma, la mode et le design, la gastronomie. Son attractivité touristique ne se dément pas y compris pour les grands rendez-vous d'affaires : salons, foires et congrès.

L'enjeu global est de renouveler l'attractivité de la métropole en misant sur une performance durable. La qualité de son développement et de son fonctionnement sera sa carte maîtresse dans le jeu de la compétition mondiale.

La qualité de ses infrastructures de liaison ferroviaire et aéroportuaire avec l'Europe et le monde lui confèrent un rôle de plaque tournante

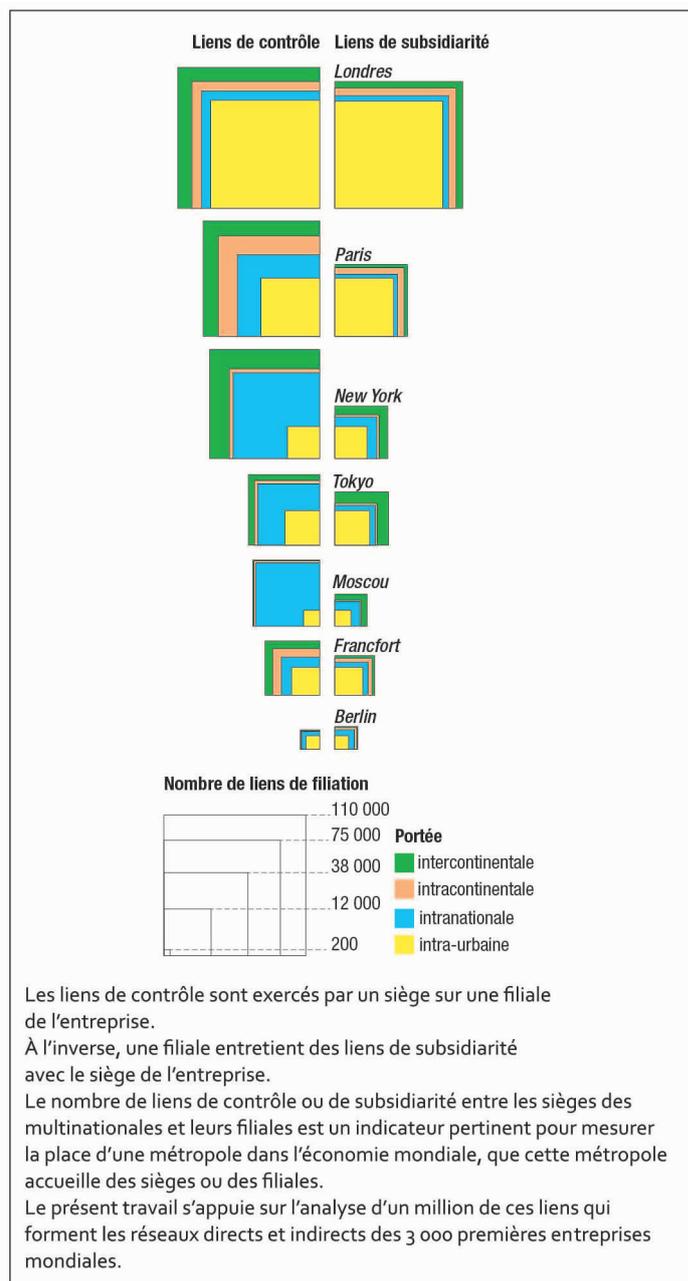
Principales destinations des flux téléphoniques émis par les entreprises franciliennes.



qu'il s'agit de conforter, y compris dans l'espace français.

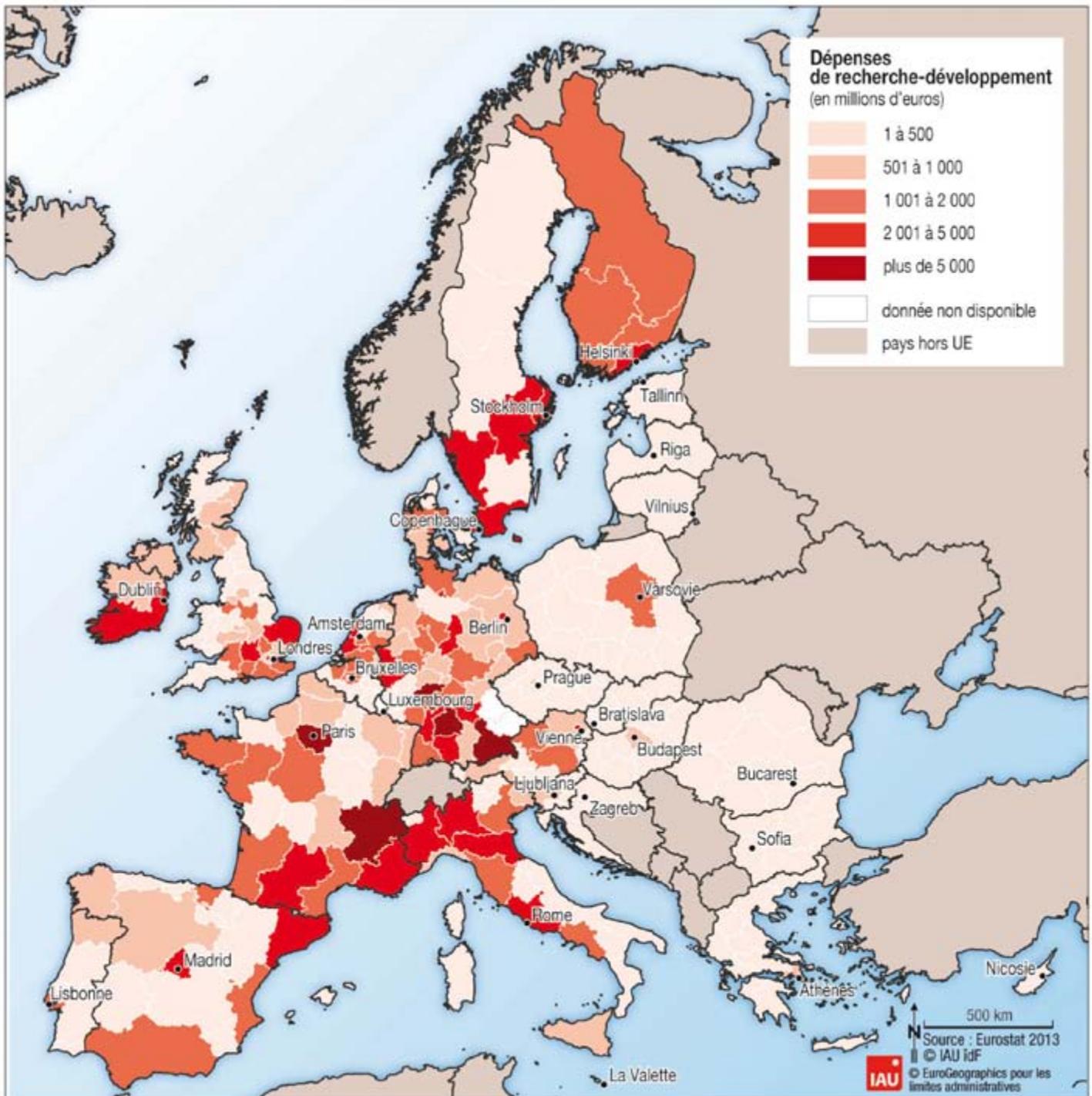
Pour ce faire, il faut :

- renforcer les atouts de la métropole et leur donner davantage de visibilité, c'est-à-dire réussir le pari du SDRIF et du Grand Paris en liant mobilité, facilités de vie et dynamique économique ;
- veiller au développement des grands équipements stratégiques : ports et aéroports, MIN de Rungis, grands parcs d'expositions... ;
- impliquer les acteurs économiques dans la construction et la production de politiques ajustées et de projets et valoriser le multiculturalisme des entrepreneurs ;
- Maintenir une gamme complète d'offre immobilière pour les activités en cœur d'agglomération.



Une métropole entreprenante

Recherche, développement, pôles de compétitivité



→ Un rôle de premier plan en Europe et dans le monde

• L'Île-de-France compte parmi les leaders européens et mondiaux de la recherche et de l'innovation. Avec plus de 150 000 personnes en équivalent temps plein de recherche, dont près de 100 000 chercheurs, l'Île-de-France concentre 40 % des effectifs nationaux. La particularité de la région francilienne par rapport aux autres régions françaises réside dans la prédominance de la recherche privée. Son potentiel de recherche constitue un formidable atout pour le développement économique, est un facteur puissant d'attractivité et témoigne d'une capacité de création et d'innovation.

- L'Île-de-France compte 8 pôles de compétitivité qui mobilisent en réseau les établissements d'enseignement supérieur, les centres de recherche et les entreprises autour de projets innovants. Ces pôles réunissent plus de 3 000 membres, dont 400 laboratoires ou établissements d'enseignement, qui se situent dans la région et au-delà.
- Si chaque territoire dispose de spécificités économiques existantes, la diversité sectorielle de leur tissu économique demeure une caractéristique forte.
- Il s'agira de contribuer à faire travailler en synergie chercheurs et entreprises en appuyant la mise en réseau des acteurs et en poursuivant la maturation des pôles de compétitivité au travers des transferts

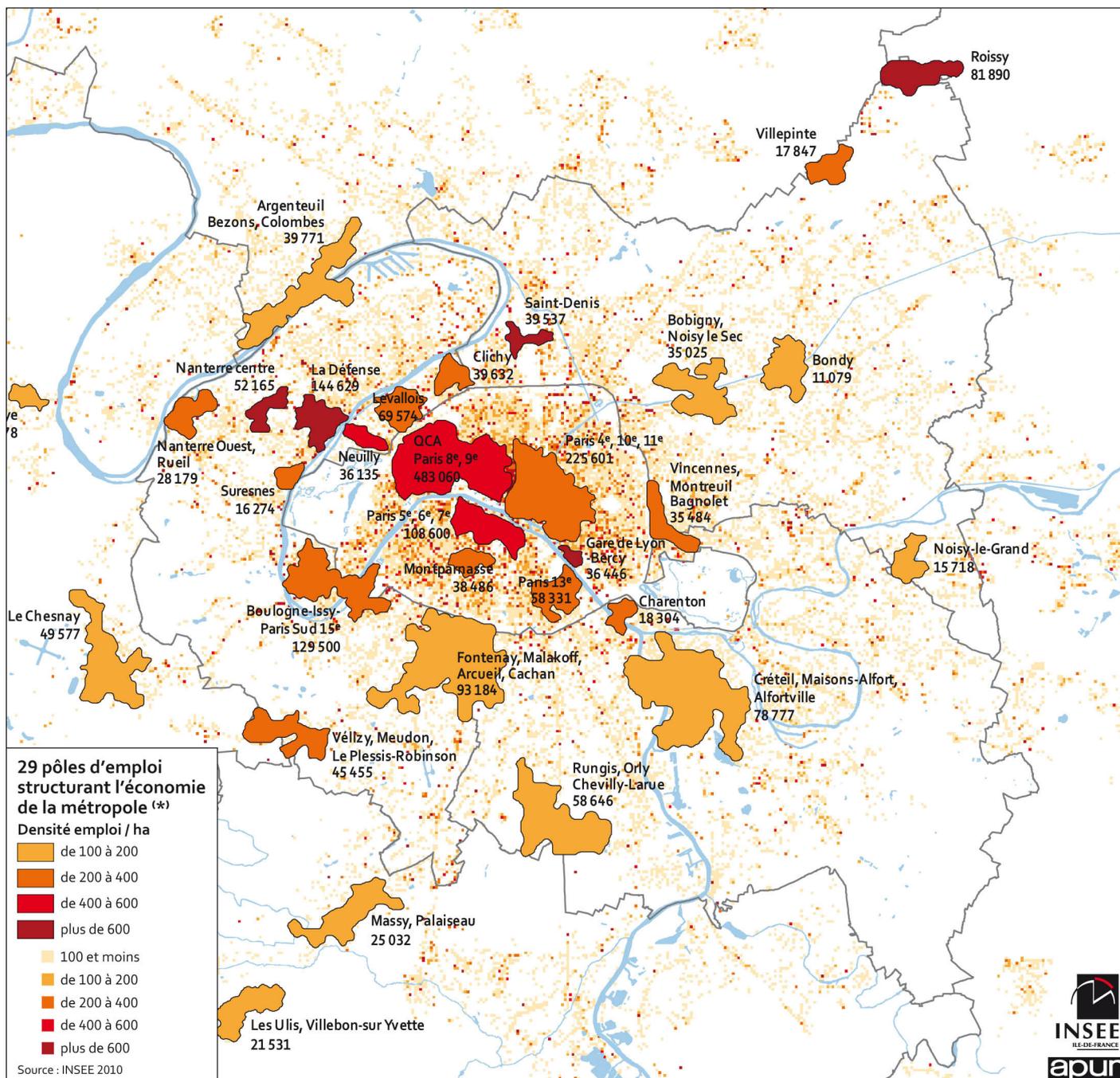
Pôles de compétitivité en 2013 en Ile-de-France

	Nombre de laboratoires ou d'établissements d'enseignement adhérents	Nombre total de membres	Nombre de projets financés depuis la création du pôle
Pôle mondial			
	N.C. 	262 	N.C. 
	27 	214 	223 
	131 	772 	421 
Pôle à vocation mondiale			
	50 	700 	500 
	52 	348 	167 
Pôle national			
	26 	240 	146 
	45 	251 	39 
	97 	399 	9 

de technologie et d'innovation. À cette fin, faut-il étudier la possibilité de développer des opérations de type *science cities* ancrées territorialement, projets d'aménagement qui regroupent sur des campus, universités, centres de recherche, entreprises de haute technologie et sociétés de services spécialisés sous forme de clusters ?

- Les filières d'excellence, dont font partie les pôles de compétitivité, sont portées par la dynamique de la métropole entière qui met à contribution tout un tissu qui suit et soutient l'industrie innovante.

La métropole du Grand Paris, premier centre d'emplois européen

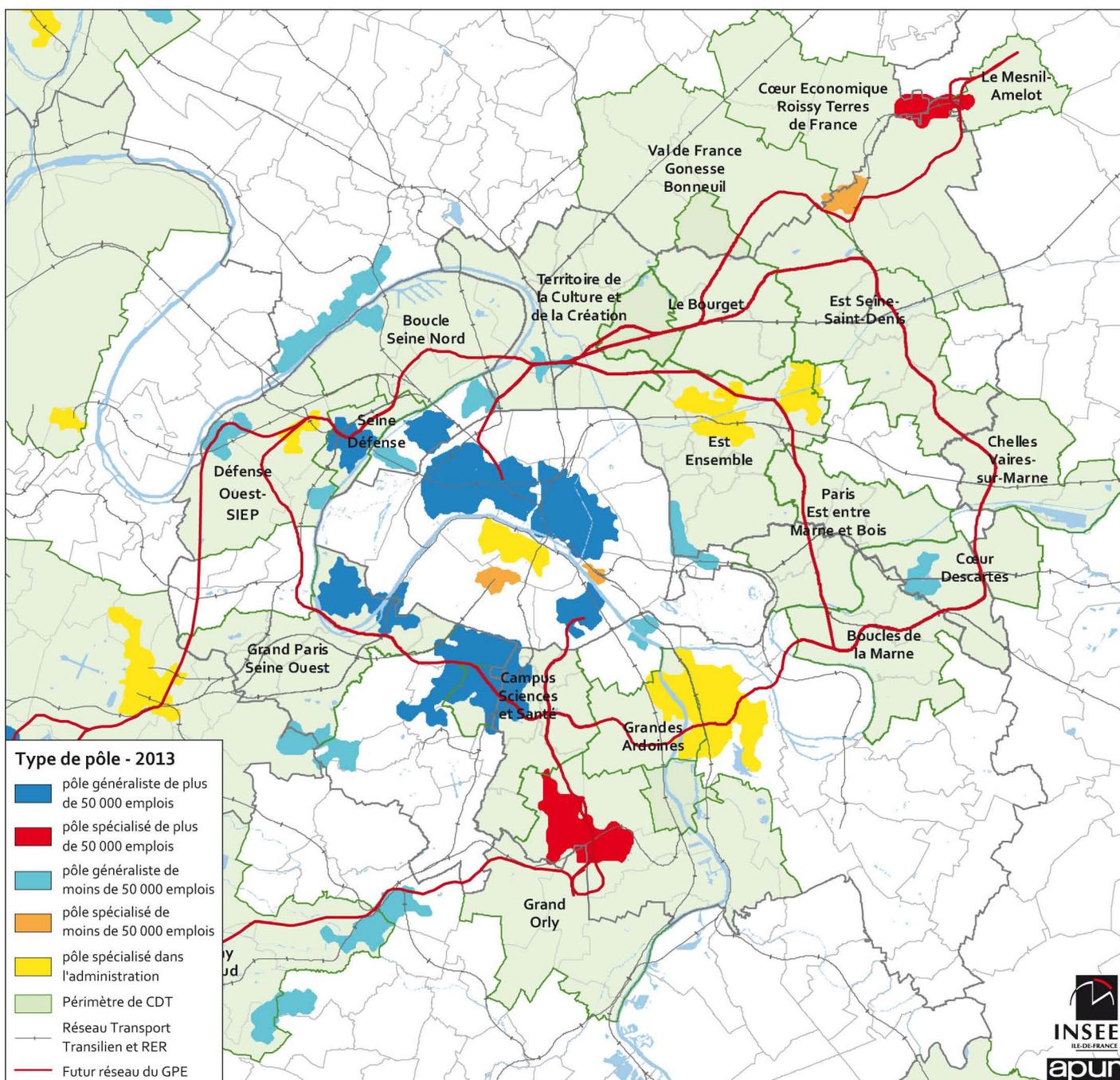


→ Une attractivité économique à conforter

- 29 pôles d'emplois dans la métropole regroupent plus de 2 millions d'emplois salariés sur les 4,1 millions d'emplois. 6 pôles à Paris (950 500 emplois), 19 en petite couronne (962 100 emplois) et 4 à cheval sur la petite et la grande couronne (196 200 emplois).
- Les 4 premiers pôles (Quartier central des affaires, Centre de Paris, la Défense et Boulogne-Issy) totalisent près de 1 million d'emplois salariés très diversifiés avec une surreprésentation d'emplois d'encadrement (40 % du total). Ces 4 pôles sont très bien reliés au reste de l'agglomération. Les activités de bureaux et de support dominant, avec des spécialisations dans la finance, l'assurance, l'audiovisuel, la communication mais aussi le commerce, l'hébergement et la restauration.

- L'émergence de pôles secondaires généralistes qui secondent et concurrencent les pôles principaux : Saint-Denis, Montreuil-Bagnolet-Vincennes, Charenton-le-Pont...
- Un grand pôle d'emplois administratifs de rang national (ministères, recherche, universités) sur la rive gauche de Paris (5^e-6^e et 7^e arrondissements).
- Une ceinture de pôles administratifs qui correspondent aux préfectures (Nanterre, Bobigny, Crétail).
- Deux grands pôles d'envergure nationale spécialisés dans la logistique et le transport aérien : Roissy et Rungis-Orly.

(*) Afin de refléter au plus près la réalité économique du territoire, les zones d'emplois ne sont pas des regroupements d'unités administratives mais des carreaux de 100m de côté. Les pôles d'emplois retenus par l'Apur et l'INSEE ont au moins 10 000 emplois, une densité supérieure à 100 emplois par hectare et un nombre d'emplois supérieur au nombre d'actifs résidents.

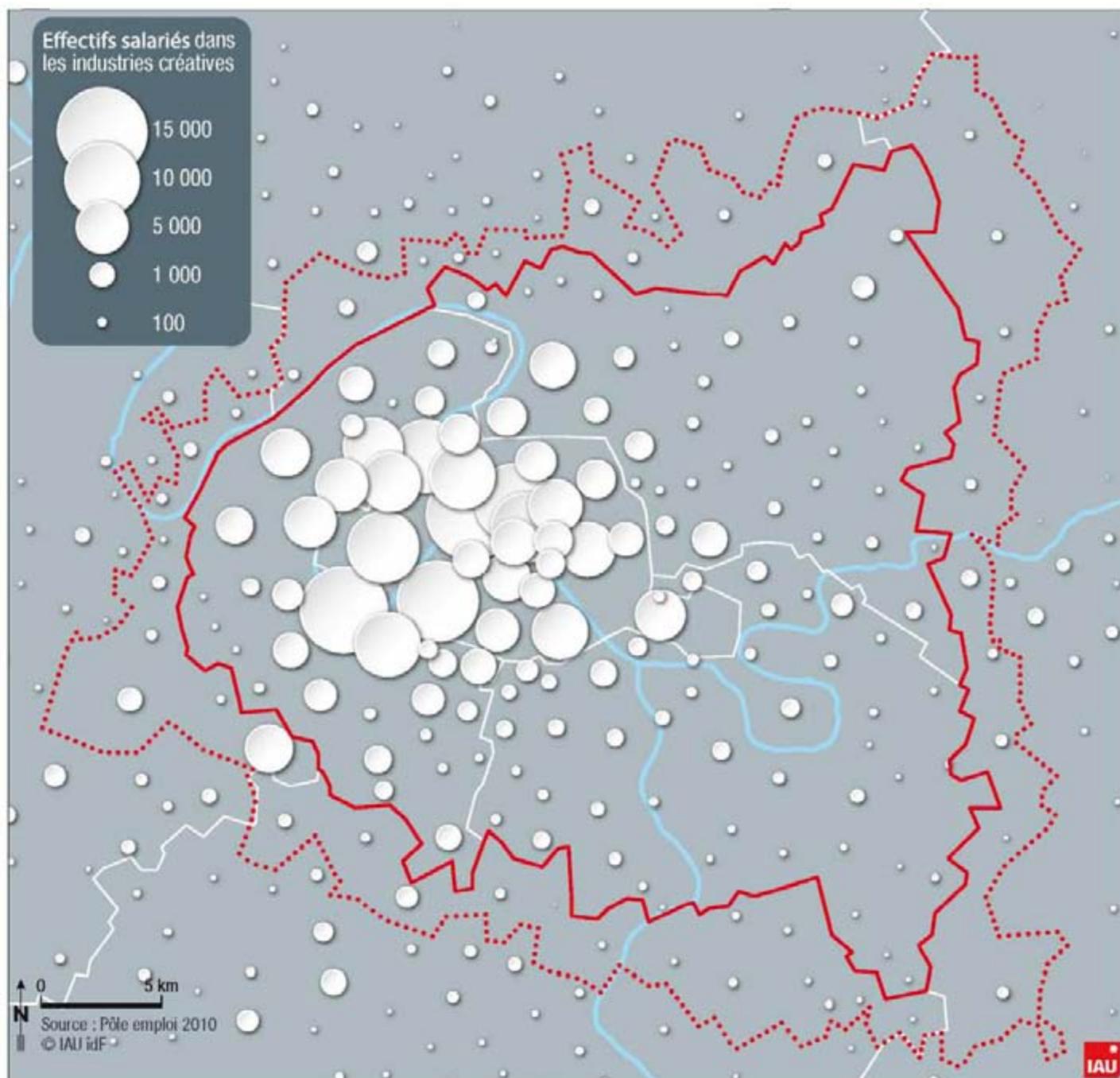


- Comment allier :
 - un développement économique qui repose sur une logique de renforcement et de spécialisation des pôles existants.
 - et une répartition géographique harmonieuse et équilibrée des emplois sur le territoire ?

Ainsi, le parc de bureaux et de locaux d'activités se développera dans les années à venir en articulation avec le développement du réseau de transport et des nouvelles gares mais, pour autant, toute nouvelle gare n'aura pas vocation à devenir une polarité économique. Une vision du potentiel des territoires devra aider à circonscrire le développement.

- Comment accompagner l'évolution des emplois de demain par une politique immobilière innovante et une politique de formation ?

L'économie créative, moteur de l'attractivité internationale de la métropole



→ 9 emplois créatifs sur 10 dans la métropole du Grand Paris

- L'économie créative couvre les secteurs industriels qui trouvent leur origine dans la créativité et offrent des potentialités de création de richesses et d'emploi à travers le soutien et l'exploitation de la propriété intellectuelle. Elle concerne notamment l'architecture, le cinéma et l'audiovisuel, la musique, les jeux vidéo, l'édition, la publicité, le spectacle, etc.
- L'économie créative représente 500 000 emplois, soit 10 % de l'emploi en Île-de-France. Elle génère plus d'emplois que les activités financières et la construction, et deux fois plus que l'hôtellerie-restauration. Ces activités sont concentrées dans le cœur de l'agglomération : 50 % dans Paris, 90 % dans la métropole du Grand Paris.
- L'économie créative est un moteur du renouvellement de la métropole, à la croisée des champs de l'économie, de la culture et de l'innovation.

En offrant réseaux et centralités et en constituant de véritables lieux de gravitation artistique, la métropole est aussi une ressource pour elle.

- Au sein de l'économie créative, les industries créatives, avec 350 000 emplois, sont un levier de développement stratégique pour la métropole. Constituées de plusieurs secteurs d'activités – cinéma et image animée, audiovisuel, publicité, architecture, musique, spectacle vivant, édition de livre/presse, édition de jeux vidéo/logiciels, design, mode et arts/antiquités –, ces industries sont en croissance constante depuis 20 ans.

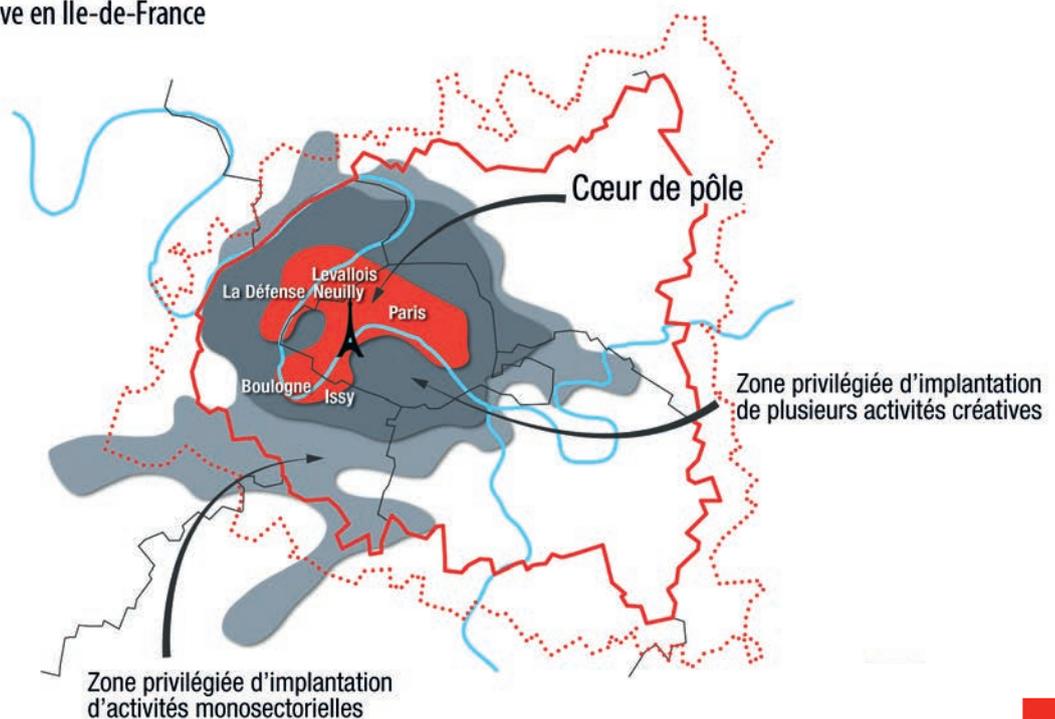
→ La culture et son économie : un enjeu partagé entre grandes métropoles mondiales

Dans un monde globalisé, comment le Grand Paris peut-il conserver sa singularité, son identité et ses spécificités locales :

- En identifiant et fédérant les acteurs de l'écosystème créatif, pour

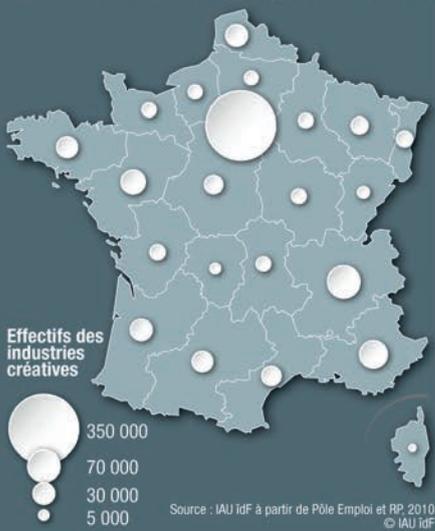
La filière de l'économie créative en Ile-de-France

Cluster créatif :
présence simultanée
d'entreprises (des grands
groupes jusqu'aux TPE), d'une
main-d'œuvre spécialisée,
d'écoles d'art, d'universités,
de chercheurs, de consommateurs,
de financeurs,
d'institutionnels, de donneurs
d'ordre, d'une offre culturelle
riche et diversifiée
(équipements, événements).



IAU*

Le Grand Paris : Premier pôle national...



... au coeur de la dynamique culturelle dans les villes mondes



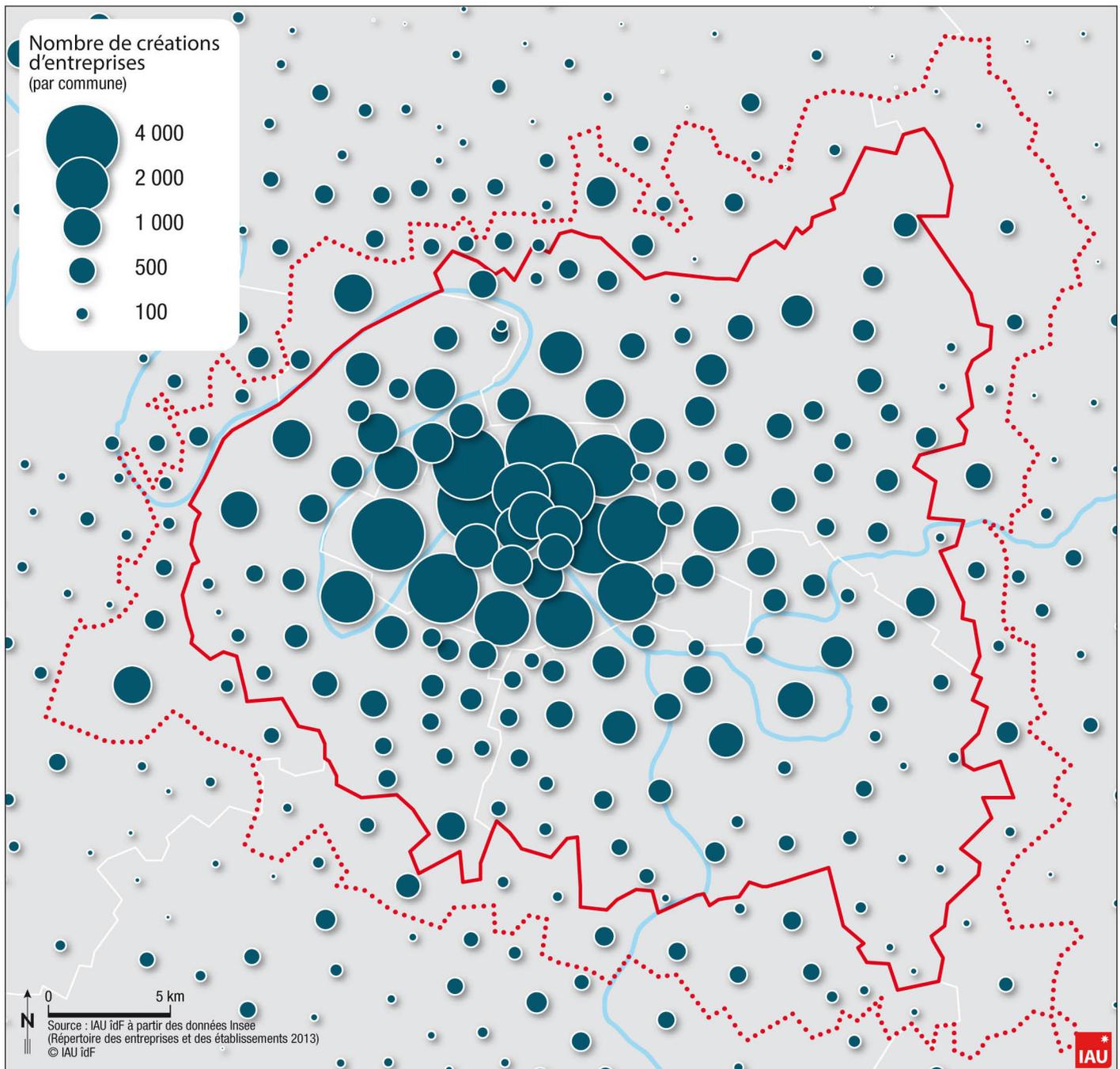
qu'ils s'engagent comme têtes de réseau (exemples : le Pôle de compétitivité Cap Digital, les grappes d'entreprise comme Capital Games, Pôle Média Grand Paris..., les fédérations professionnelles comme Ateliers d'art de France..., les écoles d'art et de design, etc.).

- En mettant en lien les politiques menées et en favorisant la transversalité entre la culture et l'économie (aides aux filières, aux indépendants, à la création...), l'innovation (impact du numérique sur les filières créatives...), l'aménagement (ateliers d'artistes, équipements culturels, locaux d'activité spécifiques aux entreprises créatives...), l'éducation (pratiques artistiques, action culturelle), etc.
- En travaillant sur la visibilité des atouts et de l'identité culturelle du Grand Paris, notamment à l'international.
- En développant les collaborations avec d'autres villes-mondes sur l'écosystème créatif, notamment avec Londres et Berlin, pour exister en tant que pôle européen majeur sur la scène internationale.

Le Grand Paris fonctionnant en *cluster*, au niveau local et à l'international, il s'agira notamment de :

- Favoriser l'accueil des actifs créatifs, des étudiants, les nouveaux talents, et stimuler plus encore l'investissement des entreprises.
- Encourager l'innovation, notamment dans les filières numériques qui offrent des opportunités de renouvellement du tissu productif.
- Accompagner la créativité de tous (acteurs économiques, habitants et services publics).
- Dépasser la vision de la ville-musée et accompagner la vitalité des nouveaux lieux et territoires créatifs (ex : actions menées dans le renouveau du patrimoine et de l'art muséal).

Le soutien aux créations d'entreprises



→ 7 créations d'entreprises sur 10 dans la métropole du Grand Paris

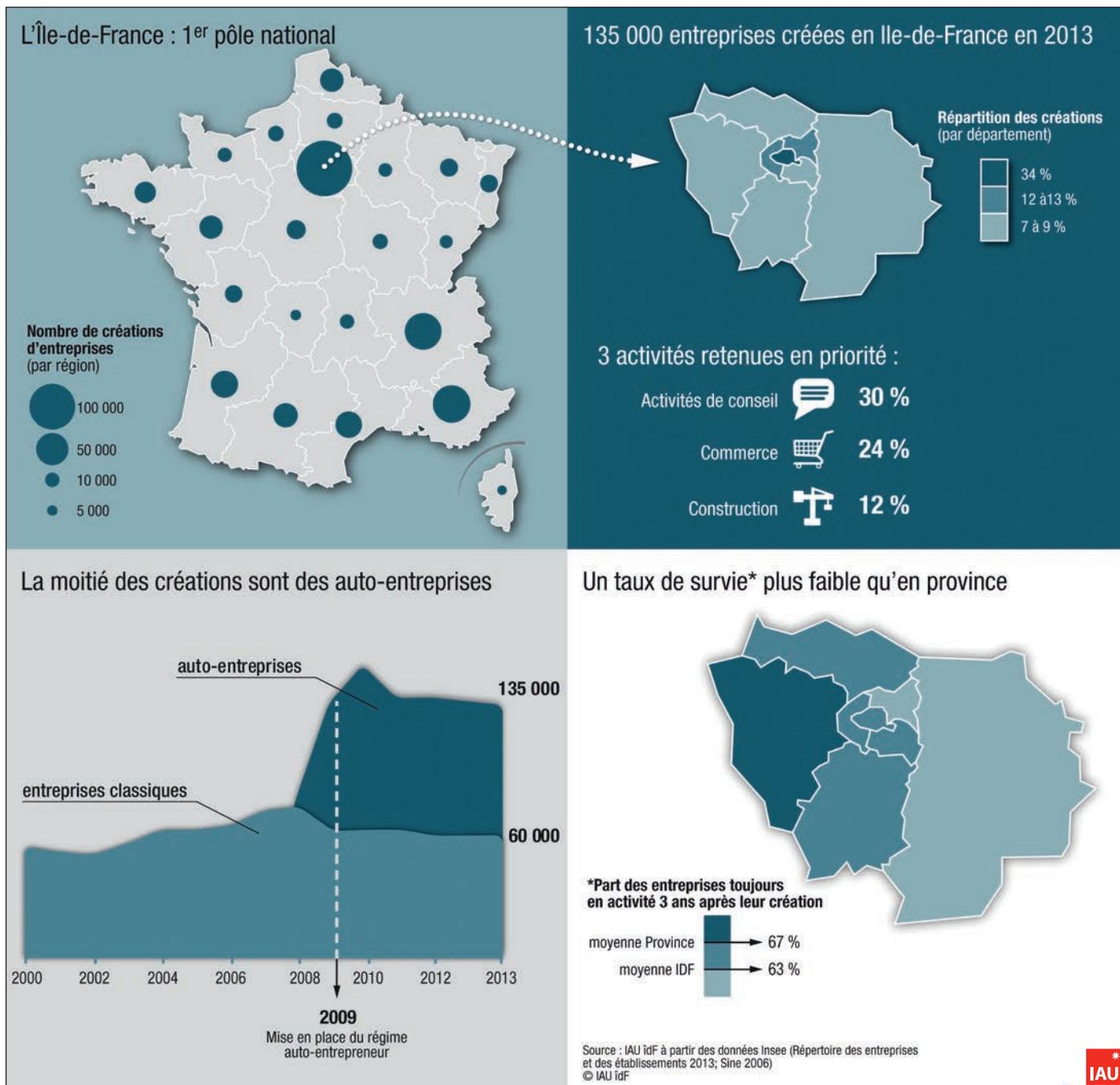
- Avec 135 000 entreprises créées en 2013, soit un quart des créations au niveau national, l'Île-de-France se situe en tête des régions françaises. 7 nouvelles entreprises sur 10 (soit 91 100 entreprises) sont créées dans la MGP, majoritairement dans les 16^e et 8^e arrondissements parisiens, à Boulogne, Neuilly-sur-Seine dans les Hauts-de-Seine, et à Montreuil et Saint-Denis en Seine-Saint-Denis.
- Les services aux entreprises - notamment les activités de conseil – le commerce et la construction sont les activités les plus présentes.
- La situation du marché du travail a un fort impact sur la création d'entreprise : lorsque la situation de l'emploi se détériore, le nombre de création est en hausse. Ainsi, près d'un tiers des nouvelles entreprises sont créées par des chômeurs, part stable depuis 2010.
- Les femmes sont à la tête d'une entreprise créée sur trois. Cette part

atteint 40 % à Paris.

- Les capitaux investis au démarrage sont un gage de pérennité. Les entreprises franciliennes démarrent avec moins de moyens financiers que leurs homologues de province. Ce qui explique en partie un taux de survie inférieur en Île-de-France.
- Avec la mise en place du régime d'auto-entrepreneur en 2009, le nombre de créations d'entreprises a explosé : elles représentent plus de la moitié des créations.

Sur le territoire de la métropole du Grand Paris, les orientations en matière d'aide aux entreprises, de soutien à l'internationalisation et d'aide à l'investissement immobilier et à l'innovation devront être adoptées en tenant compte des orientations de la Région qui en est le chef de file.

Il s'agira de savoir comment stimuler la création d'entreprises et soutenir leur développement au sein de l'écosystème régional ? Comment les



aider dans les trois phases de leur développement (amorçage, pré-développement, développement). Comment leur faciliter l'accès au financement? Comment les accompagner vers un changement d'échelle?

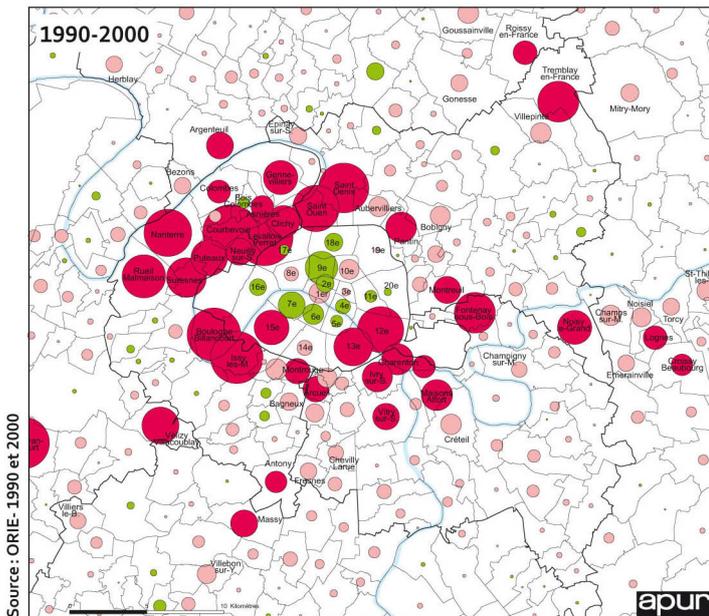
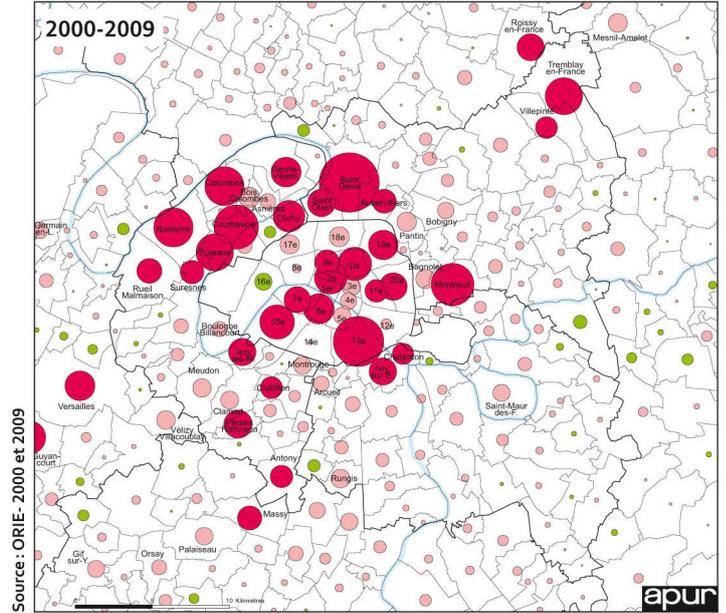
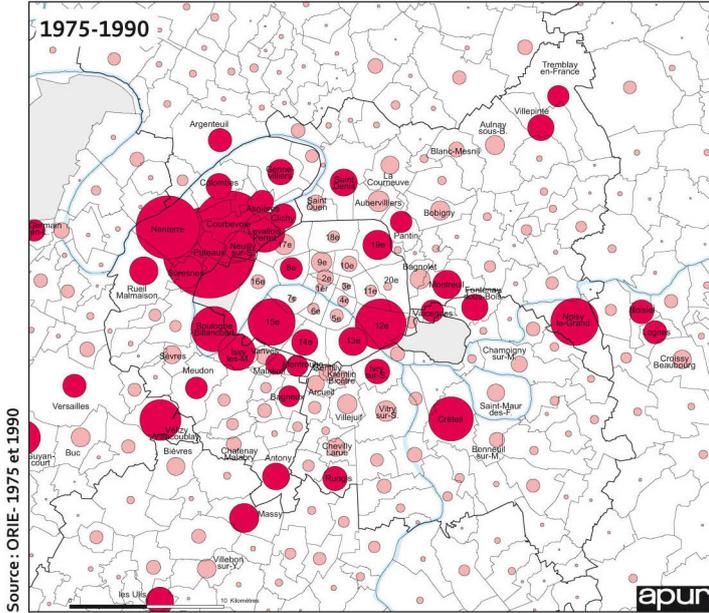
- L'innovation est un enjeu majeur de la MGP : Comment répondre aux besoins spécifiques des jeunes entreprises innovantes? Comment mettre en place un système d'innovation efficace ayant la capacité à créer des entreprises à fort potentiel de croissance (spin-off et start-up), dont certaines deviendront des leaders mondiaux.
- L'entrepreneuriat social est un enjeu de grande métropole : Comment soutenir les initiatives socialement innovantes? Comment favoriser l'émergence d'une génération nouvelle d'entreprises sociales et solidaires? Comment répondre au mieux aux besoins de la population (services à la personne, petite enfance, vieillissement de la population...)?
- Comment développer la culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat qui sont étroitement liées et optimiser le financement des

- incubateurs, qui jouent un rôle déterminant dans le passage à l'acte de la création? Les accompagner dans la définition d'une offre plus intégrée au regard des besoins multiples des jeunes pousses comme la formation à l'entrepreneuriat, l'aide à la levée de fonds, l'appui au développement international et l'insertion dans un écosystème.
- Renforcer la cohésion territoriale en proposant un accompagnement spécifique à la création d'activité dans les quartiers en politique de la ville, notamment chez les jeunes et encourager les initiatives dans les Zus en mettant en place des services d'appui.
 - Développer le capital d'amorçage, phase stratégique qui permet de réaliser le prototype et de tester l'existence d'un marché.
 - Développer une offre de locaux adaptée pour aider les entreprises à s'installer ou à s'agrandir.



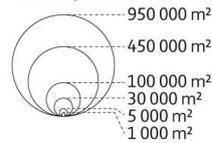


L'immobilier d'entreprise et de bureaux



Évolution de la surface de bureaux

Gain ou perte de surface



HAUSSE

- Plus de 50 000 m²
- Moins de 50 000 m²
- BAISSÉ

→ 1975-1990

Un développement massif à l'ouest.

→ 1990-2000

Poursuite du développement à l'ouest. Un essor s'amorce au Nord et à l'Est. Paris centre semble perdre des surfaces de bureaux.

→ 2000-2009

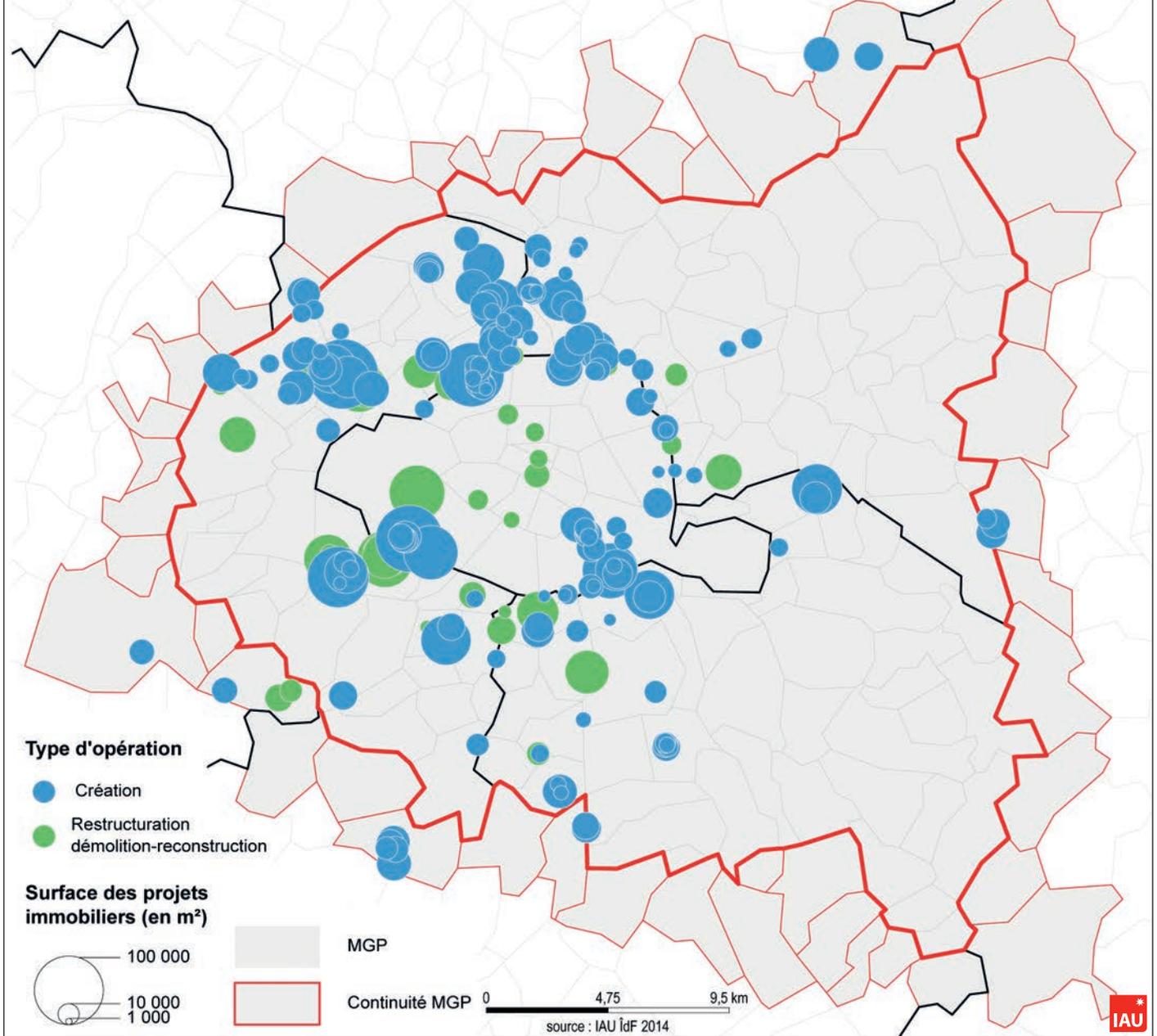
Le développement s'affirme à l'ouest de la Seine-Saint-Denis et autour de Roissy. Paris semble regagner des surfaces et Marne-la-Vallée semble en perdre.

→ Un parc de bureaux important qui continue de s'accroître

- Le parc de bureaux francilien (52 millions de m²) constitue le premier parc d'Europe. La métropole du Grand Paris concentre 75 % du parc régional, soit 38 millions de m².
- Sur la décennie 2000, la production neuve de grandes surfaces de bureaux a totalisé près de 8 millions de m² dans la métropole, dont 35 % constituées d'opérations de renouvellement de l'existant.
- La construction de bureaux s'est accompagnée d'un accroissement significatif de la vacance de bureaux « anciens ».
- Le cumul de la programmation tertiaire identifiée comme livrable à l'horizon 2020 s'établit à plus de 5 millions de m² dans la métropole.

- Le déséquilibre du marché des bureaux est la conséquence d'un mode de production fondé sur le développement de sites tertiaires nouveaux et le desserrement des pôles de bureaux établis.
- Les projets de développement de nouveaux sites tertiaires dans la métropole (hors opérations de restructuration) demeurent conséquents mais sont répartis, sans cohérence quantitative d'ensemble, en proposant la même typologie de produits.
- Les perspectives à court terme de croissance de l'emploi de bureaux sont peu porteuses : le marché sera-t-il en capacité d'absorber l'ensemble des projets de bureaux annoncés ? Dans ce contexte, faut-il laisser « le marché » décider des nouveaux sites de développements tertiaires ou faut-il favoriser certains sites ?

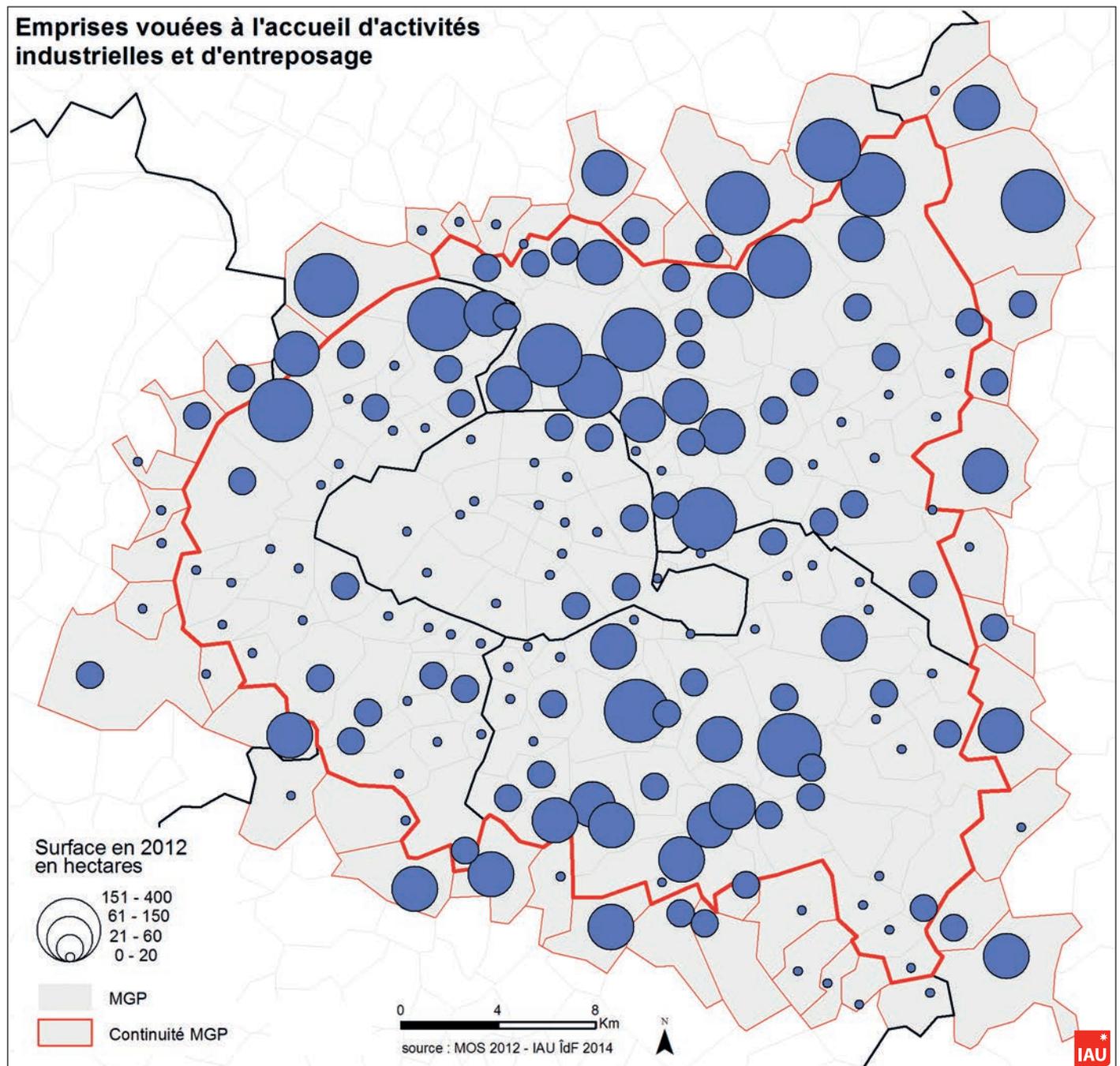
Construction de bureaux supérieurs à 5 000 m² annoncés livrables entre 2015 et 2020 (état au 01 juin 2014)



- Dans un souci d'attractivité du territoire métropolitain, de productivité de son tissu économique et d'adaptation aux enjeux environnementaux, le développement – et donc la construction – d'une offre tertiaire compétitive ressort comme une nécessité. Cet objectif est indissociable d'une maîtrise de la vacance du parc à l'échelle métropolitaine, d'autant plus que le gisement du parc de bureaux anciens ne cesse de s'accroître.

Comment relier plus directement le marché des bureaux neufs à celui du renouvellement ?

La place des activités productives, de distribution et de services aux entreprises



→ Une pression sur les activités hors bureaux

- Bien que la connaissance du parc de locaux d'activités et d'entrepôts soit complexe au regard des sources mobilisables, le parc est estimé à environ 30 millions de m² à l'échelle de l'Île-de-France.
- Sur le territoire de la métropole du Grand Paris, les emprises vouées à l'accueil d'activités industrielles et d'entreposage totalisent 8 300 hectares soit 9 % du territoire. Ces emprises sont localisées à 80 % en Seine-Saint-Denis, dans le Val-de-Marne et les communes en continuité de la première couronne.
- Les pressions sur les espaces dédiés aux activités artisanales, industrielles, logistiques et d'entreposage sont fortes dans la métropole. Le processus de tertiarisation, de densification et de mixité dans les

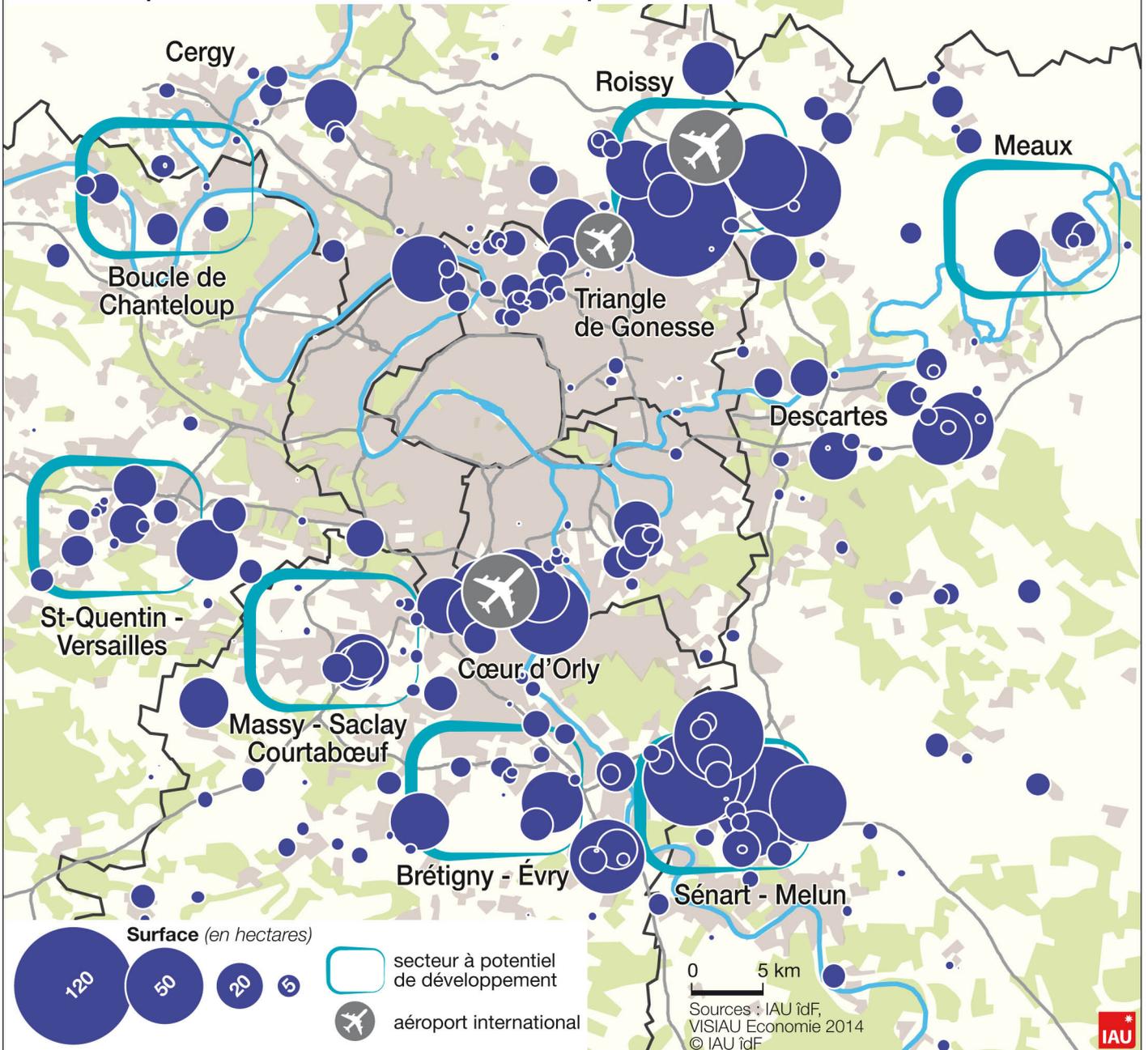
espaces d'activités se traduit par un effet de relégation des activités dites « secondaires » hors du cœur de l'agglomération.

- L'offre de locaux d'activités peine à se renouveler spontanément, l'équilibre financier des opérations étant fragile. Selon les professionnels, 90 % de l'offre disponible est de seconde main et 50 % a plus de 20 ans.

Dès lors, il s'agira de savoir :

- Comment conserver les fonctions économiques « courantes » dans la métropole (maintenance, réparation, construction, déchets...)?
- Comment assurer les fonctions de distribution/redistribution de marchandises dans la métropole (logistique, entreposage...)?

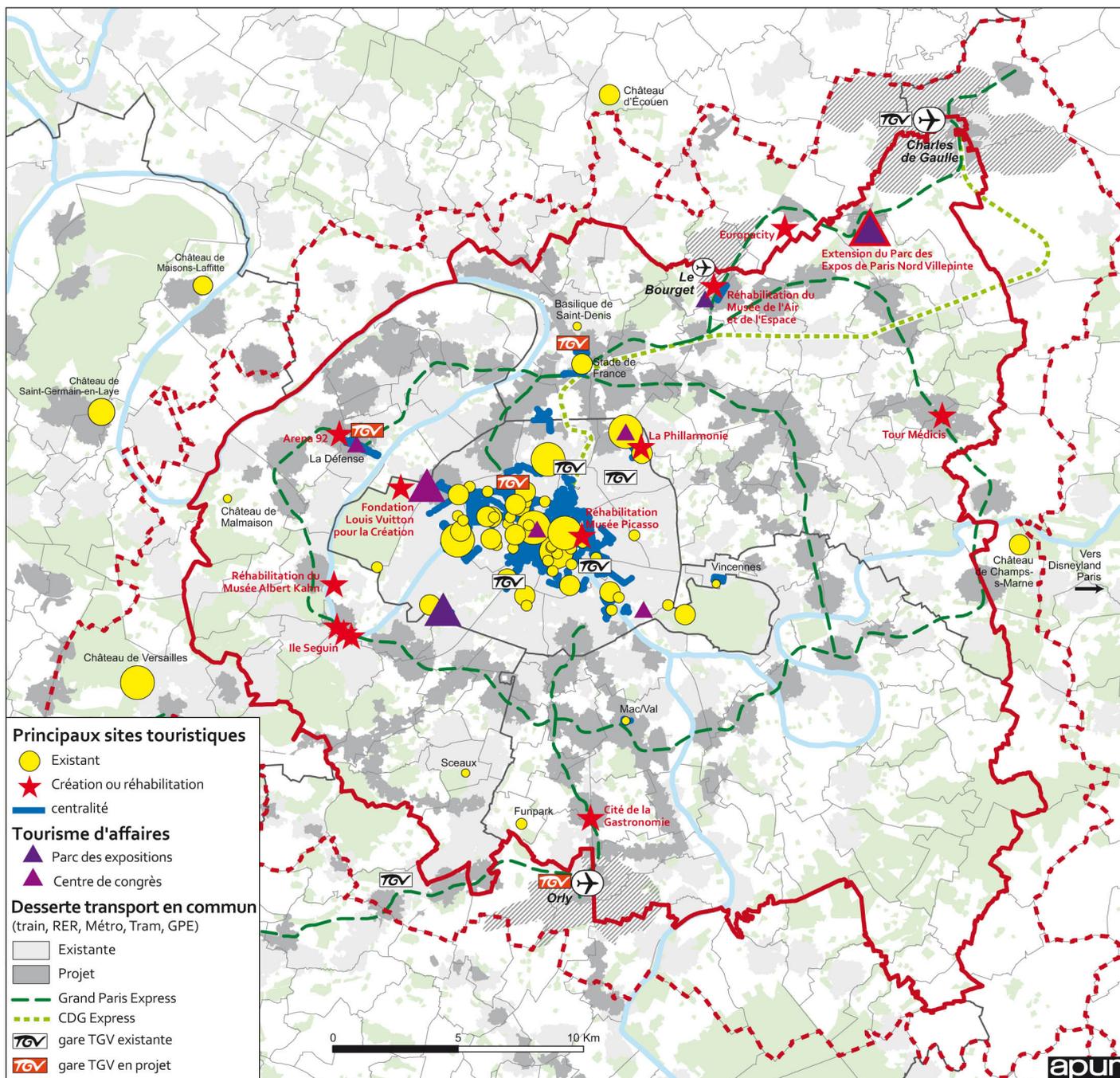
Surfaces disponibles des zones d'activités économiques en 2013



- Comment permettre le développement de filières à haute valeur ajoutée hors bureaux (laboratoires, locaux high-tech, prototypage...)?
- Comment préserver les emprises et les formes urbaines favorisant l'accueil des entreprises dont les activités à contenu technologique innovant à haut potentiel nécessitent la proximité de Paris ?
- Comment mobiliser les outils susceptibles de favoriser le maintien d'activités performantes au cœur d'agglomération: outils réglementaires (PLU), foncier (EPF, ZAD), fiscaux (modulation de la taxe sur les locaux de stockage et de la taxe sur les bureaux), intervention publique directe (portage foncier, requalification de zones d'activités, accompagnement des entreprises...)?

Une métropole touristique

Le tourisme, une filière économique porteuse

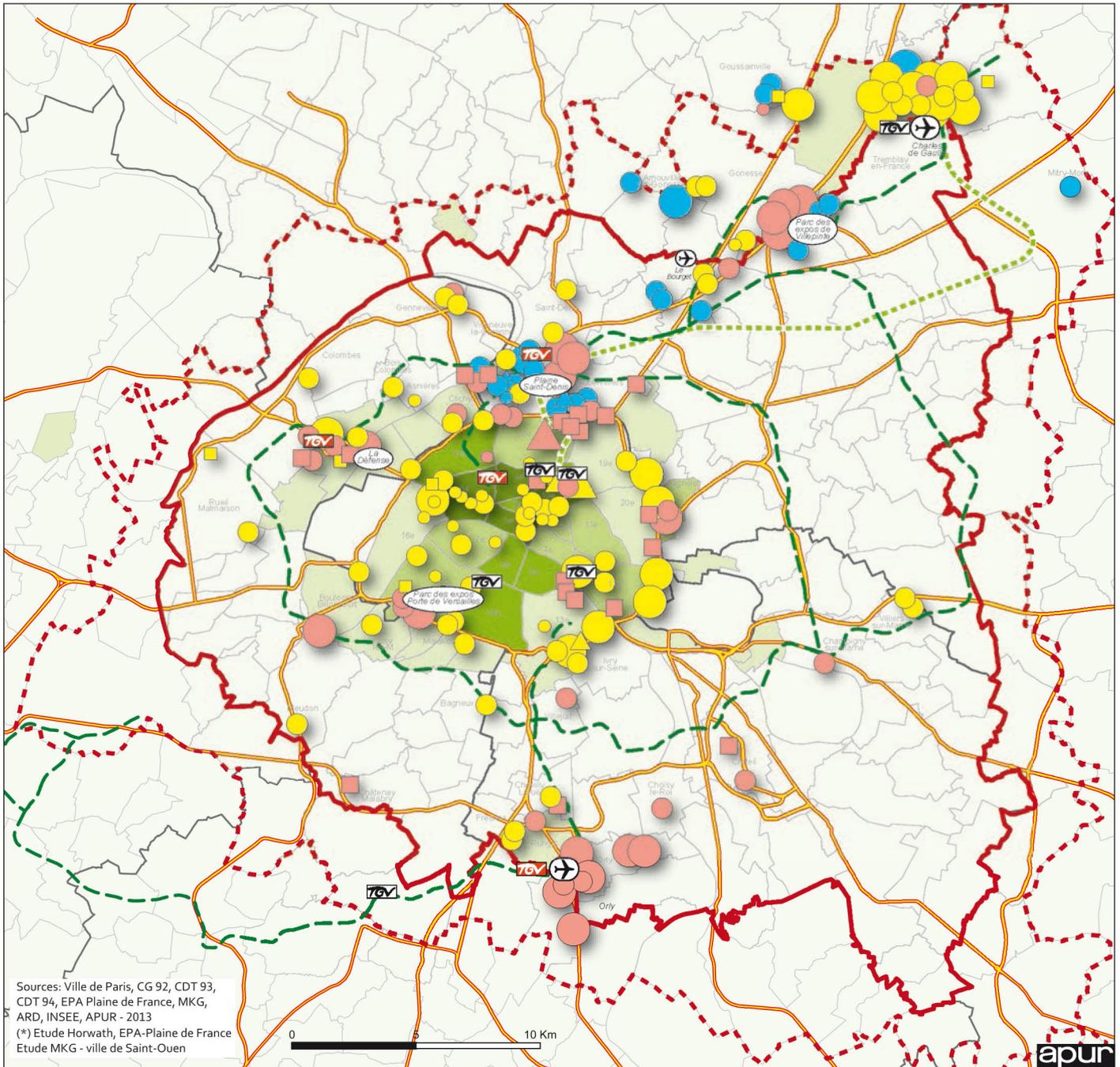


→ La métropole la plus visitée au monde en 2013

- On dénombre 46,8 millions de visiteurs par an pour Paris et les 3 départements 92,93,94 dont 16,6 millions de visiteurs étrangers.
- 67,5 millions de nuitées dans les hôtels d'Île-de-France ont été comptabilisés en 2013 dont 36,8 millions à Paris et 13,1 millions pour les départements 92,93,94.
- Parmi les 2375 hôtels en Île-de-France (150 000 chambres), 1 504 hôtels sont localisés à Paris (77 400 chambres) souvent de taille modeste, et 371 hôtels et 33 060 chambres dans les départements 92, 93, 94. Un plan hôtelier métropolitain a été amorcé pour organiser l'offre avec un objectif de création de 20 000 nouvelles chambres d'ici 2020 dont 7 000 à Paris. Une offre alternative ou plus locale émerge

par ailleurs : chambres d'hôtes, locations meublées, échanges de maisons ou d'appartements...

- L'offre touristique reste assez largement concentrée au cœur de Paris entraînant une certaine pression sur les espaces publics (concentration des autocars, saturation des sites, nuisances sonores). Seules deux polarités régionales enregistrent des niveaux de fréquentation élevés : Disneyland Paris et le Domaine de Versailles.
- Plusieurs projets sont engagés pour renforcer et faire émerger de nouvelles polarités à rayonnement métropolitain : les projets culturels sur l'Île Seguin, la Cité de la Gastronomie, en lien avec le MIN de Rungis, la Philharmonie à La Villette, la Tour Médicis à Clichy-Montfermeil et deux projets plus éloignés mais de grande envergure : Villages Nature à 6 km de Disneyland et le parc de loisirs Napoléon à Montereau-Fault-Yonne.



- La métropole accueille de grands événements nationaux et internationaux dans les domaines sportifs, culturels, scientifiques, ouverts au grand public ou destinés aux professionnels comme le Salon de l'Auto, le Salon du Bourget, la Foire de Paris, les Congrès d'affaires qui attirent chaque année plusieurs millions de visiteurs.
- La filière touristique pèse pour 414 000 emplois en Île-de-France, soit 9 % de l'emploi régional. Le taux de croissance annuel moyen est d'environ 2 %. Dans Paris, 18 % des emplois sont directement liés au tourisme, selon l'Office de Tourisme et des Congrès de Paris.
- Comment développer l'image internationale touristique de la métropole du Grand Paris et conforter une filière économique porteuse ?

Projets d'hébergements touristiques

- Hôtel, résidence hôtelière
 - Hôtel à capacité à déterminer
 - △ Auberge de jeunesse
- État d'avancement**
- En cours, programmé
 - À l'étude
 - Recommandation (*)

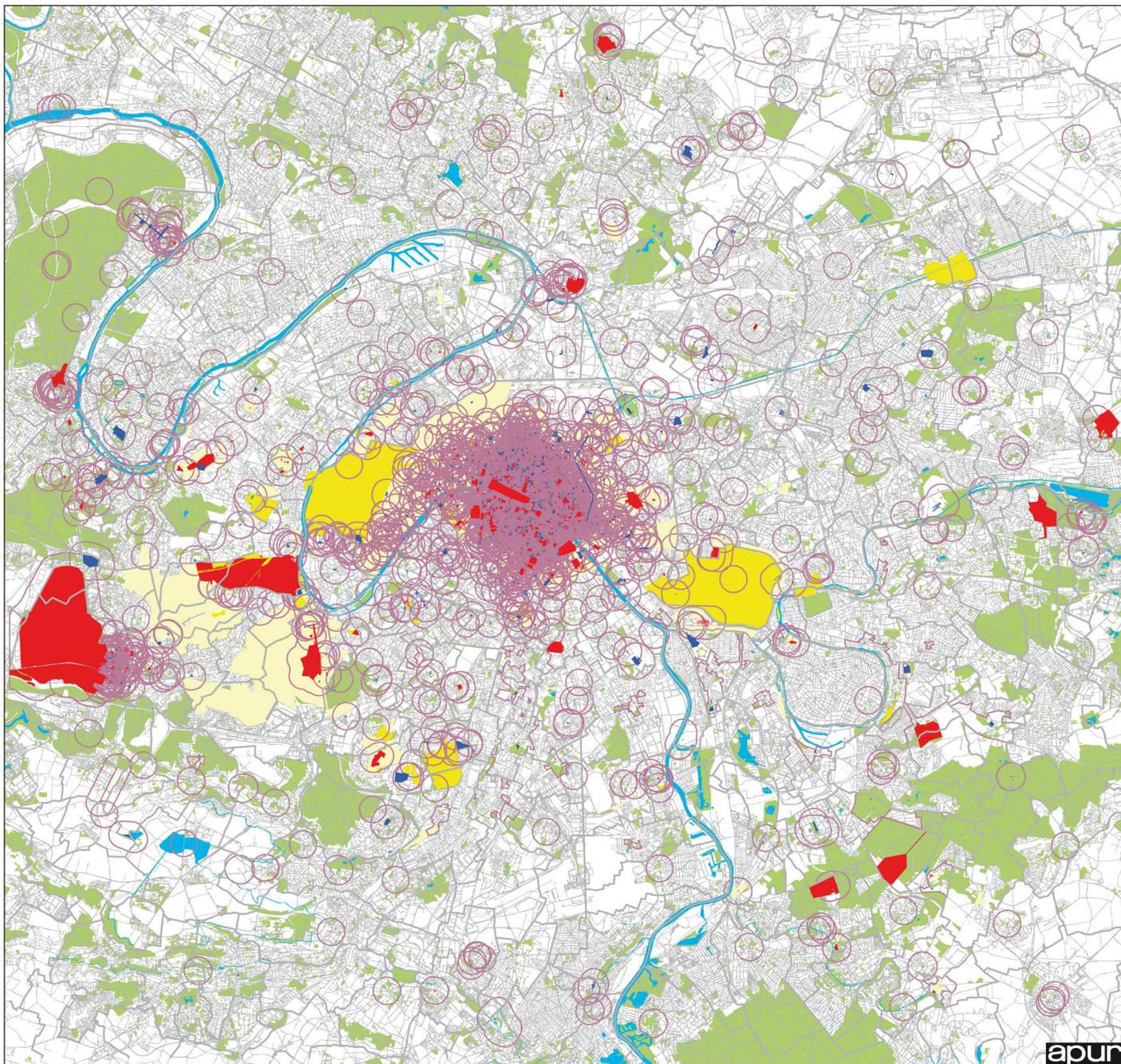
Nombre de chambres d'hôtels existantes par hectare

- Plus de 20
- de 10 à 20
- de 5 à 10
- de 1 à 5
- moins de 1
- Grand Paris Express (projet)
- 🚉 TGV gare TGV existante
- 🚉 TGV gare TGV en projet





Le patrimoine et les paysages, des biens communs



→ Une richesse patrimoniale très variée

La comparaison entre la carte des patrimoines « reconnus » tels que définis par le Ministère de la Culture et la carte des « promenades » montre à quel point la découverte des richesses du Grand Paris n'en est qu'à ses débuts.

- Les sites protégés et les immeubles classés ou inscrits sont plutôt concentrés dans Paris et à l'ouest.
- Les promenades sont organisées et plébiscitées partout dans la métropole. Plus de 150 promenades ont été recensées à l'occasion de l'Atlas du Grand Paris 2013 de l'Apur. Culturelles, sociologiques, champêtres ou bucoliques, ces promenades témoignent à la fois de la diversité des intérêts des promeneurs et des modes de déplacements

Patrimoine Paris Petite Couronne

Sites protégés

Classé

Inscrit

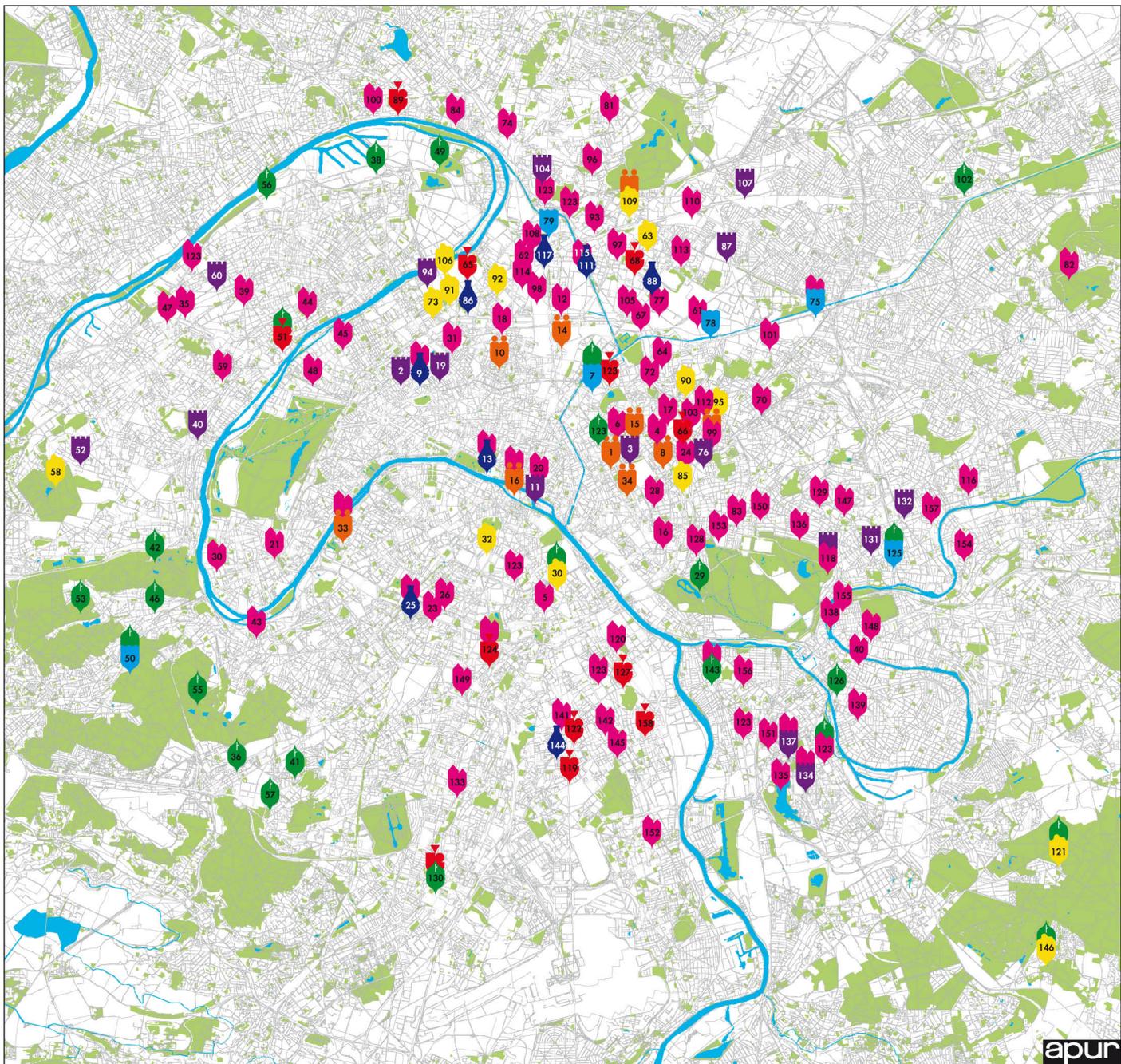
Immeuble ou parties d'immeubles

Classé ou partiellement classé
ou partiellement classé-inscrit

Inscrit ou partiellement inscrit

Périmètre de protection de 500 m
autour des MH

sources : Atlas du Patrimoine du Ministère
de la Culture et la Communication (MCC)
juillet 2013 © Apur-graphisme L775



(à pied, vélo, car, bateau...). On peut reconnaître des thèmes récurrents comme le rapport à la nature, à l'histoire, ancienne, artistique, architectural, industriel, rural mais aussi sociale.

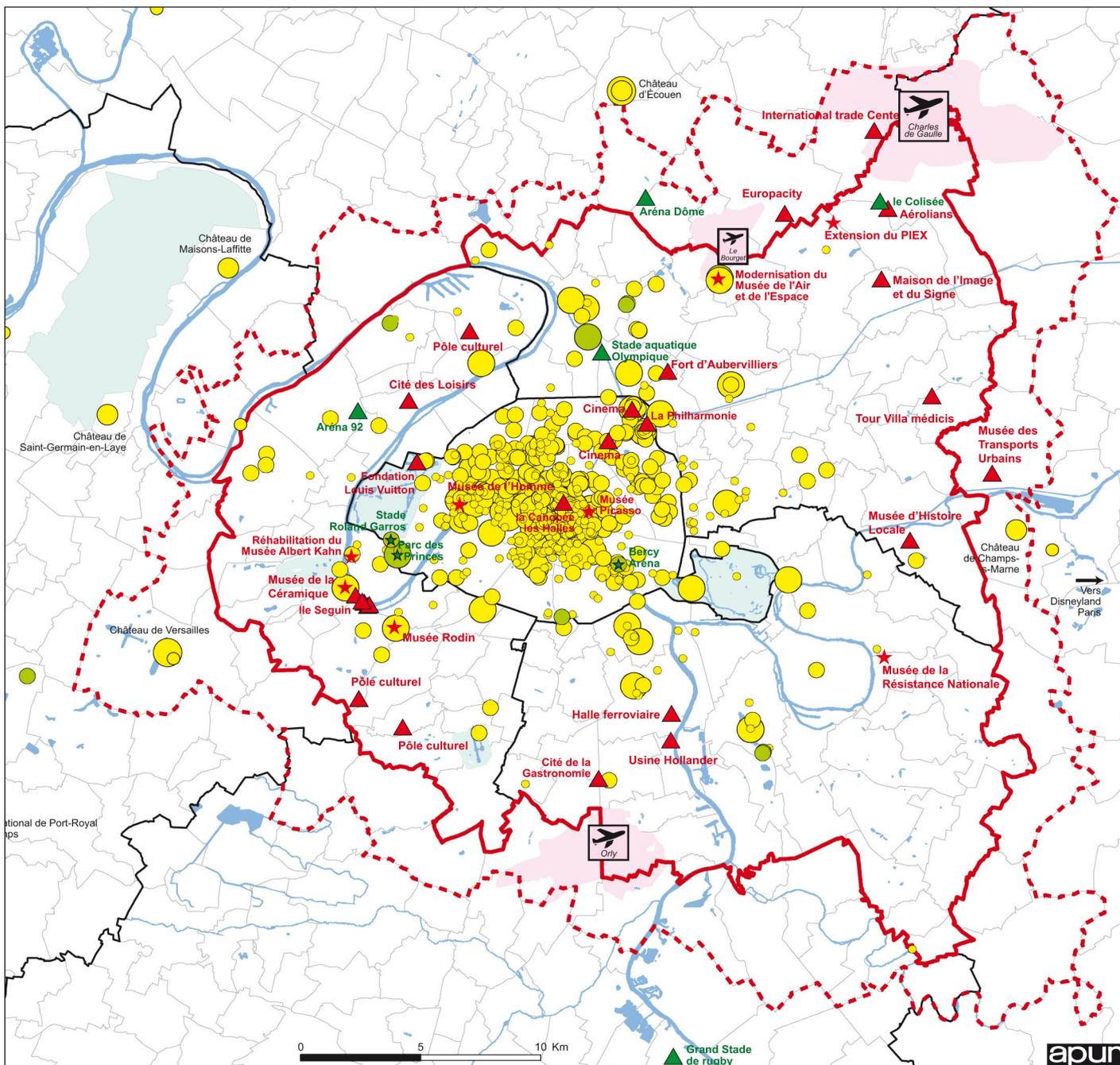
- Dans ce contexte, comment accélérer la découverte des richesses du Grand Paris et encourager leur valorisation dans le cadre des projets ?

Promenades Paris Petite Couronne

- | | |
|-------------------------|-----------|
| Architecture /urbanisme | Bucolique |
| Sociologique /culturel | Nature |
| Patrimoine / histoire | Eau |
| Art / culturel | Projets |

© Apur-graphisme L775

Les grands évènements sportifs, culturels et les festivals



→ Une grande variété d'évènements qui irriguent l'ensemble des territoires mais une logique d'actions qui demeure majoritairement territoriale

- Une réelle richesse et diversité des initiatives est présente dans quasiment tous les territoires.
- Des « lieux métropolitains de fait » sont de dimension internationale (Trocadéro, Champs-Élysées, Champs de Mars, Parc de Saint-Cloud, Parc du Château de Versailles, Stade de France, Berges de Seine, esplanade de la Défense...) mêlant des pratiques quotidiennes et exceptionnelles.
- Des logiques d'actions sont territoriales, surtout pour les évènements culturels dont les financeurs et organisateurs sont majoritairement les

Rayonnement des grands équipements culturels et sportifs

Équipement culturel ⁽¹⁾
Niveau de rayonnement

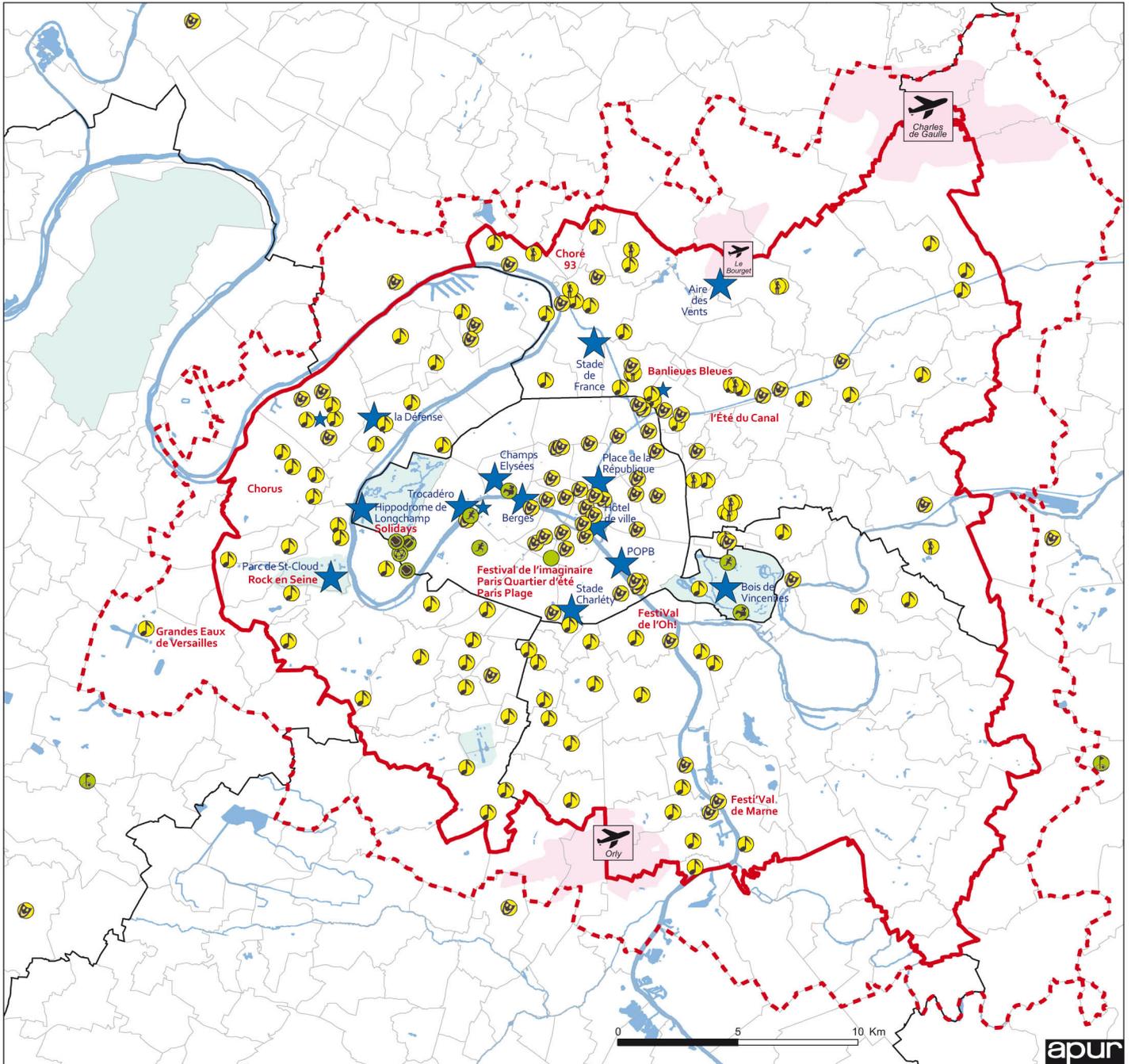
- Très important
- important
- public initié
- ▲ en projet
- ★ restructuration

Équipement sportif
Nombre de places

- plus de 40.000
- de 10.000 à 40.000
- ▲ en projet
- ★ restructuration

Source : APUR - 2013

1- La qualification du rayonnement métropolitain des grands équipements culturels - très important, important et public initié - est issue de l'analyse croisée de plusieurs critères : taille de l'équipement (surface), volume de la fréquentation, caractéristiques de la programmation et des dominantes esthétiques, profil des publics, ainsi que la conformité avec la classification des équipements culturels métropolitains de la DRAC Île-de-France.



collectivités locales : Paris Quartier d'Été, Festival d'Automne, Festival de l'Imaginaire, Paris Plage, Festival de l'Oh!, Été du Canal, Festi'Val de Marne, Chorus, Banlieues Bleues, Rencontres Chorégraphiques de Seine-Saint-Denis...

- De grands rassemblements thématiques sont d'échelle nationale ou internationale : Japan Expo, Solidays, Rock en Seine, Techno Parade, Marche des fiertés, Nuit Blanche, Nuit des Musées, Journées du Patrimoine...
- De grands événements sportifs nationaux ou mondiaux ont lieu bien souvent chaque année : Roland Garros Grand Chelem, Open BNP Paribas Master de tennis, Meeting AREVA, Marathon de Paris, Arrivée du Tour de France de cyclisme, Saut Hermès, Grand Prix de l'Arc de Triomphe, Euro 2016...

Principaux festivals et grands événements culturels et sportifs

Type de festival ou grand événement culturel ⁽²⁾

- danse
- musique
- pluridisciplinaire

Type de grand événement sportif

- athlétisme
- football
- golf
- hippisme
- rugby
- tennis
- autre

plusieurs festivals ou événements sur le même site

Source : APUR - 2014

2- La sélection des principaux festivals culturels a été opérée selon les critères suivants : festivals présents dans plusieurs lieux sur le territoire métropolitain, diversité des disciplines (danse, musique ou pluridisciplinaire), équilibre entre les territoires, festivals d'initiative territoriale ou locale (communes, départements et Région Île-de-France). Pour une meilleure lisibilité de la carte, tous les festivals culturels n'ont pu être représentés.



La Philharmonie en construction - porte de la Villette © Apur, David Boureau



Le périmètre métropolitain tel que prévu par la loi MAPTAM concerne près de sept millions d'habitants, (8 pour le périmètre étendu) qui partagent un mode de vie dont la qualité dépend très largement de trois facteurs : le logement, les déplacements et le niveau de services. Si la priorité est donnée à la relance de la production de logements, une analyse attentive des territoires montre la diversité des situations, des typologies et des formes urbaines, la nécessité de revalorisation du bâti existant et celle du rééquilibrage territorial. La diminution progressive dans certaines parties du territoire de logements locatifs privés, associée à la dégradation du parc existant, explique en partie les parcours résidentiels métropolitains difficiles, voire chaotiques, les freins au renouvellement de populations en faveur de la mixité. La construction de logements est un enjeu fort, qu'il convient de traiter de façon renouvelée, en offrant des réponses adaptées aux différentes générations, aux nouveaux modes de vie, aux besoins en hébergement... En parallèle, la montée en puissance du réseau de transport collectif va développer de façon considérable l'accessibilité au bassin d'emplois et aux équipements structurants (santé, enseignement supérieur, grands équipements commerciaux, culturels et sportifs). Dès lors, la recherche d'un équilibre entre des polycentralités existantes et des diversités commerciales ou paysagères est à rechercher en particulier avec l'amélioration de l'espace public au profit des piétons et des mobilités douces. Il s'agit aussi de permettre l'accès à chacun aux espaces de nature, à l'eau (fleuve, canaux, rivières, lacs) et d'engager une mutualisation des ressources



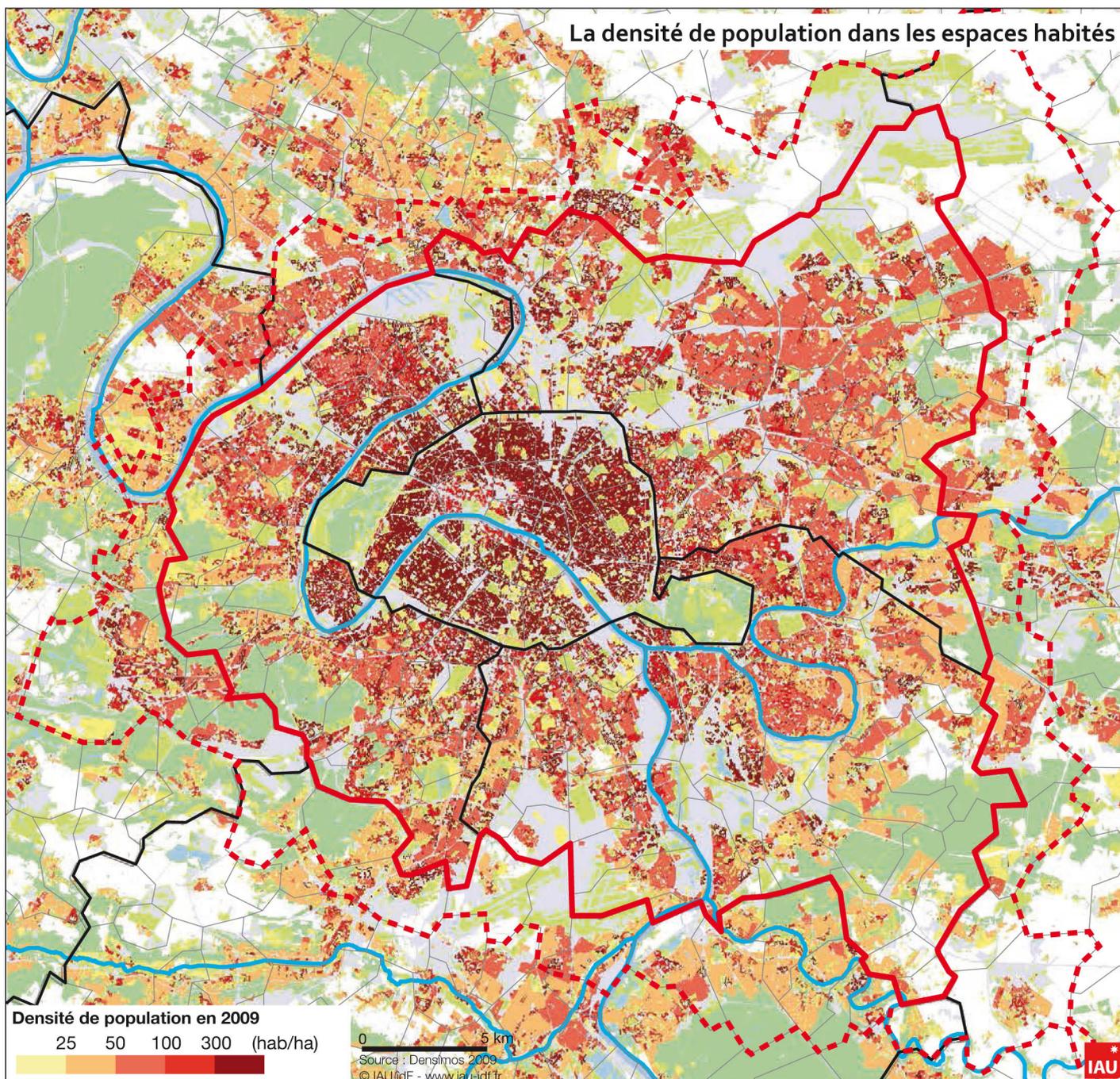
3- Une métropole des habitants





La population

Une augmentation de la population en zone dense



Le périmètre de la Métropole telle que défini dans la loi MAPTAM regroupe plus de 6 700 000 habitants (en 2013) répartis dans les 124 communes des départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, de Paris et du Val-de-Marne (7,7 millions d'habitants en ajoutant la totalité des communes limitrophes pouvant adhérer).

Le solde naturel francilien (104 000 naissances de plus que de décès chaque année) est aujourd'hui le plus élevé en Europe. Cette croissance naturelle est modérée par un déficit migratoire vers le reste du pays, et renforcée par un excédent migratoire avec le reste du monde.

L'Île-de-France est la région française la plus attractive pour les 18-29 ans et notamment le cœur de l'agglomération : ces nouveaux arrivants – étudiants ou cadres vivant seuls ou en couples sans enfants – s'installent surtout à Paris et dans les Hauts-de-Seine.

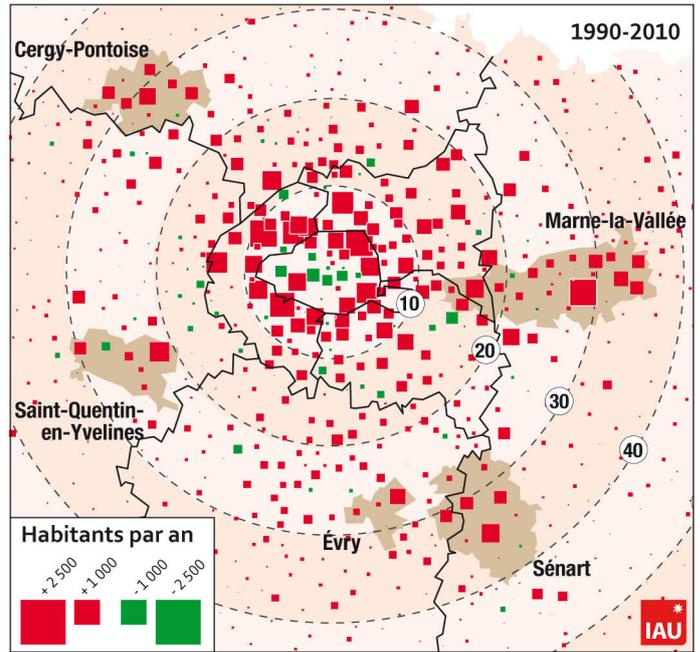
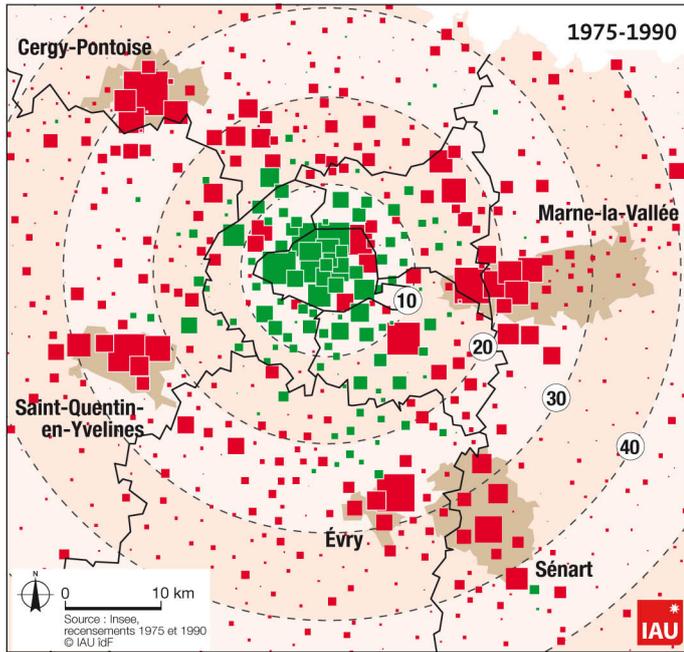
Le cœur de l'agglomération présente une densité de population très élevée, Paris et les départements 92,93,94 ayant une densité d'habi-

tants au km² près de 9 fois supérieure à la densité régionale. Ces densités moyennes calculées sur les superficies départementales sont bien plus élevées si l'on ramène la population à la seule surface des espaces habités.

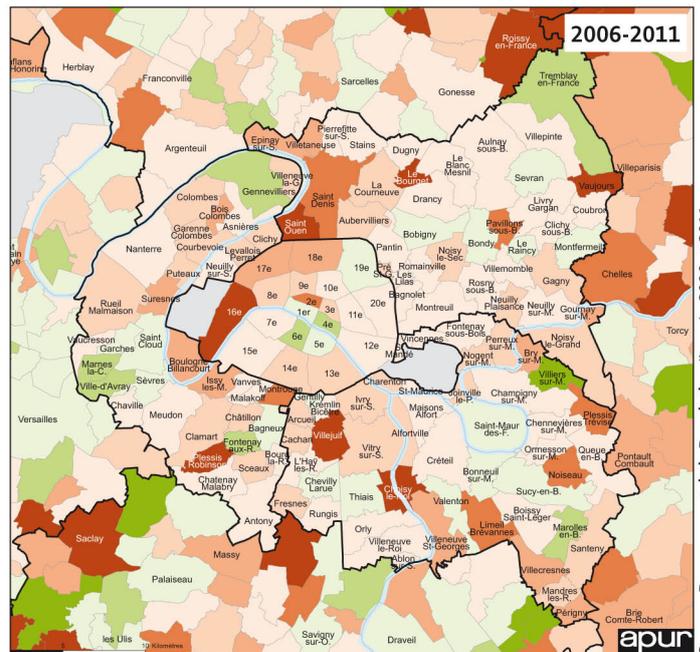
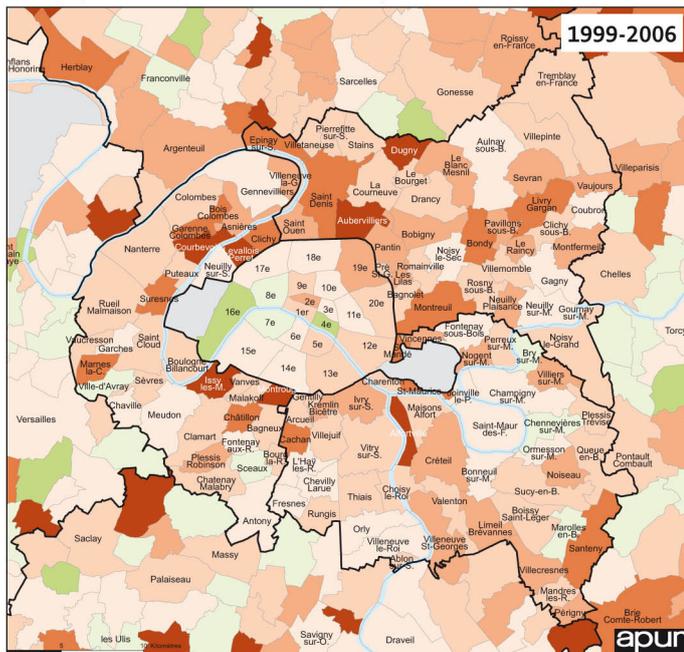
En rupture par rapport aux évolutions en cours depuis la fin des années 60, la population des communes situées dans un rayon de 20 km autour de Notre-Dame s'est accrue plus fortement que la population de grande couronne depuis les années 90.

En 2010, 4,5 millions de personnes vivent à moins de 10 km du centre de la capitale, 8,2 millions à moins de 20 km. En près d'un quart de siècle, c'est le cœur de l'agglomération qui a accueilli à lui seul plus d'un demi-million d'habitants : c'est là que l'offre de logements a le plus progressé (hausse de la production, baisse de la part de logements inoccupés), en dépit de la réduction tendancielle de la taille des ménages.

Évolution de la population de 1975 à 2010, échelle Grande Couronne



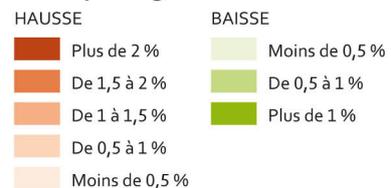
Décomposition à la commune sur la période récente, échelle Petite Couronne



Source: Recensement de la Population (Insee) - 1999 et 2006

Source: Recensement de la Population (Insee) - 2006 et 2011

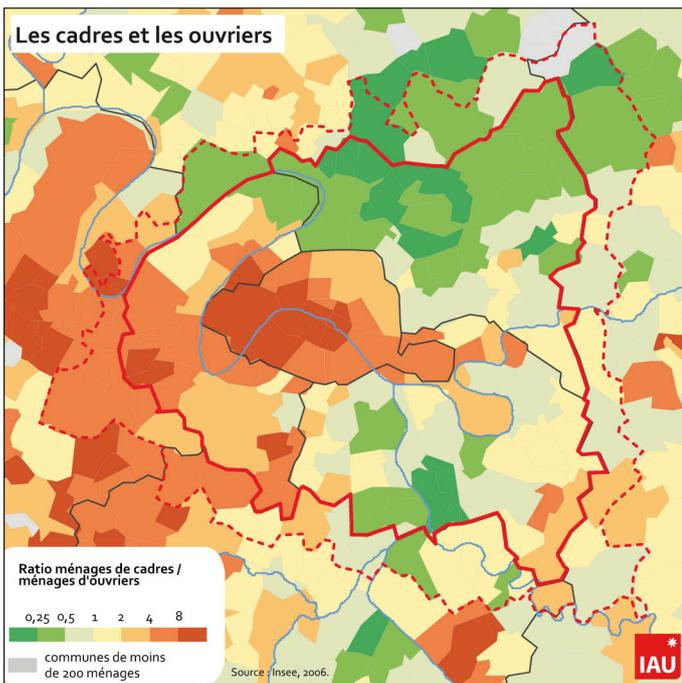
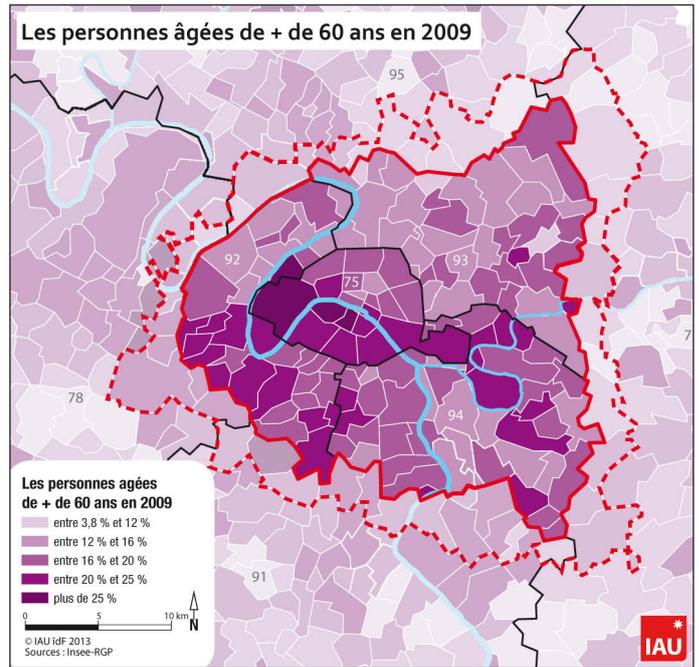
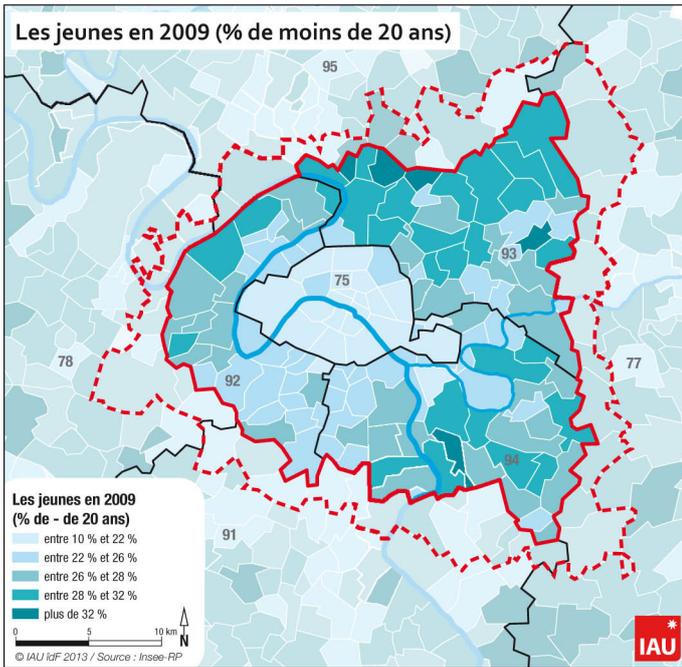
Évolution annuelle moyenne de la population municipale légale



Densité de population (au 01/01/2013)

Département	75	92	93	94	Métropole du Grand Paris	77	78	91	95	Île-de-France
Superficie	105 km ²	176 km ²	236 km ²	245 km ²	762 km ²	5915 km ²	2 284 km ²	1 804 km ²	1 246 km ²	12 012 km ²
Population 2013	2 273 305	1 602 043	1 545 357	1 348 290	6 768 995	1 361 739	1 418 185	1 238 230	1 191 214	11 978 363
Densité hab/km ²	21 651	9 103	6 548	5 503	8 883	230	621	686	956	997

Les enjeux démographiques, une dynamique intergénérationnelle à conforter



Indice de jeunesse

Nombre de jeunes de moins de 18 ans, par rapport au nombre de personnes de 65 ans ou plus

Dominante Jeunes

- De 1 à 2 jeunes pour 1 senior
- De 2 à 4 jeunes pour 1 senior
- Plus de 4 jeunes pour 1 senior

Dominante Seniors

- De 1 à 2 seniors pour 1 jeune
- Plus de 2 seniors pour 1 jeune

Source : Fichier (Insee) 2010 © Apur

→ Le quart de la population de la métropole du Grand Paris est âgé de moins de 20 ans, la répartition des seniors y est contrastée

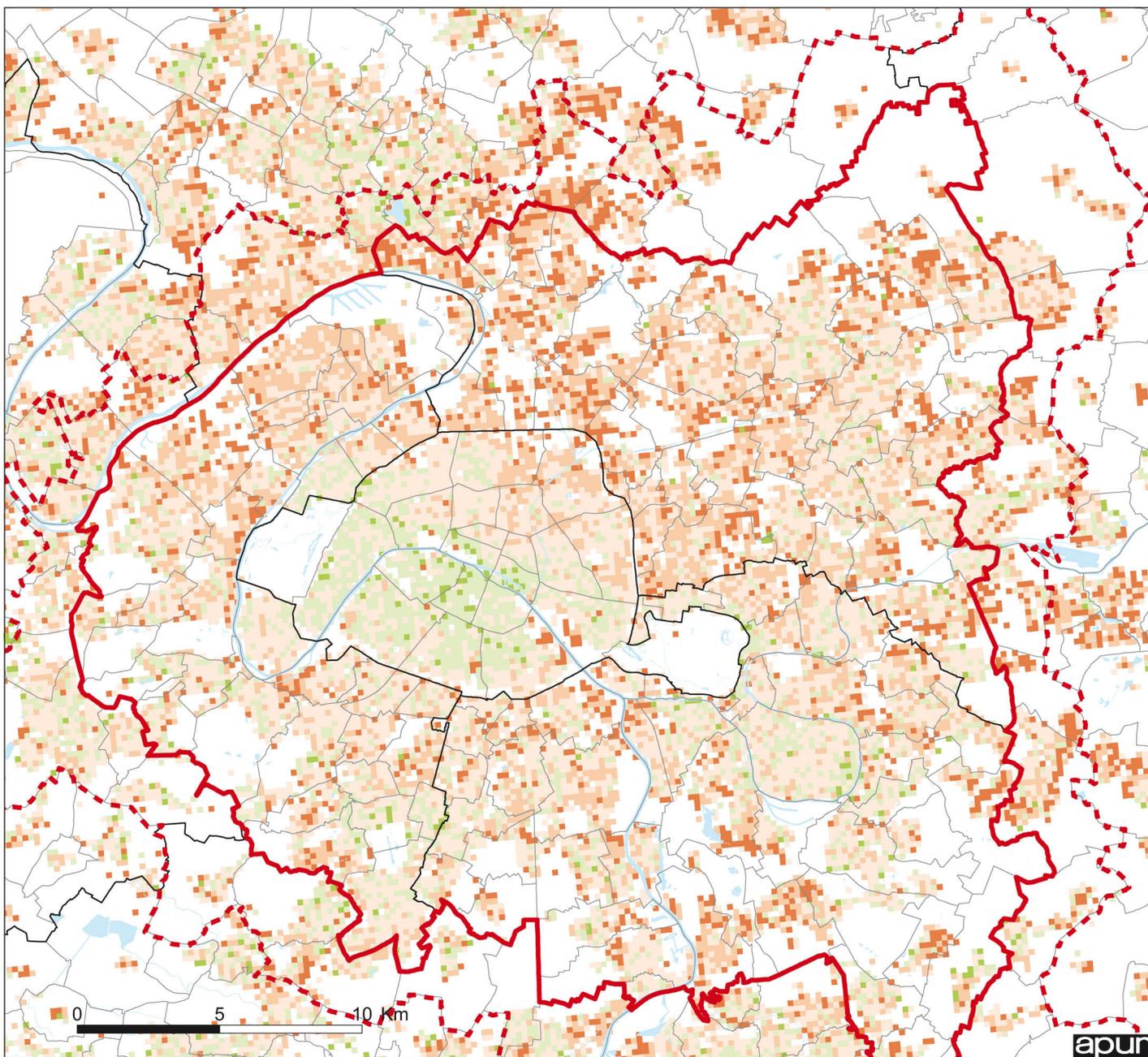
- La population âgée de moins de 20 ans représente près du quart de la population de la métropole du Grand Paris, avec plus d'1,6 millions d'individus.
- La part des jeunes est proportionnellement plus importante au Nord-Est du territoire, notamment en Seine-Saint-Denis où résident près de 29 % de personnes âgées de moins de 20 ans, certaines communes pouvant en accueillir plus de 30 %. Mais elle demeure importante dans le reste du territoire : 25,6 % dans le Val-de-Marne, suivi des Hauts-de-Seine (24,8 %) puis de Paris (19,2 %).
- Concernant les flux migratoires, Paris et le centre de l'agglomération attirent fortement les 18-29 ans, en raison de l'offre diversifiée de

structures d'enseignement supérieur et d'un marché du travail plus dynamique qu'ailleurs sur le territoire national.

- La présence des personnes âgées de plus de 60 ans résidentes en cœur d'agglomération est, elle, plus contrastée. C'est à Paris que cette population est la plus importante, avec plus de 20 % des 2,25 millions de parisiens. Si la Seine-Saint-Denis compte environ seulement 15 % de seniors, les deux autres départements de proche couronne présentent des situations intermédiaires avec une part de 18,2 de la population âgée de plus de 60 ans.

Outre les questions d'emplois, une population jeune particulièrement touchée par les problématiques liées au logement :

- Avec un secteur locatif privé offrant bon nombre de petits logements, la population jeune est plus « décohabitante » en cœur d'agglomération qu'en grande couronne ; mais c'est aussi la popula-



tion la plus frappée par la crise du logement.

- Au fil du cycle de vie et de l'évolution professionnelle, la part des jeunes s'éloignant du centre va croissant tant pour les locataires du parc privé et les primo-accédants que pour les jeunes familles locataires du parc social, dont l'accès au logement est plus difficile (production insuffisante, faible mobilité des occupants).

Une population senior croissante, interrogeant les politiques publiques socio-sanitaires.

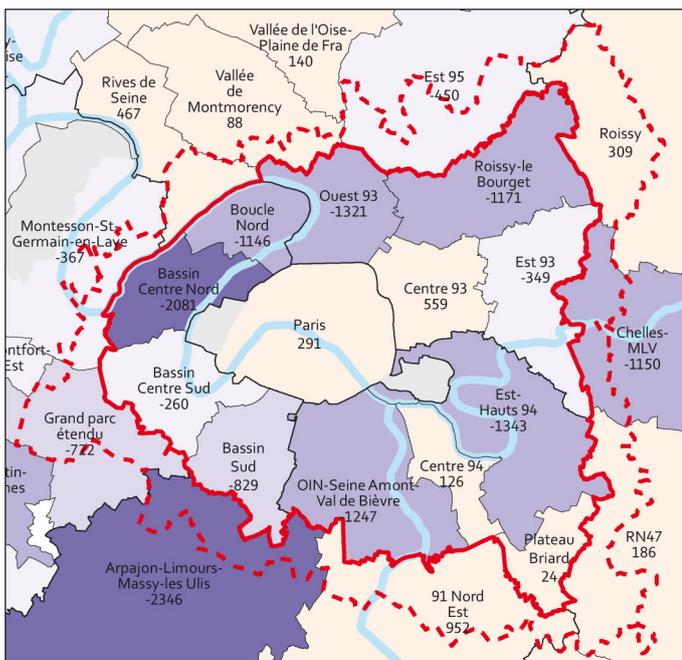
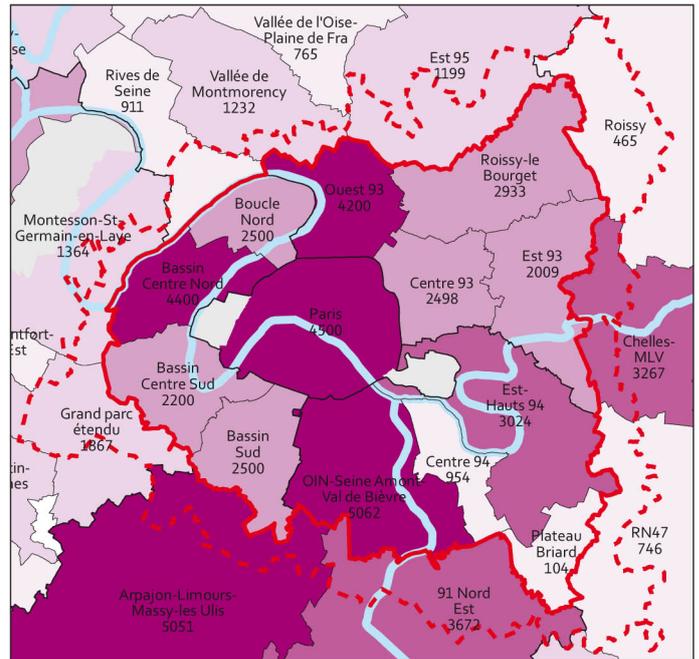
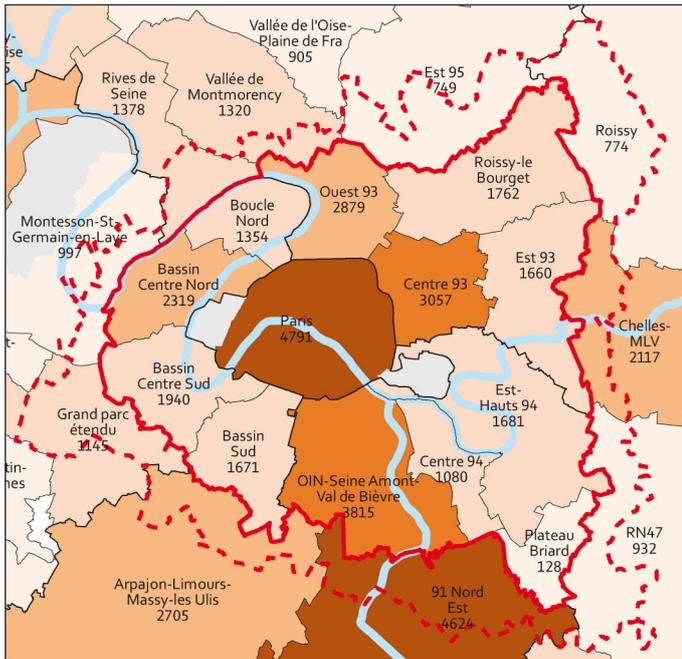
- À l'horizon 2030, la Métropole du Grand Paris pourrait accueillir entre 22 et 24 % de personnes âgées de plus de 60 ans, exception faite du territoire séquano-dionysien où elle atteindrait à peine 20 %. La croissance de la population serait avant tout celle des personnes âgées de 60 ans ou plus. De ce fait, la part de la population âgée de plus de 75 ans, objet de politiques publiques socio-sanitaires déterminantes,

augmenterait elle aussi, de 41 000 (+ 23 %) pour la seule ville de Paris, et de 126 000 (+ 46 %) sur le reste du territoire métropolitain.

- Une évolution tendancielle indispensable à prendre en compte d'autant que, mise en regard des problématiques liées à la perte d'autonomie et malgré une hausse importante entre 2008 et 2012, l'offre de prise en charge reste globalement moins développée en cœur d'agglomération qu'en moyenne en France (moins d'infirmiers libéraux et de Services de Soins Infirmiers à Domicile, déficit de places en établissements médicalisés,...).

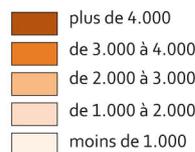
Le logement

Un objectif de 37 000 nouveaux logements par an

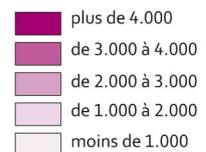


Bassins de TOL

Nombre moyen de logements autorisés par an, entre 2008 et 2012



Objectif moyen annuel (nombre de logements)



Différence entre le nombre moyen de logements autorisés par an entre 2008 et 2012, et les objectifs annuels de construction de l'État



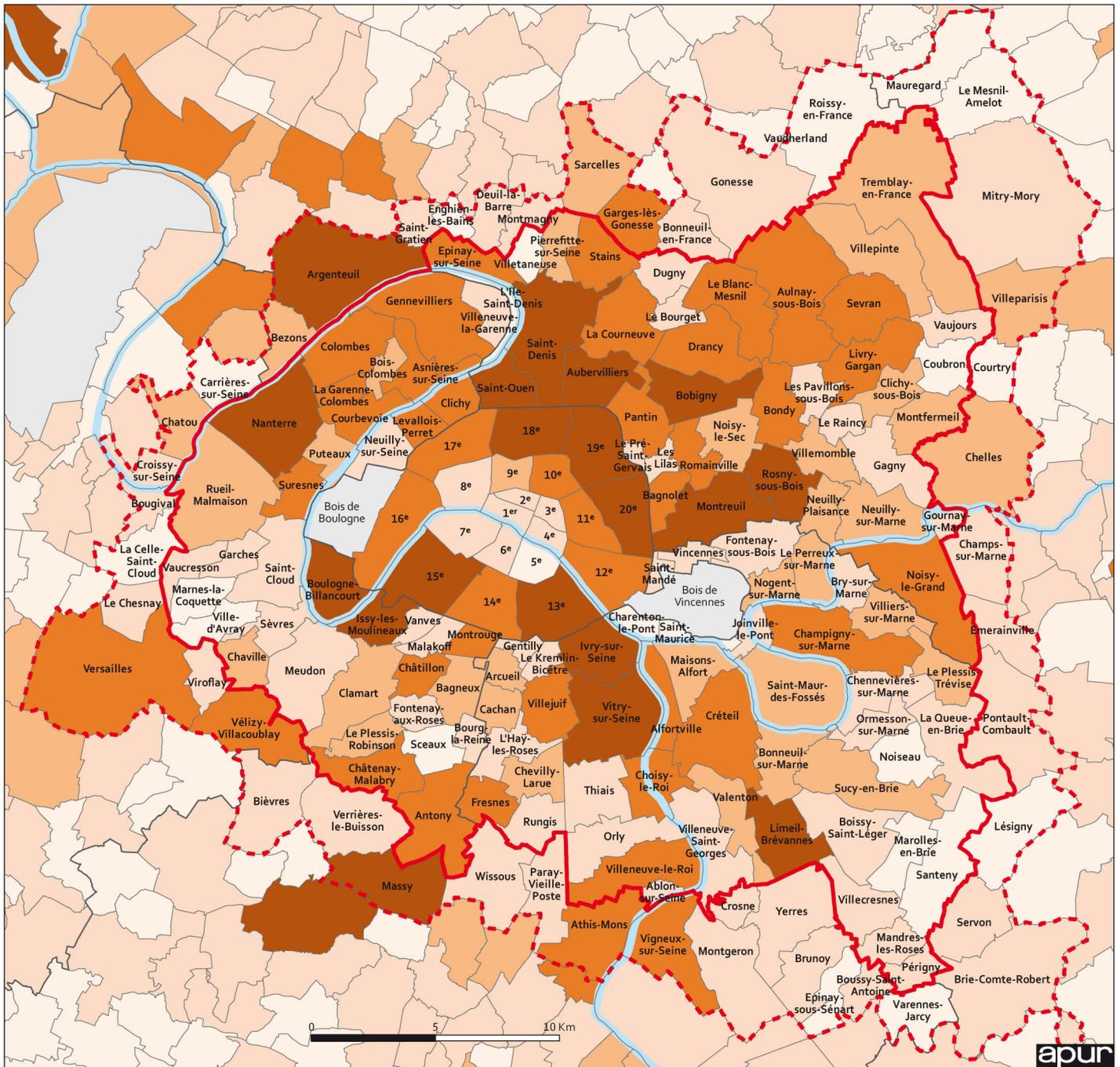
Source: Sitadel2, GERCO, Recensement de la Population (INSEE)

apur

→ Un niveau de construction en deçà des objectifs TOL

- 140 687 logements ont été autorisés de 2000 à 2012, soit une moyenne annuelle de 28 137 logements, à rapporter à l'objectif de 36 884 logements établi dans le cadre de la TOL ⁽¹⁾.
- 2011 et 2012 ont été 2 « belles » années, avec 35 000 logements autorisés par an mais le rythme ne s'est pas maintenu en 2013, avec seulement 17 000 logements autorisés.
- L'enquête menée en 2012 auprès des adhérents de Paris Métropole montre que les chiffres de construction de logements sont en deçà des objectifs inscrits dans les PLH et PLU des territoires. De surcroît, les objectifs des PLH et PLU ne permettraient pas d'atteindre les objectifs TOL.
- Comment accélérer la construction et rééquilibrer les territoires ?

(1) La loi du Grand Paris prévoit la construction de 70 000 logements chaque année en Ile-de-France. Afin de savoir où les construire, un exercice de « Territorialisation de l'Offre de Logements », (TOL) a été réalisé. En mêlant les critères d'attractivité (desserte en transport, pôle d'emplois...) aux contraintes (zones à protéger, espaces naturels à préserver...), l'État a défini des « mailles » qui regroupent de communes au-delà des limites administratives.



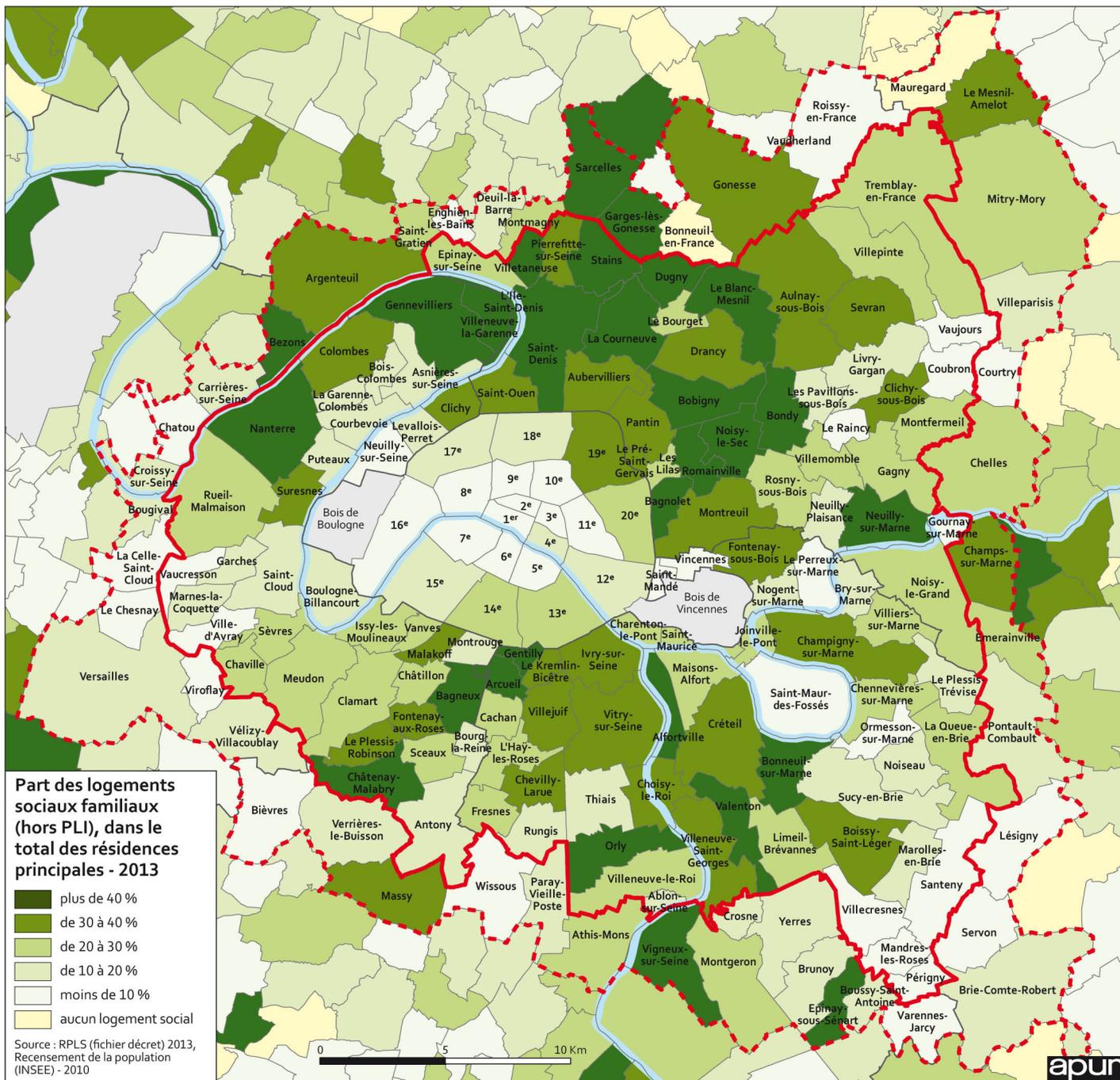
- Le constat partagé par les élus de la métropole est que, dans le contexte d'une hausse des dépenses des collectivités et d'une baisse des ressources, pour atteindre les objectifs TOL, il est nécessaire d'apporter une aide aux maires bâtisseurs. Cette aide viendrait en complément des mécanismes actuels de financement du logement pour faire face aux coûts liés à la création de nouveaux équipements rendus nécessaires par l'arrivée d'une population nouvelle.
- Au-delà de la relance de la construction, se pose la question de la diversité de l'offre au regard des différences de situations urbaines et des modes « habiter » (diversifications des modes de production avec le logement participatif, les constructions bois, le retour du modulaire...). Quels types de logements? Quelle place pour le développement du logement intermédiaire? dans quels territoires de la métropole du Grand Paris?

Nombre de logements dont la construction a été autorisée sur la période 2008-2012

- plus de 2 000
- de 1 000 à 2 000
- de 500 à 1 000
- de 100 à 500
- moins de 100

Source : Sitadel, Gerc0 2008-2012

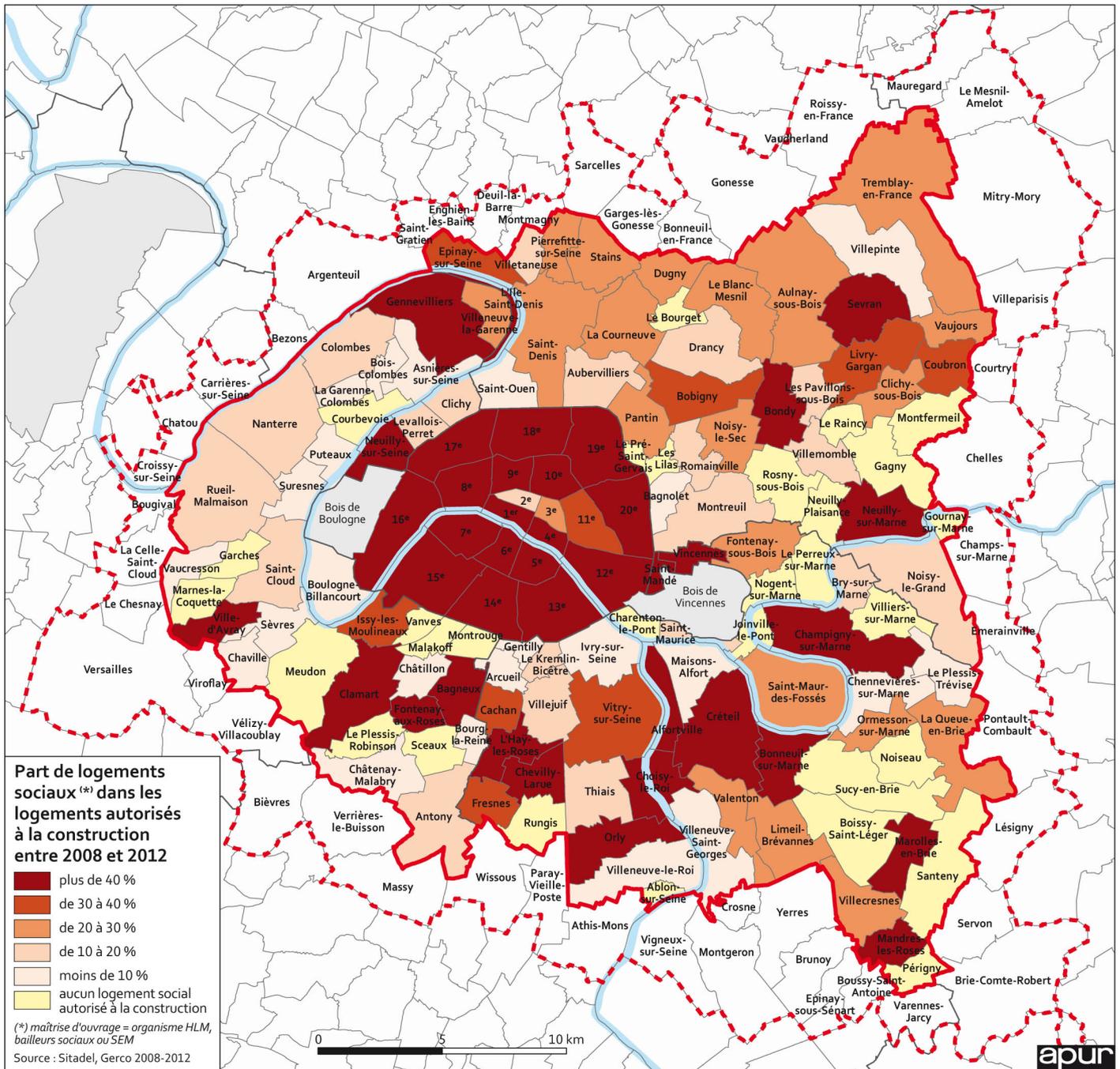
Le logement social, une priorité dans les programmes de construction à venir



→ Un rééquilibrage géographique qui tarde à se concrétiser

- Le parc social loge aujourd’hui 1 habitant sur 4 dans la métropole du Grand Paris : le parc de 700 537 logements sociaux familiaux (1) représente 23 % des résidences principales.
- Les loyers sont en moyenne trois à quatre fois moins élevés que dans le secteur privé.
- 50 % des logements sociaux sont concentrés dans moins de 10 % des communes.
- Une soixantaine de communes n’atteignent pas 25 % de logements sociaux.

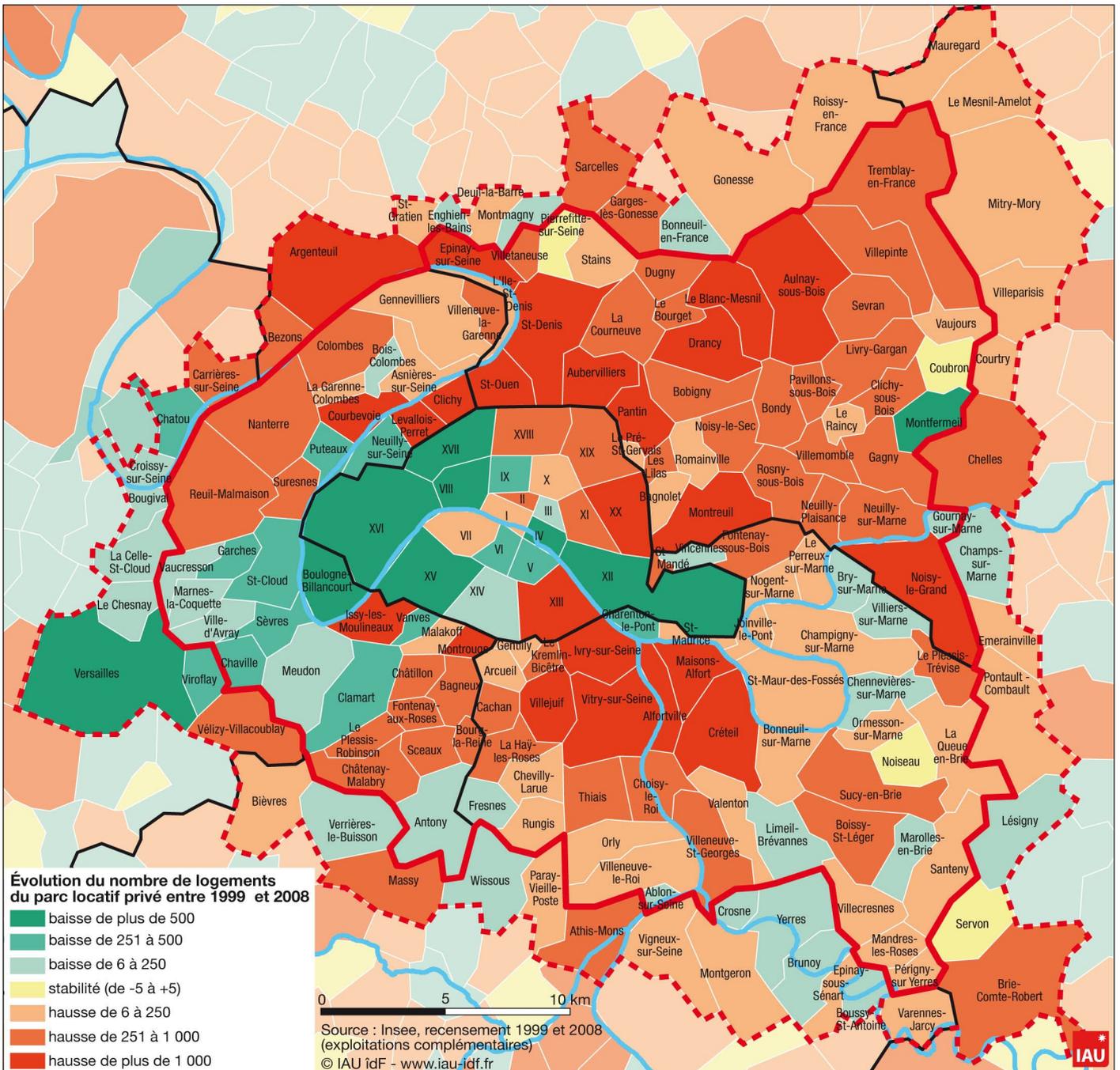
(1) Source : Répertoire des logements locatifs sociaux (RPLS) au 01.01.2013
 Les analyses portent sur les logements familiaux gérés par les bailleurs sociaux, assimilables aux catégories de financement PLAI / PLUS / PLS. Les logements intermédiaires et à loyers libres ne sont pas pris en compte. Par ailleurs, le fichier RPLS ne porte que sur les logements familiaux et ne recense pas les logements temporaires, résidences sociales, maison relais et autres dispositifs d’hébergement. Ces différences de champs expliquent l’écart entre les données issues de RPLS et les données SRU, qui, elles, ne sont disponibles que pour les communes qui n’ont pas encore atteint la part de logements sociaux fixée par la loi.



- Les logements sociaux représentent 17 % des logements autorisés dans la métropole du Grand Paris entre 2000 et 2012 (2).
- Le rééquilibrage géographique tarde à se concrétiser : les communes qui construisent le plus de logements sociaux sont bien souvent celles qui ont déjà un parc social développé (poids des opérations de démolitions / reconstruction financées par l'ANRU et localisation des opportunités foncières).
- Des demandes de logement social sont non satisfaites. En 2010, on a recensé 406 000 demandeurs de logements sociaux en Île-de-France.

(2) SITADEL, logements autorisés de 2008 à 2012 ayant pour maîtrise d'ouvrage un organisme HLM, un bailleur social ou une SEM.

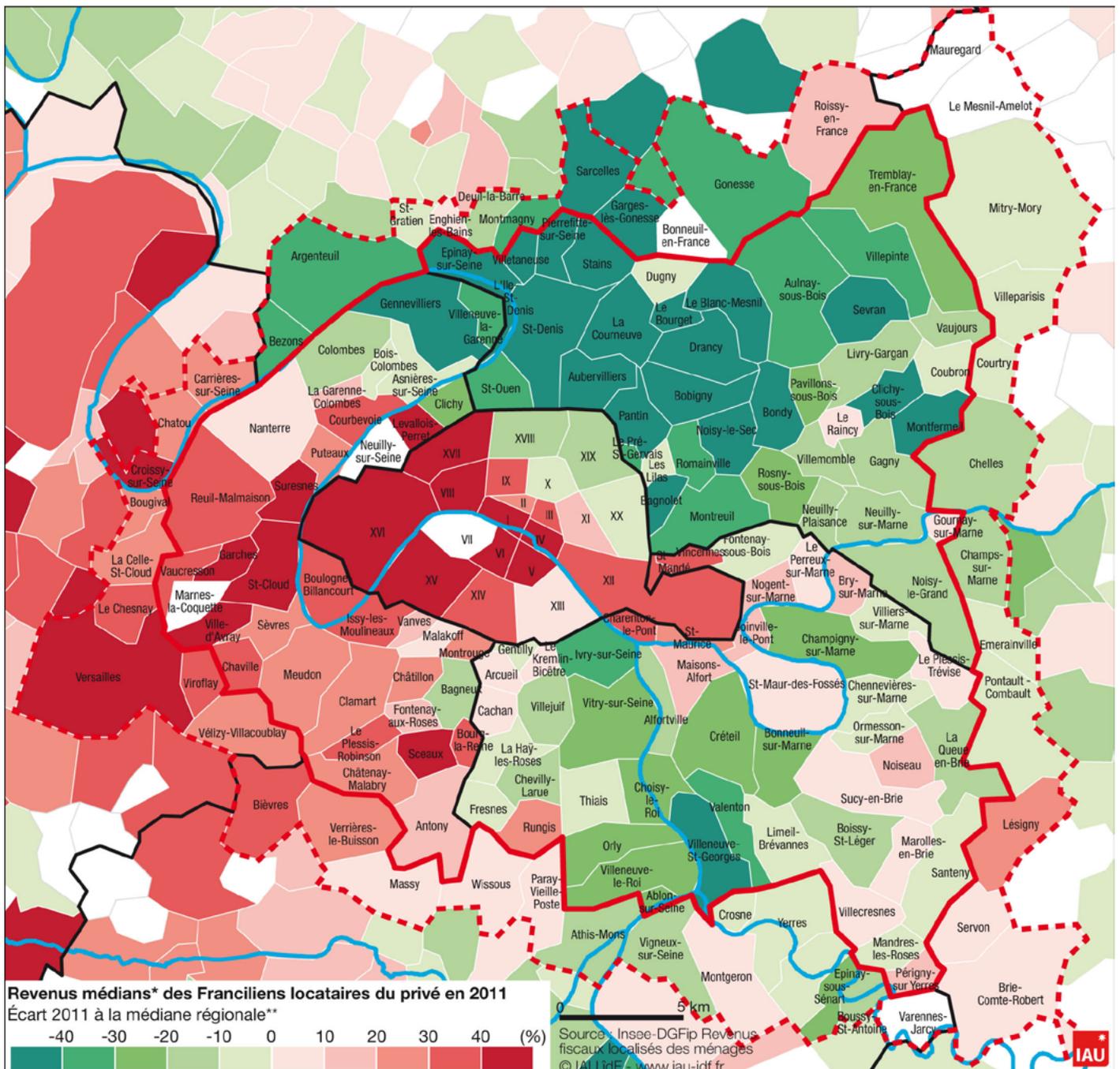
Le logement locatif privé



→ Érosion du parc locatif privé et paupérisation de son occupation

- Le parc locatif privé est essentiel à la mobilité des ménages, à la fluidité des parcours résidentiels, à l'accueil des jeunes. Chaque année, en Île-de-France, 53 % des ménages mobiles s'y installent – y compris dans le neuf – ce parc accueillant 2,5 fois plus de ménages de province que ne le font les parcs HLM et en propriété réunis. La présence de ce parc est aussi un vecteur majeur de mixité sociale et de réduction des disparités.
- En 2011, dans l'emprise de la métropole du Grand Paris, plus de 30 % des habitants sont logés dans le parc locatif privé, contre 34 % dix ans avant.

- La mutation se réalise au bénéfice de l'accès à la propriété : en 10 ans, le nombre de ménages locataires du parc privé a diminué de 22 000, alors même que l'ensemble des ménages augmentait de 145 000.
- La baisse de l'offre locative est significative à Paris (-31 000 logements) et dans les Hauts-de-Seine (-6 000), alors que l'on observe une hausse en Seine-Saint-Denis (+10 500) et dans le Val-de-Marne (+ 5 000). L'érosion du parc locatif privé est essentiellement concentrée dans certains arrondissements de Paris et dans certaines communes des Hauts-de-Seine.
- Les loyers privés sont, selon les territoires, 2,5 à 3,5 fois plus élevés en moyenne que dans le secteur social. La croissance du parc locatif



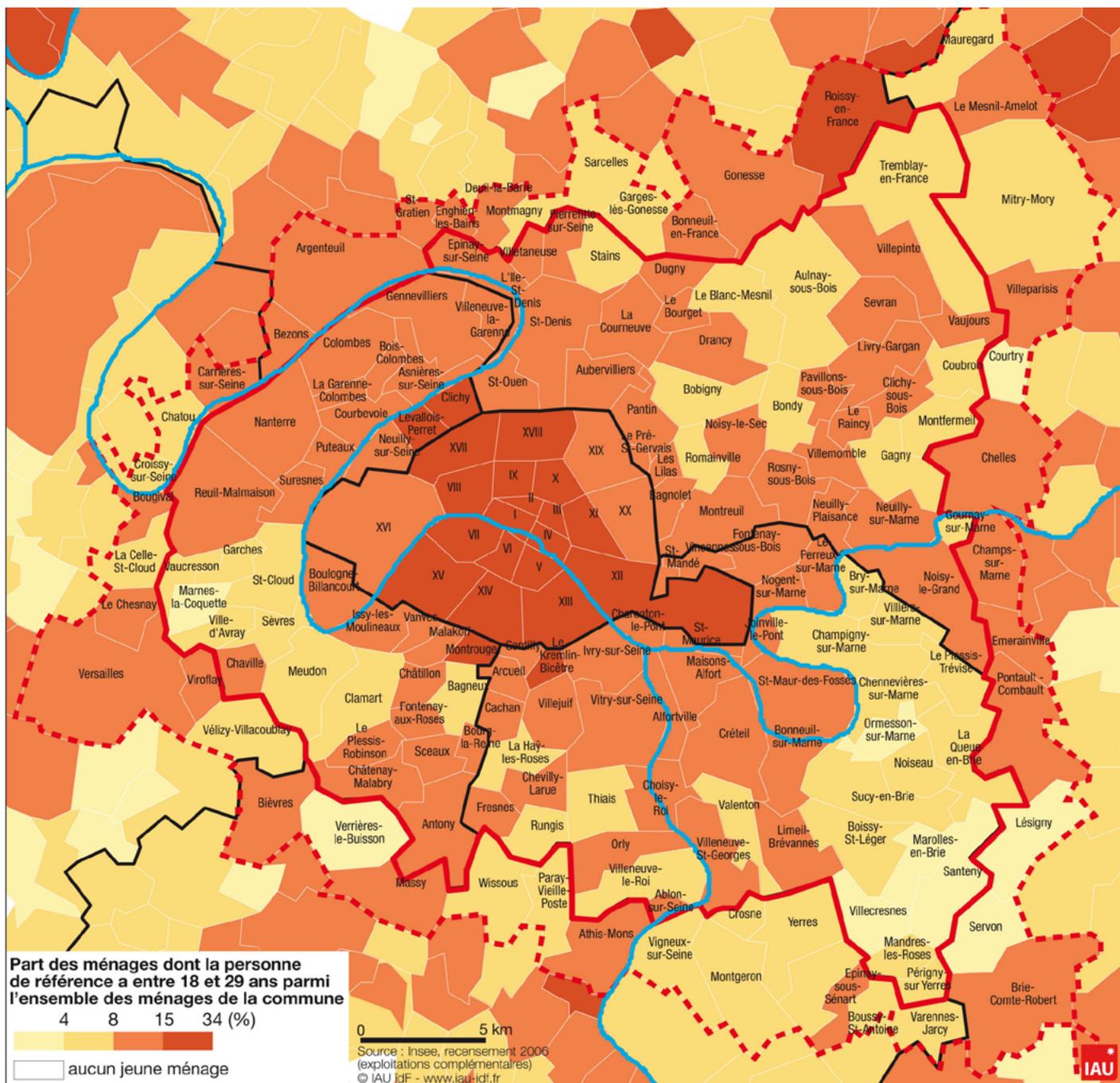
privé concerne surtout les secteurs dont les populations se situent vers le bas de l'échelle des revenus, avec une paupérisation plus marquée dans les secteurs déjà les moins aisés, contribuant au renforcement des disparités territoriales.

- Dans les secteurs les moins valorisés, le parc locatif privé vétuste fait office de parc social de fait, avec des conditions de logements très dégradés.
- Comment développer une offre locative privée de manière à favoriser le parcours résidentiel des ménages et conforter l'attractivité de la métropole ?



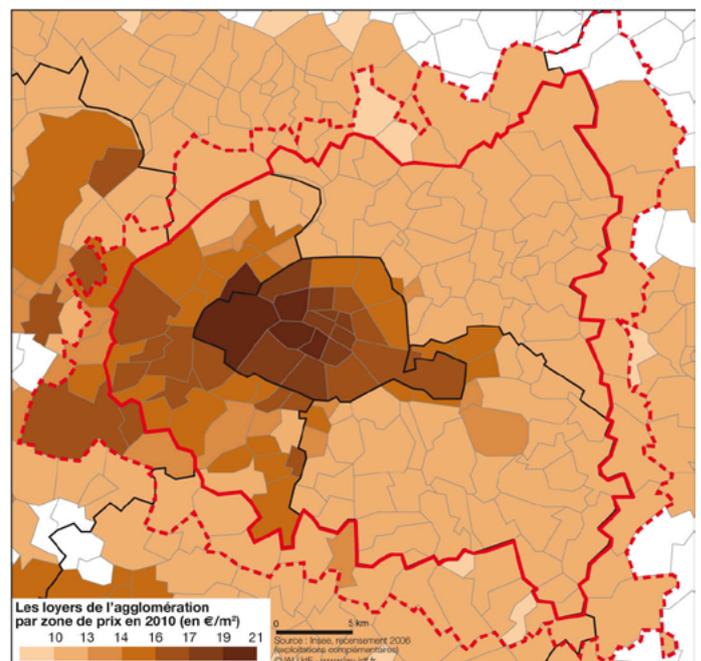
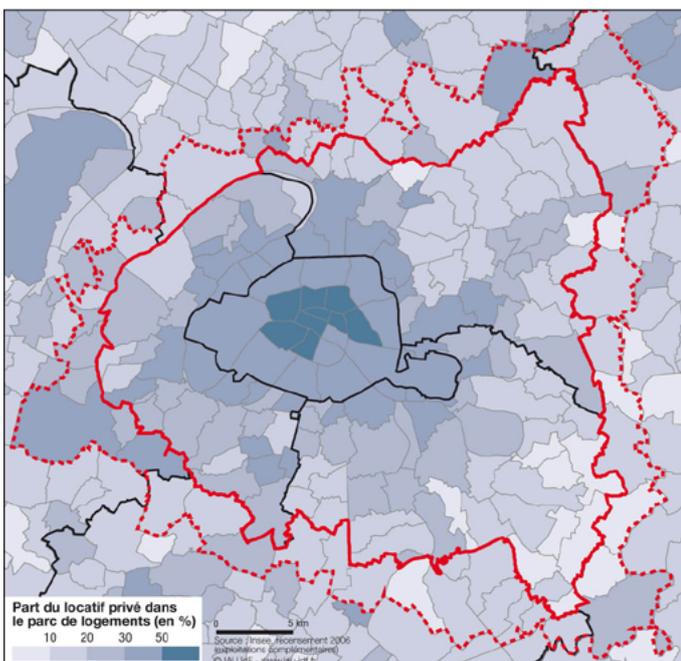
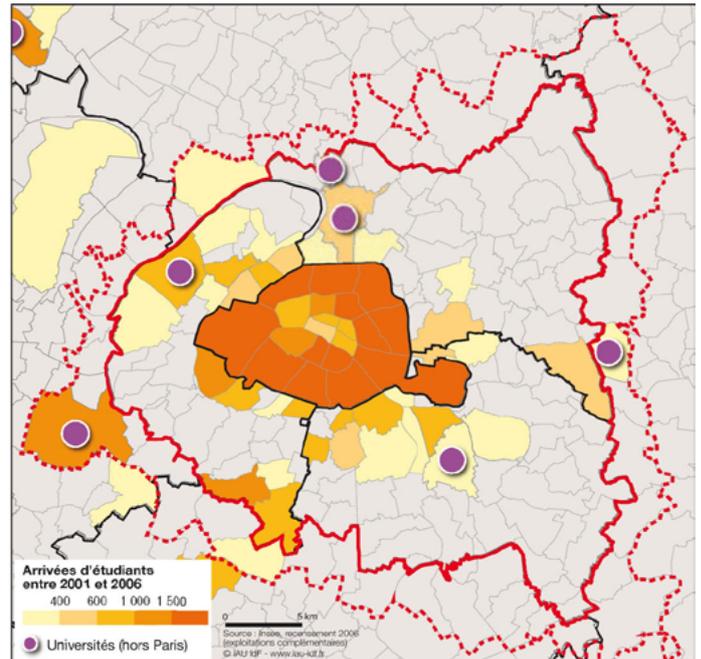
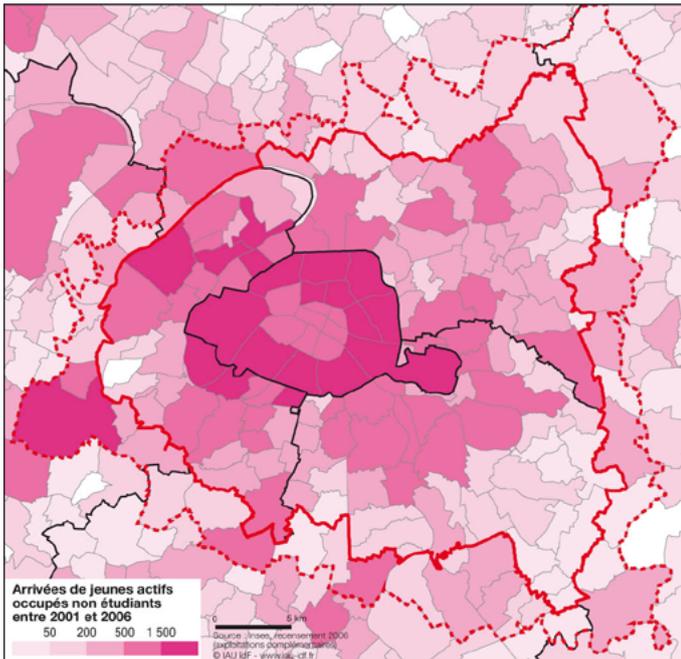


Le logement des jeunes



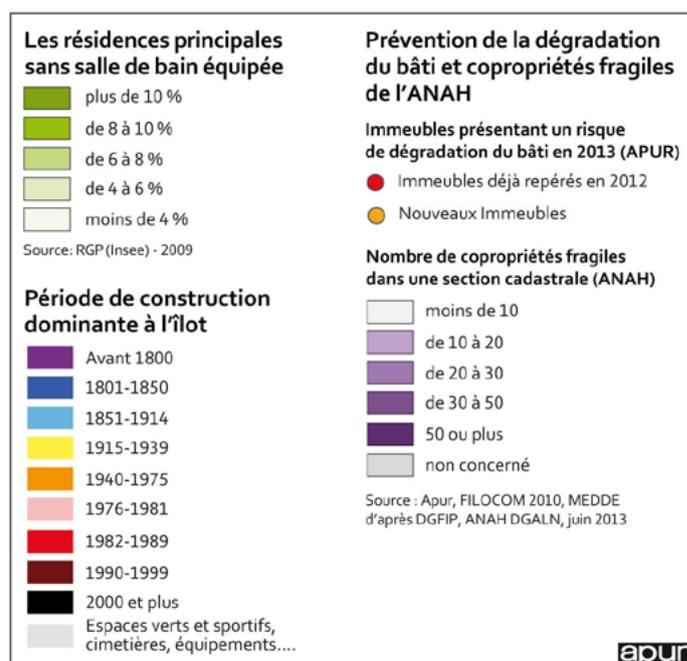
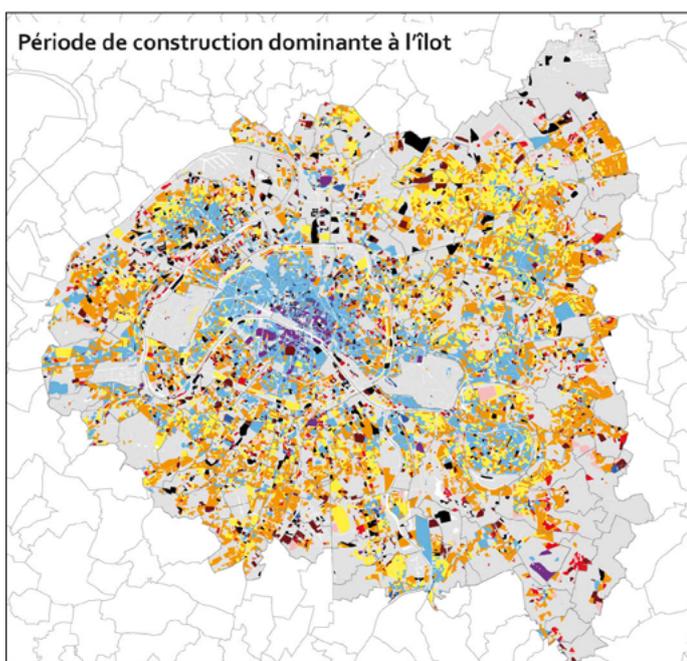
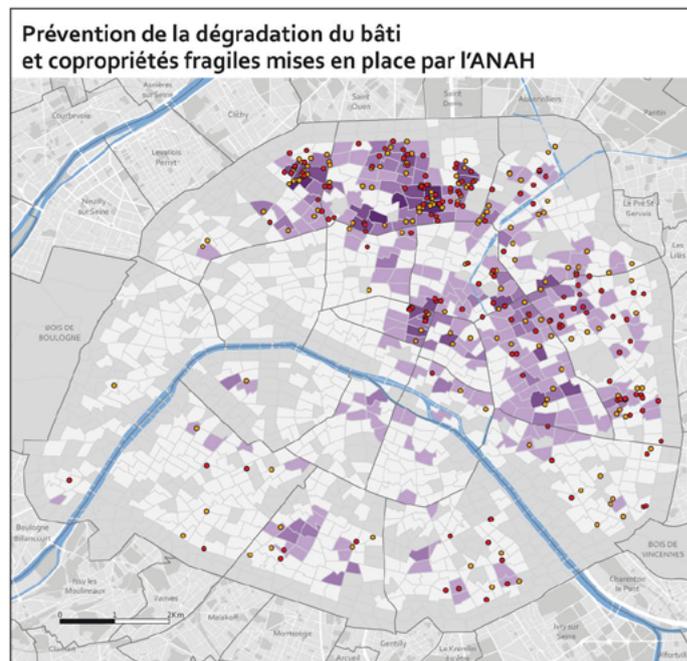
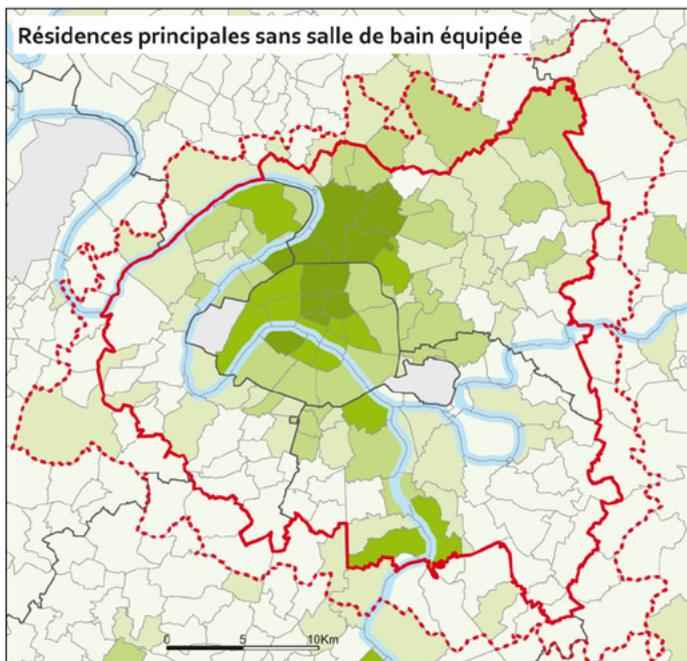
→ Des conditions de logements difficiles pour les jeunes, alors même que la métropole attire un flux constant de 20-29 ans

- Plus d'un million de jeunes âgés de 20 à 29 ans résident en 2008 au sein de la métropole du Grand Paris. Chaque année, 50 000 arrivent de province et de grande couronne, 17 000 des DOM-TOM et de l'étranger.
- La demande est concentrée sur le parc locatif privé, qui accueille 70 % de ces jeunes arrivants et, de manière générale, 60 % des jeunes de la métropole ne vivant plus chez leurs parents.
- La décohabitation est difficile : en 2008, 29 % de l'ensemble des jeunes de 20 à 29 ans résidant au sein de la métropole restent au foyer parental, 12 % sont en colocation ou logés chez un tiers et 3 % sont logés en collectivité.



- L'offre dédiée aux étudiants est très insuffisante : en Île-de-France, moins de 3 places sont conventionnées pour 100 étudiants, alors que la moyenne nationale est à 8 pour 100.
- On constate des efforts financiers excessifs et/ou des conditions de logements dégradés : recherchant la proximité des bassins d'emploi et des pôles de formation, ils se logent là où le coût du logement est le plus élevé alors que le parc social de fait (chambres de bonne...) s'érode.
- Comment répondre au mieux aux besoins des jeunes actifs et des étudiants pour leur permettre l'autonomie tout en limitant l'impact du coût du logement sur leur niveau de vie ?

La lutte contre l'habitat indigne dans le parc privé

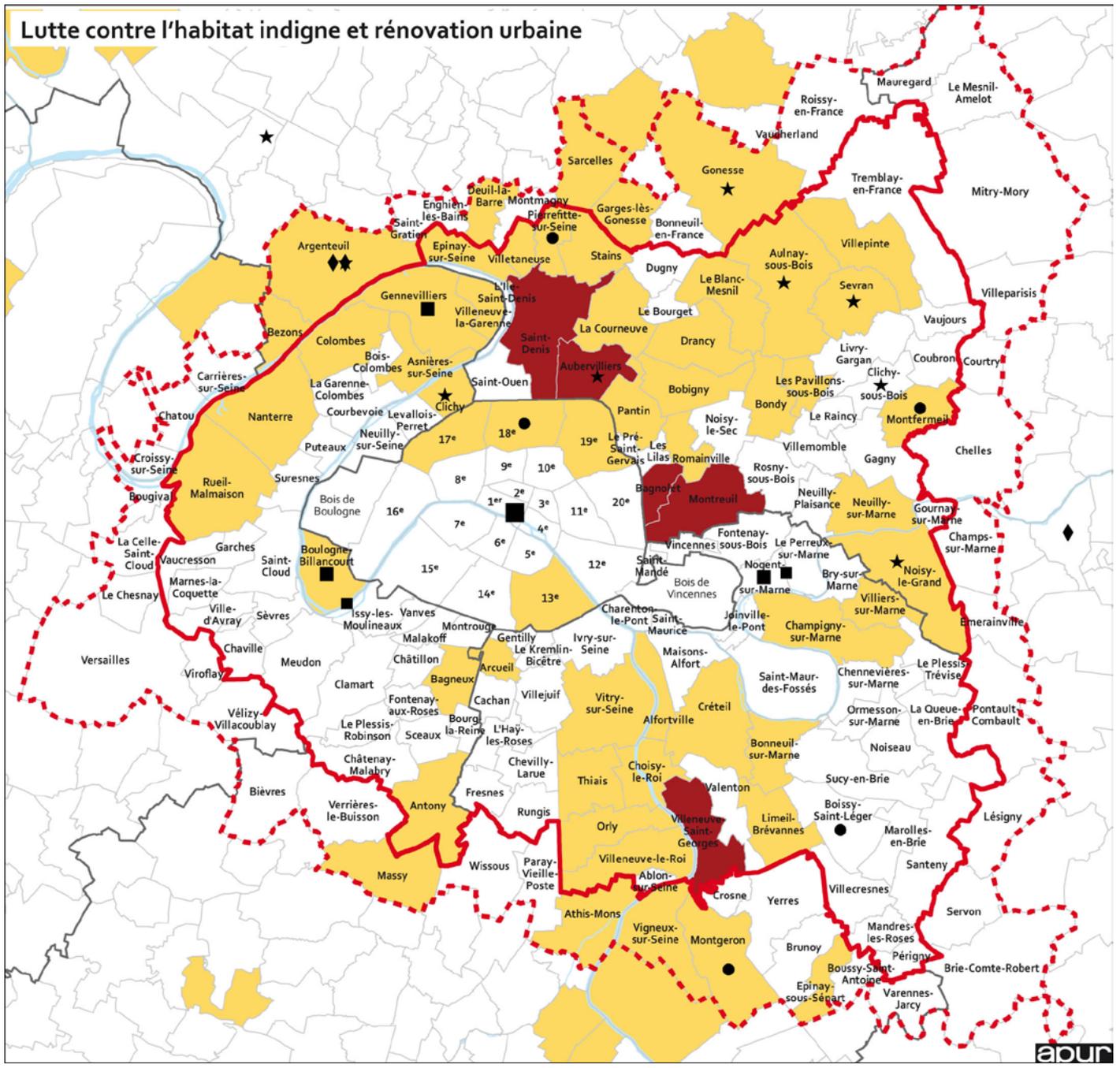


→ L'habitat indigne est l'une des conséquences de la pénurie de logements

- L'habitat indigne pénalise particulièrement les ménages modestes et recouvre différentes réalités : logements dépourvus de confort sanitaire, hôtels meublés, copropriétés dégradées, caves et parkings habités, caravanes, division pavillonnaire...
- L'insuffisance de logements conduit au maintien sur le marché d'immeubles et de logements en mauvais état, nombre d'immeubles anciens étant devenus insalubres tandis que d'autres plus récents nécessitent de lourds réinvestissements.
- Le parc d'habitat ancien d'avant 1949 représente 41 % des logements du centre de l'agglomération formé de Paris et des trois départements

limitrophes et jusqu'à 63 % à Paris. Dans certaines communes limitrophes de Paris, les logements d'avant 1949 représentent plus de 40 % du parc : Vincennes, Saint Mandé, Neuilly-sur-Seine, Levallois-Perret, Clichy, Saint-Ouen, Le Pré-Saint-Gervais.

- 199 200 logements ne comportent pas de salle de bain. Cela représente 7 % des logements de la métropole du Grand Paris.
- De nombreuses copropriétés des années 1960-1970 dégradées et mal gérées constituent un problème particulièrement prégnant en Seine-Saint-Denis, par exemple à Clichy-sous-Bois, Montfermeil, Noisy-le-Grand ou bien encore Aulnay-sous-Bois.
- La division pavillonnaire est une tendance récente et inquiétante qui concerne des tissus de pavillons ouvriers, où les prix sont encore bas



par comparaison avec le reste de la métropole : le phénomène est très visible en Seine-Saint-Denis, principalement dans les communes de Sevran, Drancy, Le Bourget et dans certaines communes du Val-de-Marne comme Villeneuve-Saint-Georges ou Choisy-le-Roi.

- En partant du constat de l'éclatement des circuits de décision et de la multiplicité des acteurs, la loi ALUR donne la possibilité aux EPCI de devenir les acteurs uniques de la lutte contre l'habitat indigne (en unifiant les polices spéciales de l'habitat).

Lutte contre l'habitat indigne et rénovation urbaine

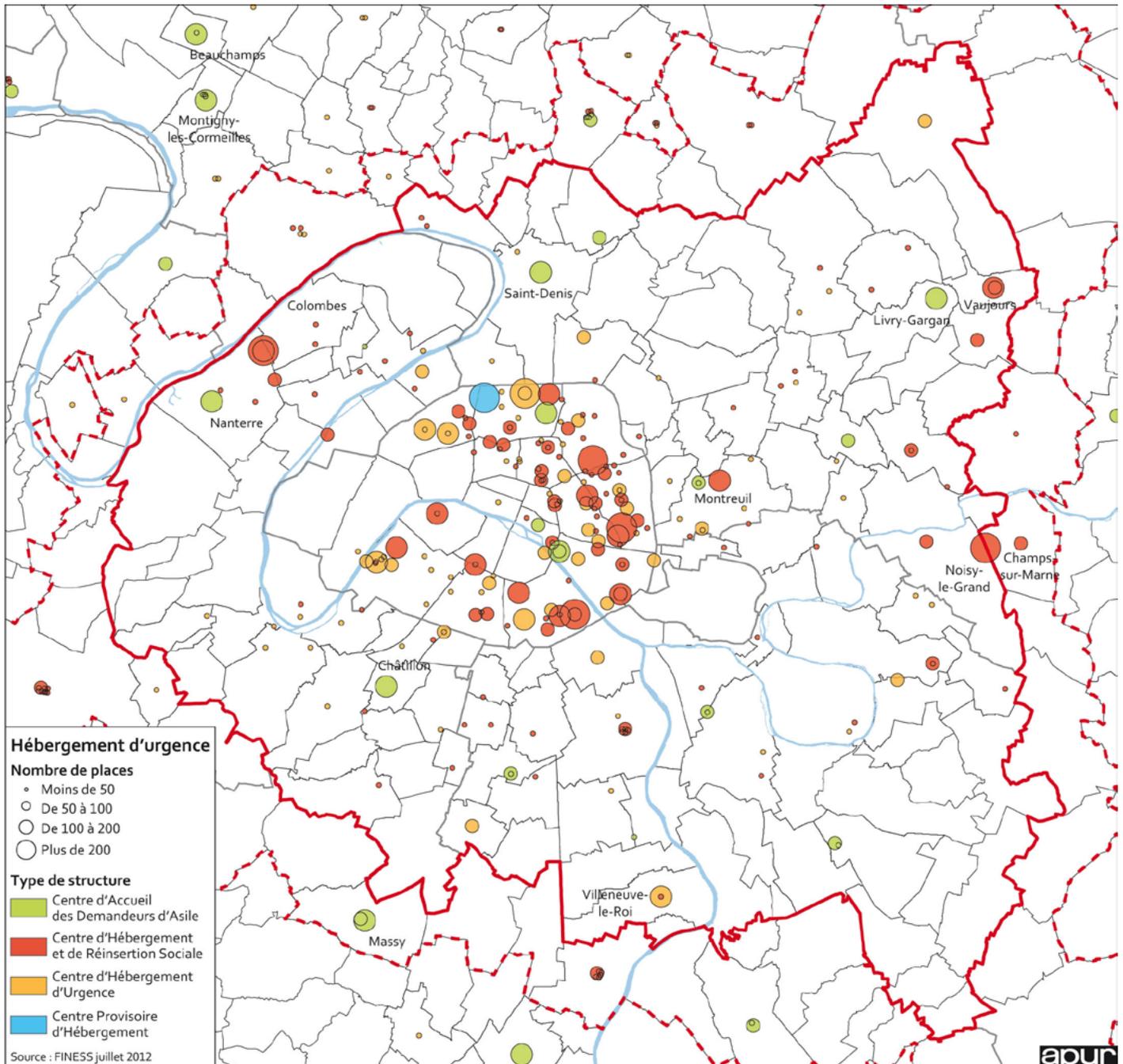
Communes concernées par : une convention signée dans le cadre

- d'un PNRU
- d'un PNRQAD

- ★ Plan(s) de sauvegarde
- ◆ OPAH copropriétés
- OPAH de renouvellement urbain
- Plan d'intérêt général (PIG)

Source : ANRU, ANAH 2013

Les logements temporaires et l'hébergement d'urgence

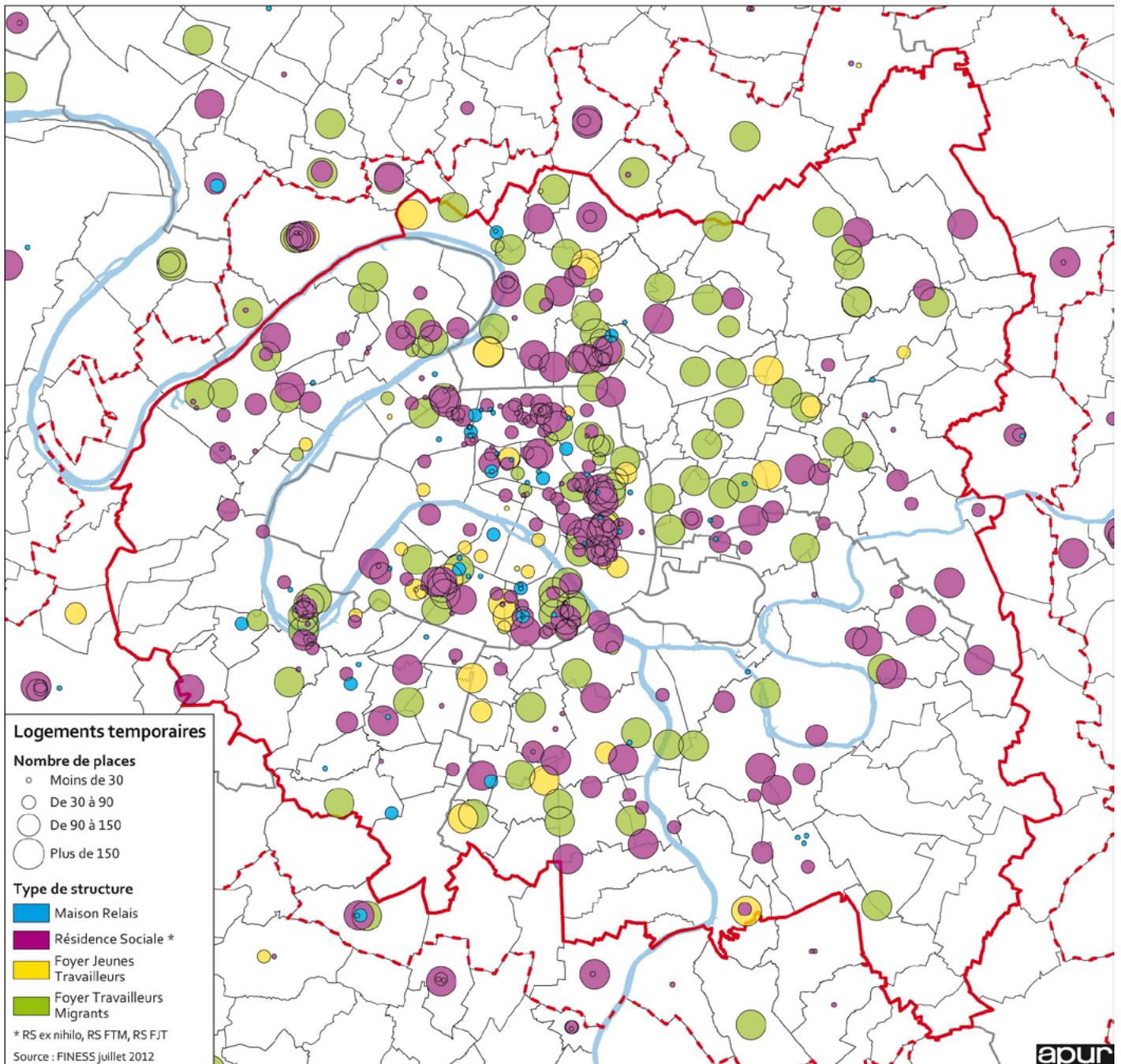


→ Une répartition des structures très déséquilibrée, une forte augmentation de la demande

- Pour les personnes sans domicile qui cumulent fragilité économique et difficultés sociales, il existe trois types de solutions alternatives au logement : les centres d'hébergement d'urgence et d'insertion, les logements temporaires dans des structures adaptées et les chambres d'hôtels.
- 13 800 places existent en centre d'hébergement d'urgence et d'insertion à Paris et dans les 3 départements 92,93,94 (Centre d'accueil des demandeurs d'asile (CADA), centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), centre d'hébergement d'urgence (CHU) et centre provisoire d'hébergement (CPH). Environ 3 000 correspondent à des places de stabilisation pour des personnes en très grandes difficultés et momentanément dans l'incapacité de suivre un programme de réinsertion.

- 53 200 logements temporaires sont situés à Paris et dans les départements 92,93 et 94 (foyer de jeunes travailleurs (FJT), foyer de travailleurs migrants (FTM), maisons relais et résidences sociales).
- Environ 13 300 « places » en hôtels sont mobilisées chaque nuit en 2013 à Paris et dans les départements 92,93 et 94, suite à une prise en charge de familles en demande d'hébergement par le 115 ou les services sociaux des collectivités⁽¹⁾.

- Paris compte 3,7 places d'hébergement pour 1 000 habitants contre 1,4 places en Seine-Saint-Denis, 1,4 places dans le Val-de-Marne et 1,1 places dans les Hauts-de-Seine. Pour mémoire, la loi Molle (2009) oblige les communes des agglomérations à être dotée d'un minimum d'1 place d'hébergement par tranche de 1 000 habitants.
- Les logements temporaires sont à la fois plus nombreux et mieux répartis que les structures d'hébergement. 32 % des logements temporaires



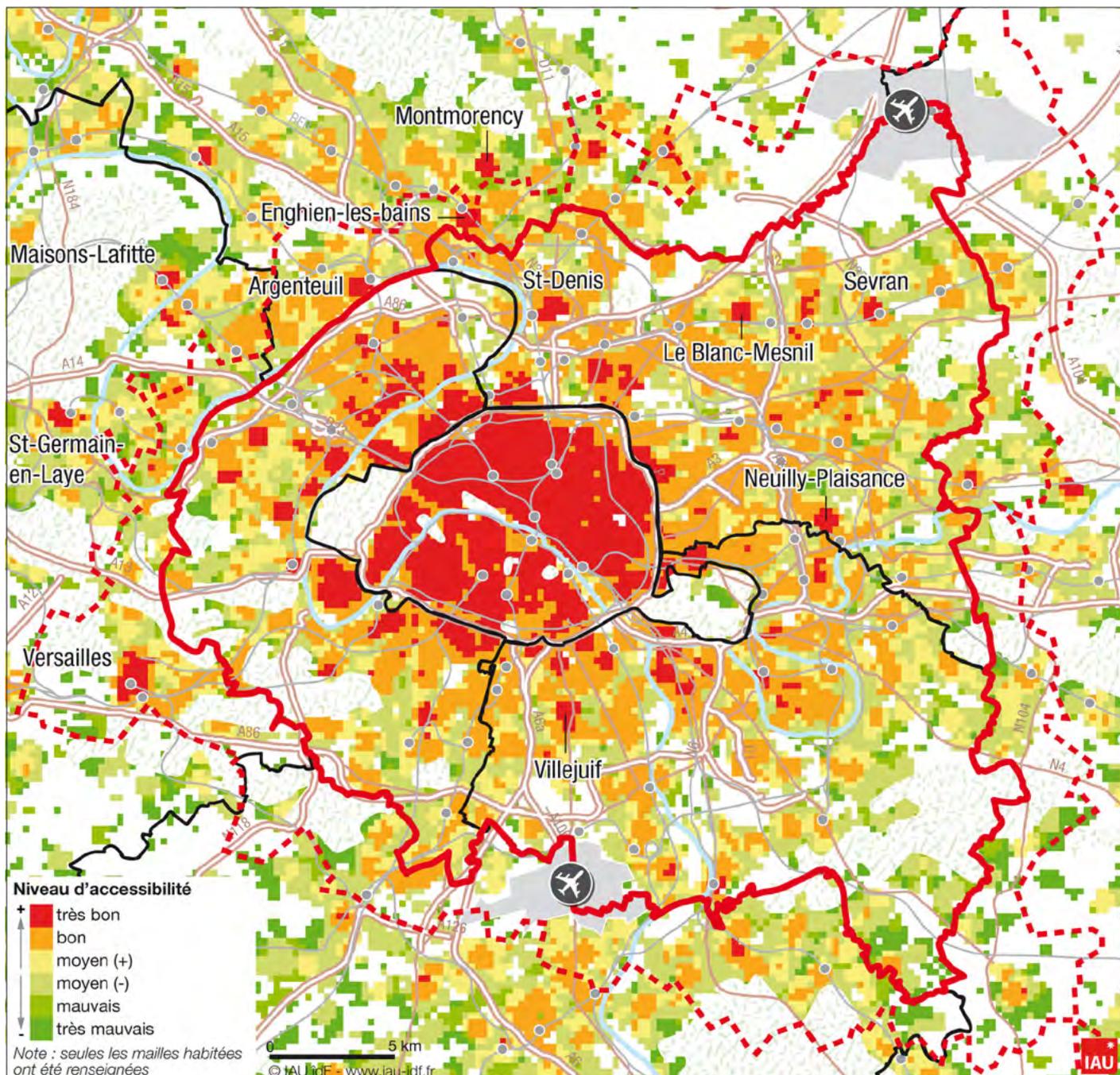
sont en Seine-Saint-Denis, 31 % à Paris, 17 % dans les Hauts-de-Seine, 20 % dans le Val-de-Marne.

- Comment aller vers une répartition géographique des structures plus équilibrée ?

(1) http://www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/BILAN2013web_mardi_cle583259-1.pdf

Les services aux habitants

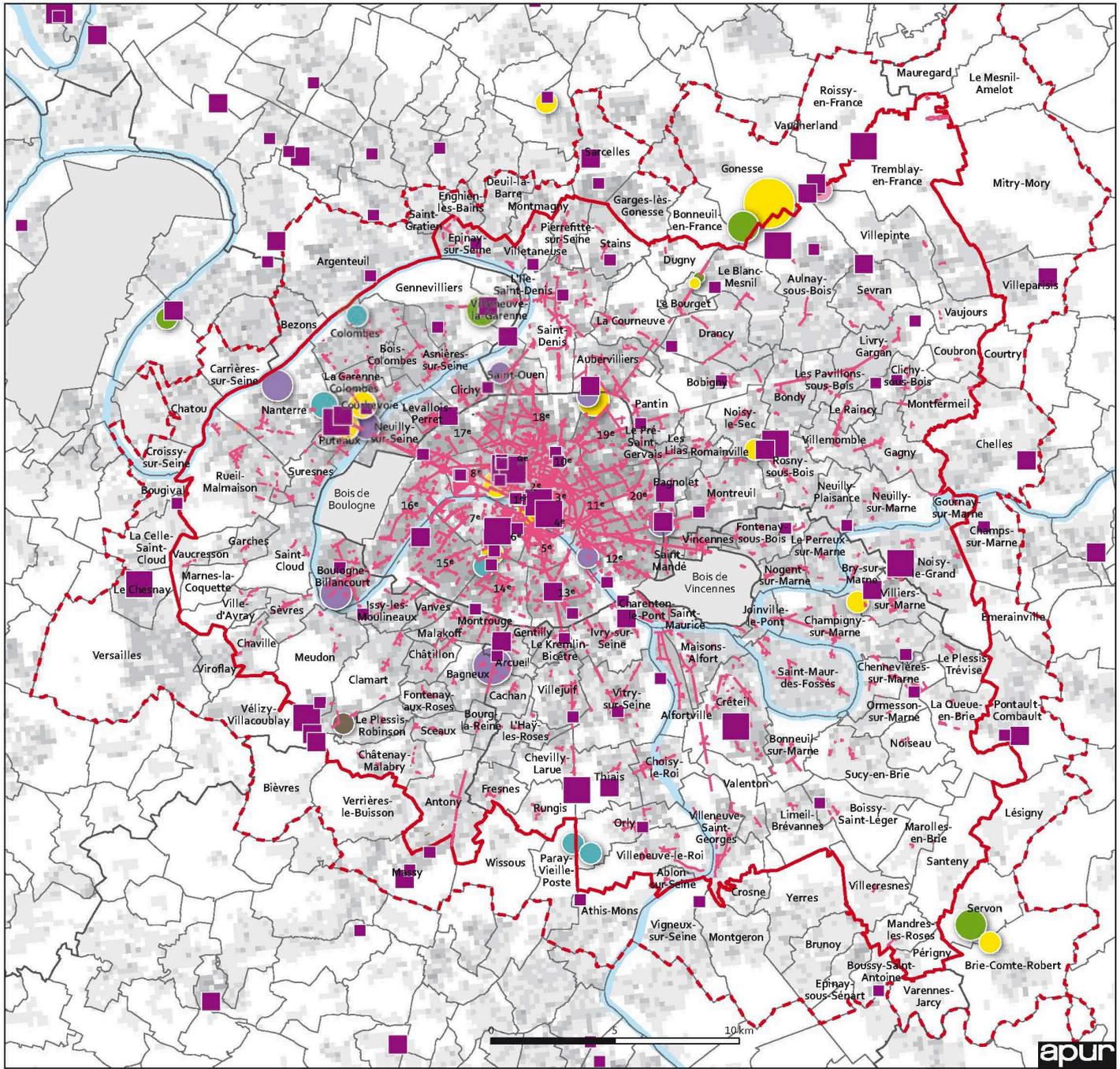
Le commerce, un secteur en mutation, un enjeu de vie locale



→ Un secteur économique en mutation

- On dénombre une surface de vente supérieure à 6,5 millions de m² à Paris et dans les départements 92,93,94.
- Le linéaire commercial est très dense et diversifié à Paris et localisé dans les centres villes des communes des départements 92, 93, 94 (près de 70 000 commerces et cafés restaurants hors services commerciaux).
- Une dizaine de centres commerciaux de plus de 80 000 m² et 4 grands magasins parisiens (entre 30 000 et 50 000 m²) sont d'envergure métropolitaine.
- Sur la métropole, le maillage est constitué d'une cinquantaine de centres commerciaux interdépartementaux et intercommunaux, spécialisés ou non.

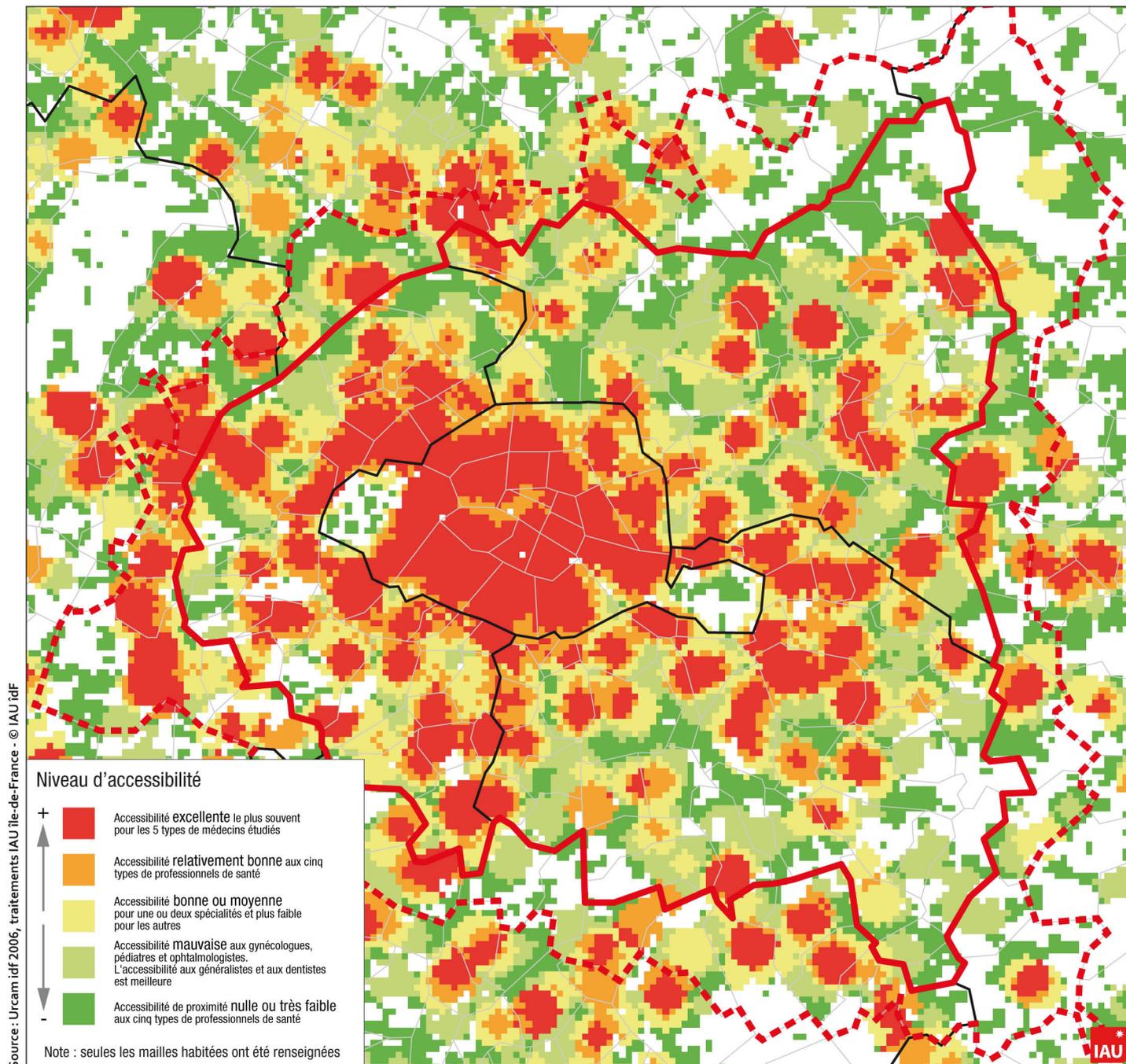
Le niveau d'accessibilité a été calculé à partir de mailles de 250 mètres de côté où se trouvent, ou non, un bouquet de commerces et de services de proximité répartis en catégories distinctes. Le niveau est considéré comme très bon quand on retrouve au moins deux commerces dans chaque catégorie du domaine alimentaire et au moins un commerce ou service dans les autres catégories ; comme très mauvais quand une maille ne dispose d'aucun commerce ou service dans un rayon de 500 mètres.



- On constate une adaptation constante aux nouvelles pratiques d'achat : le e-commerce, le m-commerce, les drive & collect, le show rooming...
- La problématique de la logistique du dernier km avec le développement du e-commerce s'est fortement accentuée.
- Le risque d'une bulle de l'immobilier commercial existe du fait de la création de nouveaux centres commerciaux, la stagnation de la consommation et la croissance d'internet ?
- Le commerce « de rue » en rez-de-chaussée constitue un facteur de qualité de la vie locale.
- Le tourisme est enfin un enjeu important de l'activité commerciale.

<p>Type de centre commercial</p> <ul style="list-style-type: none"> régional interdépartemental intercommunal axe de centralité commerciale <p>Nombre d'habitants à l'ha</p> <ul style="list-style-type: none"> plus de 500 de 250 à 500 de 100 à 250 de 50 à 100 moins de 50 	<p>Principaux projets</p> <p>Création, extension, restructuration de 10 000 m² et plus au 15 novembre 2013</p> <ul style="list-style-type: none"> Centre commercial Magasin Projet dans un équipement générateur de flux Parc d'activités commerciales Magasin d'usine Projet dans une opération mixte d'aménagement <p>Source: fichier fiscal (INSEE) 2010, APUR - 2013, IAU idF</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Une inégale accessibilité aux soins de proximité

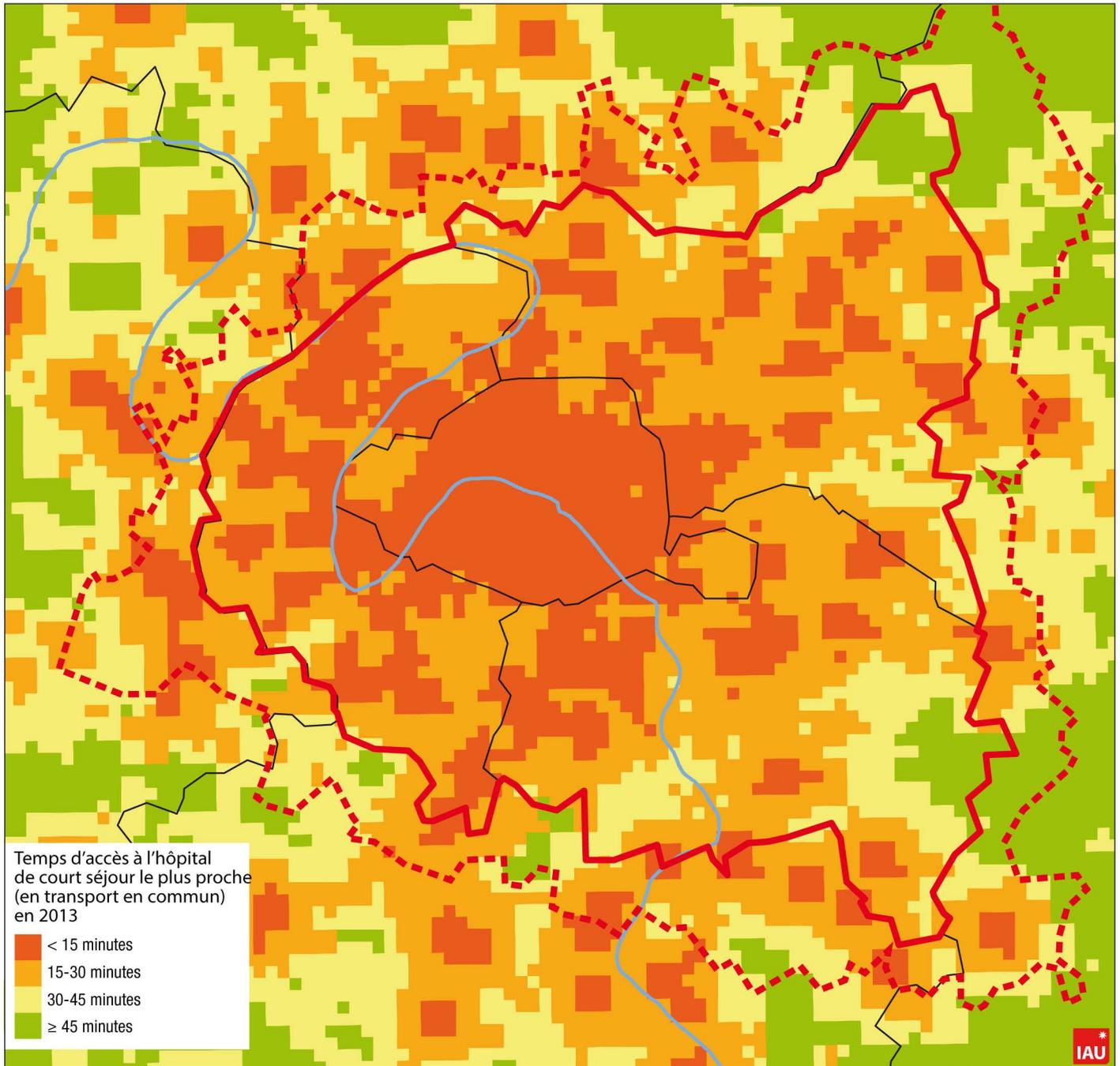


→ Une offre conséquente mais inégalement répartie

- L'offre médicale et hospitalière est globalement très favorable sur la métropole du Grand Paris.
- De vrais potentiels d'attractivité existent pour les médecins : densité de population et d'emploi (pour le conjoint), centralité et urbanité, offre hospitalière, de formation et de recherche de pointe.

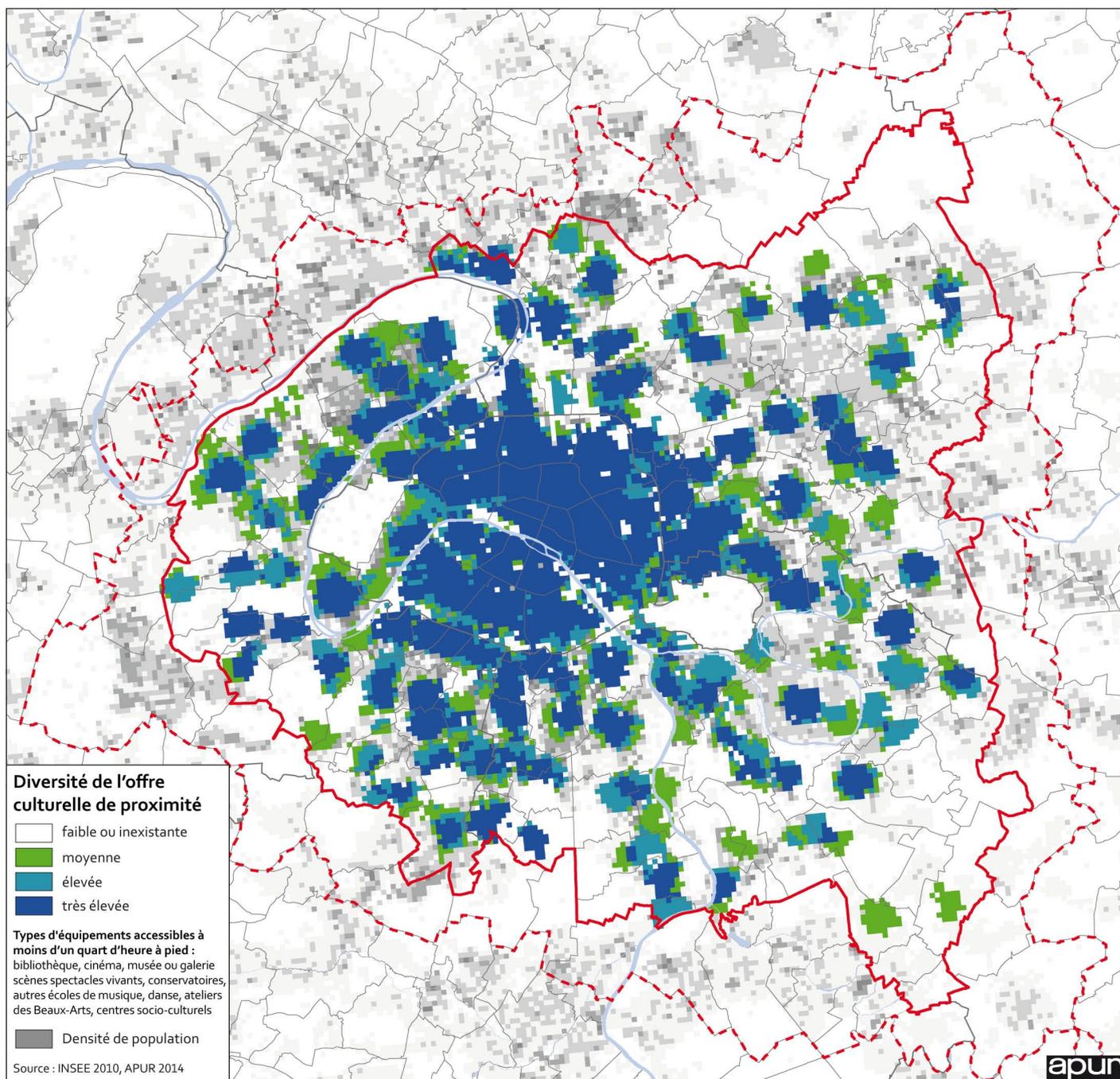
Mais il convient de souligner quelques problématiques :

- Des manques notamment pour les infirmiers, l'offre médico-sociale, la prise en charge hospitalière en psychiatrie.
- L'accessibilité financière est mise en question : à Paris, 1 généraliste sur 5 et 1 spécialiste sur 2 pratiquent des dépassements d'honoraires.
- La métropole est particulièrement contrastée avec des densités médicales parmi les plus fortes de France (Paris, Hauts-de-Seine) mais aussi parmi les plus faibles (Seine-Saint-Denis).
- Des disparités infra-départementales et infra-communales sont également très marquées.



- Les territoires socialement défavorisés sont trop peu attractifs pour les médecins.
- Une diminution rapide de la présence médicale existe sur certains territoires (départs non remplacés).
- Des médecins âgés : près de 60 % des médecins de la métropole du Grand Paris ont 55 ans ou plus.
- Des freins à l'installation ou au maintien des professionnels de santé sont identifiés, notamment pour les infirmières (coût du foncier, des loyers, sécurité, navettes domicile-travail, engorgement...).

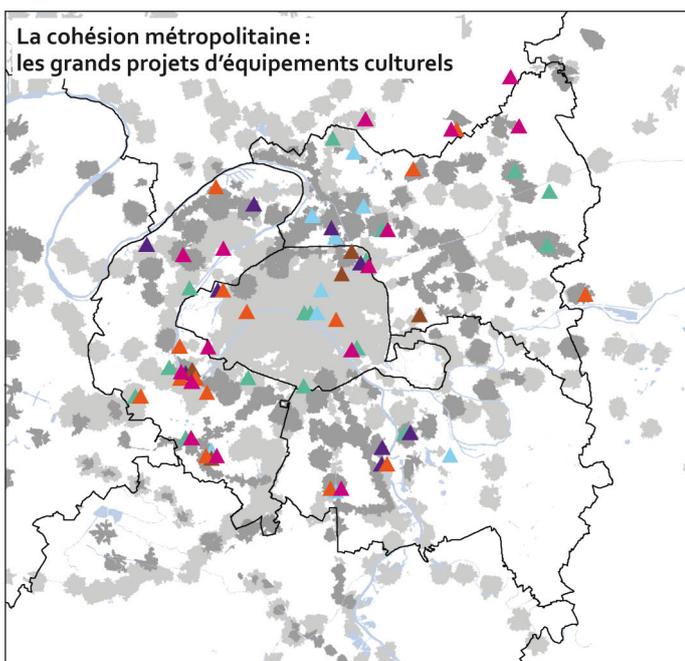
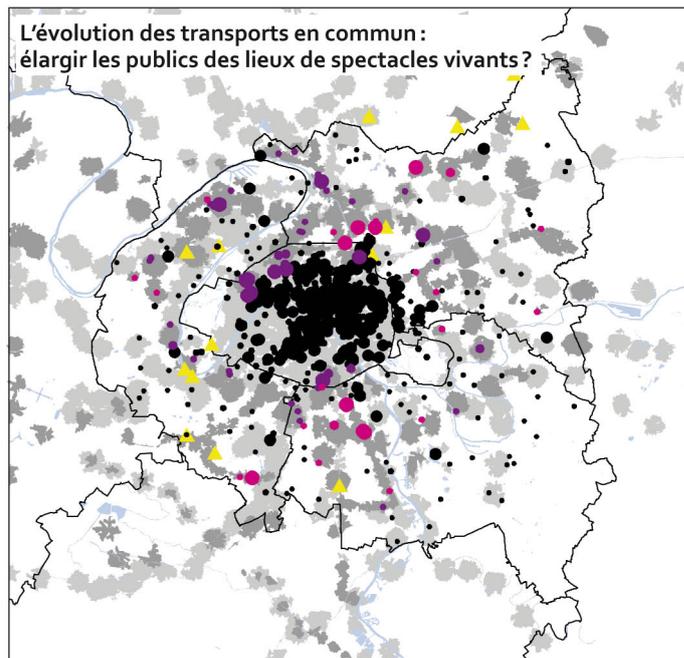
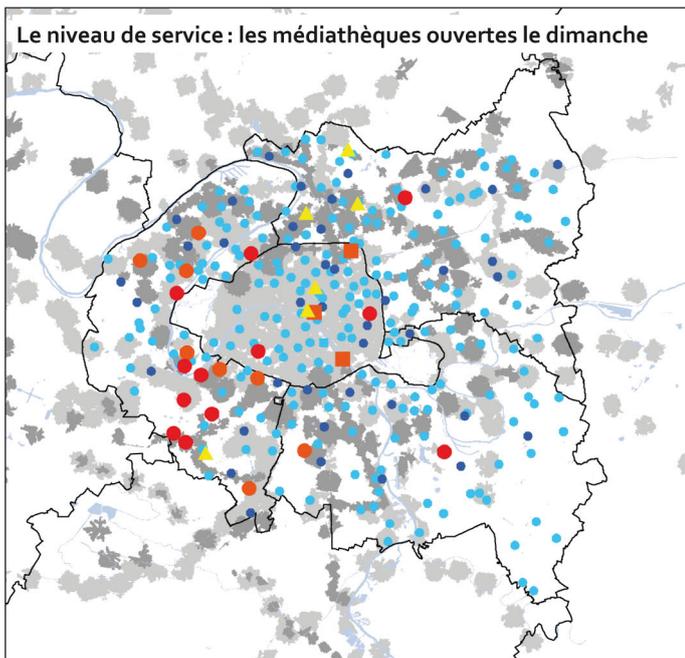
Une offre culturelle importante, d'accès inégal



→ Une offre culturelle dense, riche et diversifiée

- L'offre culturelle est composée d'une offre institutionnelle (équipements publics, principalement financés par les communes et leurs groupements) et d'une offre non institutionnelle (associative, privée) très ancrée dans les territoires.
- Des grands équipements sont largement présents en cœur d'agglomération.
- Le foisonnement de lieux et de structures plus petites, pluridisciplinaires, hybrides et innovantes constitue de véritables laboratoires de production culturelle, particulièrement à l'est.

- Il existe des réseaux de lieux et d'acteurs culturels : au sein des intercommunalités (les 25 médiathèques de Plaine Commune), en Petite et en Grande Couronne (le Groupe des 20 théâtres, TRAM pour l'art contemporain, ACTIF pour le spectacle vivant, MAAD93, MAP, Réseau92, Musiques 94 pour les musiques actuelles...).
- La multiplication d'événements culturels « hors les murs », festivals, arts de la rue, ouverture des Ateliers d'artistes, détournements temporaires des espaces publics contribuent à donner corps, visibilité à des lieux ou à des territoires de la métropole : Rock en Seine au Parc de Saint-Cloud, Banlieues Bleues en Seine-Saint-Denis, concerts et performances en plein air (les quais de Seine, l'esplanade de la Défense), graphs/street art, utilisation de l'ex-RN2 en scène des arts de la rue, bibliothèques hors les murs, activités saisonnières (Paris Quartier d'Été, animations d'été le long du Canal de l'Ourcq...).



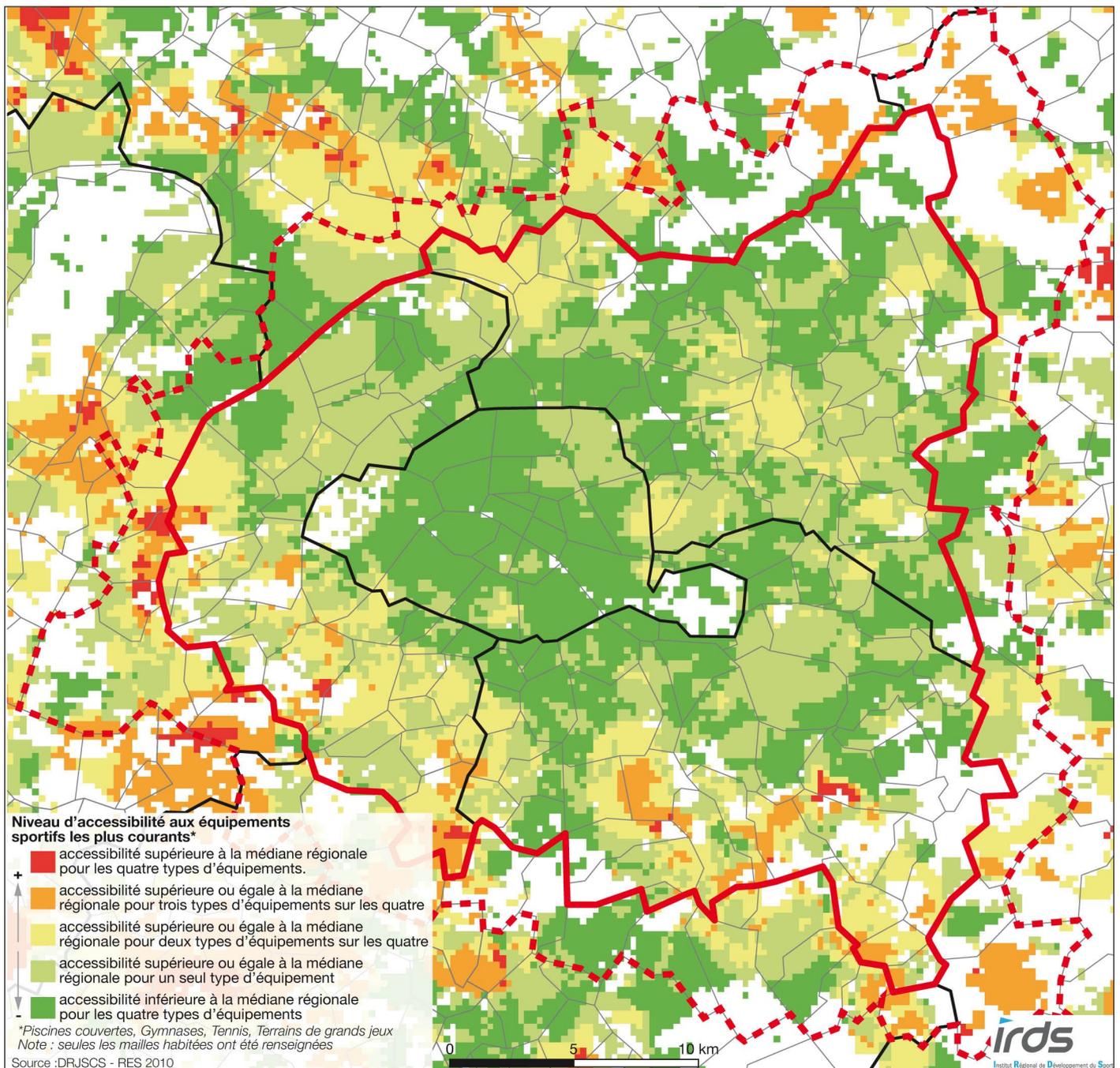
- La multiplication des Pass'culturels territoriaux ou thématiques permet de favoriser l'accès à la culture pour tous : Pass'Musées (région Île-de-France), Pass'Jeunes (région et communes), chèques culture et sport (région et communes)...
- La culture représente aussi un secteur économique important : les industries créatives représentent 10 % des emplois franciliens, et la tendance récente est à la croissance.



Ex RN 2 Aubervilliers - Pantin © Apur, David Boureau



Une très forte disparité socio-spatiale de l'offre d'équipements sportifs

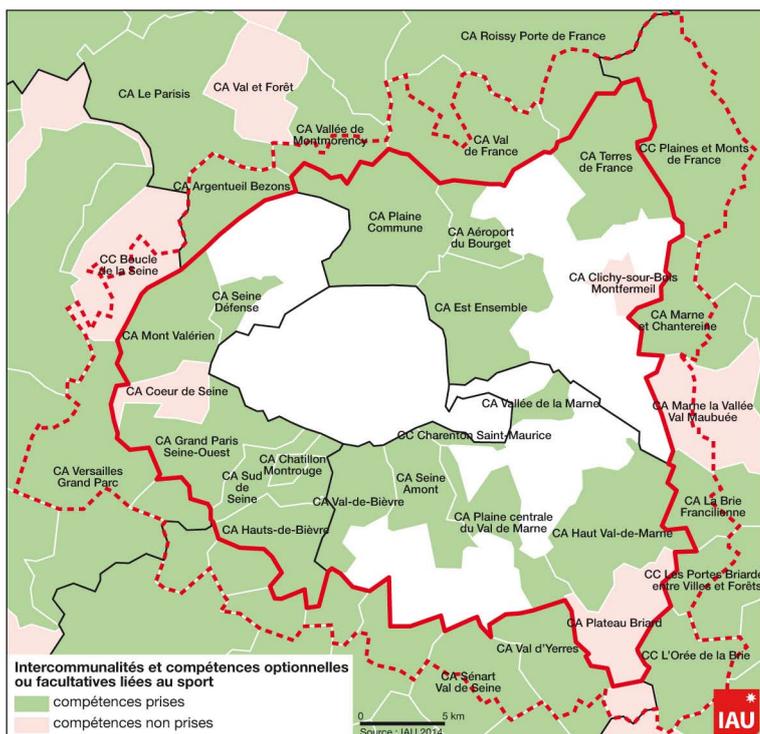
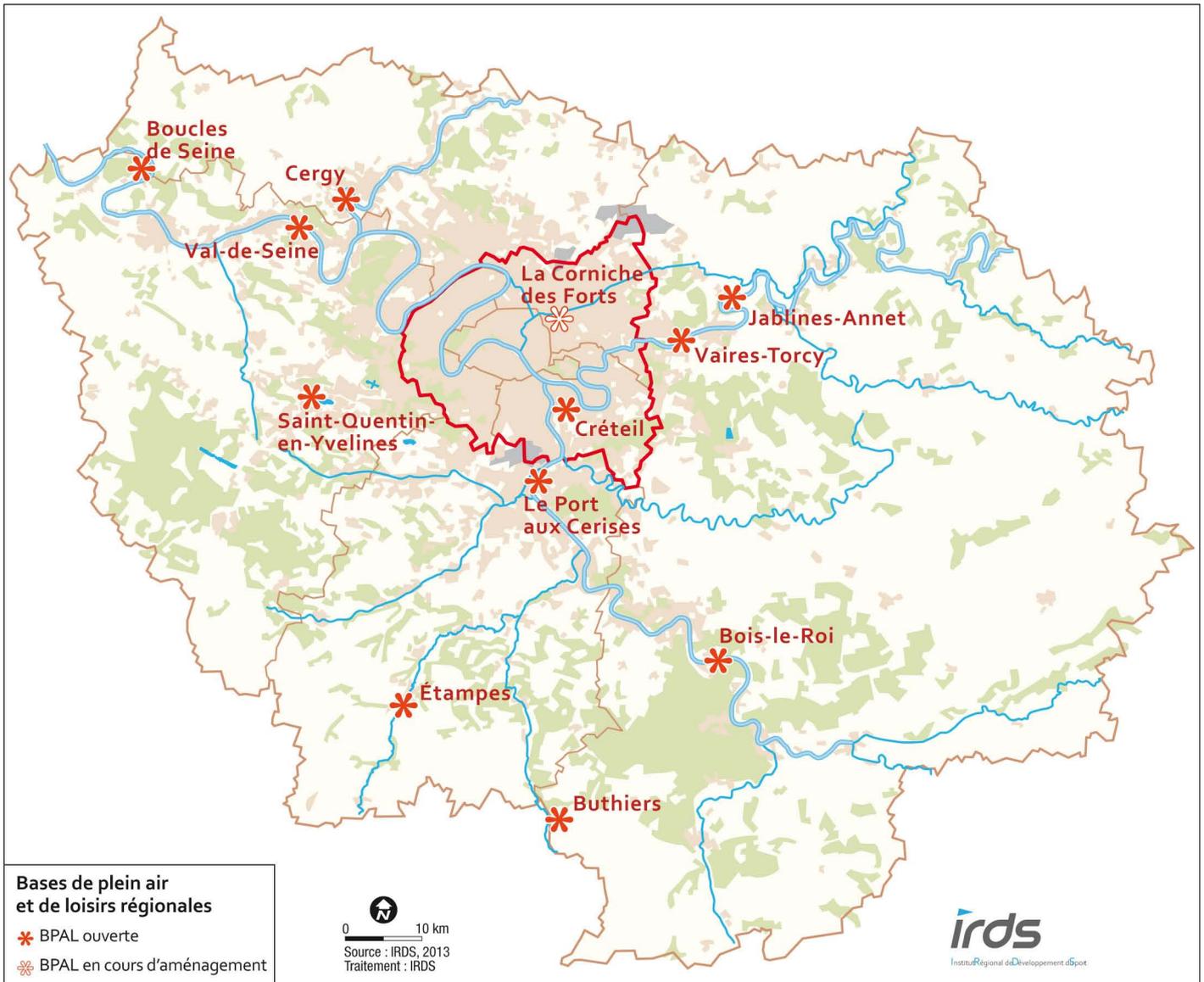


→ De fortes disparités socio-spatiales

- On constate un développement et une diversification des pratiques sportives depuis 40 ans. Le profil du pratiquant est encore très souvent plus diplômé que la moyenne, actif avec des revenus plus élevés et possède une plus grande maîtrise de l'organisation de ses temps travaillés et libres. Le sport dont on admet qu'il peut jouer un rôle dans les politiques d'insertion et de santé, ne relève toujours pas d'un accès égalitaire.
- Il existe de fortes disparités spatiales. La part des sportifs dans la population âgée de plus de 15 ans est plus forte en grande couronne (64 %). La situation est plus contrastée dans le cœur dense avec 50 % de sportifs en Seine-Saint-Denis et 61 % dans les Hauts-de-Seine. Paris et le Val-de-Marne (57 %) sont en dessous de la moyenne régionale. Les taux d'équipements pour 1 000 habitants varient du simple

au double, et si globalement ils sont meilleurs dans les petites communes, c'est dans les villes de taille plus importante que l'on trouve le plus d'équipements spécialisés et de diversité.

- Un décalage entre l'offre publique et la demande sociale s'amplifie. Les motivations évoluent et viennent s'ajouter au modèle compétitif : loisir, détente, santé... Les collectivités ont hérité de l'entretien d'un parc d'équipements édifié en grande partie dans les années 70 sur un modèle avant tout compétitif. Depuis, réhabilitations et constructions nouvelles n'ont souvent conduit qu'à en reproduire les formes et de fait à conforter les usages de l'époque.
- Beaucoup d'EPCI ont opté ces dernières années pour le transfert de certains équipements : piscines, patinoires, quelques grands équipements de types sportifs et culturels.



La nature

La trame verte, espaces publics, espaces privés, jardins partagés



→ Quelle accessibilité pour répondre aux besoins en espaces verts de la population ?

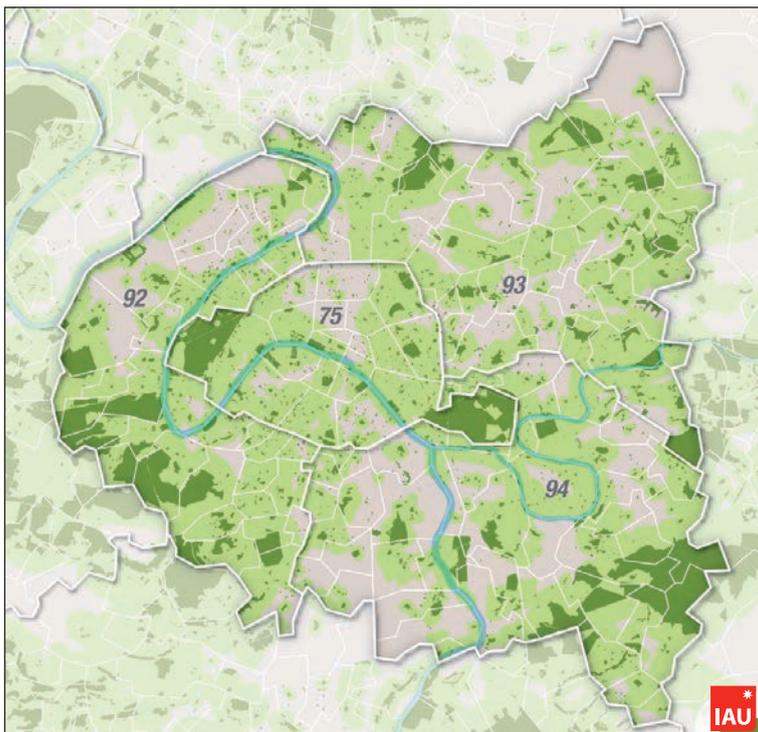
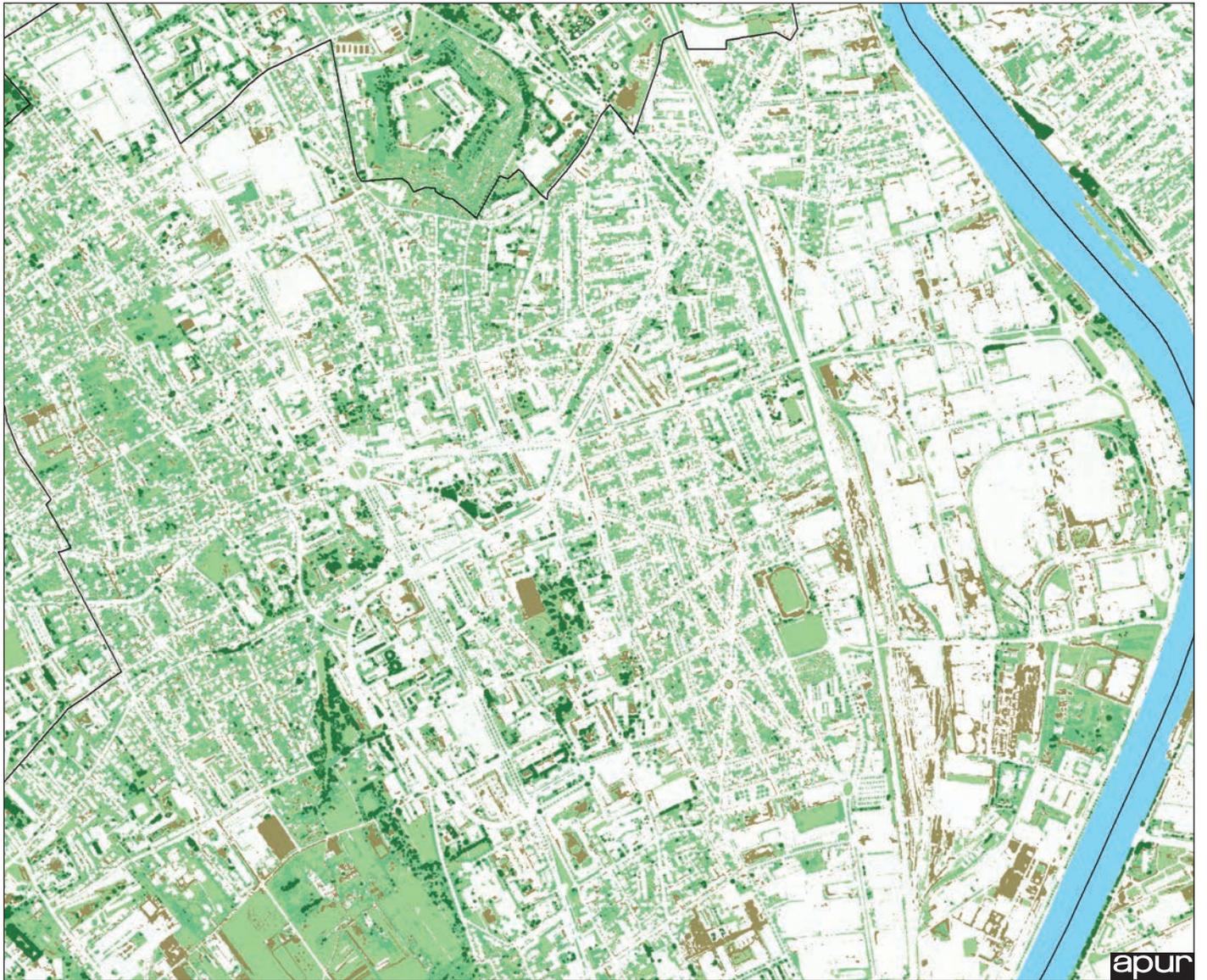
Tous les jardins, bois et parcs sont d'abord des espaces utilisés par la population qui réside et travaille à proximité. La distance optimale est évaluée à 10 minutes (soit environ 250 m) de marche lente (avec enfants et poussettes).

Si les jardins sont petits (moins de 1 ha), ils ne sont fréquentés que par la population à proximité. Dès qu'ils sont plus vastes, ils offrent d'autres activités et sont de ce fait fréquentés par une population prête à mettre un peu plus de temps pour y venir ou à s'y déplacer en transports en commun. C'est le cas pour les parcs historiques, les grands parcs de plus de 10 ha, les bois et forêts, les bords de fleuve et de canaux.

L'absence de jardins publics de proximité influence donc très négativement la qualité de la vie quotidienne des habitants qui ne possèdent pas de jardin privé.

→ Une présence de la nature très différente

- La nature est assez morcelée avec des espaces plantés très divers (parcs, jardins, bois, cimetières, terrains de sports, friches sauvages, jardins partagés, rues, quais...) mais aussi des lieux inaccessibles : talus d'autoroutes, faisceaux ferrés ; et des espaces privés : jardins de pavillons, cours...
- Une dominante arborée est observée à l'ouest et au sud-est.
- La relation à la nature est différente selon les territoires : un besoin très fort en zone dense qui trouve réponse dans l'espace public, une relation quotidienne dans les quartiers pavillonnaires dans l'espace privé...
- La fréquentation dépend de leur accessibilité : 11 millions d'utilisateurs par an au bois de Vincennes (993 ha) mais seulement un million au parc du Sausset à Aulnay (200 ha).
- Les bords de fleuve et canaux deviennent de plus en plus des lieux de promenades.
- On observe une absence quasi-totale de végétation dans les zones d'activités économiques.
- Peu de projets urbains en cours créent des parcs de plus de 10 ha.



Hauteurs de la végétation

- Moins de 1 m
- De 1 à 10 m
- Plus de 10 m
- Terrains agricoles, champs

Espaces verts publics

- Espaces verts ouverts au public
- Desserte des espaces verts ouverts au public

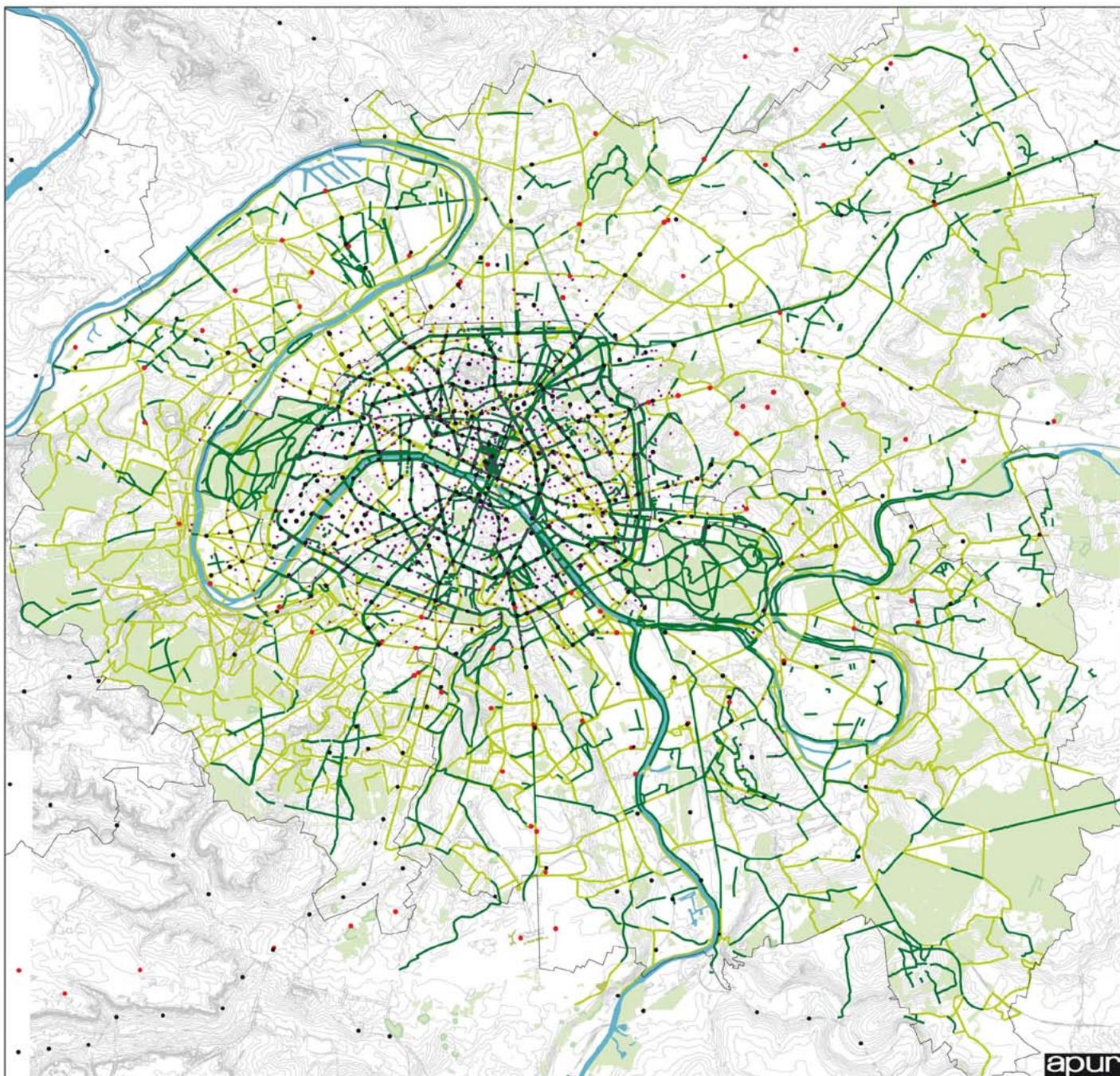
© IAU IriF 2013
Sources : IAU IriF, BEV09





La mobilité au quotidien

L'usage croissant du vélo



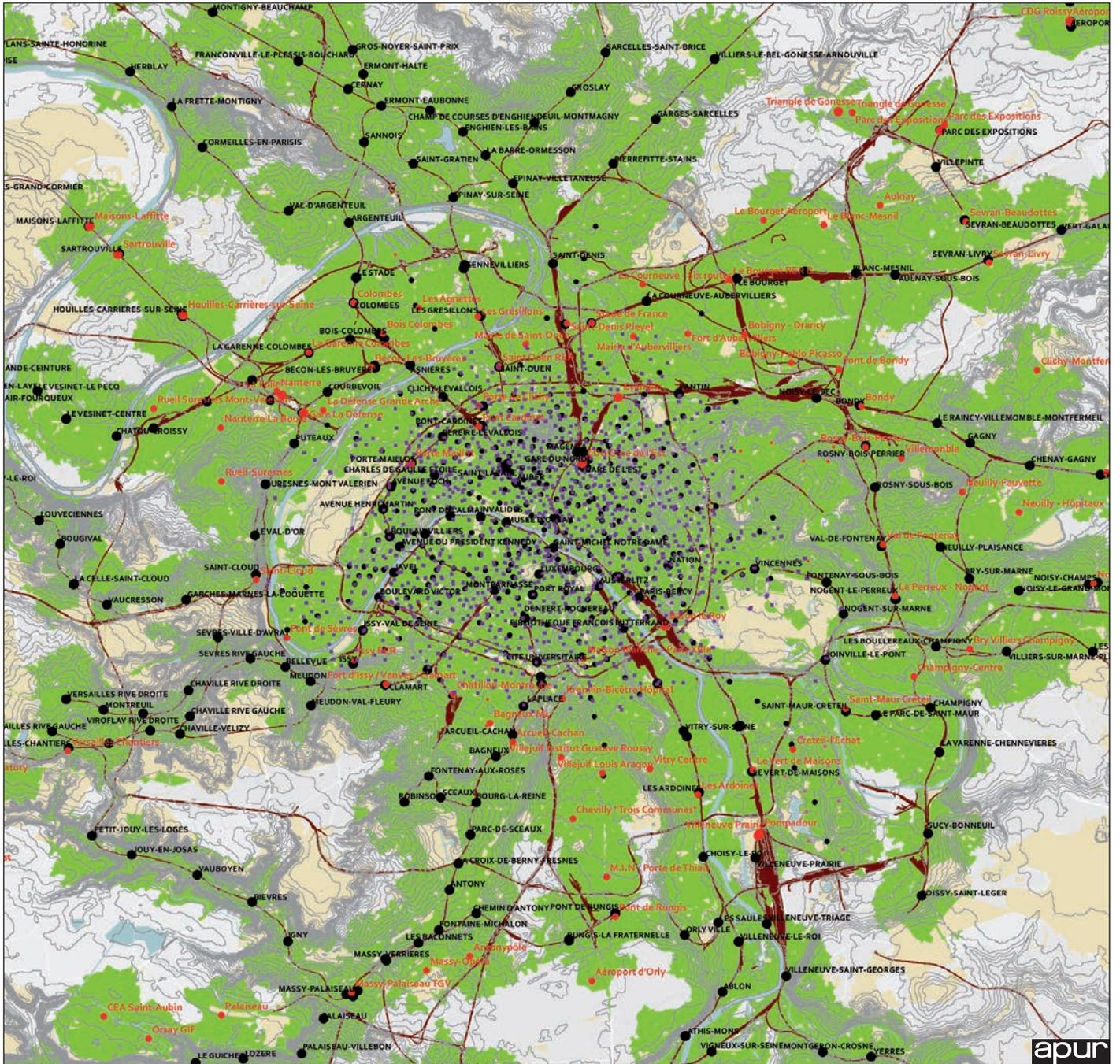
→ Le développement du réseau cyclable et des vélos en libre service

- Si le vélo reste un mode de déplacements encore minoritaire dans la métropole (2 % des déplacements), il réalise une progression spectaculaire. Entre 2001 et 2010, les déplacements en vélo ont été ainsi multipliés par 3 dans la métropole.
- La pratique du vélo augmente en lien avec le développement des aménagements cyclables (à Paris 6 km en 1995, plus de 600 km en 2014) et de services comme Vélib' (environ 20 000 vélos pour Paris et les 21 communes limitrophes).
- Un changement culturel est ainsi largement amorcé. Des schémas départementaux d'itinéraires cyclables (SDIC) sont approuvés.

Le réseau cyclable existant et les projets inscrits aux SDIC

- Aménagement cyclable existant
- Aménagement cyclable inscrit au Schéma Départemental des Itinéraires Cyclables (SDIC)
- Station de vélo en libre-service existante (Vélib', Cristolib')
- Gare existante (RER, métro)
- Gare en projet (RER, métro)

Sources : Apur, Vélib', Cristolib', CG 93, CG 94



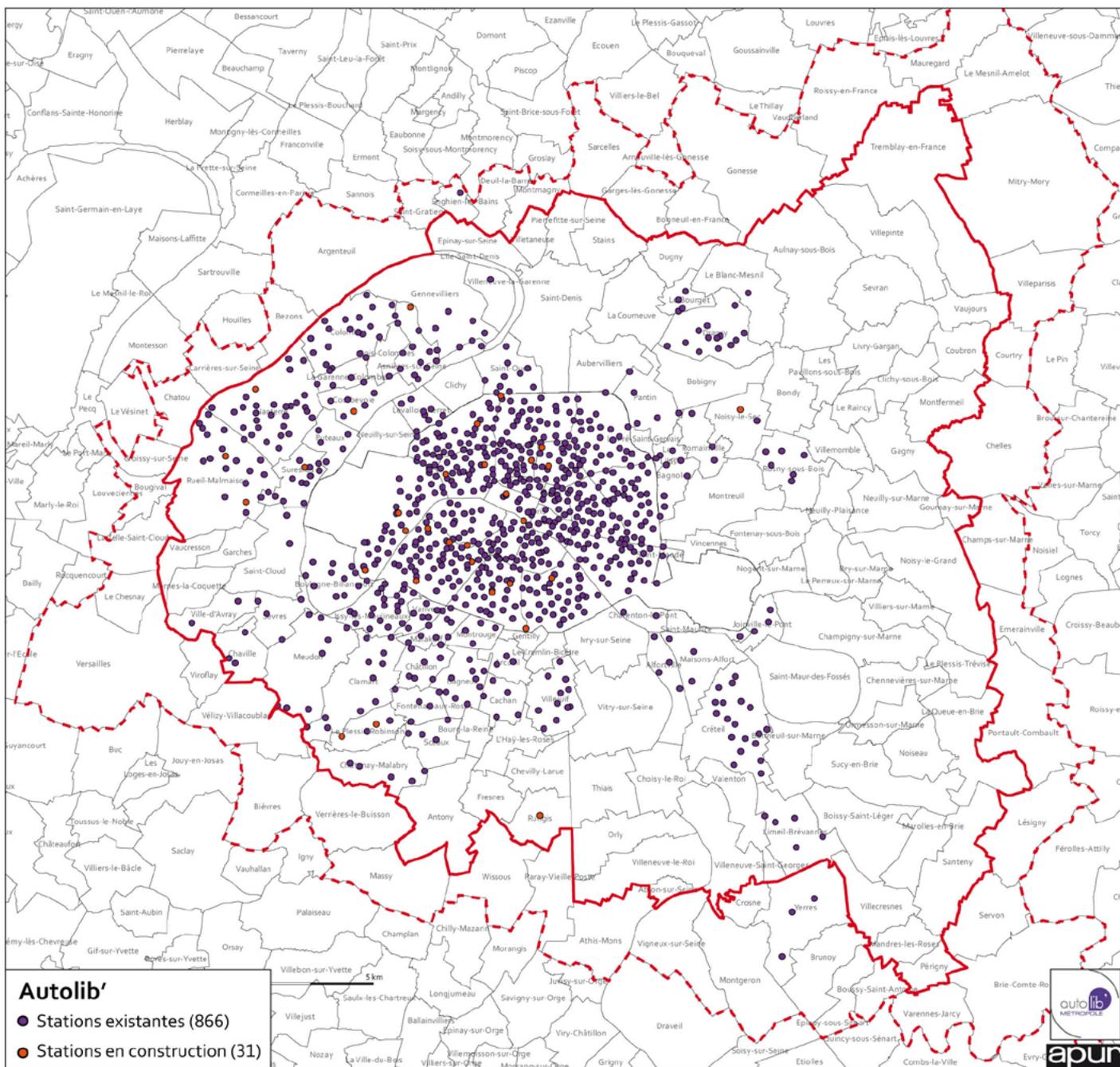
- Un objectif d'augmentation des mobilités douces a été fixé dans le PDUIF à +10 % d'ici 2020.
- Une réalité à 2030 : La quasi-totalité de la métropole sera accessible à moins de 2 000 mètres (10 minutes en vélo) d'une gare.
- Le vélo est une réponse adaptée aux déplacements courts majoritaires dans la métropole (16 millions de déplacements/jour de moins de 3 km – 15 minutes à bicyclette), une contribution essentielle pour l'amélioration de la qualité de l'air.
- Comment développer une pratique du vélo et les services dans l'ensemble de la métropole ?

Accessibilité en vélo réelle des gares de transports lourds existantes et futures

- RER et Transilien
- Métro
- Projet de gare RER et gare RGPE
- Projet de station de Métro
- Coupure urbaine (autoroute, voie ferrée)
- Accessibilité à 2 000 m (10 mn de temps de parcours)
- Station Vélib'
- Station Cristolib
- Bois et espace verts

Source : Stif 2012, BDTopo IGN © 2012 Esri, Delorme, NAVTEQ

Les nouvelles mobilités : Autolib', auto-partage, covoiturage...



→ Le développement d'un usage partagé de la voiture

Dans la métropole du Grand Paris comme dans la plupart des grandes agglomérations, l'essor des nouvelles mobilités marque un engouement pour la mutualisation des véhicules. Un éventail de services contribue à la réduction du parc, mais aussi à l'usage de la voiture individuelle :

• Les entreprises d'autopartage

- Autolib', le plus important système sans réservation : 43 000 abonnés actifs, 2000 véhicules électriques répartis sur près de 900 stations dans Paris et 44 villes de la métropole du Grand Paris auxquelles s'ajoutent Enghien-les-Bains et Yerres : 10 000 locations chaque jour, une location moyenne de 40 minutes pour 9 km parcourus.
- Mobizen : un système avec réservation : 2 427 abonnés actifs et 112 véhicules, près de 100 stations majoritairement dans Paris : une location moyenne de 5 heures pour 40 km parcourus.

- Selon l'Ademe, Autolib' remplace 3 voitures particulières et libère 2 places de stationnement, contre respectivement 7 voitures et 6 places pour Mobizen.

• Les services de particuliers à particuliers

- Le covoiturage : Blablacar, premier site européen de mise en relation de conducteurs et de passagers : une économie collaborative avec 8 millions de membres, 1 million d'utilisateurs chaque mois.
- La location de voiture entre particuliers, un service de proximité : Drivy, Ouicar, Buzzcar... une autre forme d'économie collaborative en alternative aux loueurs traditionnels.

- Comment soutenir et organiser les services de covoiturage pour les déplacements pendulaires ou internes à l'agglomération ? Les solutions sont multiples comme les plans de déplacement d'entreprises (PDE de l'IGR), les plates-formes de mise en relation à l'initiative de collectivités locales (Val-de-Marne...).



Station Autolib', bd Rochechouart © Apur, David Boureau



drivy.com
location de voiture entre particuliers



Bla Bla Car

mobizen
la voiture à la carte

OuiCar
Location de voitures entre particuliers

→ Une tendance générale à la baisse des déplacements en voiture dans le cœur d'agglomération

- Le taux de motorisation des ménages est très faible à Paris (0,49) et en baisse depuis 1991, il est deux fois plus élevé dans les départements 92, 93 et 94 (0,93) mais en diminution également, alors qu'il continue de croître en Grande Couronne.
- Une diminution de 2 % des déplacements en voiture dans le cœur d'agglomération est observée en 10 ans : -6 % sur les grandes radiales intra-A86 et une très forte baisse dans Paris (-23 %) tout en observant une légère augmentation de l'ensemble des mobilités.

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de l'air, le PDUIF fixe les objectifs de réduction des émissions polluantes liées au trafic routier, dans un contexte de croissance de 7 % des déplacements :

- Une hausse de 20 % des déplacements en transports collectifs, de 10 % des modes actifs mais une réduction de 2 % des déplacements en voiture et en deux roues motorisées (horizon 2020).

- Comment favoriser l'essor des mobilités innovantes au service des habitants ?

Les territoires de la métropole sont liés par des relations fonctionnelles et séparés par des histoires « identitaires » et des géographies diverses. Dans un contexte économique morose, certains territoires concentrent en nombre toujours plus important des populations à faibles qualifications très exposées au chômage, alimentant un haut niveau de dépenses sociales. Les ambitions de rééquilibrage, la politique de la ville et les actions en faveur des quartiers défavorisés n'ont pas toujours réussi à empêcher le creusement des inégalités. Pour autant, une économie créative s'installe, une culture se développe et d'autres politiques d'accompagnement s'inventent dans tous les territoires, y compris les plus en difficultés, offrant des alternatives au système de production urbain issu des « 30 glorieuses ». La solidarité peut trouver des réponses grâce à une recherche de plus grande équité au travers de l'accès au logement, à l'emploi, à la formation et aux services et équipements.

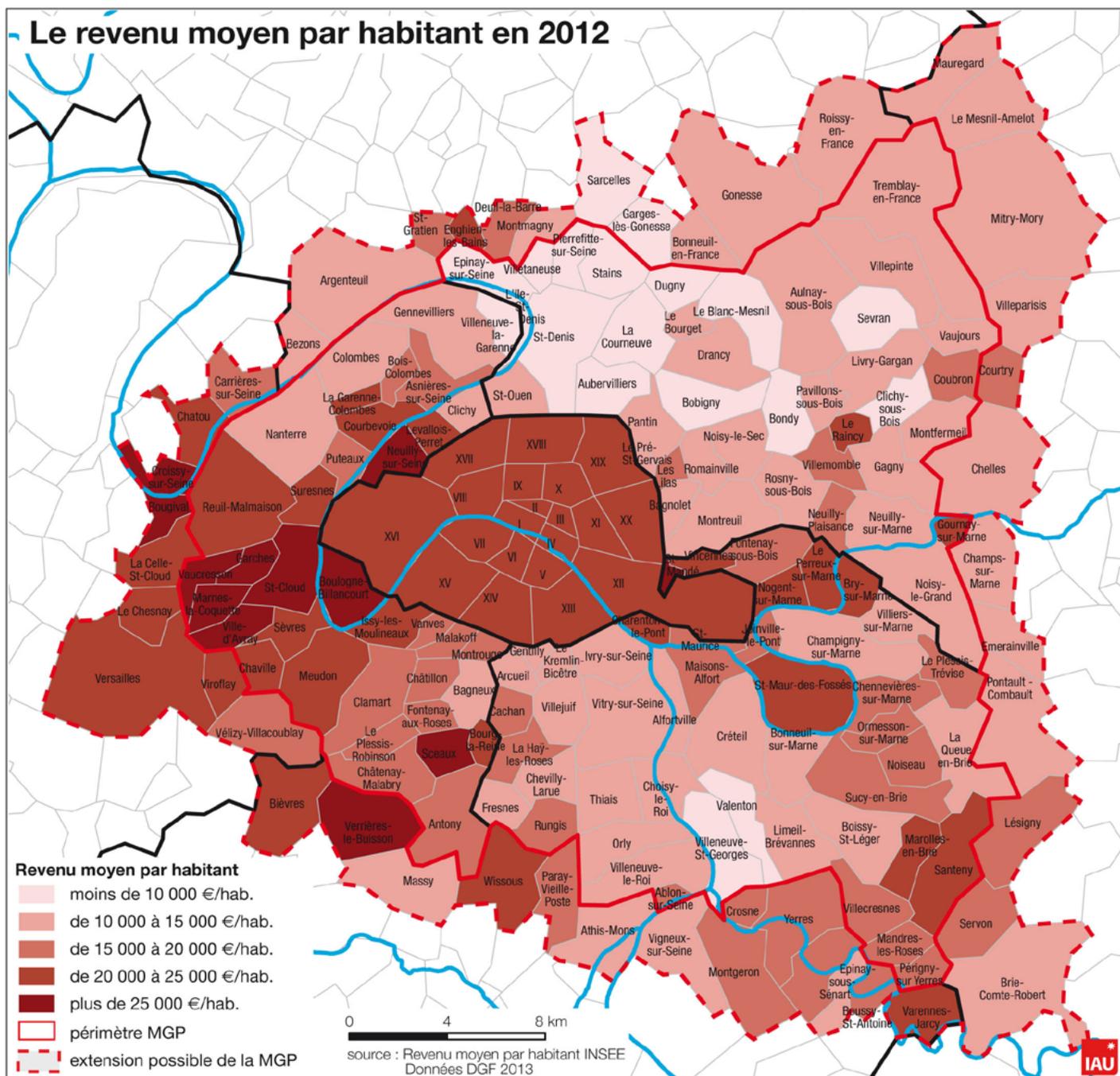
La loi prévoit que la métropole du Grand Paris ait une action péréquative notamment par la mutualisation des ressources fiscales provenant des entreprises.



4- Une Métropole solidaire

Des inégalités

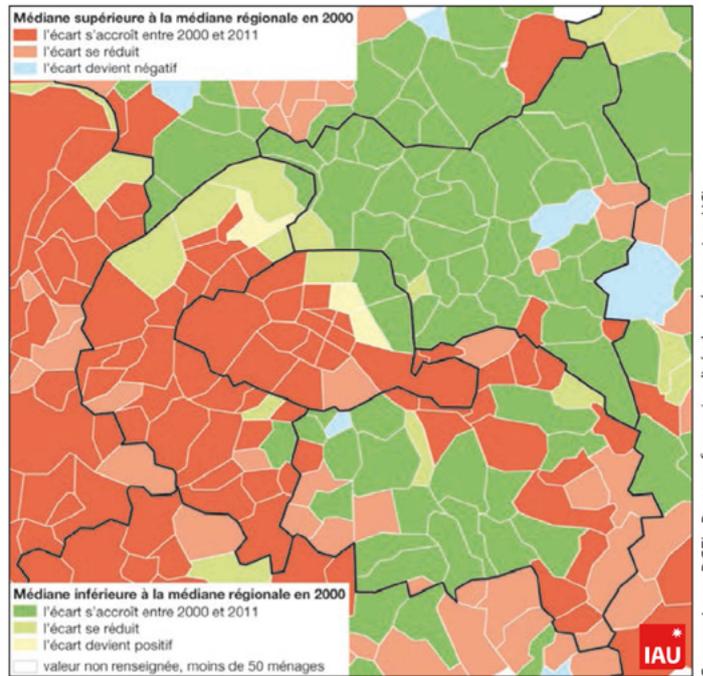
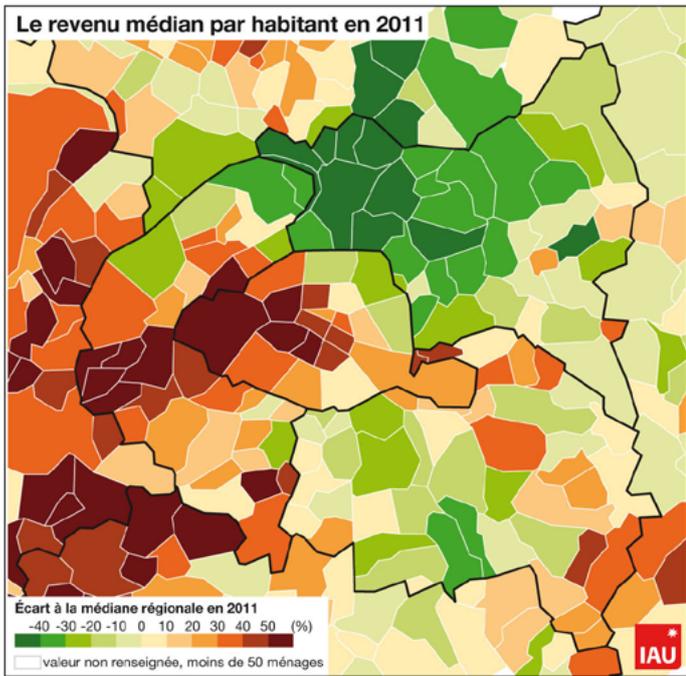
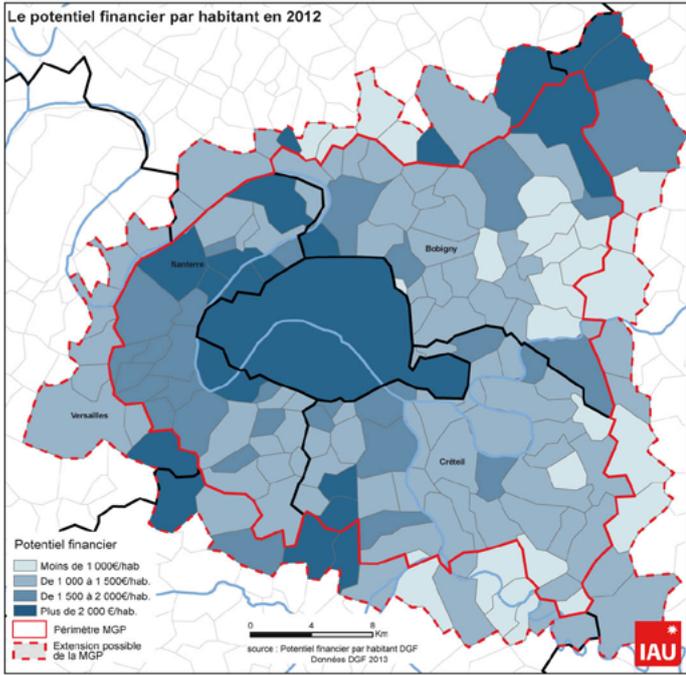
Le revenu moyen et médian des ménages



→ Une richesse francilienne cachant de fortes inégalités

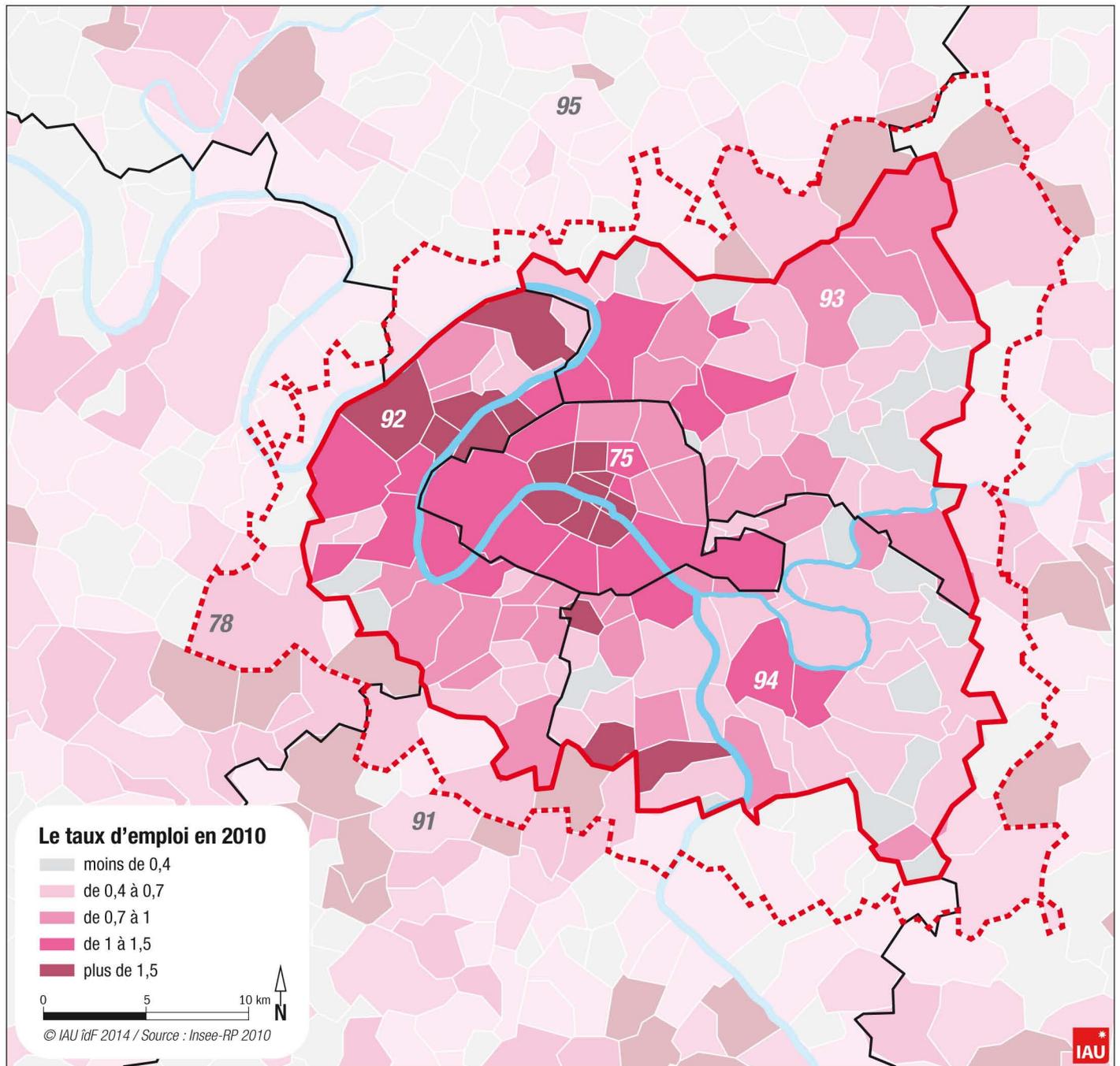
Région la plus riche de France, l'Île-de-France est également le territoire où les inégalités sociales et territoriales sont les plus marquées et tendent à s'accroître. Elle regroupe les départements au revenu fiscal médian annuel le plus élevé du pays (Hauts-de-Seine, Paris, Yvelines : plus de 24 000 €) et le département le plus pauvre (Seine Saint-Denis : 14 924 €).

Le revenu par habitant est l'un des critères de mesure de la richesse des territoires franciliens retenus notamment par le FSRIF. Ce fonds de péréquation est alimenté par un prélèvement sur les 138 communes les plus riches de la région, mesurée par leur potentiel financier et par le revenu par habitant. Il permet d'abonder les finances des collectivités les plus pauvres dont les charges particulières sont en lien avec les besoins sociaux des populations. Le FSRIF représente en 2014, 250 M€. La loi prévoit sa montée en charge jusqu'en 2015 (270 M€).



Source : Insee-DGFip Revenus fiscaux localisés des ménages (par UC)

Source : Insee-DGFip Revenus fiscaux localisés des ménages (par UC)



→ Taux d'emploi : une grande diversité selon les territoires

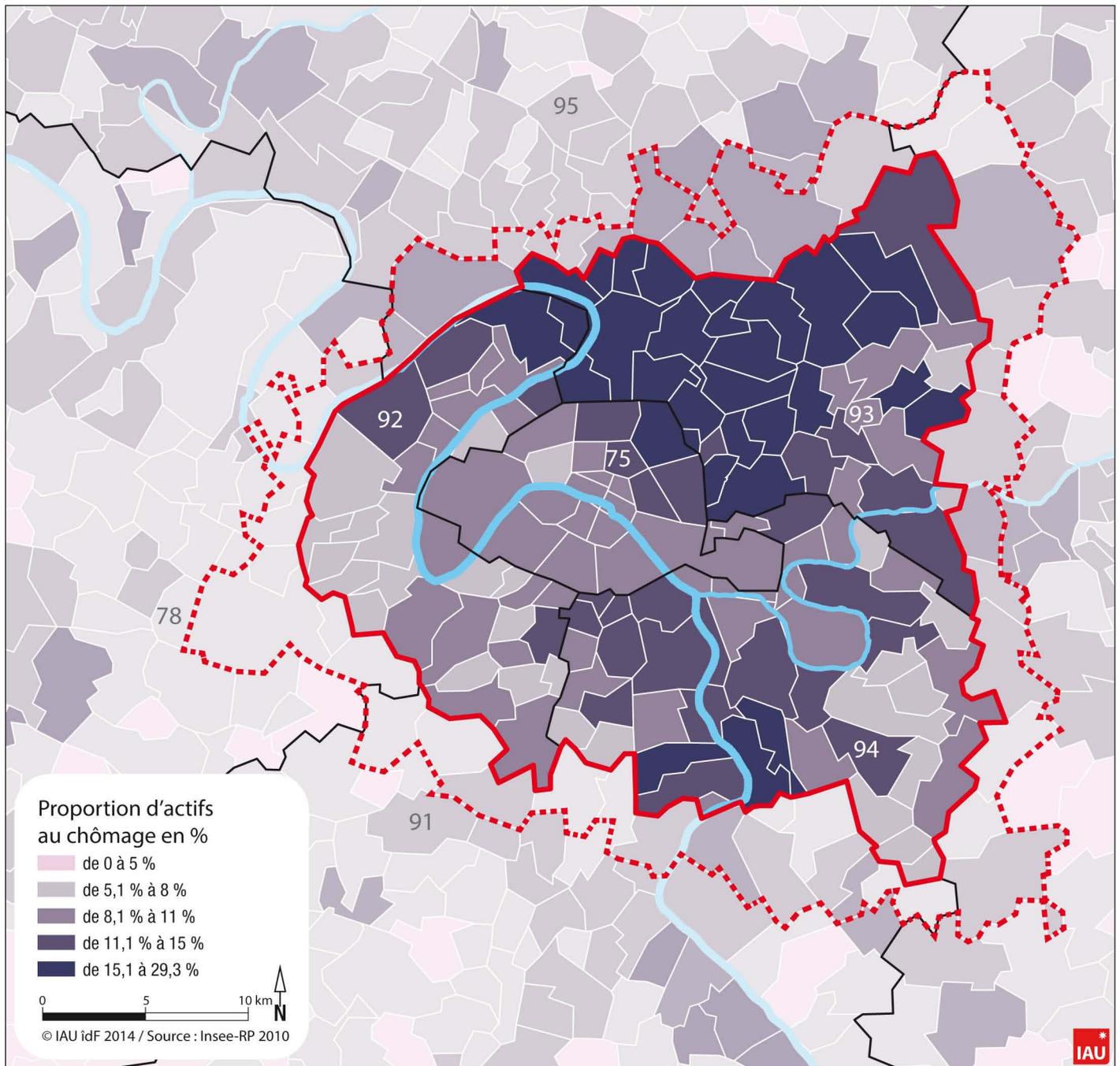
Le taux d'emploi mesure le rapport entre le nombre d'emplois localisés sur une commune et le nombre d'actifs résidant sur cette même commune. Un taux d'emploi élevé traduit une prééminence des fonctions économiques sur le caractère résidentiel.

Deux départements, Paris et les Hauts-de-Seine, ont un taux supérieur à 1. La majorité des arrondissements parisiens compte également plus d'emplois que d'actifs. Les communes de la partie centrale des Hauts-de-Seine, et d'autres communes à l'image de Saint-Ouen et Saint-Denis en Seine-Saint-Denis, Gennevilliers dans les Hauts-de-Seine, Ivry-sur-Seine, Créteil, Orly ou Rungis dans le Val-de-Marne ont un taux d'emploi supérieur à 1. Ces pôles d'emplois attractifs génèrent des flux de déplacements domicile-travail importants.

→ Le contraste entre Paris et sa périphérie s'atténue

Entre 1990 et 2010, le taux d'emploi de Paris est passé de 1,61 à 1,45. Il a particulièrement baissé dans les 8^e, 2^e, 1^{er} et 9^e arrondissements. Le taux d'emploi des Hauts-de-Seine a augmenté de 1,11 à 1,15 avec des hausses notables à Nanterre, Puteaux, Gennevilliers. Le taux de la Seine-Saint-Denis a progressé de 0,71 à 0,73, Tremblay-en-France et Saint-Denis ont connu les plus fortes hausses.

Le taux d'emploi du Val-de-Marne, 0,76 en 2010, a légèrement reculé par rapport à 1990 et 2010 mais il est stable depuis 2006. Certaines communes, en particulier Arcueil, mais aussi Ivry-sur-Seine, Fontenay-sous-Bois ou encore Créteil ont connu une augmentation de leur taux.



→ Taux de chômage : moins élevé que dans le reste de la France

Le taux de chômage du recensement de la population correspond au pourcentage d'actifs qui se sont déclarés sans emploi.

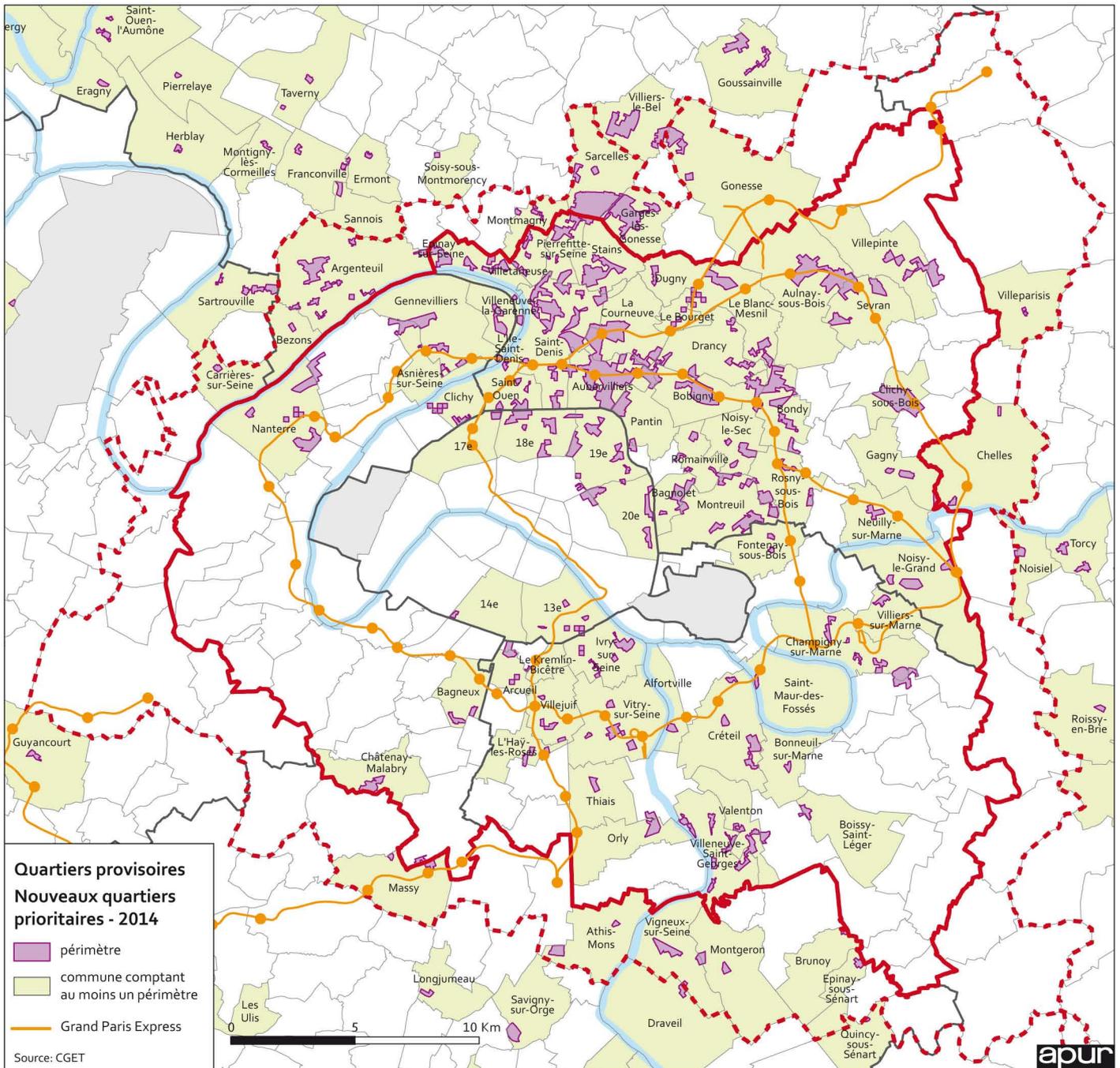
Depuis 20 ans, le chômage est élevé en France, l'Île-de-France se situant à un niveau cependant inférieur. Dans la métropole, entre 1990 et 2010, la situation s'est améliorée pour Paris qui s'est rapproché du taux régional et pour les Hauts-de-Seine qui s'en sont écartés davantage. En revanche, la situation s'est dégradée pour la Seine-Saint-Denis. L'écart avec la moyenne régionale se maintient pour le Val-de-Marne.

→ Une situation plus inégale

En 2010, la proportion de chômeurs parmi les actifs résidant dans la métropole du Grand Paris est de 12 % soit 1 point de plus que la moyenne régionale (11 %). La part de chômeurs dans la population active est particulièrement élevée dans les communes de Seine-Saint-Denis, ce département se situant à près de 6 points au-dessus de la moyenne régionale. Le chômage est également plus élevé dans les arrondissements du nord de la capitale, les communes du nord et du sud des Hauts-de-Seine, et des communes du sud du Val-de-Marne.

Ce contraste est le reflet des structures sociales des communes. Les actifs moins armés sur le marché du travail comme les personnes peu diplômées, jeunes ou immigrées, sont plus exposés à la difficulté d'obtenir un emploi.

Les quartiers « politique de la ville », vers une nouvelle géographie prioritaire



→ 64 communes concernées par la géographie provisoire de la politique de la ville

- Une carte unique remplacera désormais les trop nombreux zonages et dispositifs qui s'étaient empilés depuis plus de 20 ans (ZUS, ZRU, ZFU, CUCS...).
- Les nouveaux quartiers « prioritaires » ont été définis sur le critère unique de la faiblesse du revenu des habitants.
- Des marges de manœuvre sont laissées aux acteurs locaux pour définir, autour de ces poches de pauvreté, les périmètres exacts des quartiers auxquels s'appliquera une solidarité nationale renforcée qui s'exprimera dans des « contrats de ville » engageant tous les acteurs publics.
- À l'automne 2014, la Ministre retiendra parmi les 1 300 quartiers prioritaires, 200 quartiers qui identifiés par l'ANRU comme présentant

les dysfonctionnements urbains les plus lourds bénéficieront d'une rénovation urbaine.

- Parmi les quartiers sortants, parce qu'ils vont mieux, certains présentent des difficultés particulières et bénéficieront d'une veille active.
- Les nouveaux contrats de ville seront conclus à l'échelle des agglomérations ou métropoles, car c'est à ce niveau que la ville évolue et que les liens entre les quartiers et la promotion de la mixité sociale dans tous les territoires peuvent se construire.
- La Ministre a fixé comme objectif aux préfets d'assurer la conclusion des contrats de ville d'ici la fin de l'année 2014.
- Au sein des quatre départements centraux, 64 communes sont concernées par la géographie provisoire de la politique de la ville (Paris étant considéré comme une seule commune).
- Dans leur périmètre provisoire, appelé à évoluer à la suite de la concertation, les nouveaux quartiers comptent environ 760 000 per-

Commune	Population des ménages vivant dans les quartiers prioritaires	Part de la population des ménages vivant dans les nouveaux quartiers prioritaires	Part de la superficie de la commune dans les nouveaux quartiers prioritaires
Paris	129 510	6,0	2,8
Antony	1 784	3,0	0,8
Asnières-sur-Seine	6 043	7,0	5,7
Bagneux	3 559	8,8	4,7
Châtenay-Malabry	3 644	12,4	4,4
Clichy	7 221	12,4	12,7
Colombes	14 559	16,7	6,3
Gennevilliers	11 400	24,2	4,8
Nanterre	23 580	26,9	7,8
Villeneuve-la-Garenne	8 141	35,9	12,5
Hauts-de-Seine	79 929	5,2	2,1
Aubervilliers	48 631	71,2	42,4
Aulnay-sous-Bois	25 155	30,4	7,7
Bagnolet	6 673	18,7	13,6
Le Blanc-Mesnil	16 673	31,3	13,4
Bobigny	25 711	50,3	18,5
Bondy	20 222	36,3	25,5
Le Bourget	2 699	19,6	7,7
Clichy-sous-Bois	18 738	63,9	26,3
La Courneuve	25 886	60,8	19,8
Drancy	8 051	11,9	6,2
Dugny	4 257	37,9	4,2
Épinay-sur-Seine	21 673	41,2	19,3
Gagny	4 872	12,0	4,0
L'Île-Saint-Denis	4 781	52,6	9,1
Montfermeil	3 318	13,3	4,4
Montreuil	27 270	24,5	14,4
Neuilly-sur-Marne	4 515	13,2	2,9
Noisy-le-Grand	13 240	20,3	3,9
Noisy-le-Sec	6 877	17,6	6,3
Pantin	16 876	27,9	15,4
Pierrefitte-sur-Seine	10 624	35,5	20,2
Le Pré-Saint-Gervais	823	5,2	5,6
Romainville	7 752	29,0	9,5
Rosny-sous-Bois	7 088	16,1	8,2
Saint-Denis	49 663	49,4	20,4
Saint-Ouen	7 993	17,2	7,7

Population 2010 et superficie des nouveaux quartiers (périmètres provisoires)

Sevran	20 565	39,8	12,2
Stains	16 985	46,1	20,9
Tremblay-en-France	7 606	21,7	1,6
Villemomble	1 672	5,9	1,9
Villepinte	7 859	22,2	4,2
Villetaneuse	5 974	45,7	12,3
Seine-Saint-Denis	450 712	29,1	9,8
Alfortville	1 082	2,6	2,2
Arcueil	1 953	9,9	6,9
Boissy-Saint-Léger	2 304	13,8	0,9
Bonneuil-sur-Marne	704	4,0	0,7
Champigny-sur-Marne	11 402	14,4	5,2
Chennevières-sur-Marne	5 710	27,7	5,3
Choisy-le-Roi	1 517	3,5	2,2
Créteil	8 397	9,5	4,3
Fontenay-sous-Bois	2 510	4,6	1,4
Gentilly	1 594	9,9	10,7
L'Hay-les-Roses	3 374	12,1	6,4
Ivry-sur-Seine	10 669	18,0	9,2
Le Kremlin-Bicêtre	747	3,4	2,5
Limeil-Brévannes	2 719	13,2	2,3
Orly	3 947	18,2	4,2
Saint-Maur-des-Fossés	166	0,2	0,4
Thiais	1 844	6,7	1,9
Valenton	5 030	38,5	6,6
Villejuif	3 530	6,4	3,8
Villeneuve-Saint-Georges	10 394	32,3	10,9
Villiers-sur-Marne	5 231	17,6	3,7
Vitry-sur-Seine	11 266	12,9	3,0
Val-de-Marne	96 764	7,3	2,2
Paris et petite couronne	756 914	11,5	4,6

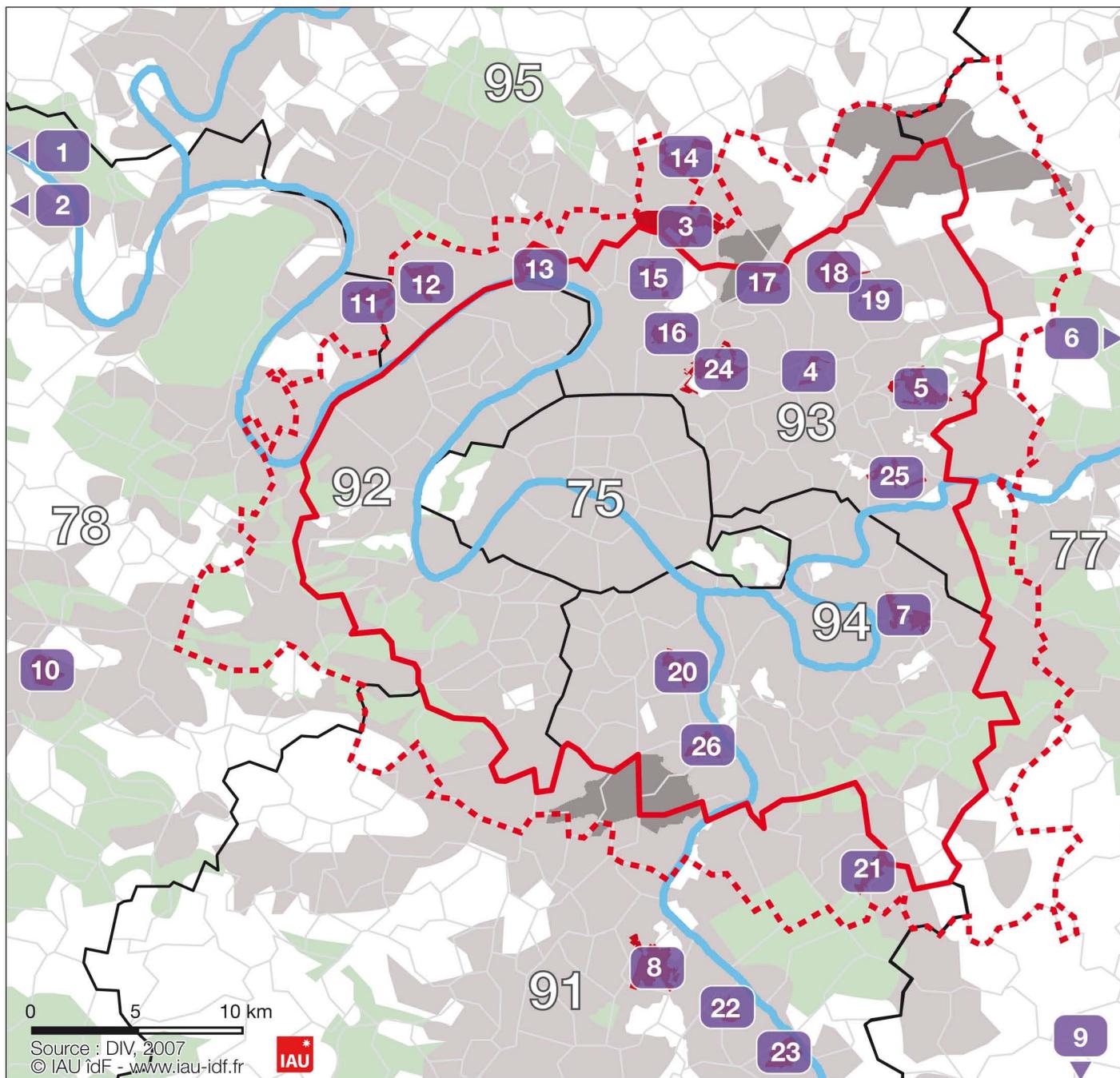
Source : Insee, RFL au carreau de 200 X 200 m (périmètres statistiques)

sonnes soit 11,5 % de la population de l'ensemble des 4 départements (75,92,93,94) sur 5 % du territoire.

- Leur population est jeune : 30 % des habitants ont moins de 18 ans contre 23 % sur l'ensemble des 4 départements. Seulement 9 % ont 65 ans ou plus contre 13 % sur l'ensemble des 4 départements.
- Cette population connaît des difficultés sociales importantes : la part des ménages à bas revenus y est deux fois plus élevée que dans l'ensemble des 4 départements : 40 % contre 19 %.
- C'est aussi une population moins mobile que la moyenne : 40 % des ménages ont emménagé depuis moins de 5 ans contre 44 % pour les ménages des 4 départements (75,92,93,94).
- La rénovation urbaine et les dispositifs d'exonération fiscale qui lui sont attachés (TVA à 5,5 % pour les primo-accédants sous conditions de ressources dans les « secteurs ANRU » et les 300 mètres autour) constituent aussi un enjeu important pour la métropole du Grand Paris.

- La liste des quartiers concernés par le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain sera connue à l'automne 2014. Jusque fin 2015, la géographie actuelle du programme de rénovation urbaine reste en vigueur : dans la métropole du Grand Paris, il y a 61 projets de rénovation urbaine situés dans 46 communes.

Les Zones Franches Urbaines (ZFU)



→ Parmi 100 ZFU en France, 13 % des territoires économiques les plus en difficultés localisés au sein de la métropole du Grand Paris

- Depuis 18 années, le dispositif des Zones Franches Urbaines (ZFU) vise la revitalisation économique des territoires les plus en difficultés. Il prend fin en décembre 2014.
- La métropole du Grand Paris concentre 13 des 26 ZFU d'Île-de-France, 3 supplémentaires pouvant être concernées par un rattachement potentiel à la métropole des communes limitrophes de grande couronne.
- La très grande majorité des ZFU est localisée en Seine-Saint-Denis (10), 3 se situent dans le Val-de-Marne, aucune à Paris ou dans les Hauts-de-Seine.

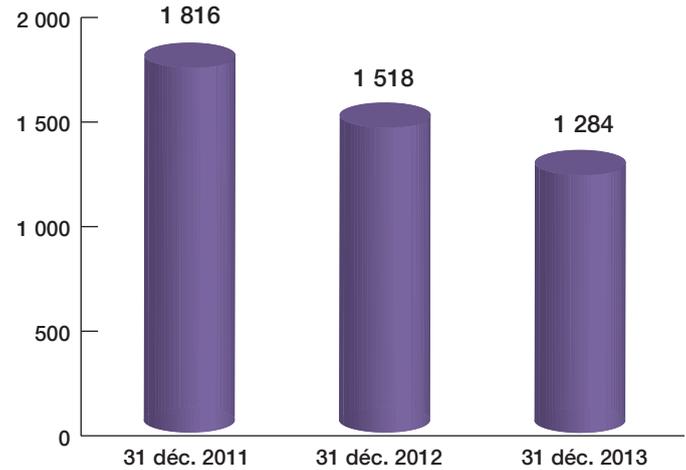
- Le tissu économique francilien est constitué de plus de 14 000 entreprises en ZFU (parmi un parc national ZFU de 62 000) avec un rythme annuel moyen d'implantation nouvelle de plus de 2 000 établissements.

- Entre 2011 et 2013, les implantations de nouvelles entreprises ont régressé à 1 284 unités, la raison principale étant la sortie progressive d'entreprises des ZFU de première génération. En 2013, 1 684 entreprises sollicitent le dispositif ZFU en Île-de-France, contre 2 434 fin 2011.

- Une clause d'embauche réglementaire bénéficie aux habitants des zones urbaines sensibles, à hauteur de 33 % à 50 % des emplois créés (seuil variant selon les générations de ZFU). Fin 2013, 6 156 salariés sont concernés dans les 26 ZFU (en diminution de 4 000 individus depuis 2011).

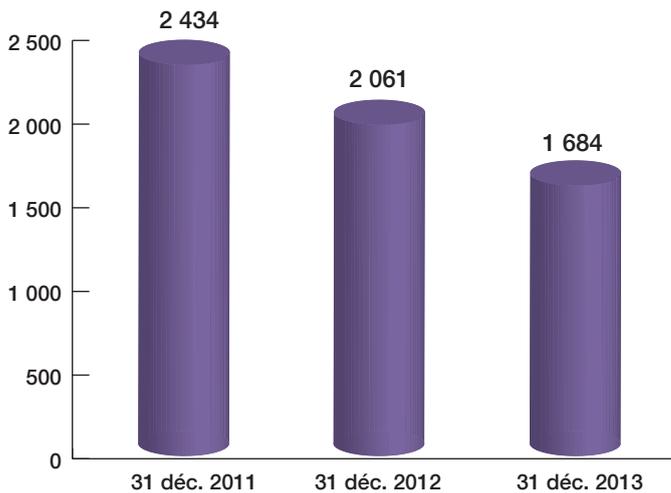
1- ZFU Mantes-la-Jolie	13- ZFU Aubervillier
2- ZFU Les Mureaux	14- ZFU Villiers-le-Bel
3- ZFU Garges -lès-Gonesse	15- ZFU Stains
4- ZFU Bondy	16- ZFU La Courneuve
5- ZFU Clichy-sous-Bois / Montfermeil	17- ZFU Le Blanc Mesnil / Dugny
6- ZFU Meaux	18- ZFU Aulnay-sous-Bois
7- ZFU Champigny-sur-Marne / Chennevières-sur-Marne	19- ZFU Sevran
8- ZFU Grigny / Viry-Châtillon	20- ZFU Vitry-sur-Seine
9- ZFU Montereaux-Fault-Yonne	21- ZFU Epinay-sous-Sénart
10- ZFU Trappes	22- ZFU Corbeil / Evry
11- ZFU Sartrouville	23- ZFU Melun
12- ZFU Argenteuil	24- ZFU Aubervilliers
	25- ZFU Neuilly-sur-Marne
	26- ZFU Choisy-le-Roi / Orly

Nombre d'établissements nouveaux d'entreprise au sein des 26 ZFU d'Île-de-France



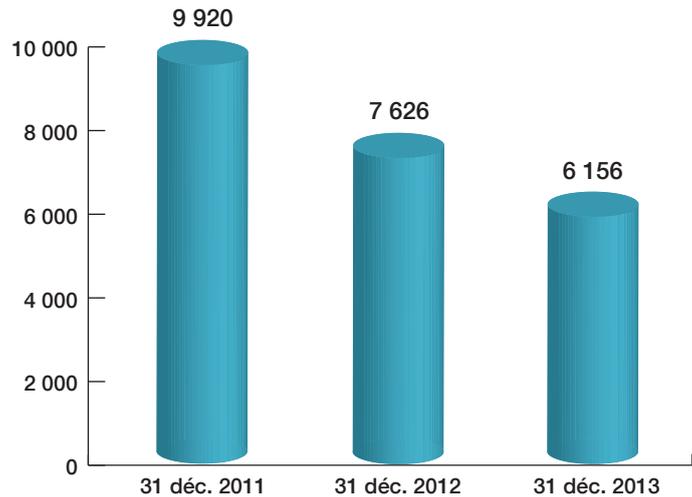
Sources : URSSAF / ACOSS - Pléaide, mai 2014

Nombre d'établissements d'entreprise utilisant le dispositif ZFU en Île-de-France



Sources : URSSAF / ACOSS - Pléaide, mai 2014

Nombre de salariés au sein des 26 ZFU en Île-de-France



Sources : URSSAF / ACOSS - Pléaide, mai 2014

- L'attractivité économique constante des 26 ZFU se traduit par un manque de disponibilités foncières pour des entreprises souhaitant s'installer durablement, malgré une implication initiale des collectivités dans des projets d'immobilier d'entreprises, encore pas assez nombreux.
- La création d'emplois en direction des habitants des ZFU ou des ZUS, reste néanmoins insuffisante, ces emplois étant, par ailleurs, souvent peu qualifiés et précaires.
- Les dynamiques économiques restent très fragiles : le vieillissement d'équipements économiques ou de zones d'activités devient un enjeu, leur attractivité pour de nouvelles entreprises s'en faisant ressentir.



Friche d'été d'Aubervilliers © Lisa George (Yes We Camp) / CC by-nc-sa

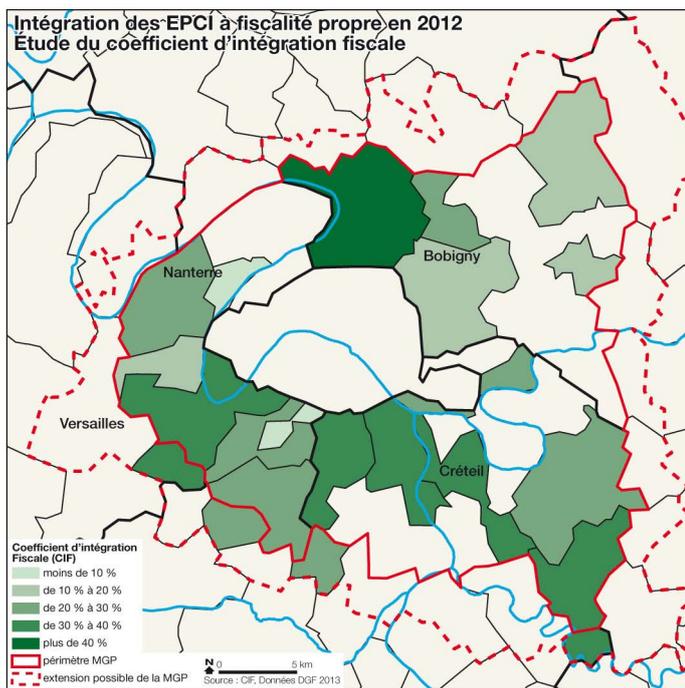
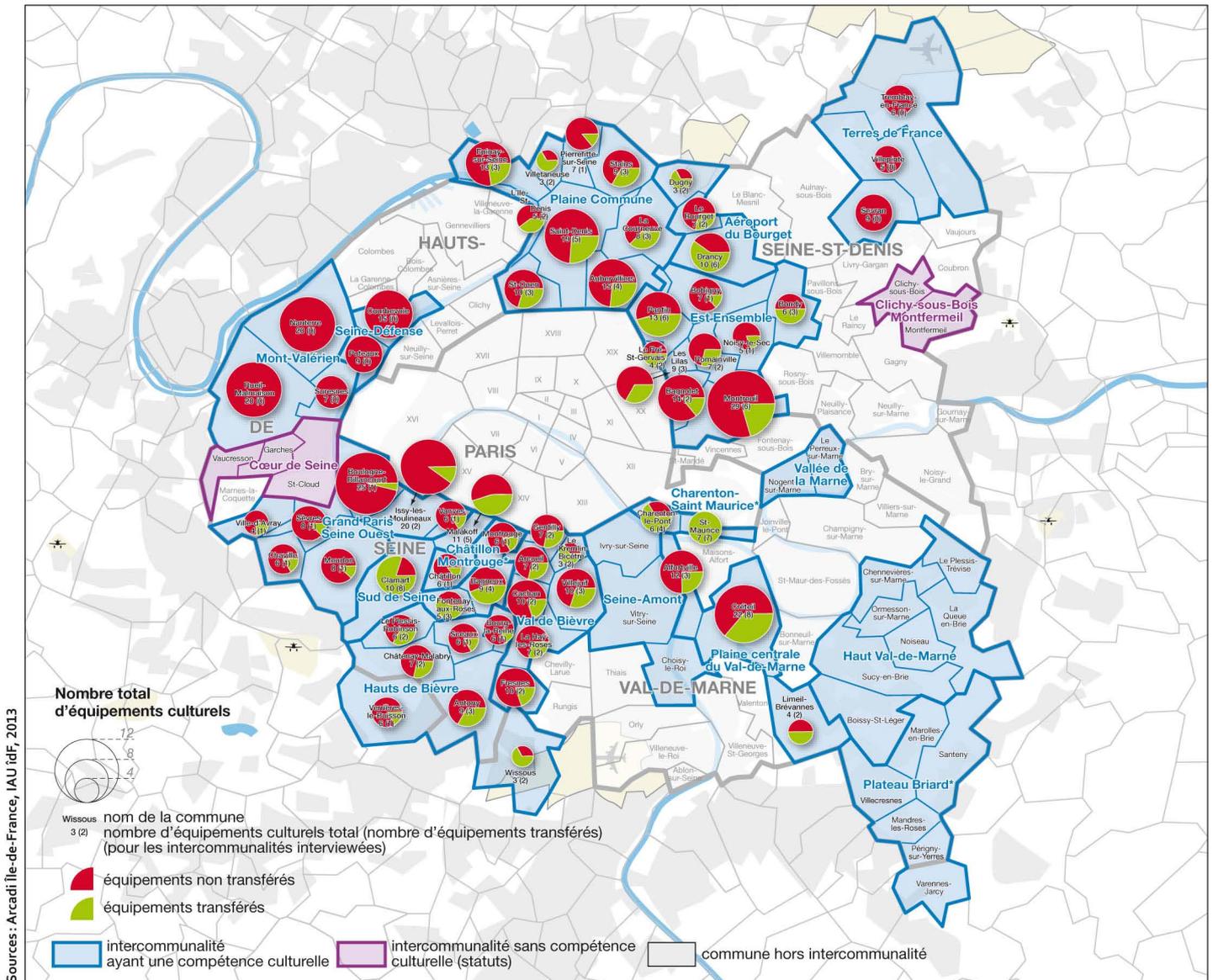


© Lisa George (Yes We Camp) / CC by-nc-sa



Des solidarités

Des engagements intercommunaux,
l'exemple des équipements culturels communautaires

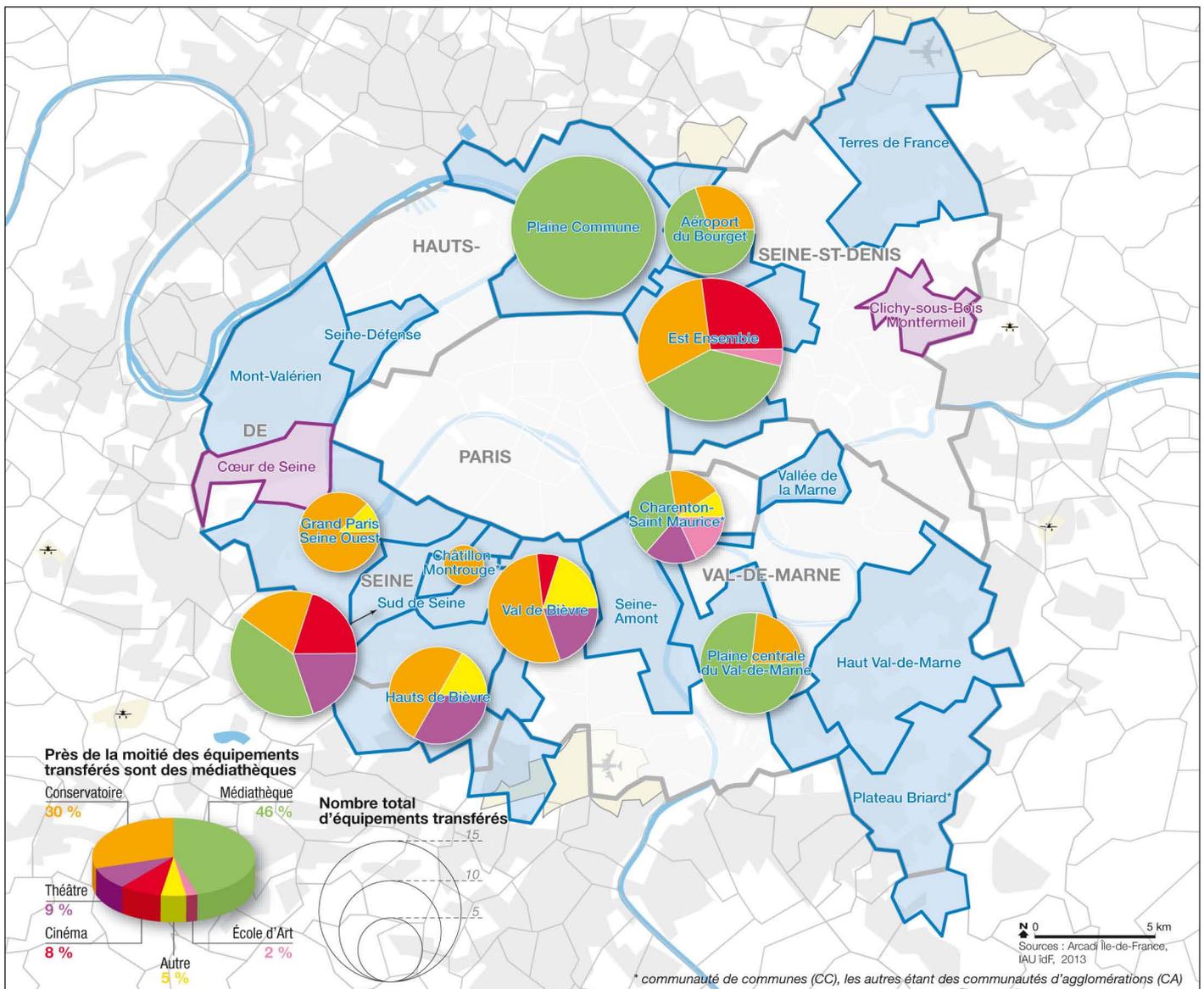


→ Une coopération intercommunale plus faible que sur le reste du territoire français

Pour des raisons historiques, mais aussi du fait de la présence de grands syndicats de gestion, la carte des intercommunalités en Île-de-France reste incomplète. Cette intercommunalité a progressé en 2013, principalement en Grande Couronne qui est désormais entièrement constituée d'EPCI : 61 communes de Grande Couronne qui n'étaient pas regroupées en intercommunalités au 1^{er} janvier 2013, le sont aujourd'hui.

Le territoire de la Petite Couronne n'étant pas soumis à l'obligation pour les communes de se constituer en intercommunalités à fiscalité propre, il compte, au 1^{er} janvier 2014, 19 EPCI présentant de fortes disparités en termes d'historique, de périmètre d'intervention et de niveau d'intégration communautaire. Ce niveau d'intégration interroge : le coefficient d'intégration fiscale (CIF) – qui traduit le niveau de compétences transférées par les communes à leur EPCI – est en effet plus faible que la moyenne nationale (27,33 % en moyenne en Île-de-France, contre 36,57 % sur le territoire national⁽¹⁾).

(1) Données DGF 2013



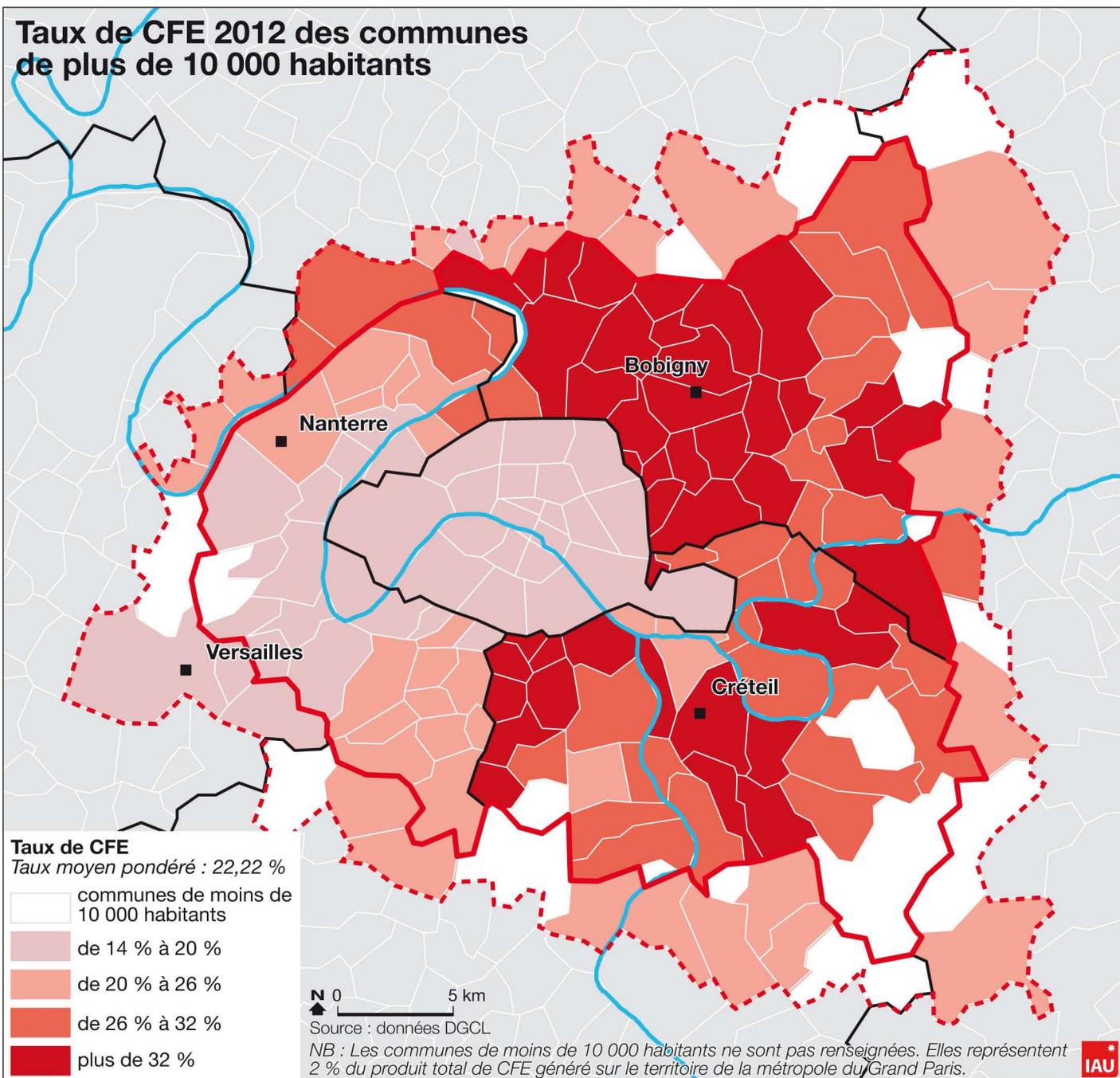
→ L'exemple des équipements culturels communautaires

Parmi les 19 EPCI de la métropole, 13 sont compétents dans le domaine culturel et se sont vus transférer près d'un tiers des équipements culturels de leur territoire. L'offre communautaire de proximité est hétérogène et la nature des équipements transférés varie selon les intercommunalités, les médiathèques et les établissements d'enseignement artistique arrivant en tête. La prise en charge communautaire de ces équipements est récente et nécessite un effort d'investissement. La municipalisation des actions reste prégnante pour la programmation des manifestations culturelles, la communication, voire les décisions d'investissement.





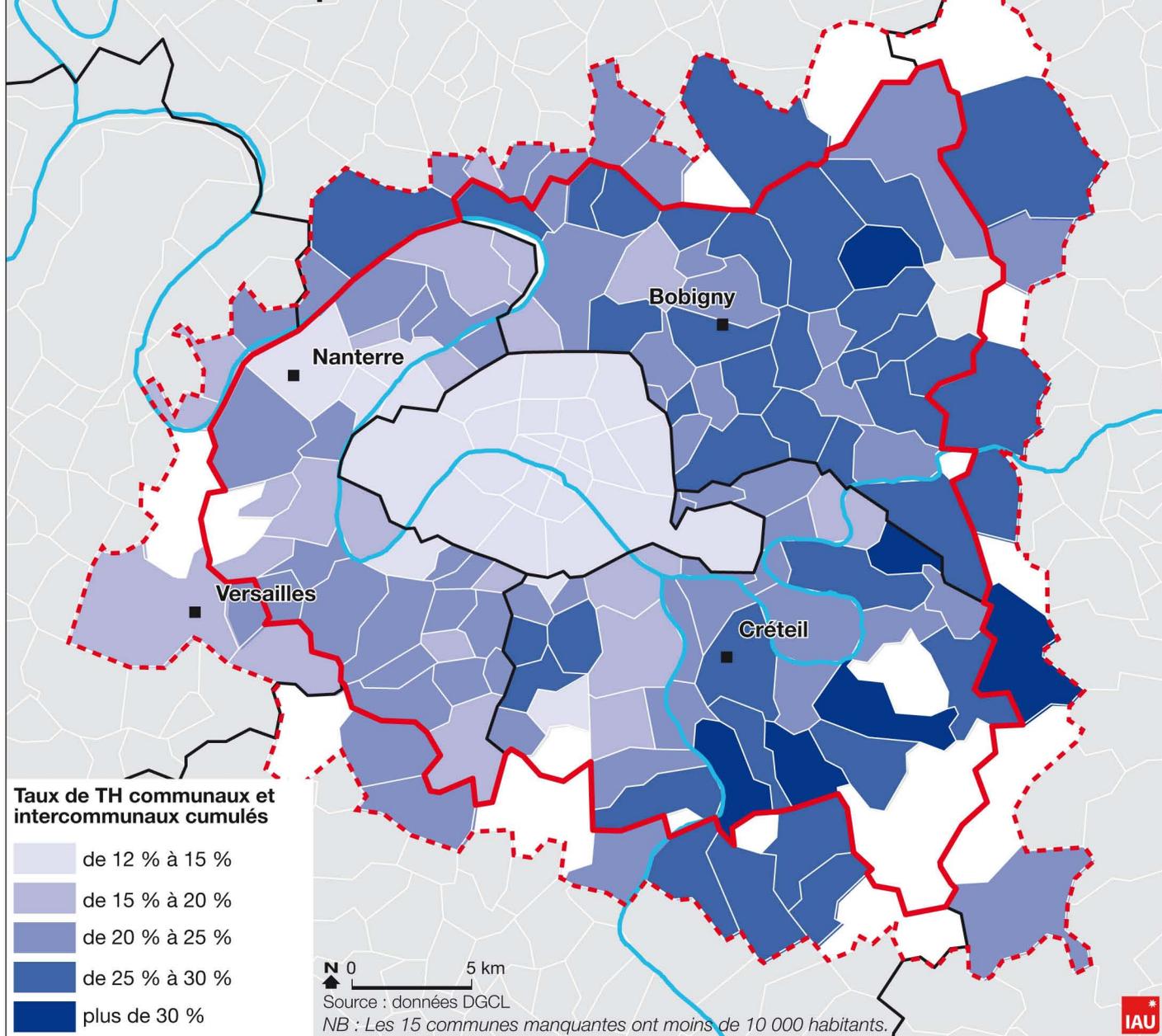
Les taux de fiscalité locale : vers une harmonisation des taux ?



→ Une forte disparité de taux de fiscalité locale sur le périmètre de la métropole

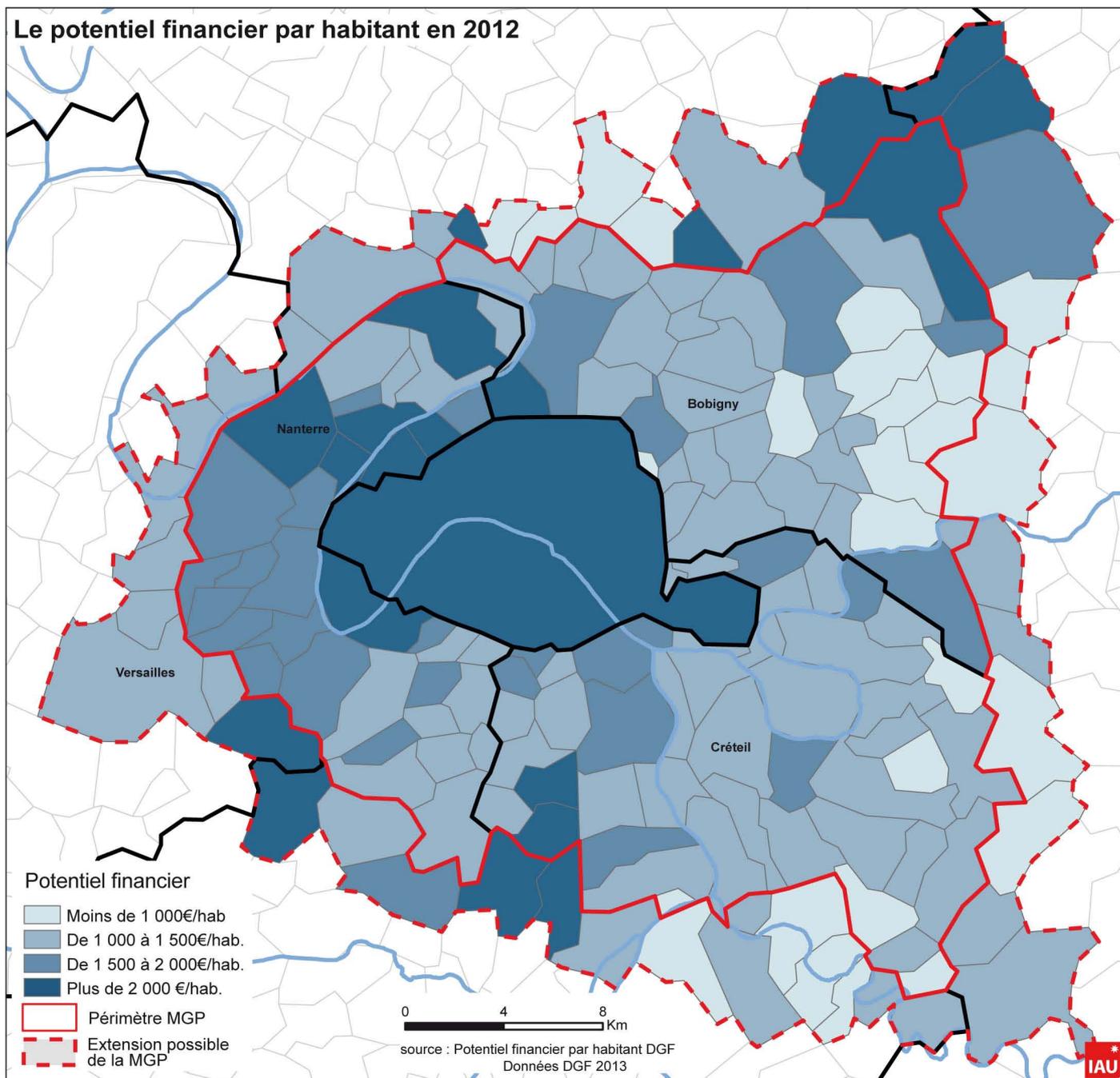
- Lors de la création d'un EPCI, la fiscalité « économique » perçue sur son périmètre lui est transférée. La MGP devrait ainsi percevoir l'ensemble des composantes du « panier fiscal de remplacement de la taxe professionnelle », à savoir la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises), CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises), TASCOT (Taxe sur les Surfaces Commerciales), IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux), TAFNB (Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties), la part départementale de la TH (Taxe d'Habitation), etc.

Taux cumulé de taxe d'habitation 2012 des communes de plus de 10 000 habitants



- Actuellement, de fortes disparités de taux sont à relever sur le périmètre. Ainsi, le taux de CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) communale ou intercommunale varie de 1 à 3, de 14,75 % à 40,06 %. D'autre part, le taux de la Taxe d'Habitation (TH) varie dans le périmètre de la métropole du Grand Paris de 12,57 % à 35,29 %. Ce taux global est le reflet de deux impositions : celle historique au profit de la commune et celle issue de la réforme de la taxe professionnelle.
- Afin d'assurer une plus grande cohérence fiscale sur le territoire, les textes prévoient l'harmonisation des taux de fiscalité professionnelle pour réduire progressivement les disparités actuelles.
- Concernant la part départementale dans la taxe d'habitation, la question d'une harmonisation des taux et des abattements pourrait également être posée.

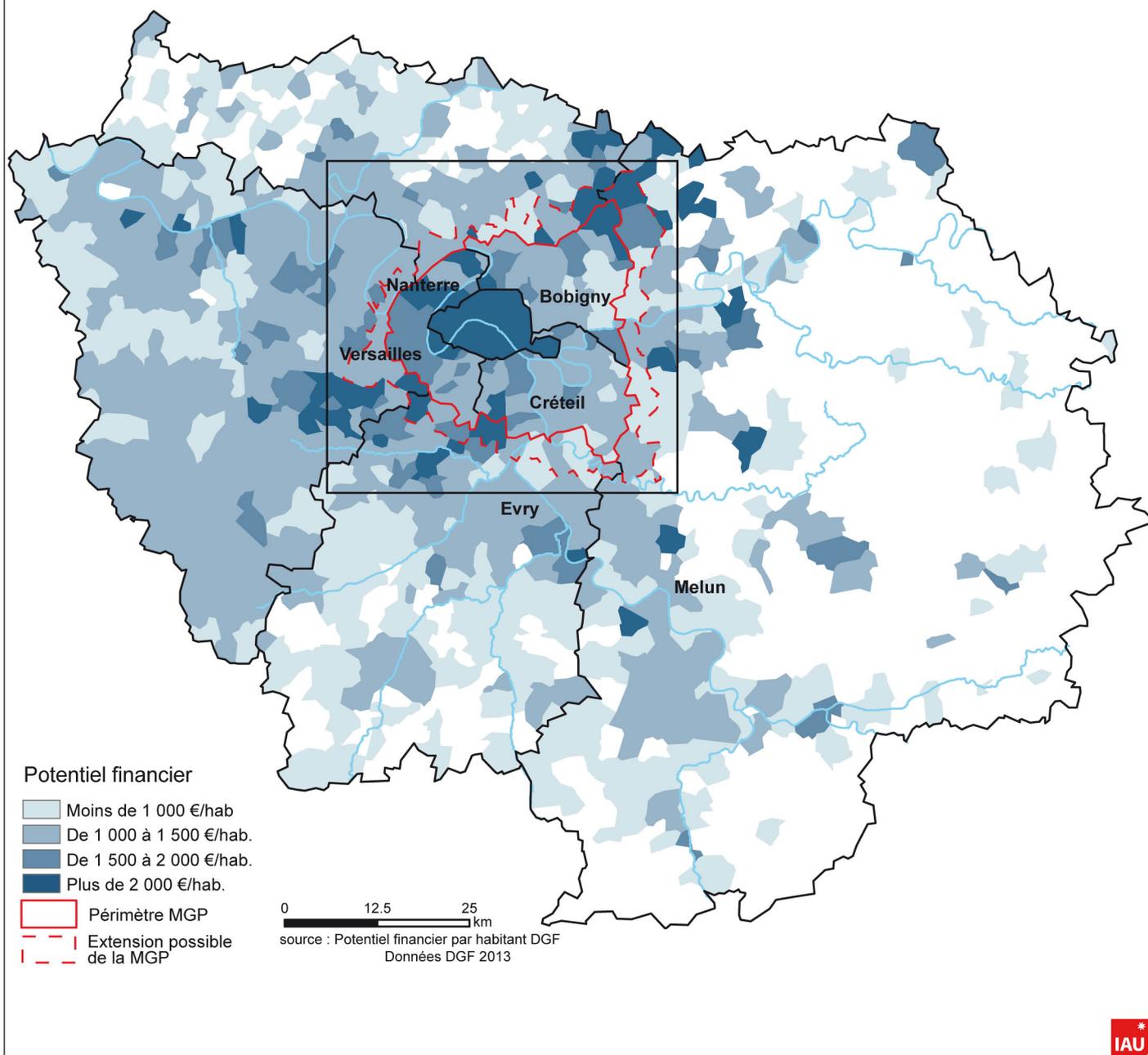
Le potentiel financier des communes



→ Une richesse des communes disparate

- Le potentiel financier par habitant traduit la richesse d'une commune, indépendamment de la politique fiscale menée par l'exécutif local. Il est constitué du potentiel fiscal qui correspond au produit qu'aurait perçu la collectivité si les taux votés étaient égaux aux taux moyens nationaux, majoré de la dotation forfaitaire reçue de l'Etat l'année précédente. Le calcul étant réalisé à la commune, il ne fait pas de distinction entre les arrondissements parisiens.

Le potentiel financier par habitant en Île-de-France en 2012



- Le potentiel financier des communes fait apparaître les disparités entre les territoires bénéficiant d'atouts économiques majeurs (par exemple : zones aéroportuaires de Roissy et d'Orly, quartier de La Défense, marché de Rungis, zones d'activité commerciale développées comme à Vélizy-Villacoublay, qui offrent peu de possibilités de logements et de services) et les territoires moins favorisés du point de vue de l'emploi et ayant une charge proportionnellement plus importante en matière de logements et d'équipements (Est de la métropole par exemple).
- La réforme de la taxe professionnelle de 2010 a conduit à un renforcement de ces disparités de richesse fiscale entre les territoires. Aujourd'hui, les communes les plus pauvres de la région disposent d'environ 4 fois moins de ressources par habitant que les mieux dotées.

Valoriser ses richesses patrimoniales, naturelles et bâties, retrouver une capacité d'auto-suffisance, préserver ses ressources et devenir exemplaire en matière de consommation énergétique, constituent de réels enjeux pour la future métropole.

Les actions possibles sont multiples et se construisent avec le temps en s'appuyant tant sur les innovations technologiques que sur les évolutions culturelles et sociales. L'économie circulaire, la réparation, le recyclage, les éco filières, l'alimentation, l'agriculture périurbaine et urbaine sont parmi les nouveaux composants de la « fabrique de la ville demain ».

L'amélioration de la qualité de l'air, essentielle pour répondre aux enjeux de santé publique, passe par la réduction de la mobilité motorisée individuelle au profit des transports collectifs, de services tels que Velib' ou Autolib', par la montée en puissance de l'auto partage et de politiques de stationnement cohérentes et partagées entre tous les territoires.

La transition énergétique ne sera rendue possible que si des décisions sont portées à l'échelle pertinente prenant en compte l'organisation des services techniques urbains. La gestion des risques naturels, industriels, le financement de la dépollution des sols sont autant de sujets qui relèvent de l'échelle métropolitaine.

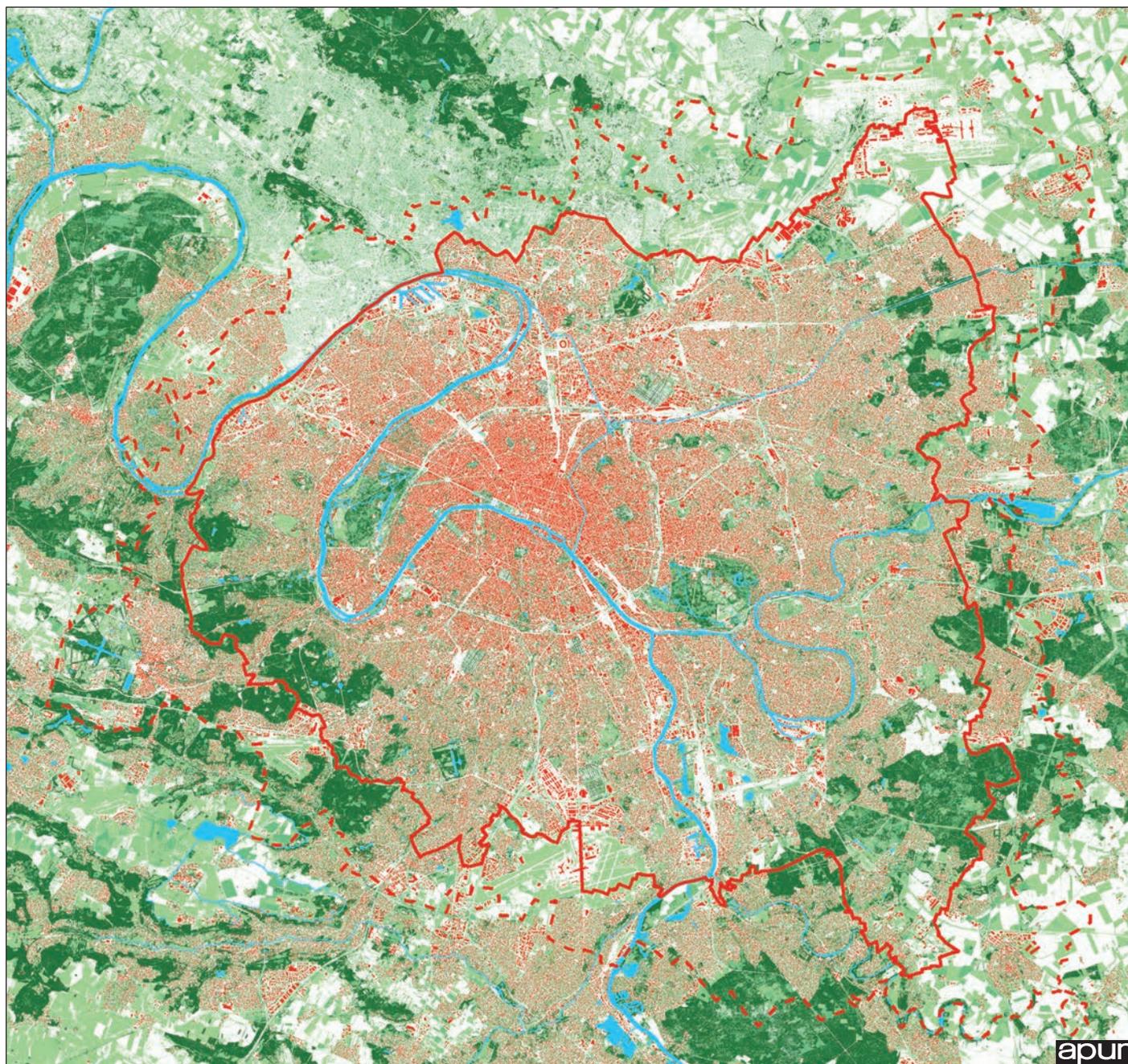
La métropole durable s'inscrit dans la qualité du cadre de vie et prend appui dans son histoire, avec la valorisation des paysages, du patrimoine bâti, des espaces verts, des fleuves et canaux. Préserver la diversité des tissus urbains existants, des forêts périurbaines, de la ceinture verte, développer la nature en ville, respecter la trame verte et la biodiversité, développer la présence de l'eau et réinventer son cycle, sont essentiels non seulement pour s'adapter au changement climatique et réduire les îlots de chaleur urbains, mais également pour créer de nouveaux espaces agréables à vivre.



5- Une métropole durable

La métropole renouvelée

Le développement de stratégies foncières prenant aussi appui sur le « stock » construit et urbanisé



→ Une triple approche : les terrains mutables, le foncier « invisible » et le foncier renouvelé prenant appui sur la transformation du stock bâti

- De grands terrains sont régulièrement libérés au sein des zones urbanisées suite aux évolutions industrielles, commerciales et à l'optimisation des emprises routières et ferroviaires, appartenant notamment à l'État ou aux collectivités. Ces derniers, plus facilement mobilisables pourraient contribuer aux enjeux de densification urbaine définis dans le SDRIF mais aussi au rééquilibrage des territoires par l'engagement de grandes opérations urbaines.
- Le foncier « invisible » est constitué de situations particulières, des sur-largeurs de voies devenues inutiles, des occupations d'espace qui peuvent se réduire, des délaissés le long de grandes infrastructures ferrées et routières. Ces terrains peuvent devenir des lignes de croissance urbaine et sont bien souvent des propriétés publiques.
- Le foncier renouvelé en tissu constitué devient pratique courante en zone urbaine dense ; on superpose les fonctions à l'image des garages bus de la RATP au-dessus desquels s'installent des bureaux ou des logements, ou des halles de fret qui accueillent sur leur toit des jardins partagés.

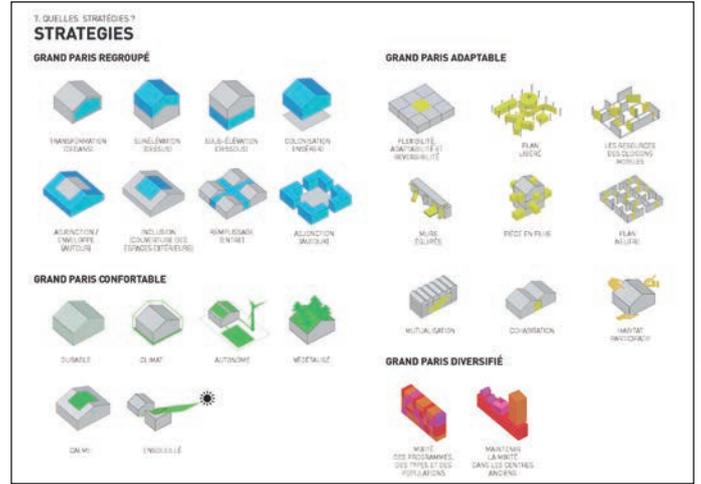
Illustrations issues des travaux de certaines équipes du Conseil Scientifique de l'AIGP

Transformer l'existant



© AJN, AREP, ACD, Consultation internationale 2008, le grand pari(s) de l'agglomération parisienne

Élaborer des stratégies de densification de l'existant



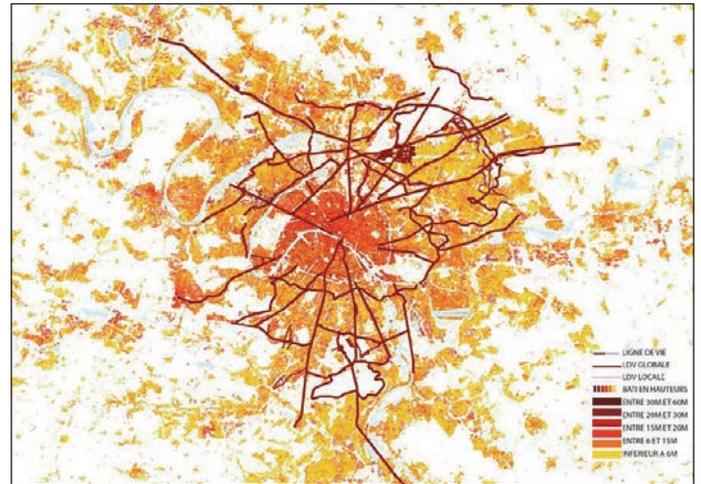
MVRDV avec AAF et ACS - Habiter le Grand Paris © Atelier International du Grand Paris, 2013

Intensifier les lisières



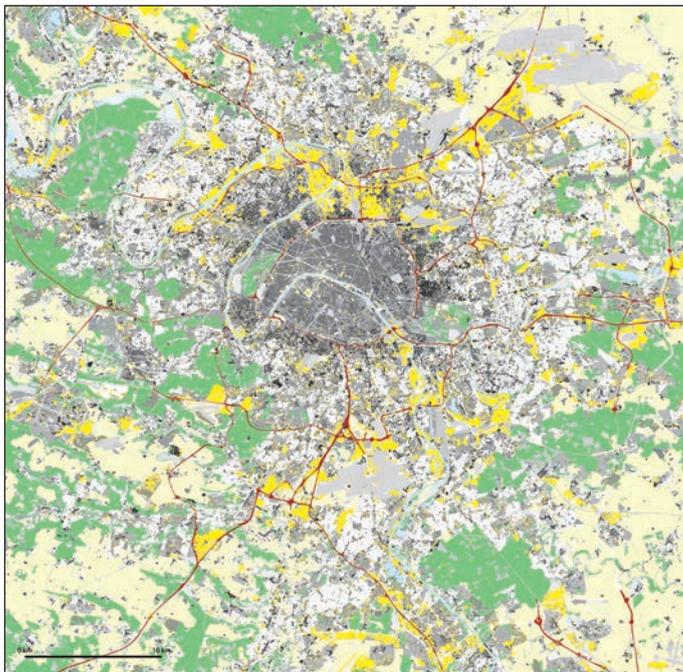
© AJN, AREP, ACD, Consultation internationale 2008, le grand pari(s) de l'agglomération parisienne

Intensifier le long des lignes de vie, les « boulevards »



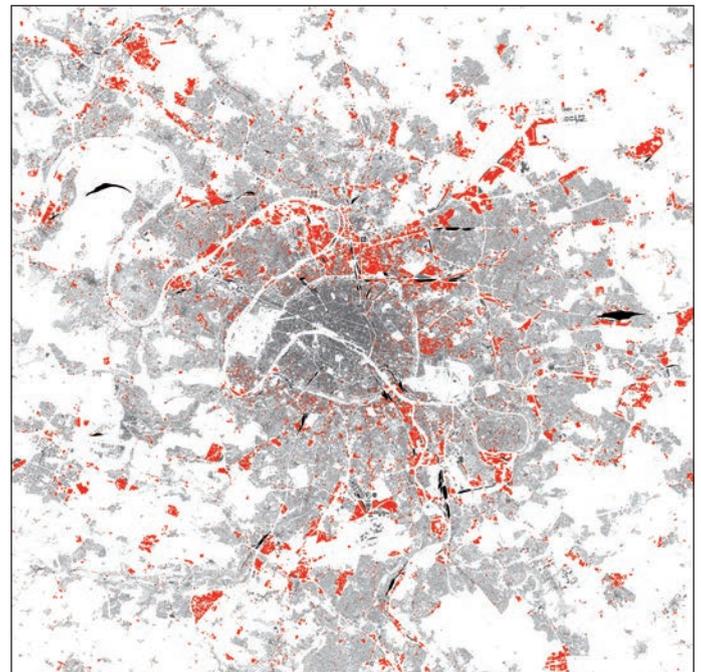
Agences Elizabeth et Christian de Portzamparc - Systèmes Métropolitains du Grand Paris © Atelier International du Grand Paris, 2014

Utiliser le foncier disponible



Agence François Leclercq, Atelier Lion & associés, Marc Mimram - Habiter le Grand Paris © Atelier International du Grand Paris, 2013

Densifier les zones d'activités



© Bernardo Secchi & Paola Viganò, Studio 09, Consultation internationale 2008, le grand pari(s) de l'agglomération parisienne





La trame viaire, un enjeu à toutes les échelles



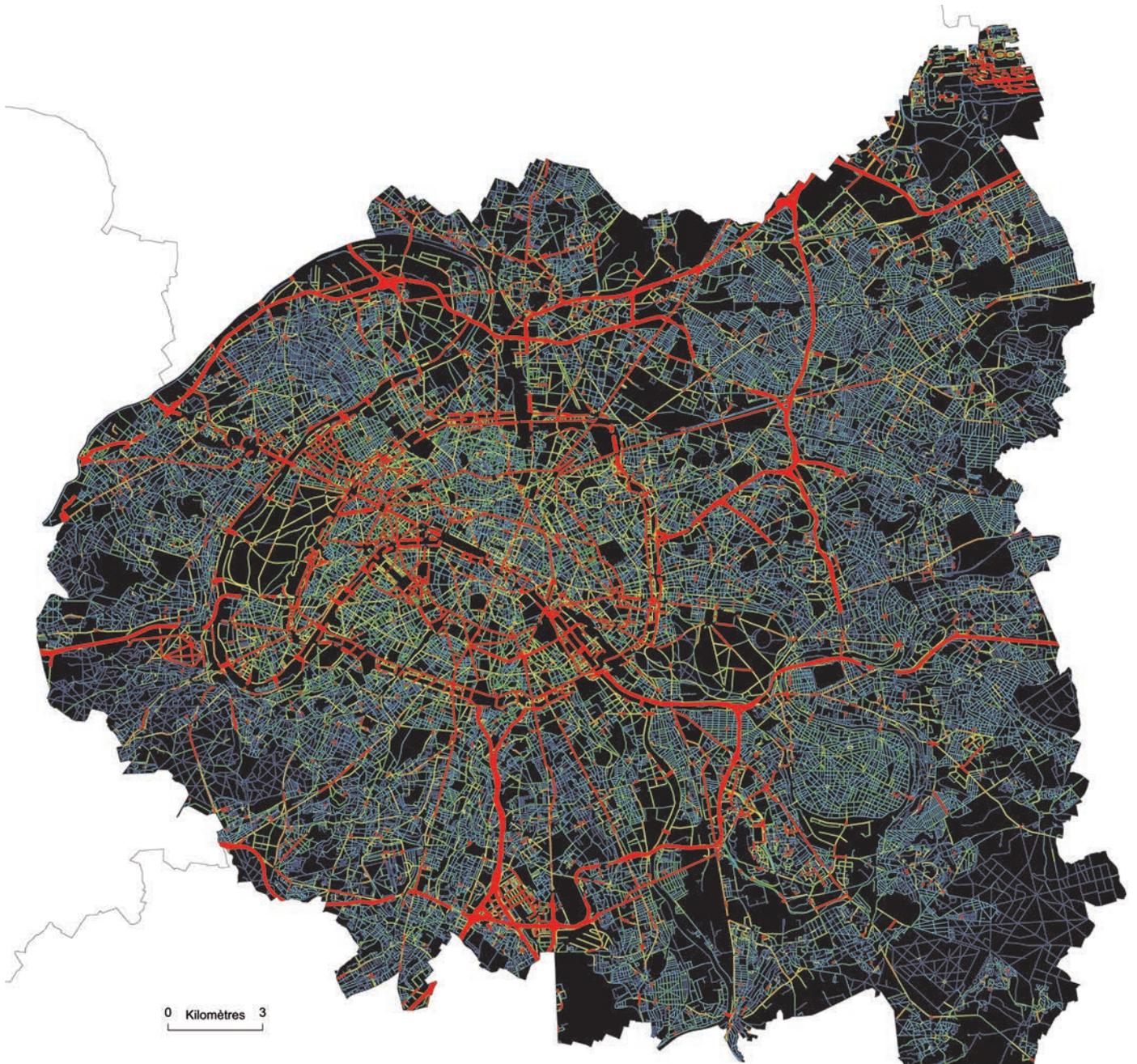
→ Un réseau historique qui structure l'organisation de la métropole

- Les grands tracés du XIX^e siècle et les anciennes routes nationales forment des espaces publics fondateurs pour la métropole, remarquables par leur histoire, leurs continuités, leur ampleur et leurs plantations d'alignement.
- Un petit nombre de grands boulevards existe en proche couronne : 7 à 8 % des voies en Seine Saint-Denis, dans le Val-de-Marne ou les Hauts-de-Seine, mais près de 18 % à Paris.
- Ces grands tracés sont porteurs d'urbanité et de centralités anciennes à valoriser.
- Des plantations à haute tige sont remarquables sur ces voies : la trame verte reste encore discontinue et inégale.
- Ces grands tracés ont un rôle séculaire de voies à grande circulation : jusqu'à 30 000 à 40 000 véhicules/jour pour les plus importants (exRN7, exRN2, RD920).

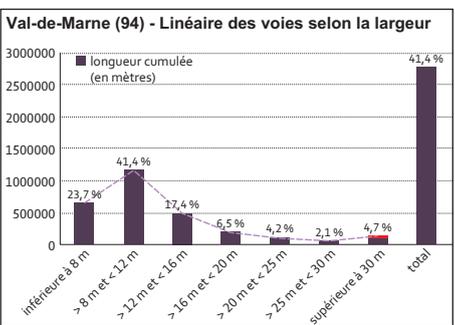
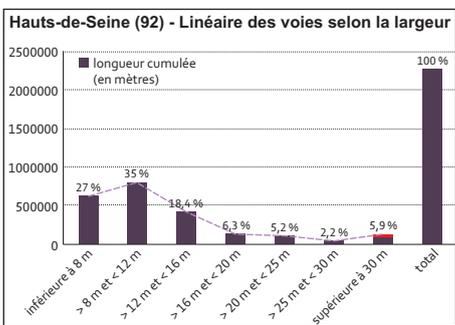
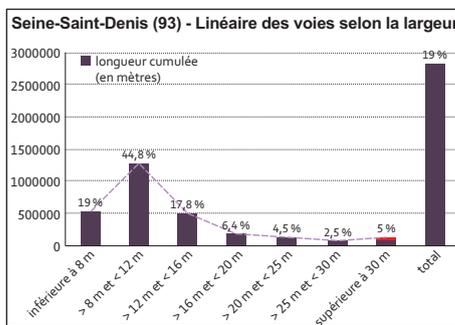
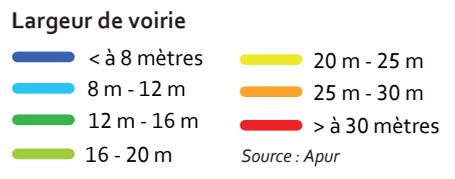
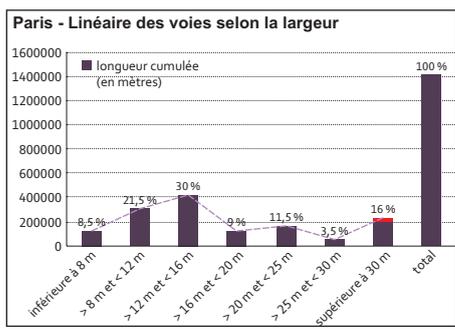
- Ces espaces publics sont marqués par des logiques routières d'après-guerre et des pratiques d'aménagement qui tendent à s'inverser avec l'arrivée des tramways et des TCSP.

La carte des largeurs de voies a été réalisée par calculs informatiques correspondant à la limite entre l'espace privé de l'îlot et l'espace public pour chaque tronçon de voie. La largeur inclut donc les trottoirs et la chaussée.

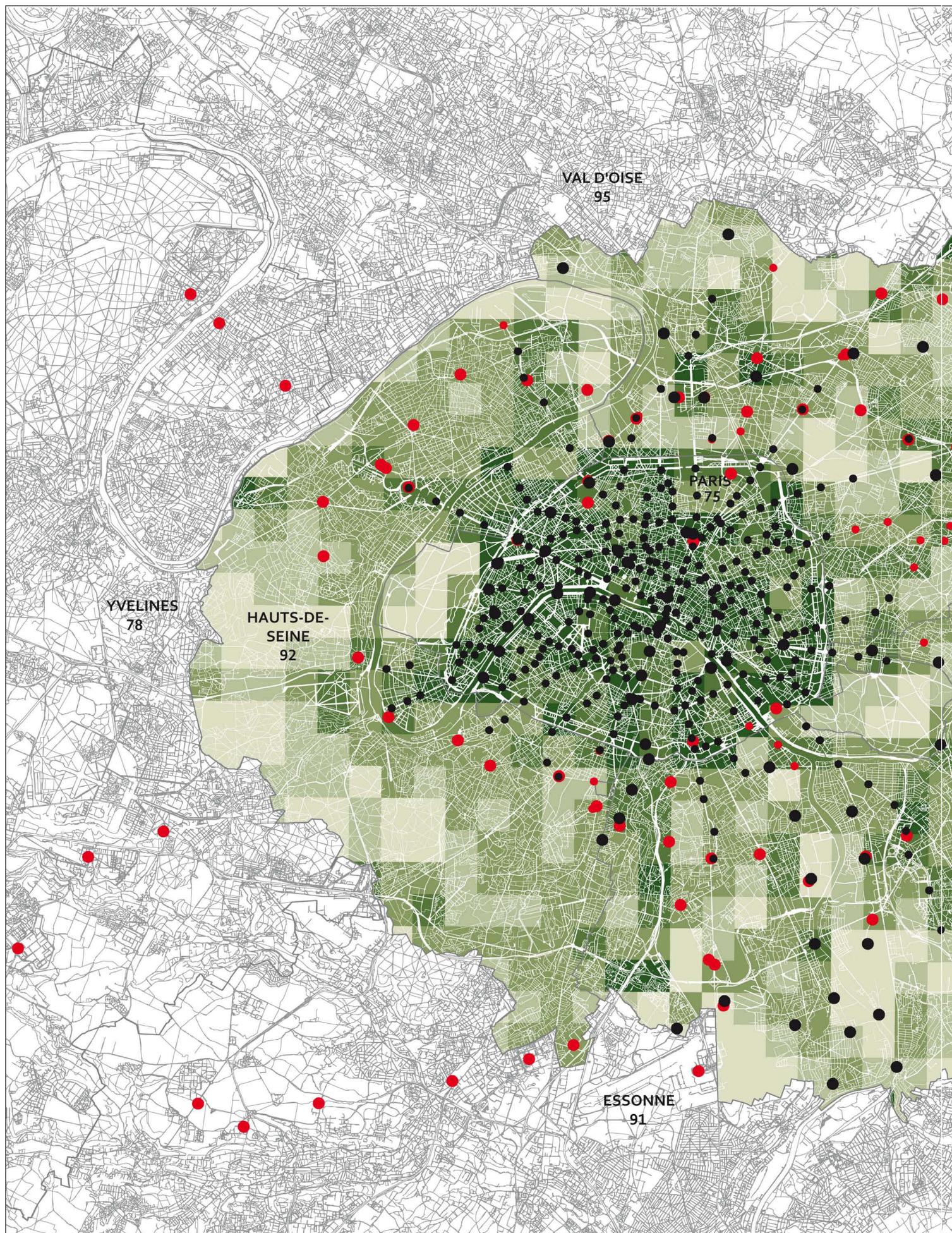
La majorité des voies hors Paris font moins de 12 m de large : 64 % des voies dans le département 93, 62 % des voies dans le 92, 65 % dans le 94 alors que les voies de moins de 12 m ne représentent que 30 % des voies à Paris. Dans les départements 92, 93, 94, les voies de plus de 30 m correspondent aux autoroutes et à quelques voies radiales. Cette faible largeur des voies est une contrainte forte pour réaliser des voies réservées aux bus et aux vélos tout en maintenant la circulation.

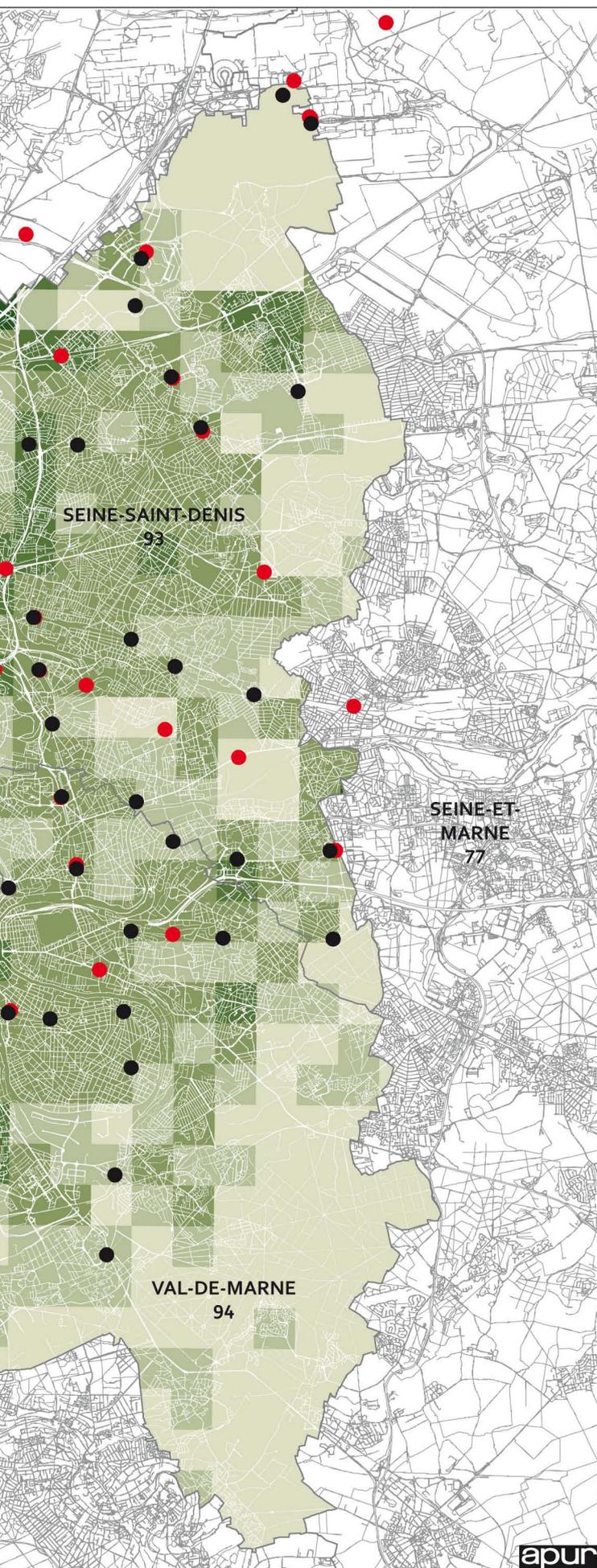


apur



L'espace public, une sollicitation croissante et évolutive





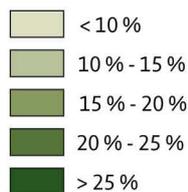
L'espace public, très inégalement présent dans la métropole, est de plus en plus sollicité.

L'augmentation des déplacements à pied conduit peu à peu à la transformation d'un espace public essentiellement routier à un espace public « en ville », bordé de trottoirs et retrouvant des alignements d'arbres. Le rabattement sur les gares en transports lourds, existantes et futures, est un enjeu fondamental pour optimiser le réseau de transports collectifs et répondre aux besoins en déplacements dans le cœur d'agglomération. Cette question recouvre autant celles des modes de déplacement que la réalité et la qualité de l'accessibilité des gares par l'espace public.

Dans le cœur d'agglomération, le renforcement de cette desserte privilégie une optimisation des modes existants et le développement des modes alternatifs à la voiture : amélioration du réseau bus, politique active en faveur des vélos et de leur stationnement, développement de stations de type Velib' et Autolib'... Le STIF, la SGP, la RATP, les Conseils Généraux travaillent déjà sur la desserte en transports collectifs et les itinéraires cyclables dans les périmètres des gares actuelles et futures. Le STIF développe également un programme de réalisation d'abris-vélos en gares (Veligo) mené avec d'autres partenaires comme la SNCF, la Région Île-de-France ou les collectivités, portant le nombre de places de stationnement à 20 000 à l'horizon 2020.

Les espaces de voirie rapportés à un carroyage de 500 m

Ratios des espaces de voirie



Gares ou stations de transport ferré

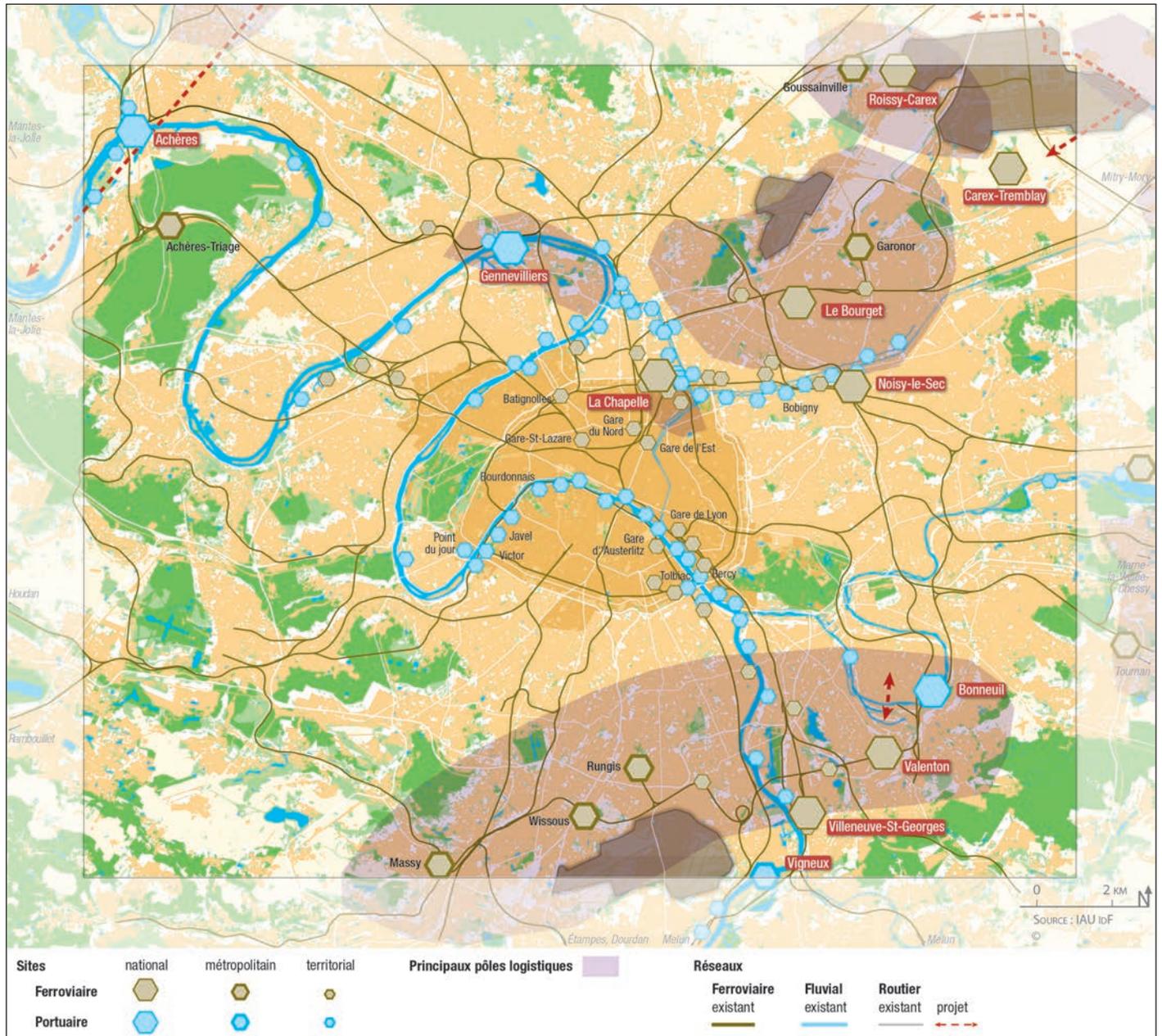
- Gare RER et Grand Paris en projet
- Station de métro en projet
- Gare RER existante
- Station de Métro existante

Source : Apur/BdRef
Février 2013





Un maillage de la logistique selon plusieurs échelles

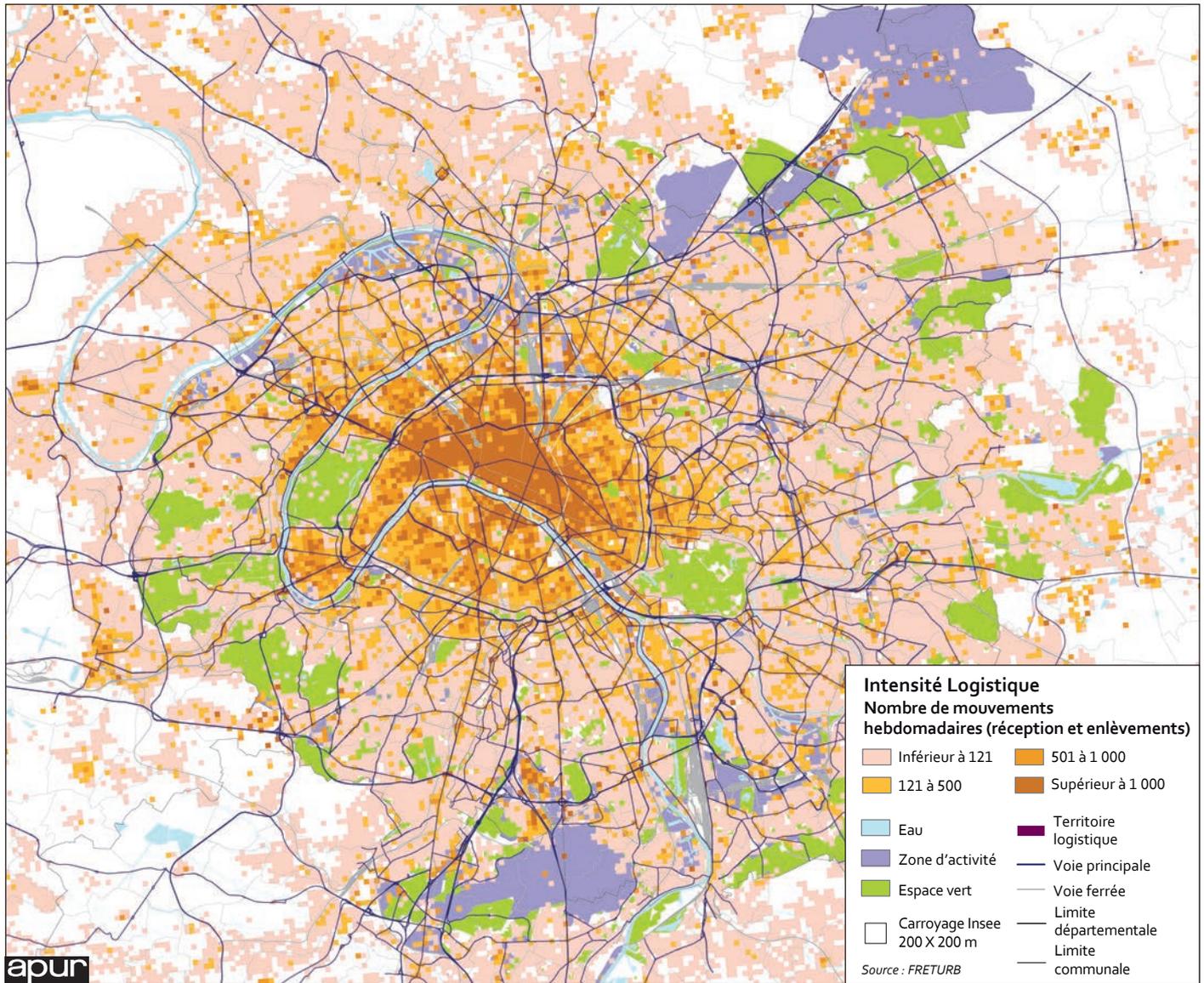


→ Une infrastructure logistique d'envergure nationale et locale

- La métropole du Grand Paris est le lieu de convergence national d'un réseau autoroutier et d'un réseau ferré situés sur de grands corridors d'échanges internationaux, favorisant l'implantation d'entrepôts à rayonnement national. Des éléments forts comme l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle, le Marché d'Intérêt National de Rungis ou le port de Gennevilliers complètent cette armature logistique.
- L'Île-de-France concentre 25 % du parc immobilier logistique français (20 millions de m² de surfaces utiles) et accueille le plus grand nombre d'entreprises de transport (1/4 des licences délivrées en France).
- Si les grands territoires logistiques franciliens, définis en 1999 par la DRIEA, sont toujours présents (Roissy, Plaine de France-Gennevilliers, Seine Amont-Nord Essonne, Sénart-Centre Essonne, Marne-la-Vallée, Cergy, le Mantois, Saint-Quentin-en-Yvelines), on note cependant, depuis vingt ans, un déplacement progressif vers la grande couronne. Les pressions sur les espaces dédiés aux activités artisanales, industrielles, logistiques et d'entreposage sont fortes dans la métropole. Le processus de tertiarisation, de densification et de mixité dans les

espaces d'activités se traduit par un effet de relégation des activités dites « secondaires » hors du cœur de l'agglomération.

- Ainsi, le poids de la première couronne dans la région en termes de surfaces logistiques est passé de 36 % à 23 %; le parc régional de camions et de camionnettes diminue et s'accompagne d'une utilisation plus fréquente des véhicules utilitaires légers dans le centre de l'agglomération et des poids lourds en grande couronne.
- Sur le territoire de la métropole du Grand Paris, les emprises vouées à l'accueil d'activités industrielles et d'entreposage totalisent 8 300 hectares soit 9 % du territoire. Ces emprises sont localisées à 80 % en Seine-Saint-Denis, dans le Val-de-Marne et les communes en continuité de la première couronne.
- L'organisation logistique s'appuie essentiellement sur le réseau routier francilien avec un trafic poids lourd estimé à 176 000 déplacements internes, 51 700 en échanges avec les autres régions et 14 000 en transit. Ce réseau est surfréquenté et congestionné de 7h à 21h. La mise en place du péage de transit pour les poids lourds au 1^{er} janvier 2015 va concerner 600 km du réseau routier francilien géré par l'État. Il conviendra de veiller dans ce cadre à limiter les reports de trafic sur les réseaux de voies majeures et structurantes de la métropole. Par



ailleurs, la question du stationnement des poids lourds la nuit mérite d'être traitée de façon coordonnée.

- Les enquêtes marchandises réalisées en 1994 et 1995 (dont la mise à jour est en cours sur la région Île-de-France et Bordeaux) ont mis en évidence le lien étroit entre l'activité économique et les livraisons/enlèvements qu'ils génèrent. Ainsi, il est aujourd'hui mis en évidence qu'une pharmacie va générer davantage de mouvements qu'un restaurant, avec des types de véhicules différents, qu'une entreprise du tertiaire génère du trafic, etc. FRETURB, développé par le LET⁽¹⁾, permet, à partir des données du fichier SIRENE⁽²⁾, d'évaluer le nombre de mouvements de marchandises sur une période et un secteur géographique. Un mouvement de marchandises correspond à l'arrêt d'un véhicule pour livraison ou enlèvement, quel que soit le type de véhicule (poids lourds, camionnettes mais aussi véhicules légers ou 2RM).

La carte représente l'évaluation de l'ensemble de l'activité logistique, exprimée en nombre de mouvements hebdomadaires représentés sur une maille de 200 m par 200 m.

- Les modes alternatifs à la route se développent mais restent encore peu utilisés :
 - Le trafic fluvial est dynamique (plus de 22 millions de tonnes) et possède

des réserves de capacité, mais les emprises mouillées restent limitées.

- Le trafic ferroviaire régresse, avec environ 10 millions de tonnes par an, essentiellement sur de la longue distance et ce malgré la préservation des emprises embranchées dans les PLU.
- Le potentiel de report sur le tramway, initié dans certaines villes d'Europe, reste à l'état d'expérimentations et pâtit de l'absence de connexion entre les lignes.
- Les enjeux d'amélioration de la qualité de l'air au centre de l'agglomération imposent de repenser les schémas de distribution urbaine et les types de véhicules utilisés (ex : interdiction des livraisons en véhicules diesel dès 2 020 dans Paris).
- Des nouvelles pratiques logistiques émergent (caisse mobile, transport et préparation de tournée en péniche (Vert Chez Vous), utilisation de véhicules électriques...) mais nécessitent un accompagnement public pour permettre leur développement : ports partagés, bornes de recharges, stations GNV, espaces mutualisés...

(1) Laboratoire d'Économie et des Transports basé à Lyon.

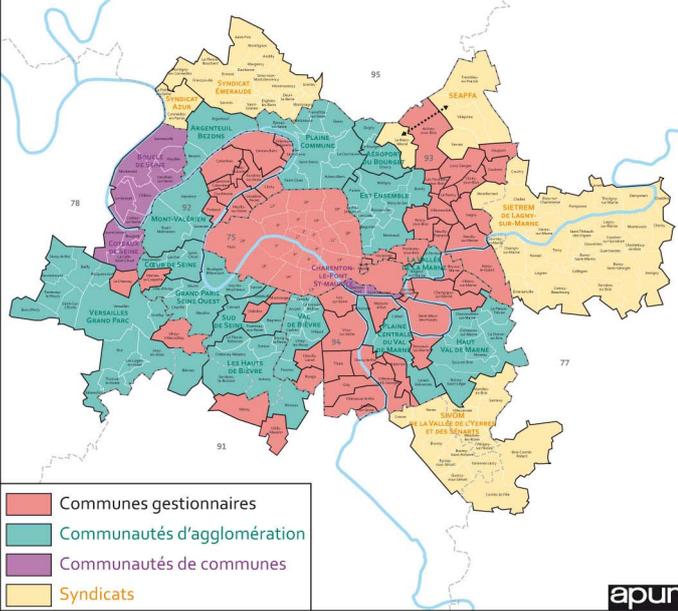
(2) fichier INSEE des établissements économiques et administrations avec type d'activité et nombre d'employés.



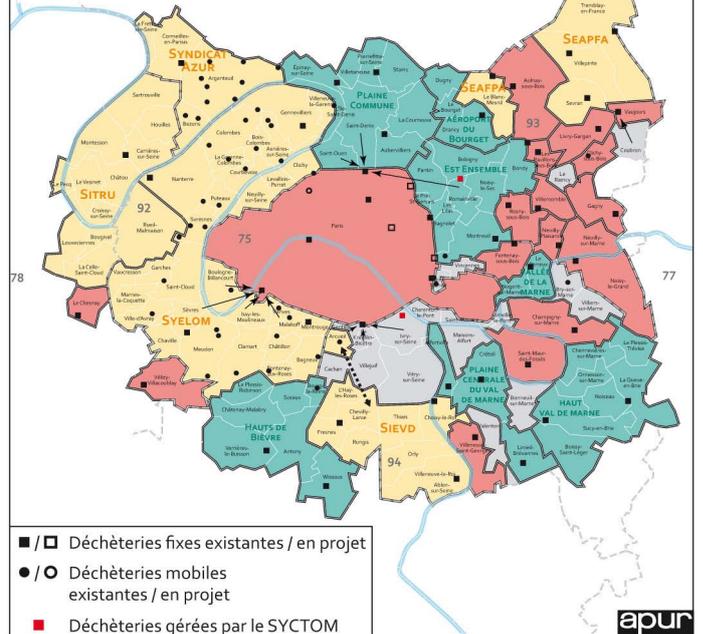


Les déchets ménagers

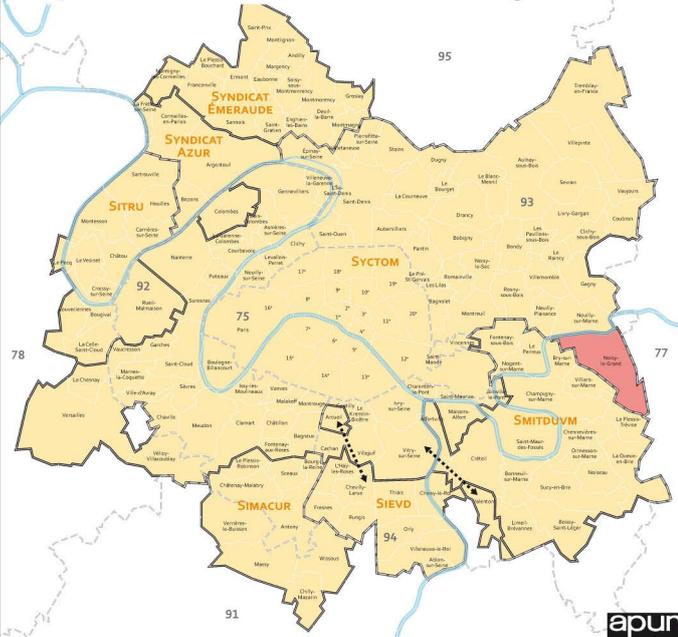
Compétence de la collecte des ordures ménagères et des déchets occasionnels porte à porte



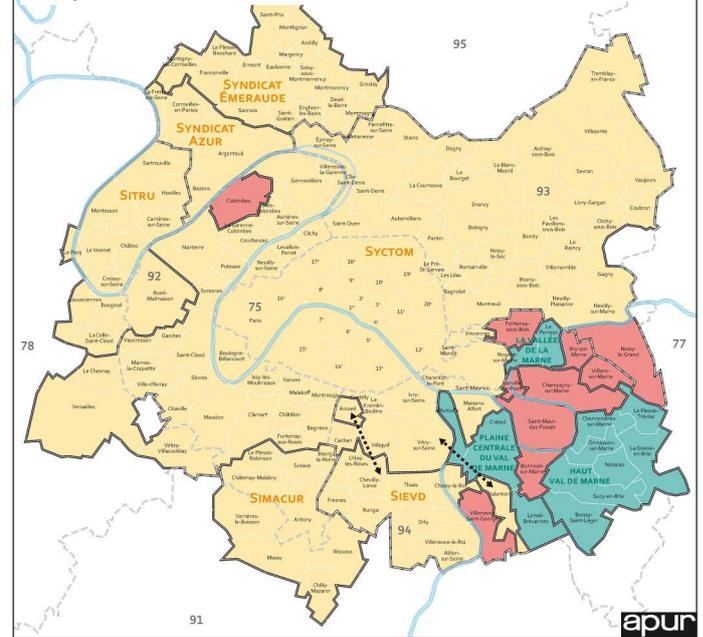
Compétence sur la gestion des déchèteries



Compétence sur le traitement des déchets ménagers



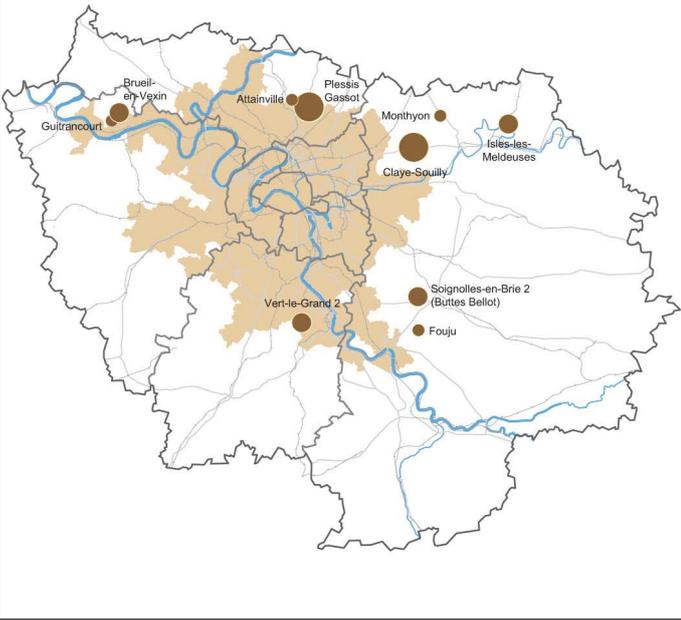
Compétence sur le traitement des déchets occasionnels



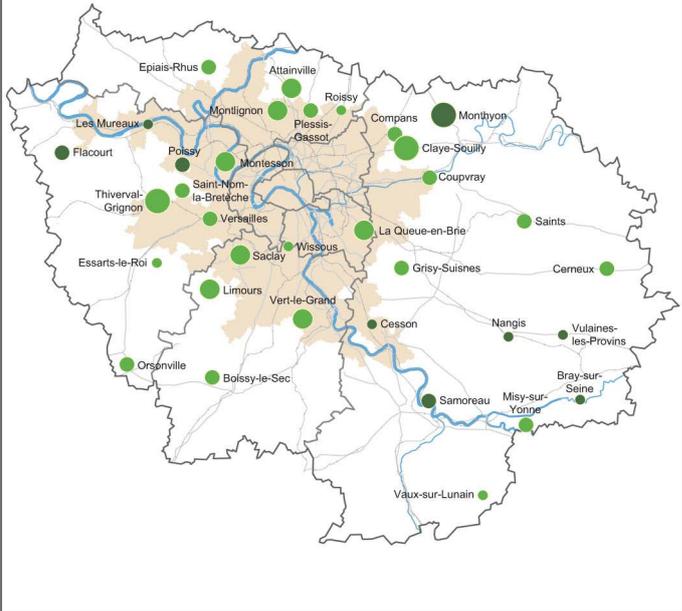
- Dans la métropole, les déchets ménagers et assimilés (DMA) représentent 2,96 millions de tonnes en 2012 (ORDIF ⁽¹⁾), soit un ratio de 440 kg/habitant/an (472 kg/habitant/an pour toute l'Île-de-France). Ils se composent d'ordures ménagères résiduelles (73 %), d'emballages-papiers (7 %), de verre (4 %), et de déchets occasionnels (16 %).
- La gestion de ces déchets est du ressort des communes organisées en syndicats pour ce qui relève du traitement.
- A l'échelle métropolitaine, le traitement des DMA repose en grande partie sur l'incinération (67 %), suivi de l'enfouissement (13 %), de la valorisation matière (15 %), du compostage (2 %), de filière dédiée aux déchets de construction et de démolition (3 %), ou aux déchets électriques (0,2 %), et de la méthanisation (0,2 %). Pour les déchets

- occasionnels (encombrants, déchets verts, etc.), la part de l'enfouissement, basé sur des installations en dehors du territoire de la métropole, est considérable avec 37 % à l'échelle régionale (2010), voire 69 % en ne considérant que les encombrants collectés en porte-à-porte.
- Depuis les années 2000, la tendance est à la diminution de la production de déchets. A l'échelle métropolitaine, l'objectif de réduction de 25 kg/habitant/an entre 2005 et 2014 fixé par le Plan régional d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PREDMA, 2009) est atteint dès 2012, le prochain objectif étant une réduction de 50 kg entre 2005 et 2019. La réduction observée entre 2005 et 2012 est toutefois plus forte à Paris (-40 kg) que dans le 92 (-28 kg), le 94 (-27 kg), et surtout le 93 (-3 kg).

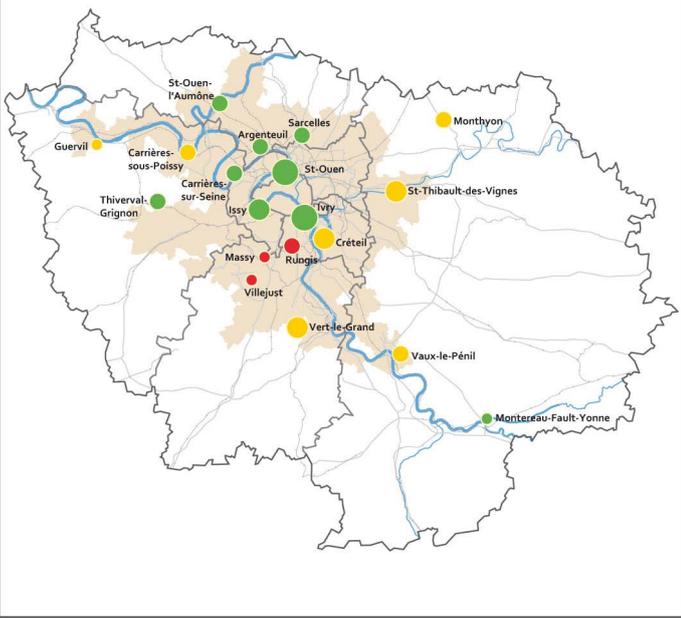
Localisation des sites d'enfouissement



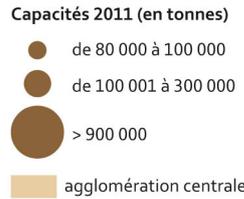
Localisation des centres de compostage



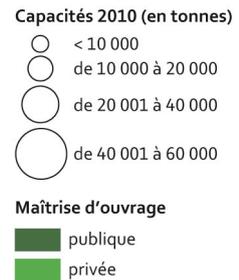
Localisation des 19 centres d'incinération



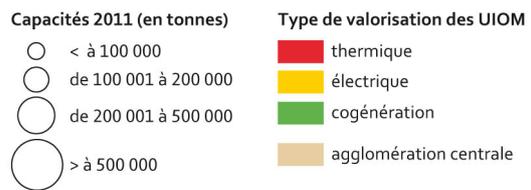
Installations de stockage de déchets non-dangereux en IdF en 2010/2011



Installations de compostage en IdF en 2010/2011



Usines d'incinération (UIOM) en IdF en 2011

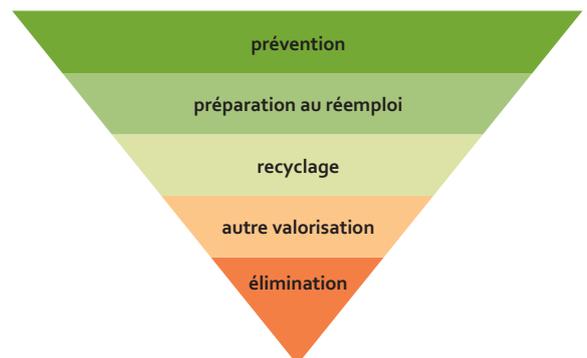


Source : ORDIF **apur**

- Les objectifs du PREDMA visent à horizon 2019 à diminuer la production de déchets, à augmenter le recyclage (+60 %, base 2005), à développer le compostage et la méthanisation (+100 %), à développer la valorisation énergétique tout en limitant le recours à l'incinération (pas de nouvelles unités et un plafonnement des capacités d'incinération) et à limiter l'enfouissement.
- La loi MAPTAM prévoit que la métropole élabore un plan de rationalisation des outils d'aménagement et des syndicats intervenants sur son ressort territorial.

HIÉRARCHIE DES DÉCHETS

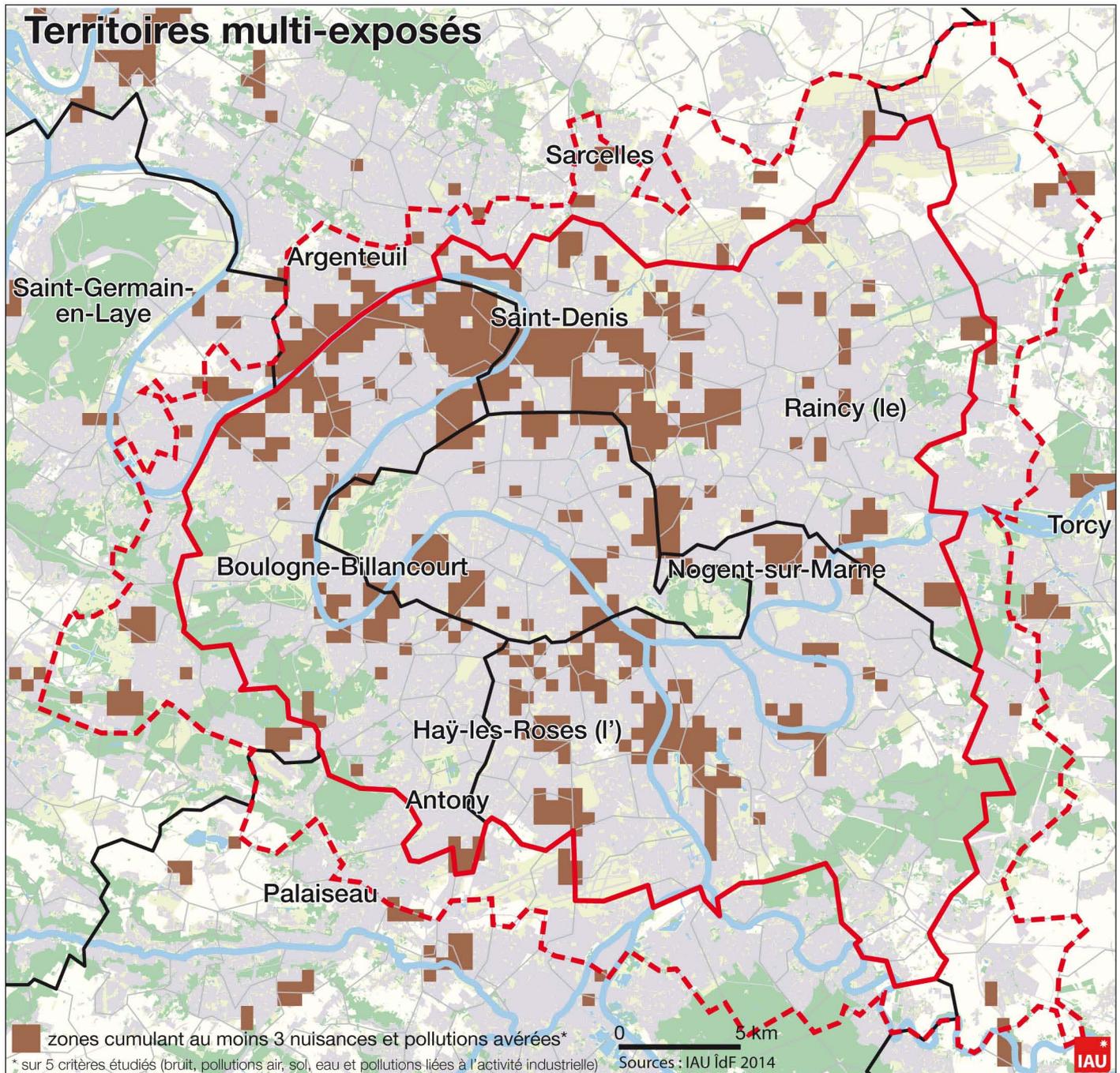
Directive cadre européenne relative aux déchets (Directive 2008/98/CE)



(1) Observatoire Régional des Déchets d'Île-de-France, www.ordif.com

Les nuisances environnementales

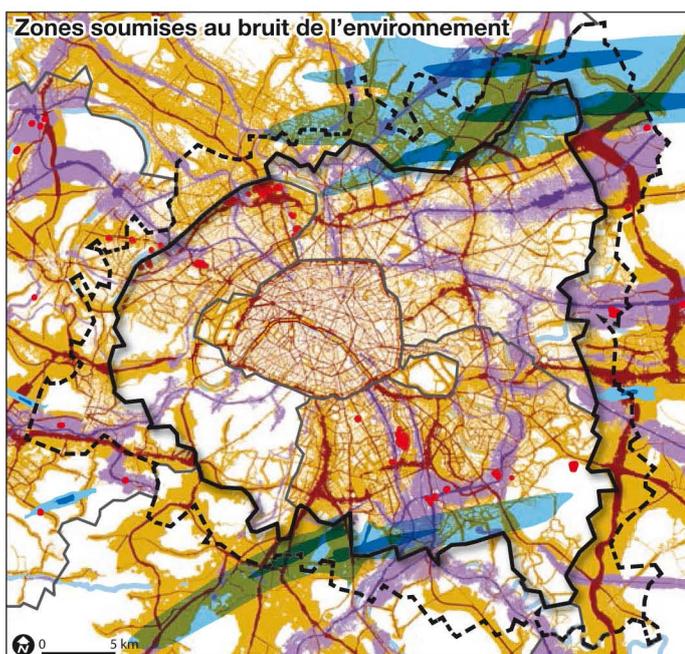
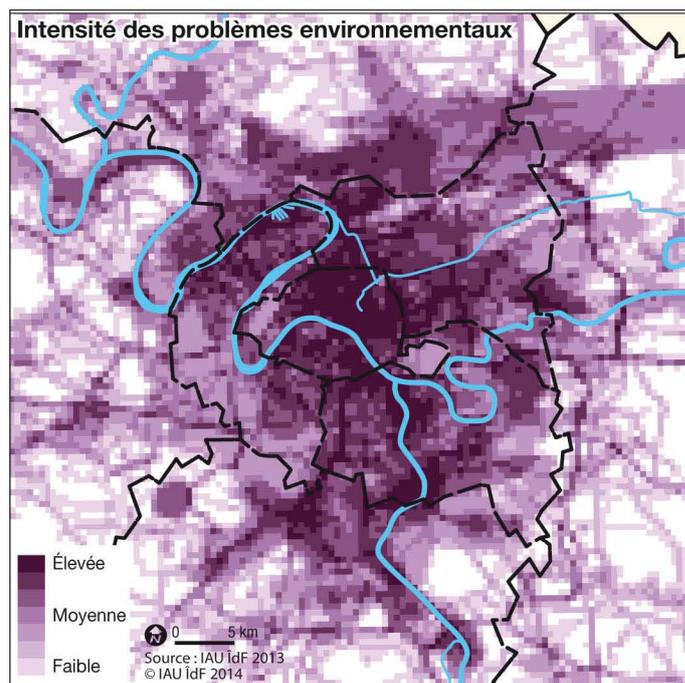
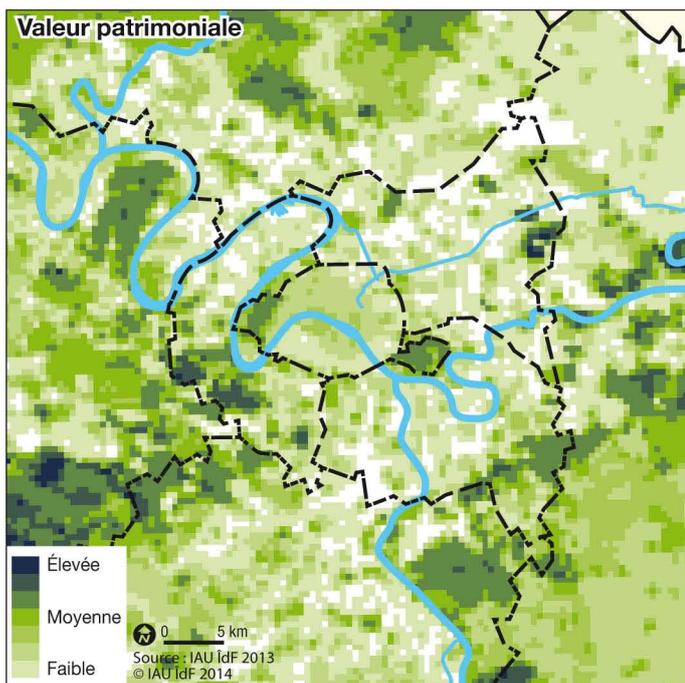
Les inégalités environnementales



→ Des territoires multi-exposés

- Les territoires ne sont pas également dotés sur le plan environnemental et l'exposition de la population aux dégradations et impacts environnementaux n'y est pas homogène.
- Certains territoires sont dits « multi-exposés » car ils cumulent des nuisances, risques et pollutions. 2 % du territoire régional seraient ainsi exposés à au moins 3 des 5 nuisances et pollutions avérées (pollution de l'air, bruit, pollution des sols, pollution de l'eau, pollutions chroniques liées à l'activité industrielle). Ils représentent environ 15 % de la population et emploi régionale. Ces zones sont plus particulièrement situées dans le cœur de l'agglomération.

- Ce cumul de handicaps environnementaux est d'autant plus problématique que, bien souvent, ces territoires accueillent des populations vulnérables et/ou sensibles d'un point de vue socio-sanitaire. Il existe en effet en Île-de-France une correspondance forte entre les caractéristiques environnementales et sociales des territoires. On parle alors de cumul d'inégalités ou d'inégalités environnementales.



Sources : Collectivités territoriales, DDT, Driea, Driea, DGAC, RFF, BruitParif 2011, IAU IdF 2012 © IAU IdF 2014

Niveau de bruit - indicateur Lden

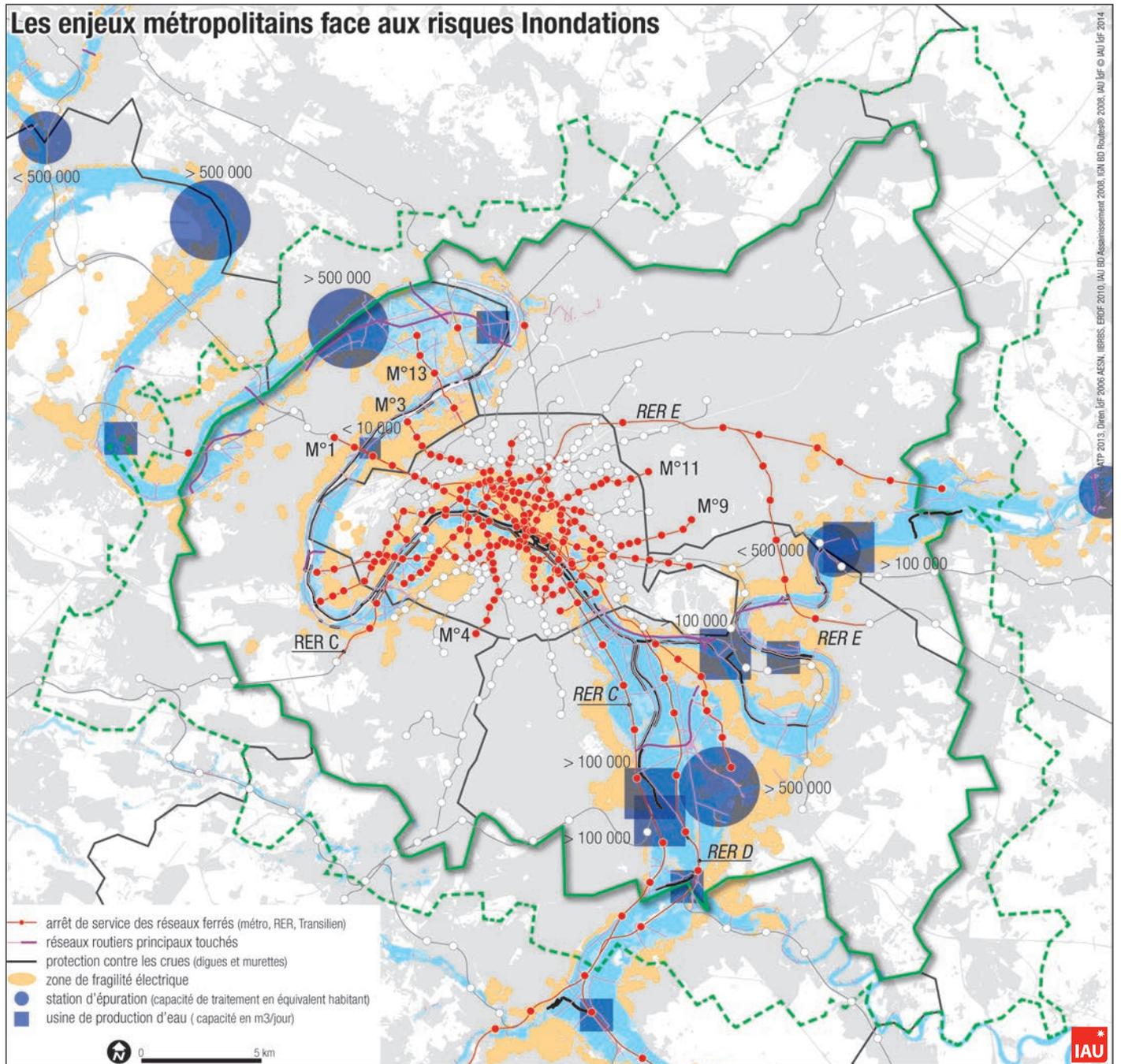
Type	Aérien	Fer (hors LGV)	Route	ICPE*
Dépassement des seuils réglementaire	Seuil à 55 dB 55 à 65 (light blue) sup à 65 (dark blue)	Seuil à 73 dB (purple)	Seuil à 68 dB (brown)	Seuil à 71dB (red)
Niveau de bruit moyen (≥ 55 dB)		(light purple)	(orange)	(grey)

*Installation classée pour la protection de l'environnement





Les risques naturels et technologiques



→ Un territoire fortement exposé aux risques naturels et technologiques

La métropole du Grand Paris est largement exposée aux risques d'inondations par débordement :

- Le taux d'urbanisation de la zone inondable est très élevé (90 % des communes);
- 336 850 logements, 696 000 habitants, 49 700 établissements et 586 000 emplois sont en zone inondable.

Pour les autres risques, on note :

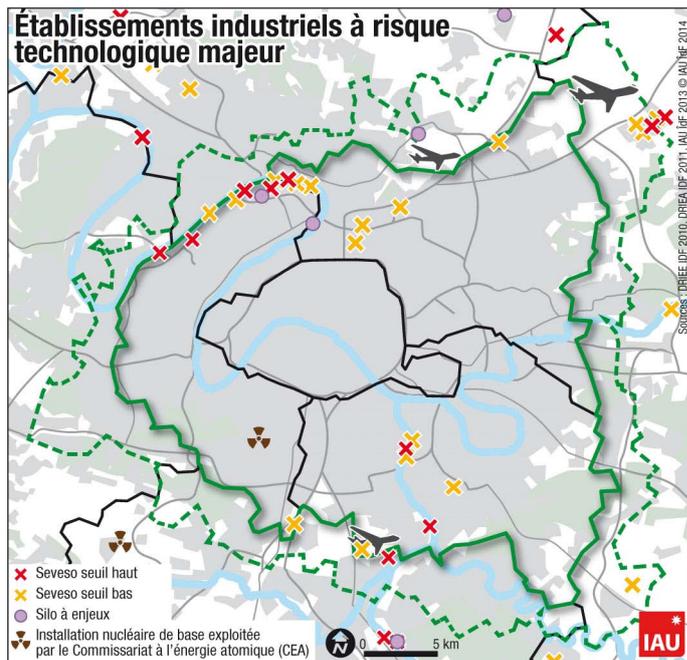
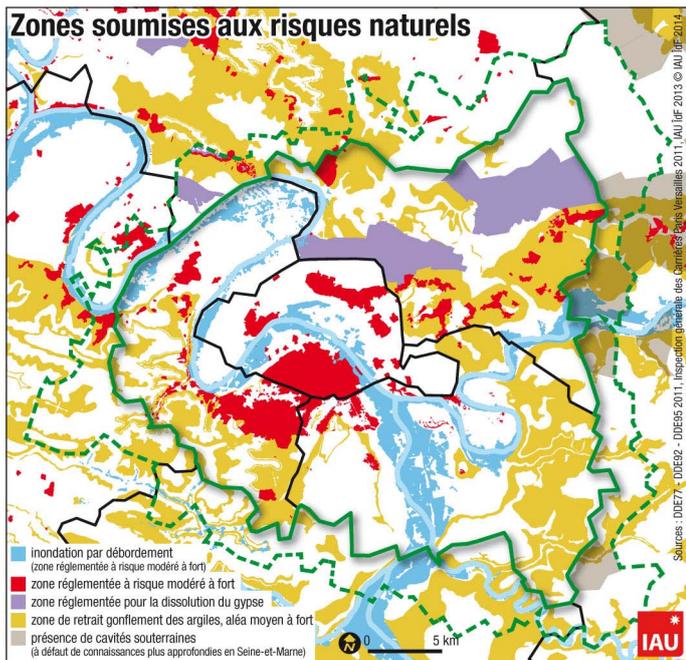
- 6 dépôts d'hydrocarbures classés Seveso « seuil haut », dont 3 à Gennevilliers;
- 1 310 km de canalisation souterraine de fluides sous pression (694 km pour GRT Gaz);

- la gare de triage de Drancy-Le Bourget;
- 82 communes regroupant 2 758 ha de zones sous minées;
- une grande vulnérabilité aux risques de retrait-gonflement des sols argileux, notamment pour les maisons individuelles (fissures) en Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne;
- des inondations par ruissellement liées à des crues d'orage et aux débordements de réseaux.

La vulnérabilité du système métropolitain n'est pas à minorer face aux risques d'inondations : une crue centennale entraînerait une perte de fonctionnement des réseaux structurants de la métropole et démultiplierait les enjeux en dehors même de la zone inondable.

Seraient concernés :

- 1,4 millions d'habitants et 568 000 emplois supplémentaires concernés par les zones de fragilité électrique en cas de crue centennale;

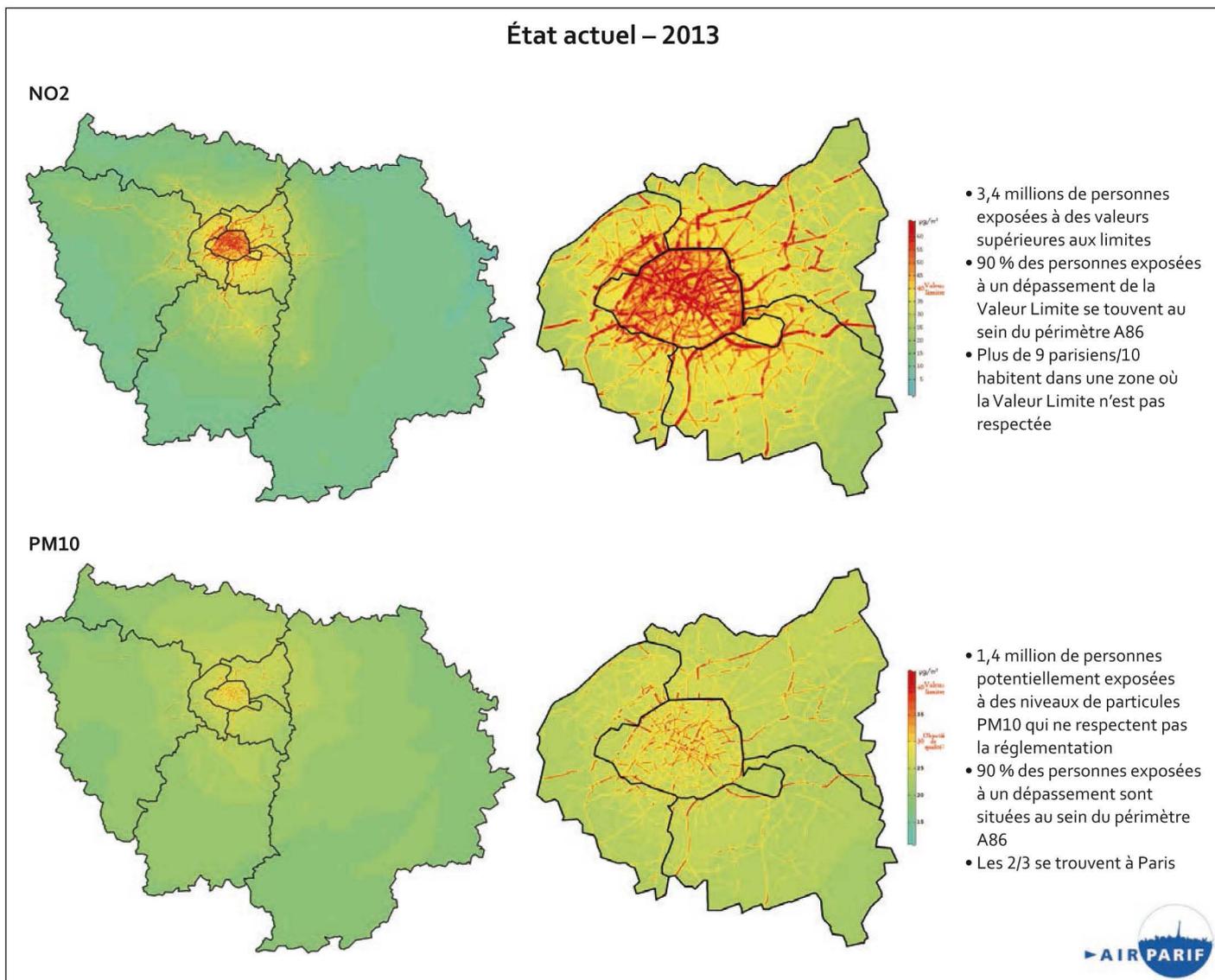


- les 3 plus grosses stations d'épuration de l'agglomération parisienne (2,5 millions équivalent habitants) ;
- les 8 usines de production d'eau potable (1.983 000 m³ / jour) ;
- les 3 usines d'incinération de déchets ménagers du SYCTOM ;
- 206 stations de métro sur les 332 fermées (207 km sur les 337 km du réseau RATP) ;

Les coûts de dommages directs sont estimés entre 3 à 30 milliards d'euros.

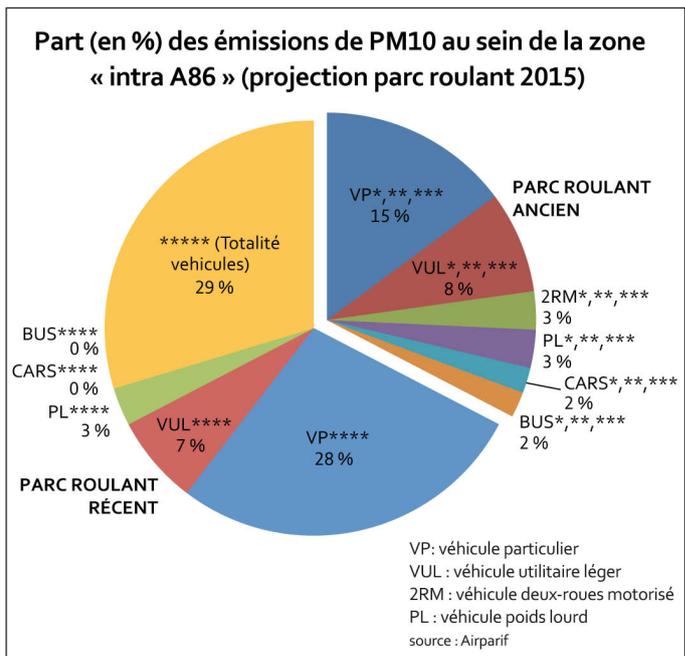
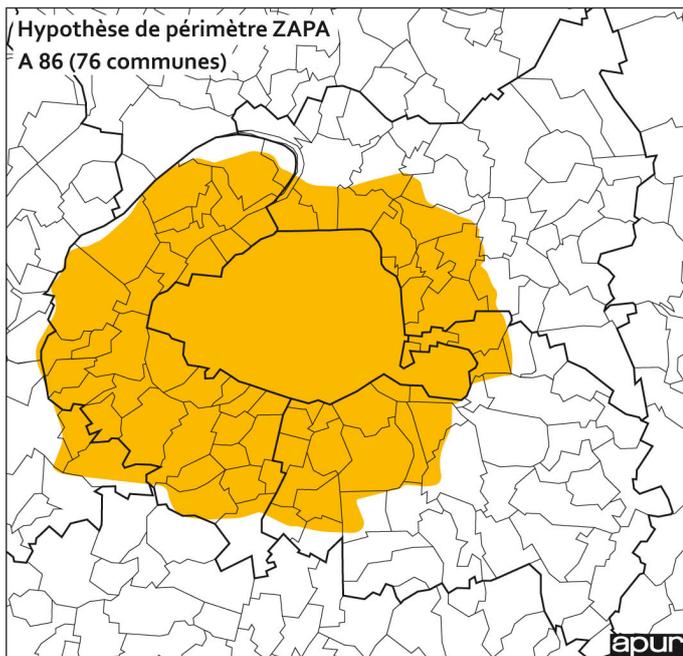
- Le renouvellement urbain : la zone inondable étant déjà urbanisée à 90 %, les enjeux de la construction sont liés aux problématiques du renouvellement urbain dans un contexte de densification ;
- Le rôle des espaces ouverts : ceux de ces espaces qui sont sous minés offrent l'opportunité d'aménager des espaces verts dans des secteurs carencés (Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne). Leur maintien sur le territoire métropolitain participerait également à la préservation des zones d'expansion des crues.

L'amélioration de la qualité de l'air



→ Un niveau de pollution aux PM et aux NO₂ important

- Les niveaux de concentration de particules fines (PM₁₀) et de dioxyde d'azote (NO₂) dépassent fréquemment les seuils fixés par l'union européenne.
- Plus de 3 millions de Franciliens, pour la plupart résidant en cœur d'agglomération, sont ainsi exposés à un air de mauvaise qualité, avec des risques avérés pour leur santé.
- 90 % des personnes exposées à un dépassement se trouvent à l'intérieur de l'A86.
- La moitié des émissions d'oxyde d'azote (NO_x) et le quart des émissions de particules (PM₁₀ et PM_{2,5}) en Île-de-France proviennent du trafic routier.
- Sur proposition de l'État, la Ville de Paris et Plaine Commune ont réalisé en 2011 et 2012 une étude de faisabilité de Zone d'Action Prioritaire pour l'Air (ZAPA). Les études menées de février 2011 à juillet 2012 par l'Apur et les organismes partenaires (Airparif, DRIEA, services de la Ville de Paris), ont ainsi clairement montré les limites du dispositif ZAPA (Zone d'Action Prioritaire pour l'Air) dans le contexte francilien, à la fois pour des raisons techniques, réglementaires, socio-économiques et politiques. Les solutions à trouver dépassent l'échelon communal pour agir efficacement et la suppression des seuls véhicules les plus anciens de la circulation n'a pas d'effet suffisant car le parc roulant récent contribuant aussi aux émissions de polluants.
- La bonne échelle d'intervention semble être l'échelle métropolitaine : la quasi-totalité des populations affectées par une mauvaise qualité de l'air résident dans la zone infra A86.

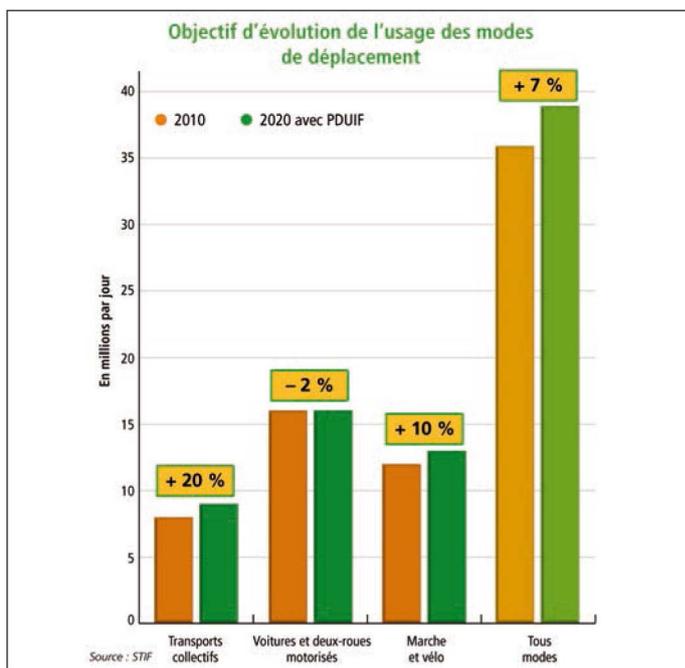


Nombre de véhicules de transports de marchandises impactés par la mise en place d'une ZAPA selon deux périmètres et deux types d'interdiction (estimation basse)

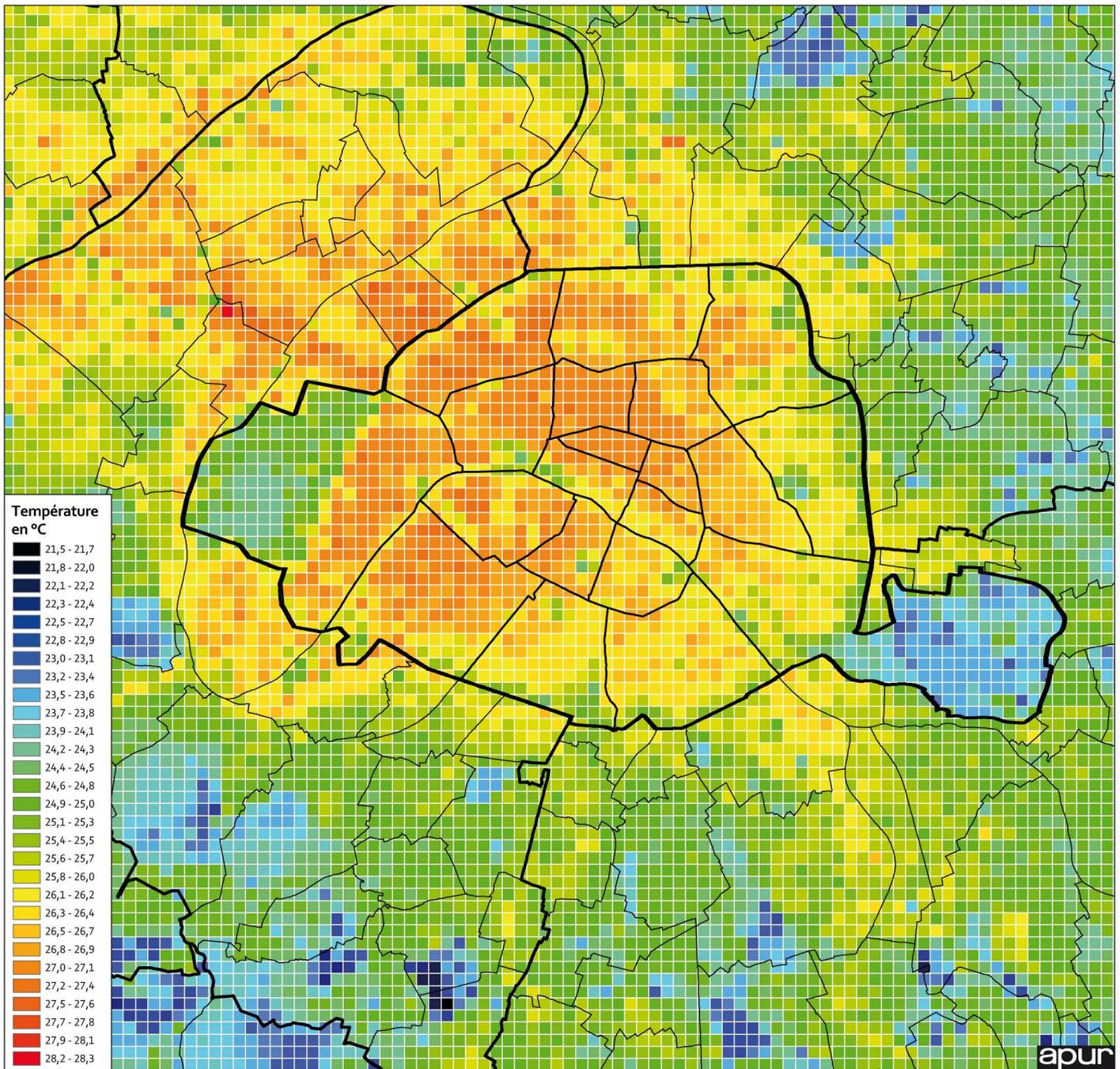
Périmètre	Dénomination	Total parc roulant	Interdits ≤ 2* Autorisés : 3*, 4*, 5*	Interdits ≤ 3* Autorisés : 4*, 5*
Paris	VUL	44 959	5 400 (12 %)	14 800 (33 %)
	PL	23 449	11 500 (49 %)	11 500 (49 %)
A86	VUL	68 796	13 000 (19 %)	31 000 (45 %)
	PL	42 553	23 800 (56 %)	23 800 (56 %)

Selon le degré et le périmètre d'interdiction, le nombre de véhicules/jour impactés (VUL + PL) varie de 16 900 à 54 800.

Sources : estimation Apur à partir des données Freturb (LET, DRIEA), Mimoza (CITEPA) et enquête « véhicules roulants » (DVD, Ville de Paris, 2011-2012)



Les îlots de chaleur et les îlots de fraîcheur



→ Des inégalités climatiques au sein de la métropole

La grande variété des modes d'occupation du sol au sein de la métropole a pour conséquence de fortes disparités climatiques sur des échelles géographiques relativement restreintes.

La zone dense de la métropole est affectée d'un climat anormalement chaud aussi bien en hiver qu'en été à cause de la forte minéralisation de l'espace.

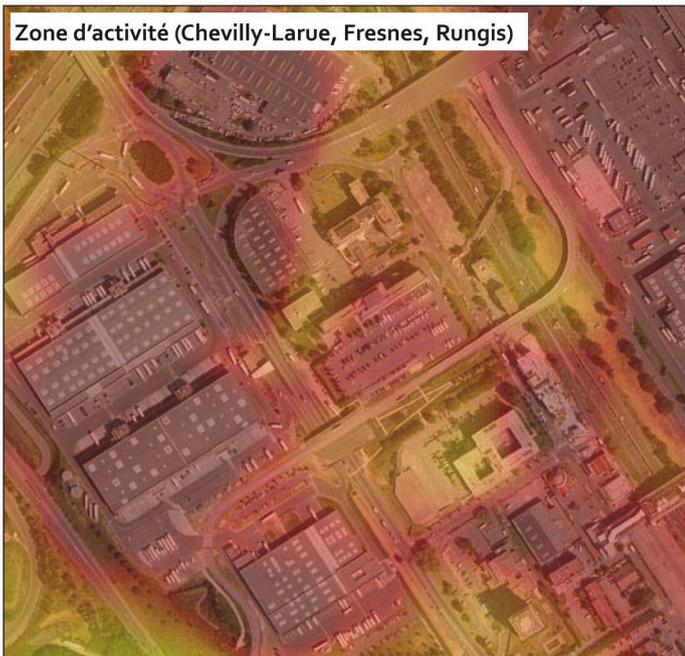
Cette anomalie climatique est aussi nommée « îlot de chaleur urbain ». Ce phénomène peut avoir des conséquences sanitaires catastrophiques lors des canicules, comme cela a été constaté au cours de l'été 2003.

L'îlot de chaleur urbain est particulièrement visible la nuit, des différences nocturnes allant jusqu'à 8 °C s'observent couramment (hors période de canicule) entre le cœur de l'agglomération et sa périphérie.

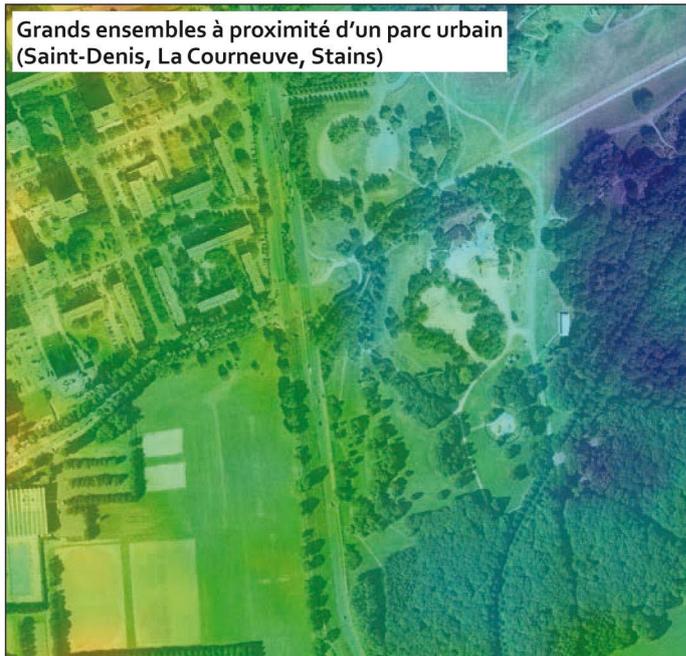
Le phénomène d'îlot de chaleur urbain est encore mal connu et mal cartographié. La raison principale est que le territoire métropolitain est très peu équipé de stations météo. L'instrumentation et le suivi climatique du territoire pourraient faire partie des actions à mettre en œuvre afin de permettre une meilleure d'adaptation de la ville aux changements climatiques.

- Comment encourager le renouvellement des pratiques actuelles d'aménagement urbain ? Les futures opérations d'aménagement devraient davantage prendre en compte l'îlot de chaleur urbain

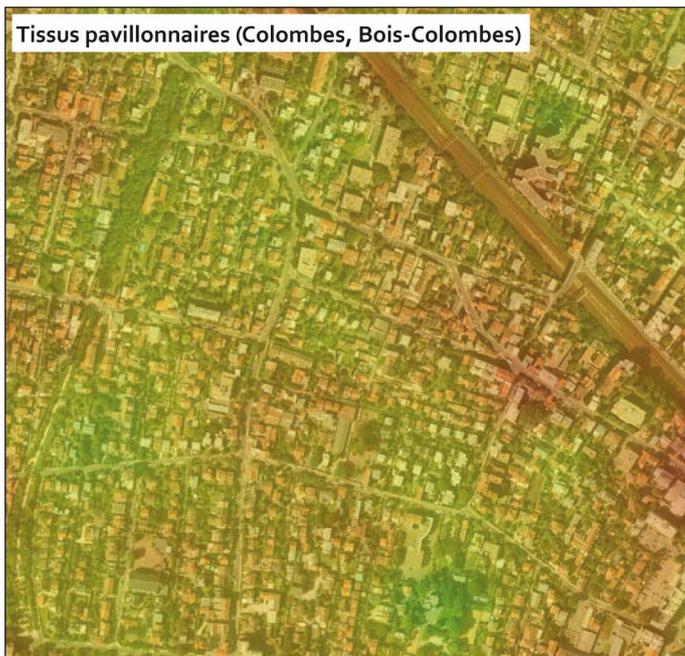
Zone d'activité (Chevilly-Larue, Fresnes, Rungis)



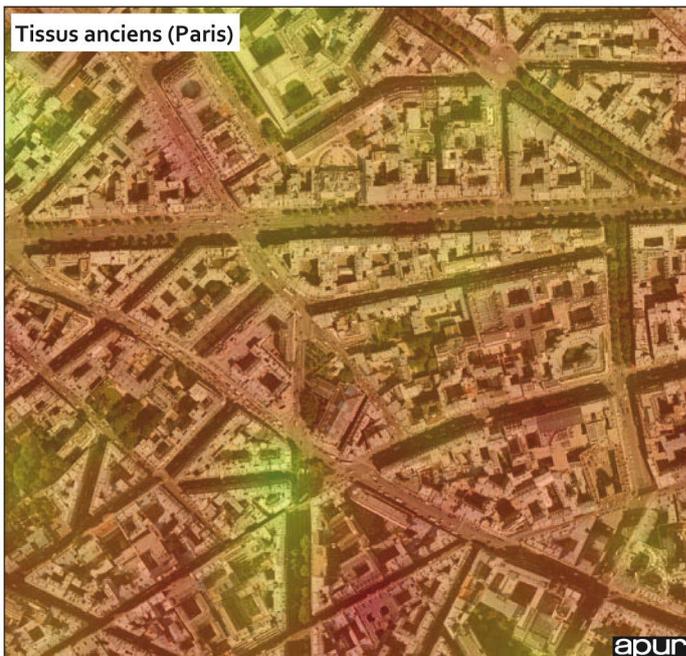
Grands ensembles à proximité d'un parc urbain (Saint-Denis, La Courneuve, Stains)



Tissus pavillonnaires (Colombes, Bois-Colombes)



Tissus anciens (Paris)



dès leur phase de conception. La robustesse des futurs territoires devrait être documentée et devenir décisive dans le choix des formes urbaines.

- La végétalisation diffuse, les matériaux de sols perméables et l'eau non potable sont les outils à privilégier pour concevoir ou adapter des espaces publics car ils permettent de créer ponctuellement des îlots de fraîcheur.

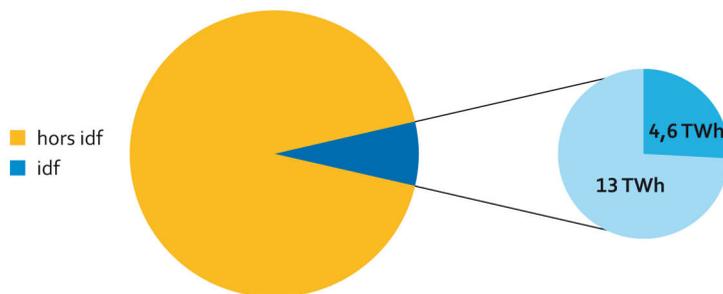




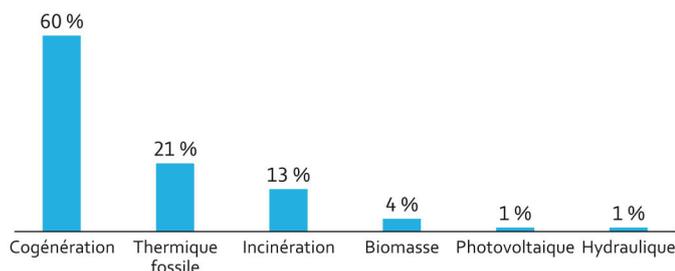
L'énergie

Une dépendance forte

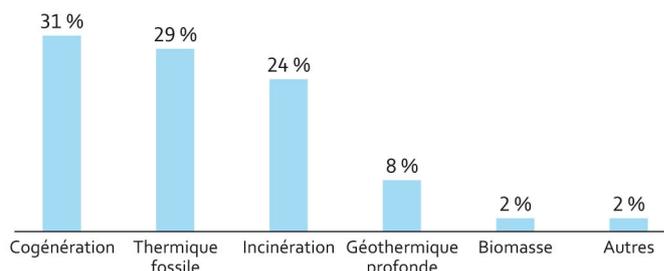
Provenance de l'énergie consommée en Ile-de-France



Production régionale d'électricité : 4,6 TWh

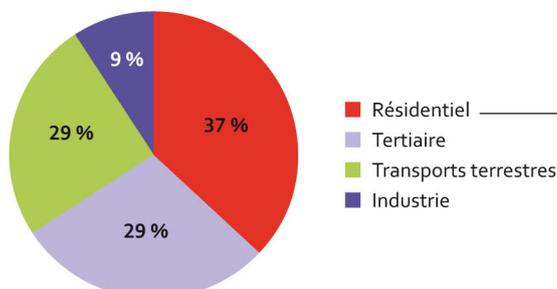


Production régionale de chaleur : 13 TWh



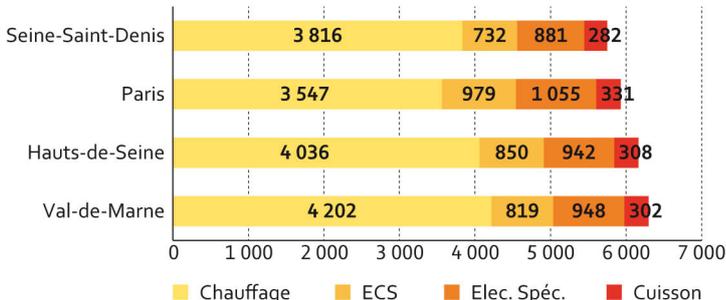
Répartition des consommations d'énergie en Ile-de-France (hors transport aérien)

Consommation totale de l'IdF est de 240 TWh hors transport aérien



Source : ARENE/ADEME

Consommation d'énergie par habitant (kWh/an) de l'habitat dans la métropole



apur

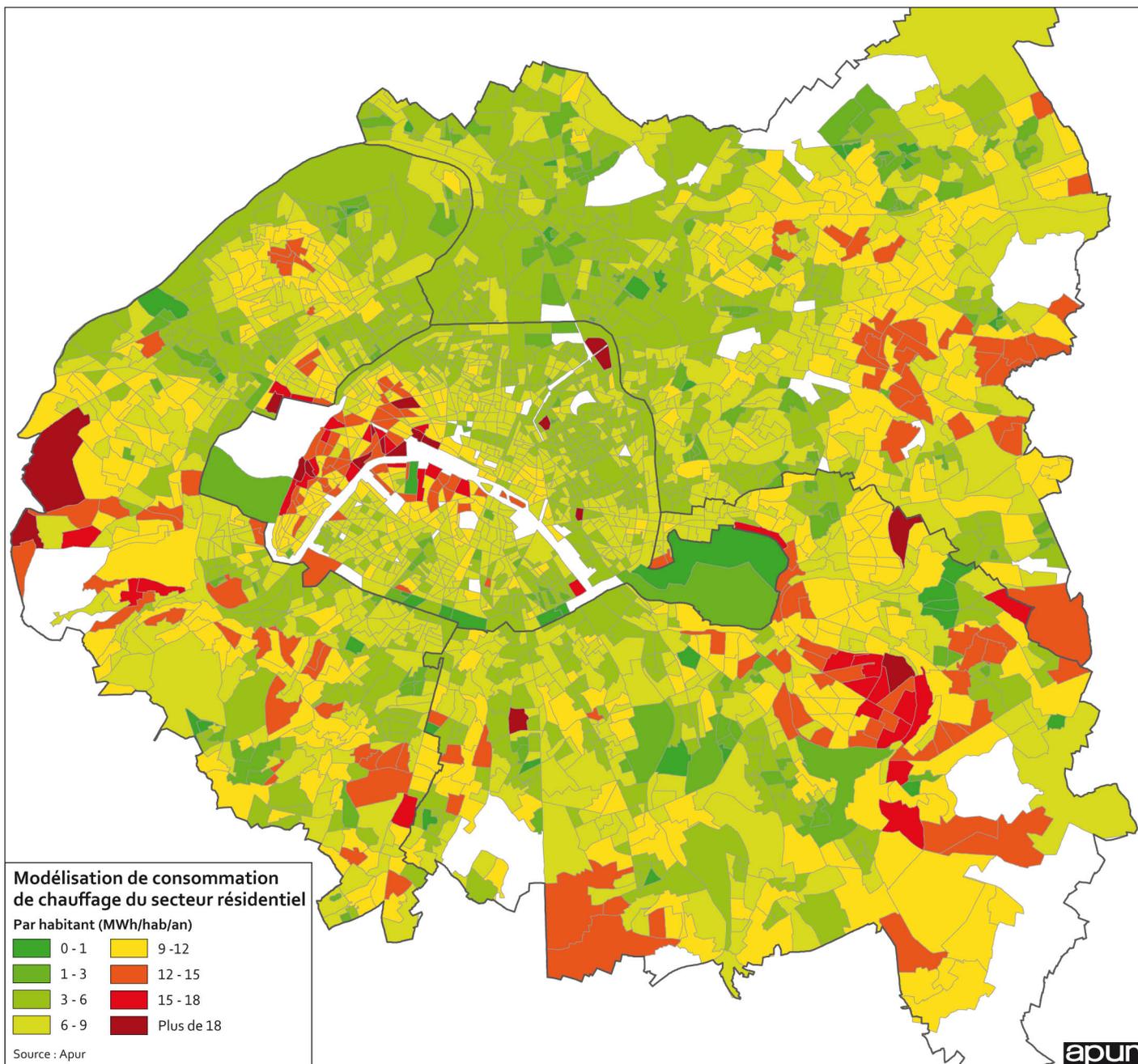
→ Seulement 7 % de l'énergie consommée en Ile-de-France est produite dans la région

- La métropole est dans une très grande dépendance énergétique et son alimentation est assurée par des approvisionnements en électricité et gaz par le réseau national gérés par de grands opérateurs. À l'échelle régionale, la consommation totale d'énergie est de 303 TWh en 2009, soit 240 TWh sans considérer le transport aérien. Cela représente 13 % de la consommation nationale (Source ARENE/ADEME).
- La production régionale d'énergie est de 4,6 TWh d'électricité, (60 % cogénération, 21 % thermique fossile, 13 % incinération, 4 % biomasse, 1 % photovoltaïque et 1 % hydraulique) et de 13 TWh de chaleur (31 % cogénération, 29 % thermique fossile, 24 % incinération, 8 % géothermie profonde, 2 % biomasse).
- À l'échelle de la métropole, le potentiel des ressources d'énergie locales est estimé à 24 TWh (41 % solaire, 21 % géothermie, 17 % incinération, 15 % micro-cogénération, 6 % autres énergies fatales).

- La réduction de la dépendance énergétique de la Métropole, la sécurisation de ses approvisionnements et de sa distribution, en particulier au regard des pointes de consommation d'électricité vont transformer le paysage énergétique, avec le développement de circuits courts favorisant les énergies renouvelables, des échanges thermiques entre bâtiments et la gestion intelligente des produits réseaux, et consommations (smart-grids).
- À l'échelle métropolitaine, la consommation du secteur résidentiel est de 40,3 TWh dont près de 80 % dédiés au chauffage et à la production de chaleur sanitaire; la consommation du secteur tertiaire est de 40,8 TWh.

→ Les préconisations du SRCAE pour le résidentiel et le tertiaire

Pour atteindre l'objectif « 3x20 »⁽¹⁾ en 2020, 75 % des efforts à mettre en œuvre devront porter sur le bâti. À l'échelle de la Région, à l'horizon 2020, il est ainsi défini :



- Des objectifs de réhabilitation du logement (accélération du rythme actuel par 3) :
 - 40 000 logements individuels privés/an, soit 3 % du parc régional ;
 - 50 000 logements collectifs privés/an, soit 2 % du parc régional ;
 - 35 000 logements/an, soit 3 % du parc régional.
- Des objectifs de réhabilitation du parc tertiaire :
 - 2,7 M de m² publics/an, soit 4 % du parc régional/an ;
 - 3,6 M de m² privés/an, soit 3 % du parc régional/an.

Soit en rapportant ces objectifs en fonction du poids de chaque secteur dans chaque département :

- pour Paris : 300 logements individuels / 19 700 logements collectifs privés / 6 300 logements sociaux ;
- pour les Hauts-de-Seine : 2 500 logements individuels / 8 600 logements collectifs privés / 5 500 logements sociaux ;
- pour la Seine-Saint-Denis : 4 400 logements individuels / 4 600 logements collectifs privés / 6 000 logements sociaux ;

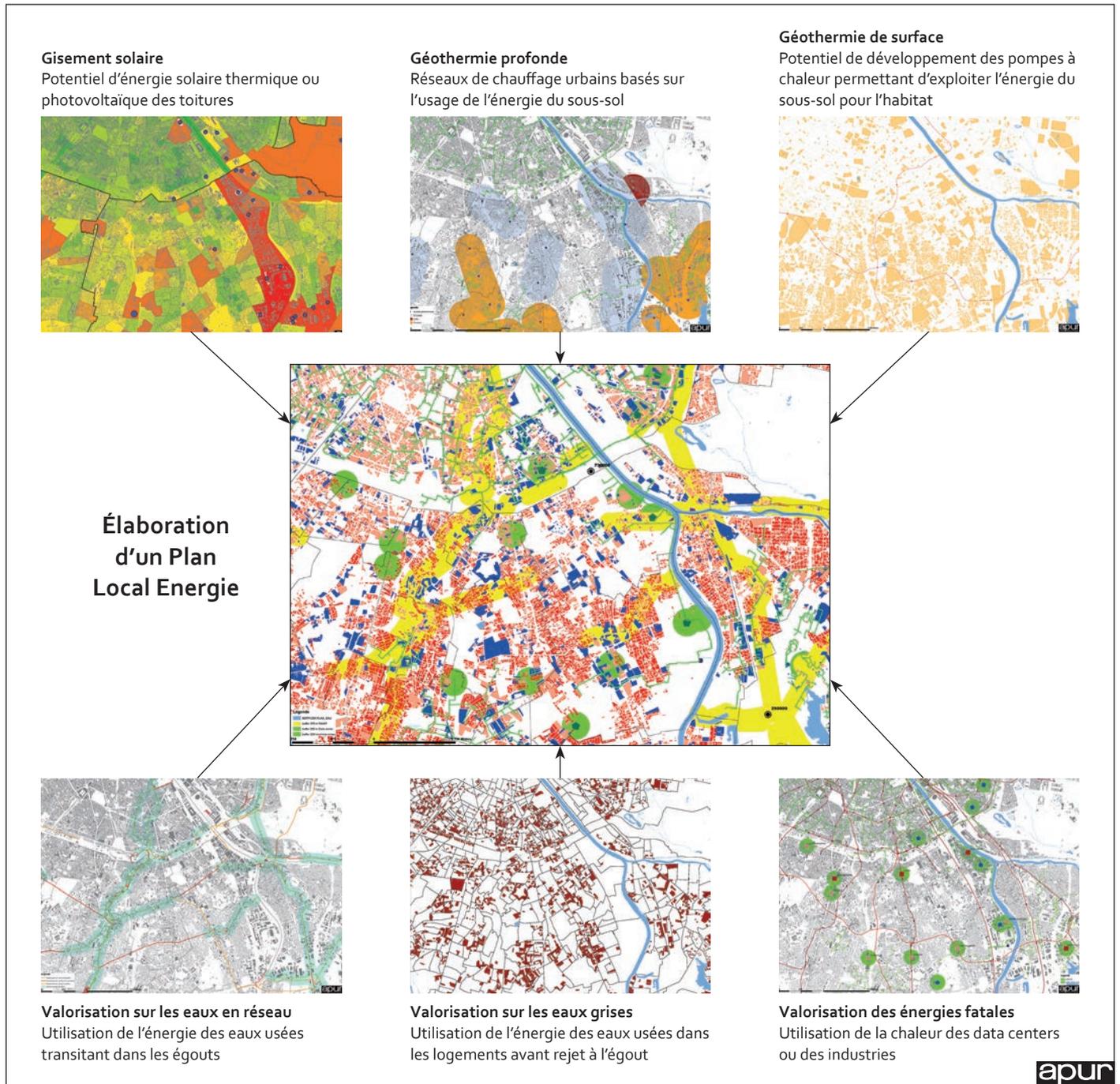
- pour le Val-de-Marne : 3 800 logements individuels / 5 300 logements collectifs privés / 4 800 logements sociaux ;
- pour toute la métropole : 11 000 logements individuels / 38 200 logements collectifs privés / 22 600 logements sociaux.

Le SRCAE intègre aussi parmi ces objectifs une modification des comportements conduisant à une consommation en baisse de 5 % d'ici 2020.

Le chauffage du bâti résidentiel est une illustration des consommations énergétiques (cf. carte ci-dessus). Deux critères peuvent expliquer les écarts de consommations observés : la taille des logements et les différentes typologies de tissu bâti. Les formes urbaines anciennes denses et mitoyennes affichent des consommations d'énergies relativement faibles.

(1) l'objectif « 3 X 20 » consiste, d'ici 2020, à : diminuer de 20 % les émissions de gaz à effet de serre ; réduire de 20 % la consommation d'énergie ; atteindre 20 % d'énergies renouvelables dans le bouquet énergétique.

Des ressources à mobiliser



→ La géothermie, le solaire, les formes urbaines, des potentiels à développer

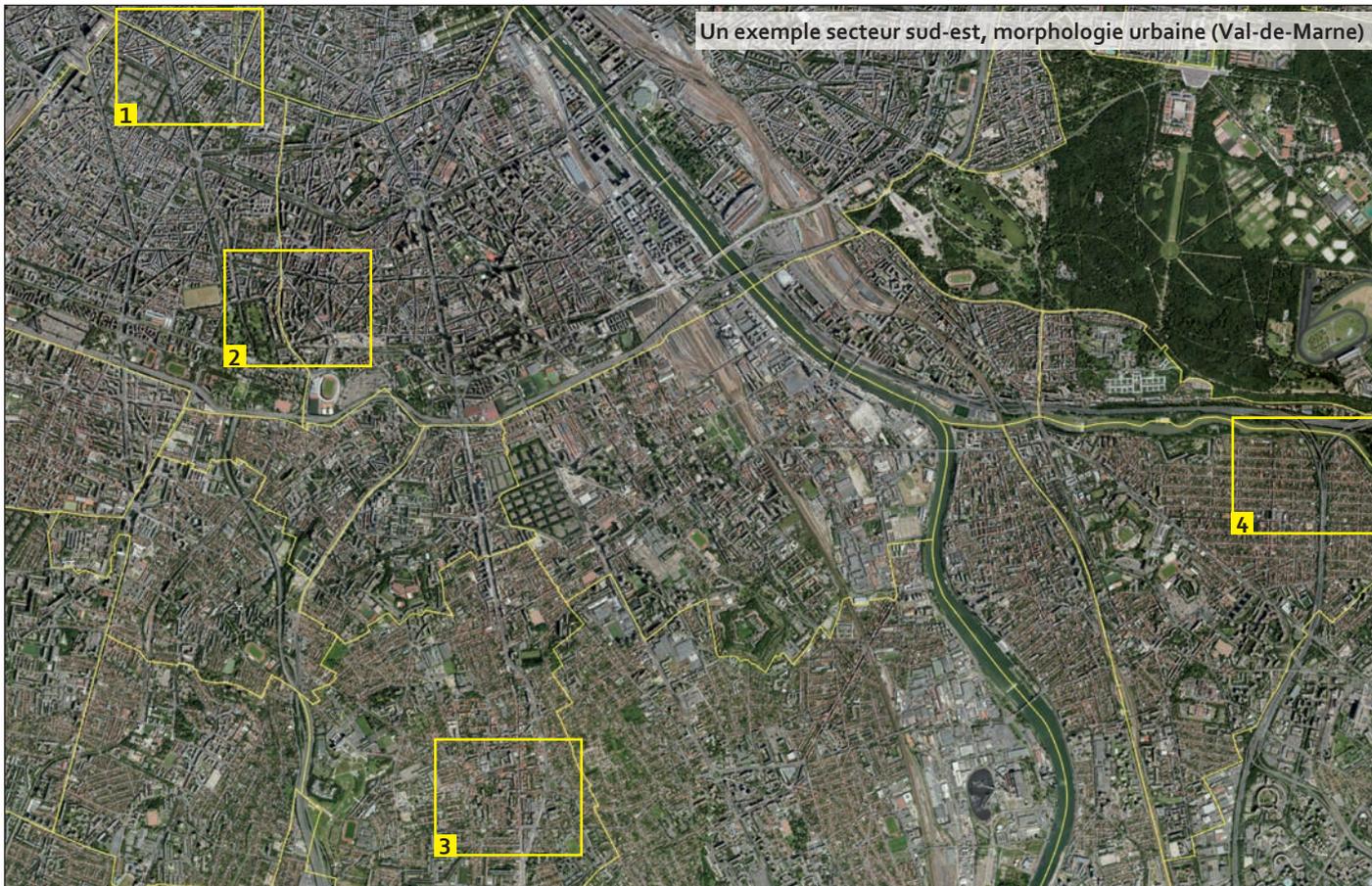
La typologie du bâti est un élément déterminant face aux actions à mener en matière d'optimisation énergétique. Les cartes suivantes montrent comment les différentes sources d'énergies renouvelables peuvent être optimisées face aux différents tissus urbains; le bâti peu dense pourra optimiser le solaire, le bâti très dense, les échanges thermiques (les eaux grises en sont un exemple).

À l'image du solaire, la géothermie représente un potentiel important à l'échelle de la métropole. Le SRCAE estime à 2,3 TWh/an le potentiel régional de la géothermie profonde à l'horizon 2020 en vue d'alimenter les réseaux de chaleur. La géothermie impactant la température des nappes, elle ne peut être considérée comme une énergie renouvelable au sens strict du terme. Cela implique une gestion fine de la ressource.

À l'inverse de la géothermie profonde, la géothermie de surface se conçoit à l'échelle d'un bâtiment ou d'un groupe de bâtiments. Un forage représente en moyenne 10 MWh/an, ce qui correspond à un potentiel théorique de 3 TWh/an si l'on considère l'installation d'un forage pour 80% des pavillons de la métropole. Cette énergie basse température nécessite la présence d'un bon niveau d'isolation et présente l'avantage considérable de participer au confort d'été.

La mise en commun des connaissances liées aux ressources et aux consommations est un des éléments de base pour la réalisation des objectifs énergétiques de la métropole.

(1) Critères d'éligibilité :
 • Masse critique de 20 - 30 logements
 • Installation d'eau chaude sanitaire collective



© InterAtlas

Vue aérienne



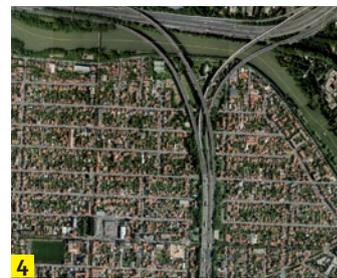
1 Paris 14^e, secteurs Raspail, Vavin, Port-Royal



2 Paris 13^e, secteurs Place de Rungis-Amiral Mouchez



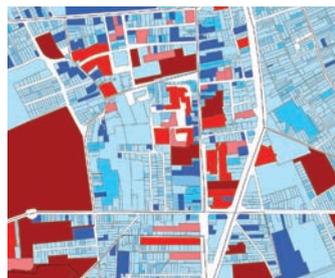
3 Villejuif (94), secteur République-Jean-Jaurès



4 Maisons-Alfort (94), quartier Charentonneau

© InterAtlas

Éligibilité à la valorisation d'eaux grises⁽¹⁾



Nombre de logements à la parcelle



apur

Potentiel solaire



Ratio potentiel solaire brut/m² hab. (en KWh/m²/an)



apur

L'eau

Des eaux pluviales à infiltrer, stocker, recycler



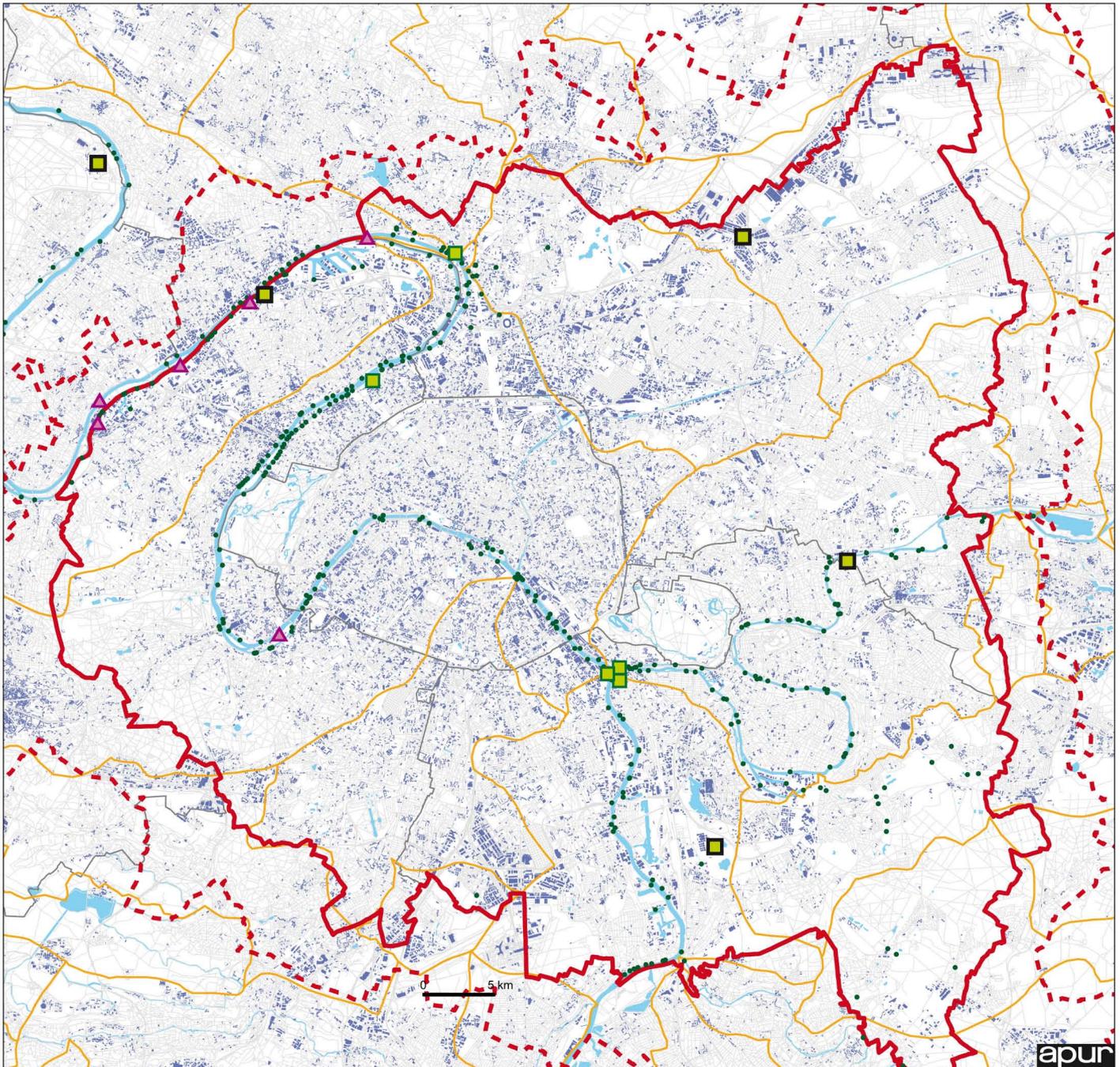
→ **Le développement urbain s'est traduit par une forte imperméabilisation des sols et une gestion centralisée des eaux par des réseaux unitaires ou pluviaux**

- Dans la métropole, près de 50 % des sols sont imperméables, ce chiffre atteignant près de 75 % dans Paris hors bois. Les précipitations annuelles sur la période 1971-2012 sont quant à elles en moyenne de 645 mm.
- La solution du « tout tuyau » ne permet plus de répondre à toutes les contraintes hydrauliques, urbaines, environnementales, économiques d'aujourd'hui...
- La gestion du cycle de l'eau par temps sec est maîtrisée, l'augmentation des espèces piscicoles en témoigne mais la gestion est difficile par temps de pluie : débordement de réseaux, déversements en surface (fleuve, rivières), traitement dégradé en station d'épuration, etc.

Occupation des sols perméables et imperméables

- Végétation
- Eau
- Bâtiments
- Sols imperméables
- Sols perméables

Sources : Apur, MNT, MNE, photo proche infrarouge - 2012 © Interatlas



À Paris en 2013, 2 284 000 m³ d'eaux unitaires non traitées ont été déversées en Seine, dont 83 % sont dus à un temps de pluie.

→ Une nouvelle culture technique se constitue depuis une vingtaine d'années

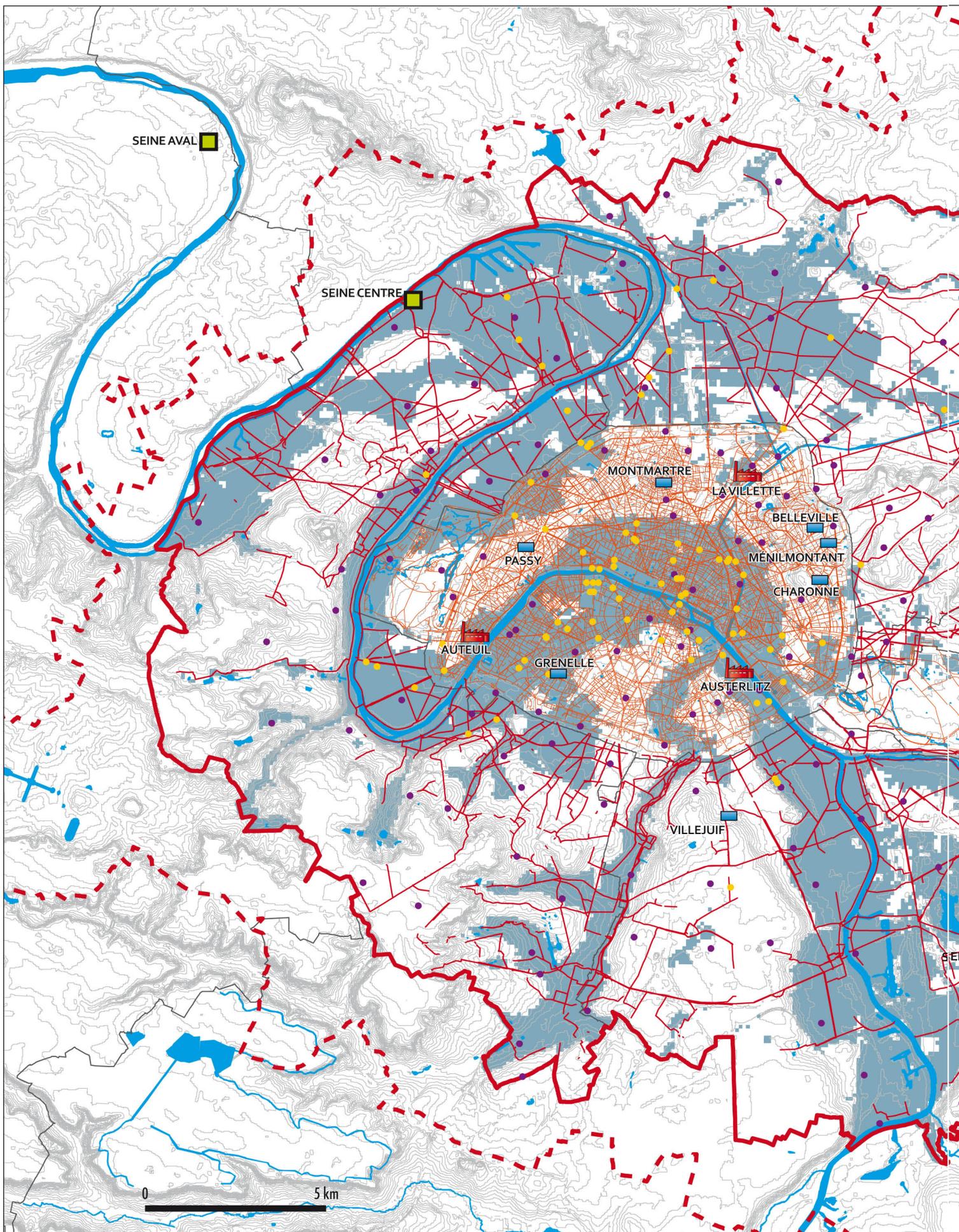
- Elle privilégie des techniques alternatives de gestion des eaux de pluie le plus en amont possible.
- La sensibilisation des habitants et des acteurs publics et privés aux petits espaces publics inondables (gestion de l'eau de pluie au plus près de sa chute) se développe également.
- Comment poursuivre ce changement, améliorer la qualité des eaux de surface, réduire les déversements non traités, aérer l'eau le plus en amont possible ?

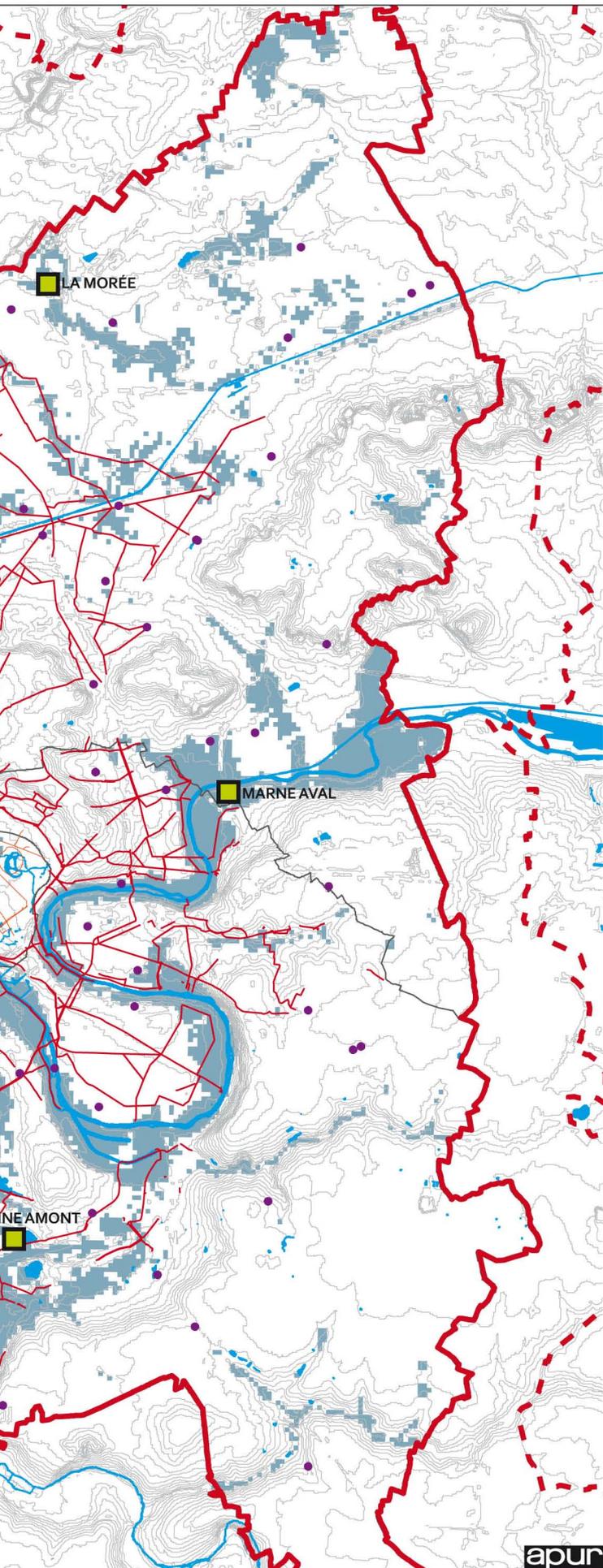
Vers une réduction des rejets d'eau

- bâtiments de plus 1000m² au sol ayant un grand potentiel de récupération
- eau de surface
- usines de prétraitement (SIAAP)
- station d'épuration (SIAAP)
- îlots de survie piscicole (SIAAP)
- exutoires ou rejets (SIAAP)
- Bassins versants

Sources : APUR - SIAAP MNT - 2012 - © Interatlas

L'eau, une ressource et un patrimoine pour les habitants





→ L'eau représente moins de 3 % de la surface de la métropole et constitue néanmoins un bien exceptionnel et précieux

- Sa présence est révélatrice d'une géographie et d'une histoire métropolitaine, importantes dans l'imaginaire des métropolitains.
- Les usages sont de plus en plus diversifiés : les loisirs, le transport fluvial de passagers et de marchandises, les prises et rejets d'eau pour des utilisations techniques...
- Les reconquêtes de bords de fleuve et rivières sont amorcées et se poursuivent.
- Les qualités associées à cette présence de l'eau sont multiples pour le confort urbain (plaisirs de l'eau, réduction des îlots de chaleur, nature en ville, biodiversité...).
- Les obligations réglementaires liées en partie à l'anticipation des périodes de stress hydrique se renforcent également.
- Comment répondre aux évolutions réglementaires ? Comment mieux valoriser ce patrimoine existant que constituent les berges de Seine, les rivières, les canaux et lacs... y diversifier les usages et étendre plus globalement la présence des eaux de surface ?

État des ressources en eau brute

- Usines de distribution d'eau non potable
- Réservoirs d'eau non potable
- Réseau d'assainissement visitable hors Paris
- Réseau d'eau non potable parisien
- Piscine municipale
- Exhaures du réseau RATP
- Station d'épuration
- Nappe sub-affleurante
- Eaux de surface

Sources : CG 92, CG 93, CG 94, Eau de Paris, RATP, SIAAP, BRGM, BDref, Apur



L'été du canal de l'Ourcq © Apur, David Boureau



Composition du conseil d'administration de l'IAU îdF au 13 juin 2014

Président

M. Jean-Paul HUCHON
Président du conseil régional d'Île-de-France

Bureau

1^{er} vice-président
M. Jean DAUBIGNY
Préfet de la Région Île-de-France, préfet de Paris
2^e vice-président
Jean-Louis GIRODOT, président du CESER Île-de-France
3^e vice-présidente
Mme Mireille FERRI, conseillère régionale

Trésorière

Mme Sandrine GRANDGAMBE

Secrétaire

M. François LABROILLE

Conseillers régionaux

Titulaires :

M. Jean-Philippe DAVIAUD
Mme Christine REVAULT D'ALLONNES
Mme Sandrine GRANDGAMBE
Mme Muriel GUÉNOUX
M. Jean-Marc NICOLLE
M. François LABROILLE
M. Alain AMÉDRO
Mme Mireille FERRI
Mme Claire MONOD
M. Pierre-Yves BOURNAZEL
M. Jean-Pierre SPILBAUER
M. Denis GABRIEL
Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN

Suppléants :

Mme Judith SHAN
Mme Aurore GILLMANN
Mme Halima JEMNI
M. Daniel GUÉRIN
M. Éric COQUEREL
Mme Marie-José CAYZAC
M. Thibaud GUILLEMET
M. Marc LIPINSKI
M. Jean MALLET
M. Frédéric VALLETOUX
Mme Martine PARESYS
Mme Sophie DESCHIENS
M. Patrick KARAM

Le président du conseil économique, social et environnemental de la Région Île-de-France

M. Jean-Louis GIRODOT

Deux membres du conseil économique, social et environnemental de la Région Île-de-France

Titulaires :

M. Pierre MOULIÉ
M. Denis RÉMOND

Suppléants :

M. Ugo LANTERNIER
Mme Danièle DESGUÉES

Quatre représentants de l'État

M. Jean DAUBIGNY, préfet de la Région Île-de-France, préfet de Paris
Mme Sylvie LAGARDE, directrice régionale de l'Insee, représentant le ministre chargé du Budget ;
M. Gilles LEBLANC, directeur régional et interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France, représentant le ministre chargé de l'Urbanisme.
M. le représentant du ministre chargé des Transports.

Quatre membres fondateurs

Le gouverneur de la Banque de France, représenté par Mme Catherine BOUCHER
Le directeur général de la Caisse des dépôts et consignations, représenté par Mme Catherine PÉRENET, directrice interrégionale
Le gouverneur du Crédit foncier de France, représenté par M. Florent LEGUY ;
Le président du directoire du Crédit de l'équipement des PME, représenté par M. Dominique CAIGNART, directeur de BPI France Île-de-France

Le président de la chambre de commerce et d'industrie de Paris, représenté par Mme Valérie AILLAUD.

Composition du conseil d'administration de l'Apur au 13 juin 2014

Conseil d'administration et assemblée générale

Membres

L'ÉTAT représenté par :

Le Ministre de l'Intérieur donnant délégation au Préfet de la Région d'Île-de-France, Préfet de Paris ou son délégué

La Ministre de l'Égalité des territoires et du logement donnant délégation au Directeur régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France ou son délégué

Le Ministre de l'Économie et des finances donnant délégation à la Directrice régionale de l'INSEE ou son délégué

La Ministre de la Culture et de la communication ou son délégué

Le Préfet de Police de Paris ou son délégué

LA VILLE DE PARIS représentée par :

Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris

M. Claude DARGENT, Conseiller de Paris, Président de l'Apur

M. Jacques BAUDRIER, Conseiller de Paris, Conseiller délégué à l'Architecture et aux Grands Projets de Renouveau Urbain

M. Patrick BLOCHE, Conseiller de Paris

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Conseillère de Paris

M. Jérôme DUBUS, Conseiller de Paris

M. Didier GUILLLOT, Conseiller de Paris

M. Jean-Louis MISSIKA, Adjoint à la Maire de Paris chargé de l'urbanisme, de l'architecture, des projets du Grand Paris, du développement économique et de l'attractivité

LE DEPARTEMENT DE PARIS représenté par :

M. Christophe NAJDOVSKI, Adjoint au Maire de Paris chargé des transports, de la voirie, des déplacements et de l'espace public, Trésorier de l'Apur

LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE représentée par :

Mme Claire MONOD, Conseillère Régionale

Mme Géraldine POIRAULT- GAUVIN, Conseillère Régionale

Mme Judith SHAN, Conseillère Régionale, Vice-Présidente de l'Apur

LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE PARIS représentée par :

M. Philippe SOLIGNAC, Président, ou son délégué

LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE PARIS représentée par :

M. Yves DEVAUX, Président, ou son délégué

LA RÉGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS représentée par :

M. Pierre MONGIN, Président Directeur Général, ou son délégué

L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT ORLY-RUNGIS-SEINE-AMONT représenté par :

M. Jacques TOUCHÉFEU, Directeur Général, ou son délégué

LE SYNDICAT MIXTE D'ETUDES PARIS METROPOLE représenté par :

M. Daniel GUIRAUD, Président, ou son délégué.

ISBN : 978 27371 19316 18€



9 782737 119316

